DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12827 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 25 AVRIL 1986

La Tunisie ébranlée

Le raid américain contre la Libye, comme tout ébranlement d'un ensemble instable par nature, a des conséquences immédiates et d'autres plus lointaines et moins visibles. Dans le genre sinistrement spectaculaire, l'annonce de la pendaison d'un otage britannique au Liban pour que Tripoli soit « vengé de Mme Thatcher » et la présentation d'un film de son « exécution » viennent de démontrer que tout était concevable. Pour ce qui est des effets internationaux, le cas de la Tunisie est particulièrement digne d'intérêt. Victime des agissements du colonel Kadhafi et, à l'occasion, de ses intrusions, le petit pays pacifique du Maghreb est placé par le « châtiment » que M. Reagan a cru devoir infliger à son redoutable voisin dans une situation presque intenable.

L'ancienne Régence n'avait pas vraiment besoin de ces nouveaux ennuis. Aux prises avec une conjoncture économique difficile, mesurant le vide et l'incertitude que laissera un jour la disparition du président Bourguiba, minée, comme tant d'autres, par la montée de l'extrémisme islamique, la Tunisie pro-occidentale n'avait guère de raisons de prendre le deuil après le bombardement de Tripoli et de Benghazi. Fallait-il du moins exprimer une réprobation de principe qui n'eût pas été sans quelque hypocrisie ? Le chef de l'Etat s'est refusé à verser ces larmes de crocodile.

Son silence était-il politiquement habile ? Déjà, après le raid israélien contre le siège de l'OLP près de Tunis, – cette fois condamné avec vigueur par le pays hôte, – certains auraient aimé organiser de grands rassemblements, mais le pouvoir, craignant les débordements, en limita l'ampleur à un meeting et à une remise de protestations à l'ambassade américaine. Il y a une semaine, l'opposition a voulu rassembler, en plein centre de la capitale, des manifestants dont le nombre et l'indignation inquiétaient les autorités. Tunis ne tient pas à se brouiller avec Washington et à altérer des relations très amicales, au risque de se priver d'un soutien précieux en des temps difficiles.

Pour avoir tenté de manifester le 17 avril, M. Ahmed Mestiri a été condamné à quatre mois de prison ferme. Le dirigeant du Mouvement des démocrates socialistes, ancien ministre de M. Bourguiba, ne peut guère passer pour un trublion ou un agitateur prolibyen. Ses amis font valoir qu'il était naturel d'en venir à des démonstrations de masse dès lors que le gouvernement se taisait sur une opération américaine peu appréciée, en Europe même, d'alliés fidèles des Etats-Unis. Peut-être le MDS redoutait-il aussi d'être débordé par le mouvement de la tendance islamiste (MTI) et de perdre toute audience dans une jeunesse enflammée contre Washington.

Depuis quelques jours, des centaines d'interpellations ont eu lieu sur le campus et à l'université de Tunis, et un étudiant a été tué. Si M. Mestiri voit confirmer en appel la sentence qui le frappe – et du même coup ne peut se présenter aux élections de novembre, – le climat se dégradera encore. Contre les menées du colonel libyen, la Tunisie – M. Chirac l'a rappelé mercredi soir – trouvera « comme toujours la France à ses côtés ». La détérioration de la situation intérieure est un péril peut-être plus redoutable encore et que les alliés étrangers les plus résolus ne peuvent conjurer.

(Lire pages 2 et 3 nos informations sur les suites du raid américain en Libye et sur la lutte contre le terrorisme.)

SE PRÉSENTANT COMME LE CHEF DE L'EXÉCUTIF

M. Jacques Chirac met en relief l'aspect social de sa politique

M. Chirac s'est engagé, sur Antenne 2, le mercredi 23 avril, à réduire le chômage et l'insécurité, au cours d'une émission essentiellement axée sur la justice sociale. Le matin, pendant le conseil des ministres, M. Mitterrand a jugé que la défense nécessaire de la sécurité des Français dépasse les clivages politiques traditionnels mais qu'elle ne doit pas s'exercer au détriment des libertés des citoyens.



M. Chirac est épatant. Il y a bien longtemps qu'un premier ministre n'avait tenu un discours « de gauche » aussi flamboyant. A « L'heure de vérité », le chef du gouvernement a débusqué l'injustice sociale pendant près d'une heure trente, cette injustice banalisée par le précédent pouvoir et qu'il s'agit aujourd'hui d'extirper par une lutte, menée au pas de charge, contre l'insécurité et le chômage.

M. Fabius utilisait-il le langage du bon gestionnaire ? M. Chirac emploie les mots de qui veut assurer la solidarité entre les Français et réduire, enfin, les inégalités sociales. Qu'on ne lui parle pas, comme M. Mitterrand naguère, d'une quelconque politique « de classe » que la droite, représentante des *« riches »* chercherait à conduire contre les *« pauvres »* ! A ce train, M. Chirac, qui s'adresse aux *« travailleurs »* autant qu'aux autres, ne devrait pas tarder à tirer de l'oubli ce *« travaillisme à la française »* qu'en 1976, à Egletons, du fin fond de la Corrèze – il n'était plus premier ministre et pas encore président du RPR, – il avait offert au peuple, le temps d'un seul discours.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

LIBERTÉ DE MOUVEMENT POUR TOUS EN AFRIQUE DU SUD

Une brèche dans l'apartheid ?

De notre correspondant

Johannesburg. – Le gouvernement a publié mercredi 23 avril un « Livre blanc sur l'urbanisation » qui propose d'abroger ou d'amender vingt lois discriminatoires et notamment de rétablir la liberté de mouvement pour tous. Un projet dont l'adoption constituera une brèche dans le système de l'apartheid et signifiera la mort de ce qu'on appelle *« l'influx control »*, c'est-à-dire l'arsenal législatif qui limite la liberté d'aller et de venir en fonction de la race.

Le Livre Blanc est catégorique : *« Considérant que l'*influx control *ne constitue plus un objectif constitutionnel, que les droits fondamentaux doivent être protégés et que la discrimination en fonction de la race ou de la couleur est inacceptable, le gouvernement a décidé d'abolir l'*influx control *et de donner une attention prioritaire à l'attribution d'un document identique à tous les groupes de population. »*

Le *pass-book*, ce livret d'identité que les Noirs âgés de plus de seize ans devaient en permanence porter sur eux, va donc disparaître. Depuis 1916, 18 millions d'entre eux avaient été arrêtés et jetés en prison pour des infractions relatives au port et à la réglementation de cette *« étoile noire »*. Après l'amnistie générale décrétée la semaine dernière par le chef de l'Etat en faveur des contrevenants à ce système honni, ces derniers devraient tous être relâchés. Environ quatre cent cinquante l'ont été mercredi. Le chiffre total des personnes concernées sera communiqué ultérieurement. Il avait été calculé que la police procédait à une arrestation toutes les trois minutes en Afrique du Sud, près d'un million au cours des cinq dernières années.

MICHEL BOLE-RICHARD.

(Lire la suite page 4.)

L'ENQUÊTE SUR ACTION DIRECTE

Le journaliste Gilles Millet a été remis en liberté

Gilles Millet, chef adjoint du service société au journal *Libération*, arrêté et placé en garde à vue le mercredi 23 avril, a été remis en liberté jeudi en fin de matinée.

Son audition comme témoin par la brigade criminelle, à la demande de M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, était « rendue nécessaire par le dossier », nous a déclaré ce dernier. Gilles Millet a été entendu dans le cours d'une information judiciaire ouverte contre des membres présumés de la mouvance Action directe.

La garde à vue et l'audition de Marc Francelet, journaliste à *VSD*, se situent dans le même cadre. On indique à la police judiciaire que les deux journalistes figurent en compagnie de Hamid Lallaoui, impliqué dans un important hold-up, sur des photographies réalisées par la brigade antigang au cours de leurs filatures durant les six derniers mois.

(Lire page 12, les articles de LAURENT GREILSAMER, CORINE LESNES, EDWY PLENEL et DANIEL SCHNEIDERMANN.)

Mircea Eliade, un poète du sacré

L'œuvre de Mircea Eliade, mort le mercredi 23 avril à Chicago, marquera paradoxalement une époque qui a fui le sacré pour la raison et en retrouve peut-être le sens aujourd'hui. Edgar Reichmann, son compatriote, évoque cet homme hors du commun et son œuvre monumentale.

En écoutant Mircea Eliade, en le regardant surtout écouter, il semblait difficile de croire que cet immense érudit, poète et savant du sacré, était sur le point de nous quitter. Pourtant, ces dernières années, nous savions l'auteur de *l'Histoire des croyances et des idées religieuses* très malade...

Ses propos empreints de sereine ironie, restaient vifs, pertinents, son attention à la parole d'autrui, pareillement éveillée. Partagé entre Paris qu'il aimait et Chicago où il enseignait, toujours disponible aux interrogations de ses proches, étudiants, compagnons d'exil et amis, il gardait cependant dans son cœur une place pour la Roumanie, point focal de sa suprême nostalgie, celle des origines, et d'un paradis perdu que seule la magie du verbe rédempteur pouvait lui restituer. *« Je continue à écrire toutes mes œuvres de fiction en roumain,* disait-il avec humour, *car c'est la seule manière de garder langue avec mon pays. »* Ce verbe et cette langue étaient en effet sa véritable patrie.

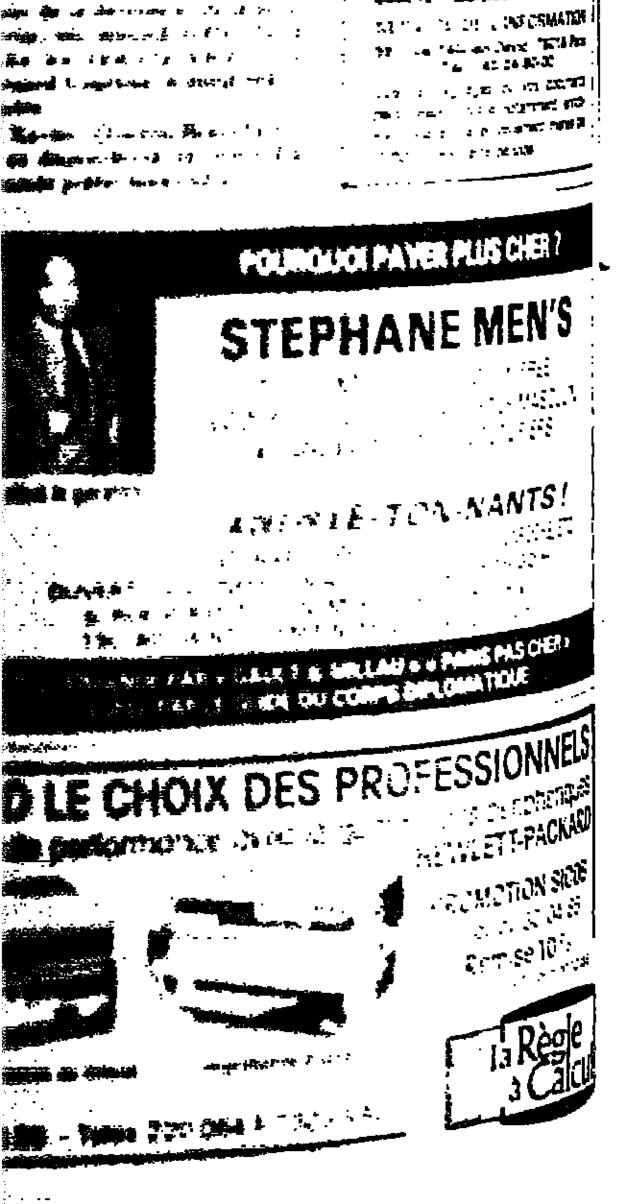
En France, aux Etats-Unis, comme en Roumanie, Eliade faisait confiance à son public, il l'aimait. L'écrivain célèbre, le prestigieux historien des religions, le professeur respecté, se réjouissait comme un débutant quand la presse rendait compte de sa production – des ouvrages savants où il cerne les mythes fondateurs de l'humanité – pour mieux questionner l'avenir, ou bien des récits ensorcelants dans lesquels le fantastique, témoignant du sacré, se glisse pour mieux déstabiliser l'apparence du réel.

L'année dernière, le cahier monumental que les éditions de l'Herne lui avaient consacré en 1978 paraissait en livre de poche et devenait ainsi accessible aux étudiants et au grand public. Pierre Belfond rééditait les entretiens d'Eliade avec Claude-Henri Roquet, sous le titre *l'Epreuve du labyrinthe*, testament spirituel d'où émergent les repères et l'itinéraire de l'errant. Gallimard publiait *A l'ombre d'une fleur de lis*, recueil de nouvelles qui étaient encore inédites en France. Enfin, dans la même foulée, Mircea Eliade préfaçait deux textes de son élève, le professeur I. Couliano, des essais où il est question d'Eros et de magie ainsi que de l'expérience de l'extase (Payot).

Pourtant, Eliade était inquiet. Les échos que son travail suscitait étaient rares, et les chroniqueurs semblaient sollicités par d'autres priorités. L'actualité culturelle de cette année 1985 était riche d'événements imprévus et le Maître se sentait un peu oublié. Mais peut-on situer son œuvre dans la seule « actualité » du café littéraire parisien, se demandaient ses amis ?

EDGAR REICHMANN.

(Lire la suite page 20.)



étranger

LES MESURES CONTRE LA LIBYE

Après la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale a décidé mercredi 23 avril d'expulser une vingtaine de ressortissants libyens *(lire ci-dessous l'article de notre correspondant à Bonn)*, en application des mesures adoptées par les Douze lundi à Luxembourg. Outre le Grand-Duché, la Belgique et les Pays-Bas devraient annoncer de leur côté, d'ici une semaine, un ensemble de restrictions apportées à l'activité des diplomates libyens en poste dans les différentes capitales du Benelux.

● A LONDRES, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a estimé mercredi que la CEE devrait prendre des sanctions plus sévères à l'encontre de Tripoli ; son collègue italien de la défense, M. Giovanni Spadolini, a exprimé un point de vue voisin en déplorant à ce sujet *« la prudence persistante de l'Europe »*. A Bruxelles, la Commission européenne a annoncé qu'elle avait rayé la Libye de la liste des pays susceptibles d'acheter le beurre de la CEE à des prix subventionnés.

● A PARIS, le conseil des ministres a examiné mercredi un ensemble de mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme, mais on ne précise pas, pour l'instant, si certains diplomates libyens seront, eux aussi, expulsés de France dans les jours qui viennent. Le Quai d'Orsay fait valoir que la France a déjà pris à l'encontre de Tripoli un certain nombre de mesures, et qu'elle a, dans cette voie, plutôt précédé que suivi ses partenaires. La communauté française en Libye, indique-t-on d'autre part au ministère des affaires étrangères, n'est plus que de six cents personnes environ, contre plus de huit cents récemment encore (et l'on compte quelque cinq cents Libyens dans l'ensemble de l'Hexagone).

● A ATHÈNES, M. Papandréou a accentué devant le Parlement les réserves qu'il avait déjà exprimées mardi à propos de l'accord des Douze sur un ensemble de mesures anti-terroristes, auquel son ministre des affaires étrangères avait pourtant souscrit la veille. Le chef du gouvernement grec a estimé que les Douze n'avaient *« pas la plus infime preuve »* des responsabilités libyennes en matière de terrorisme.

● A STRASBOURG, le comité des ministres des vingt et un pays du Conseil de l'Europe a entamé ses travaux mercredi soir par une réunion à huis clos consacrée à la lutte antiterroriste. Le chancelier d'Autriche, M. Fred Sinowatz, a indiqué à cette occasion que son pays ne s'associerait pas aux mesures arrêtées par les Douze en début de semaine. Mais il a suggéré que *« les ministres compétents »* des vingt et un se réunissent pour élaborer une politique commune à l'ensemble des Européens de l'Ouest à l'égard du terrorisme. Cette proposition devait être examinée ce jeudi.

● A MOSCOU, l'agence Tass a publié, mercredi, des extraits d'une interview du colonel Kadhafi dans laquelle ce dernier menace de faire de la Libye *« un second Vietnam pour les Etats-Unis »* si *« l'agression américaine se poursuit »*.

Evoquant la possibilité d'une nouvelle action américaine visant son pays, le chef de la révolution libyenne a déclaré : *« Nous estimons que, au cours de leur agression contre la Libye, les Etats-Unis mettaient au point une tactique militaire conjointe avec les pays de l'OTAN en prévision d'éventuelles opérations de plus grande envergure »*.

Au cours de cette attaque, a poursuivi le numéro un Libyen, *« la Libye avait la possibilité de porter un coup à la VI[e] flotte américaine et aux bases de l'OTAN en Europe du Sud, mais elle s'est abstenue »*, car *« elle a décidé d'empêcher l'escalade d'actions militaires qui pourraient aboutir à un élargissement du conflit »*.

Les ministres de l'intérieur et de la justice de la CEE se sont concertés à La Haye

La Haye *(AFP.)* — Les ministres de l'intérieur, et éventuellement de la justice, des pays de la Communauté européenne — constituant ce que l'on appelle le « groupe de Trévi » — se sont réunis, mercredi 23 et jeudi 24 avril à La Haye, sous présidence néerlandaise, pour tenter l'élaborer un certain nombre de dispositions concrètes, et communes aux Douze, en matière de lutte contre le terrorisme. La rencontre a commencé par un dîner à huis clos, à l'issue duquel M. Charles Pasqua, ministre français de l'intérieur, a regagné Paris, laissant à M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, le soin de diriger ce jeudi la délégation française, qui comprend notamment le directeur de la police nationale, M. Pierre Verbrugge, et son adjoint, le préfet Robert Broussard.

Le terrorisme, le comerce des armes et le contrôle des frontières de la Communauté constituaient les principaux sujets prévus par l'ordre du jour des débats. Un des points fondamentaux des travaux préparatoires des hauts fonctionnaires des polices européennes, qui se sont poursuivi mercredi à La Haye, concerne le développement des échanges d'informations entre les différents services de la protection des territoires des Douze, sans qu'il soit pour autant question de créer une « super-police » européenne.

L'Italie avait proposé l'an dernier un renforcement des discrètes structures de coordination informelles réunissant depuis le début des années 1970 les polices de la CEE et d'autres pays européens comme la Suisse et l'Autriche.

Améliorer les contacts existants

Mais les ministres européens ont préféré, jusqu'à présent, améliorer de façon pragmatique les contacts déjà existants. Ces contacts se sont amplifiés ces dernières années lors des luttes contre les activités de la Fraction armée rouge en RFA, des Brigades rouges en Italie, ainsi que, récemment, du groupe Action directe en France et des Cellules communistes combattantes en Belgique.

En marge de la réunion, M. Pandraud devait rencontrer, ce jeudi, M. Edwin Meese, ministre américain de la justice (attorney general), arrivé à La Haye de façon imprévue pour des contacts informels avec les responsables européens. *« La coordination va être renforcée pour que les frontières ne soient plus des passoires, chacun restant évidemment maître chez soi »*, a indiqué M. Pasqua, avant de regagner Paris. Le ministre de l'intérieur a écarté lui aussi toute idée de « super-police » européenne. Il faut agir, selon lui, à deux niveaux, le renseignement et la coordination des actions en Europe, sur une base informelle.

Tripoli devra réduire de moitié son personnel diplomatique à Bonn

De notre correspondant

Bonn. — En application des décisions prises par les ministres européens des affaires étrangères à Luxembourg, le gouvernement ouest-allemand a demandé, mercredi 23 avril, à la Libye de réduire de quarante et une à dix-neuf personnes les effectifs de son ambassade à Bonn et adopté toute une série de mesures pour renforcer le contrôle des activités libyennes en RFA.

Accusé par le président de la CSU bavaroise, M. Franz Josef Strauss, de n'en pas faire assez, le gouvernement ouest-allemand a voulu frapper vite et fort. Les diplomates et employés de l'ambassade libyenne autorisés à rester en RFA verront désormais leurs possibilités de déplacement limitées à Bonn et à l'aéroport Cologne-Bonn. La délivrance de visas aux ressortissants libyens sera rendue plus difficile et refusée à ceux qui auraient été expulsés d'autres pays européens. Il est enfin envisagé de demander aux représentations commerciales libyennes de limiter également leur personnel et, d'une manière générale, de contrôler davantage les déplacements des ressortissants libyens sur le territoire ouest-allemand.

La réduction des effectifs de la représentation libyenne à Bonn devra s'effectuer selon les usages dans un délai d'une semaine. Elle emploie actuellement onze personnes inscrites sur les listes diplomatiques et trente déclarées comme personnel administratif. Cette réduction d'effectifs vient en plus de l'expulsion de deux diplomates en liaison avec l'attentat contre la discothèque La Belle, de Berlin-Ouest, qui ont quitté la RFA vendredi dernier.

Un coup d'arrêt à la coopération

Sans aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques ou commerciales avec la Libye, souhaitée par le gouvernement américain, les décisions du conseil des ministres ouest-allemand n'en porteront pas moins un coup d'arrêt important à la coopération avec Tripoli. Bonn a décidé de réduire son ambassade de trois personnes pour ramener ses effectifs au même nombre que celui de la représentation libyenne en RFA, c'est-à-dire à dix-neuf personnes. En outre, le chancelier Kohl a conseillé aux firmes ouest-allemandes, dans une interview publiée jeudi par le quotidien populaire *Bild*, de réduire leurs activités en Libye.

Sur le plan des mesures générales contre le terrorisme, le ministre de l'intérieur a proposé mercredi au ministère des affaires étrangères d'envoyer dans chaque ambassade des spécialistes qui seraient chargés de maintenir le contact avec les autorités locales. Une proposition à laquelle M. Genscher ne s'est pas montré hostile. Le chef de la diplomatie de Bonn, qui est la principale cible de la violente campagne de critiques lancées par M. Strauss à l'encontre du gouvernement et des pays européens en général, a annulé une réunion d'ambassadeur qu'il devait tenir en cette fin de semaine en Afrique et se rendra dimanche en Algérie pour examiner les possibilités de coopération avec les gouvernements arabes.

Les mesures de sécurité ont été renforcées au maximum pour assurer la protection d'éventuelles cibles américaines. Les GI's ont reçu pour consigne du commandement américain de ne plus se rendre à Berlin-Ouest et de limiter leurs déplacements en dehors des quartiers américains, le ministère des transports ouest-allemand a fait savoir mercredi qu'il accepterait de délivrer des plaques minéralogiques ouest-allemandes banalisées pour remplacer les plaques spéciales auxquelles ont droit les membres des forces américaines stationnées en RFA, au même titre que les autres forces alliées.

HENRI DE BRESSON.

Trois navires de guerre soviétiques mouillent de nouveau dans les ports libyens

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Un imposant bâtiment de guerre soviétique mouille depuis vingt-quatre heures dans la rade de Tripoli et deux autres ont gagné les ports de Benghazi et de Misrata. De bonne source, on indiquait, mercredi 23 avril, que ces navires sont *« en visite de courtoisie »*. Leur présence n'en constitue pas moins le premier signe tangible de soutien de l'URSS au régime libyen, près de dix jours après le raid américain contre la Libye ; c'est une manifestation que l'on peut juger tardive de la part du principal allié de Tripoli, qui, dans cette affaire, semble avoir réagi avec une extrême prudence.

Deux jours après le raid, le colonal Kadhafi se serait entretenu avec un haut responsable économique d'URSS, mais, depuis, aucune délégation soviétique importante n'a été signalée à Tripoli. En outre, une semaine avant l'opération américaine, alors que Washington ne faisait pas mystère de ses intentions, plusieurs informations en provenance des Etats-Unis avaient laissé entendre que des bâtiments soviétiques croisant en Méditerranée s'étaient discrètement éclipsés.

Confusion sur la situation des journalistes

Le retour des bâtiments soviétiques ne relève pas seulement de la démonstration de soutien. Il peut aussi avoir pour projet de dissuader les Etats-Unis de tenter une autre opération militaire contre la Libye — une éventualité que les dirigeants libyens n'excluent pas.

Ceux-ci ont voulu, mercredi, se dégager à l'avance de toute responsabilité si de nouveaux attentats devaient avoir lieu en Europe. La CIA et le Mossad (les services secrets israéliens) préparent des opérations terroristes dans les capitales européennes, avec l'intention de les attribuer à la Libye, a assuré mercredi le ministre de l'information, M. Fituri, lors d'une brève conférence de presse. Celle-ci n'a réuni que quelques dizaines de correspondants. Car une bonne partie des deux cent cinquante à trois cents journalistes présents à Tripoli depuis le raid avaient quitté la Libye dans la matinée, après quelques moments de confusion qui ont fait croire à une expulsion massive des représentants de la presse occidentale.

De bon matin, les attentionnés responsables du ministère de l'information qui *« encadrent »* les envoyés spéciaux leur ont indiqué, que la *« mission »* de la presse étrangère étant terminée, il leur fallait plier bagages. La mesure semblait d'abord s'adresser aux journalistes américains et aux ressortissants des pays de la Communauté européenne. Elle a immédiatement été interprétée, parmi les journalistes, à la fois comme une réplique aux expulsions de Libyens décidées par la Grande-Bretagne et la RFA, et aux sanctions diplomatiques contre la Libye annoncées lundi dernier à Luxembourg par les Douze de la Communauté.

En fait, il n'en était rien, et l'explication paraît beaucoup plus simple. L'invitation faite aux journalistes de commencer à quitter le pays relèverait simplement d'un problème de logistique : il ne nous est plus possible de continuer à nous occuper de tous les correspondants à la fois, expliquait, en substance, un responsable de l'information.

Quelques heures plus tard, alors que de nombreux envoyés spéciaux avaient déjà quitté leur hôtel, les fonctionnaires de l'information indiquaient aux journalistes encore présents qu'ils pouvaient rester à Tripoli. Ils mettaient une particulière insistance à assurer qu'il n'y avait jamais eu d'expulsions, comme s'ils souhaitaient souligner l'injustice des mesures décidées par certains pays européens, cédant à *« une campagne de propagande anti-libyenne »* orchestrée par Washington.

ALAIN FRACHON.

L'ASSASSINAT DU TROISIÈME OTAGE BRITANNIQUE

Un film vidéo transmis par les ravisseurs montre Alec Collett pendu « par représailles »

De notre correspondant

Beyrouth. — L'assassinat d'un troisième otage britannique, Alec Collett, *« en représailles »* au raid américain contre la Libye, a été confirmé par un film vidéo adressé au journal libanais *Al Nahar*, qui reproduit la scène de l'*« exécution par pendaison »*. Tout porte à croire qu'il est authentique et qu'il s'agit bien de Collett. Une mystification reste, certes, du domaine du possible tant que le corps n'aura pas été retrouvé. Mais, selon toute vraisemblance, c'est bien Alec Collett qui pend au bout d'une corde dans les images parvenues mercredi soir au journal libanais.

Avec l'Américain Peter Kilburn, ce sont donc quatre otages qui auront été tués pour *« venger la Libye »*. Un cinquième, le Britannique John McCarthy, enlevé très récemment le 17 avril sur la route de l'aéroport alors qu'il quittait Beyrouth-Ouest, est toujours introuvable.

« Quatre minutes d'horreur sur film vidéo », titre *l'Orient-le Jour*, au sujet de la pendaison de Collett, dont la disparition remonte à treize mois puisqu'il a été enlevé le 22 mars 1985, le même jour d'ailleurs que les diplomates français Marcel Fontaine et Marcel Carton. Le film montre d'abord une corde de gibet sur fond d'un paysage d'herbes et de rochers. Une voix « off », sans accent particulier, lit en arabe le texte de communiqué similaire à celui laissé auprès des corps de Leigh Douglas et de Philip Patfield, annonçant : *« En représailles à l'attaque américano-britannique contre la Libye »* et *« au rôle scandaleux du gouvernement britannique, qui a participé à l'assassinat d'innocents au sein de notre peuple arabe et islamique, l'exécution par pendaison de l'espion britannique Alec Collett. Ceci est un châtiment pour Thatcher la criminelle et pour Geoffrey Howe, son secrétaire aux affaires étrangères. »*

Après cette lecture, un corps inerte se balançant au bout d'une corde apparaît sur fond du même paysage. On entend le cri d'*« Allahou Akbar ! »* (Dieu est le plus grand) clamé par une foule invisible. Le supplicié porte un jean, une chemise à carreaux rouges et blancs, une saharienne kaki et un bandeau noir sur les yeux. Son visage est bouffi et sa langue pend. Le nez, la calvitie naissante et les mâchoires sont bien celles de Collett. Mais les mains étant liées dans le dos, on ne voit pas si un doigt manque à la main gauche, ce qui eût permis une identification certaine.

Rien n'y aura donc fait. Toutes les déclarations véhémentes et argumentées — sur le thème : *« Pourquoi les étrangers sont-ils soigneusement sauvegardés dans les pays agressés et attaqués chez nous, sinon pour faire de Beyrouth-Ouest une jungle ? »* — de MM. Walid Joumblatt (PSP, druze), Nabih Beri (Amal, chiite) et Selim Hoss (sunnite) n'auront pas empêché l'assassinat. D'ailleurs, l'Organisation des révolutionnaires musulmans socialistes, qui le revendique, affirme qu'il a eu lieu le 16 avril, c'est-à-dire le surlendemain du raid américain et le jour même où les corps de Philip Patfield, Leigh Douglas et Peter Kilburn avaient été retrouvés, ce qui a provoqué l'exode, organisé sous la protection des miliciens du PSP dont le chef a le premier exprimé son indignation devant *« tant de vilénie »*.

Avec le départ de trente-neuf Britanniques, de quelques Irlandais, Néo-Zélandais et Australiens, de dix Américains, d'un Belge et de quatre Français, les Occidentaux se font rares à Beyrouth-Ouest. Il en reste cinquante à soixante, dont dix-sept des vingt-cinq enseignants français qui y travaillaient le mois dernier. Dix-sept otages étrangers (quinze si MM. Seurat et Buckley ont été tués), demeurent entre les mains de leurs ravisseurs après avoir été enlevés dans le seteur musulman de Beyrouth : neuf Français, cinq Américains, un Britannique, un Italien, un Sud-Coréen.

Les étrangers ne sont pas, loin de là, les seules victimes du chaos de Beyrouth-Ouest. La grève du corps médical de l'hôpital de l'université américaine, avec lequel s'est solidarisé le personnel de l'hôpital islamique Al-Makassed, en témoigne. Le personnel hospitalier proteste contre les sévices subis, une fois de plus, par un médecin qui refusait de se plier aux caprices d'un milicien. Le laboratoire d'examens génétiques de l'AUH, le seul du Moyen-Orient, a fermé ses portes après le départ du médecin britannique qui le dirigeait.

LUCIEN GEORGE.

ATTENTAT CONTRE BRITISH AIRWAYS A LONDRES : PAS DE VICTIMES

Londres *(AP)*. — Une bombe de forte puissance a dévasté, jeudi matin 24 avril, vers 6 heures, les bureaux de la compagnie British Airways, situés dans Oxford Street, au centre de Londres, et sérieusement endommagé l'immeuble de six étages qui les abrite, sans faire de victimes.

Seule une femme commotionnée par la déflagration a dû recevoir des soins. Les premières informations avaient laissé supposer que plusieurs occupants de l'immeuble étaient portés disparus, mais elles ont été rapidement démenties par les pompiers et par la police.

Scotland Yard a confirmé que la déflagration, entendue dans un rayon de plusieurs kilomètres, a été provoquée *« par un engin explosif, dont nous ne savons pas encore quelle était la puissance. L'explosion et l'incendie qu'elle a entraîné ont provoqué des dégâts au rez-de-chaussée »*.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

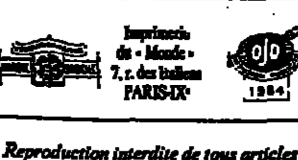
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. Reagan invite ses partenaires du sommet de Tokyo à « partager la responsabilité » du maintien de la paix

De notre correspondant

Washington. – Purement économique en théorie, l'annuel sommet des sept pays occidentaux les plus industrialisés sera dominé, à la fin de la semaine prochaine, à Tokyo, par un dossier totalement politique – celui du terrorisme.

Inévitable au lendemain des bombardements américains sur la Libye, cette réalité ne fait aussi que confirmer une évolution de ces sommets vers l'institutionnalisation de consultations régulières sur les affaires du monde entre dirigeants des plus puissantes nations à économie de marché. Ce lent glissement vers l'instauration d'un directoire politique des Etats démocratiques a souvent suscité de vives objections, notamment françaises, mais c'est sans détours que M. Reagan a appelé, mercredi 23 avril, ses partenaires du sommet à *« partager la responsabilité »* du maintien de la paix.

« Cela n'est nulle part plus impératif que dans la bataille contre le terrorisme », a notamment déclaré M. Reagan dans un discours prononcé devant une conférence internationale organisée par la chambre de commerce des Etats-Unis. *« Si nous ne nous y opposons pas*, a-t-il en effet expliqué après avoir tracé un parallèle avec les dangers de la drogue, *ces lâches et perverses actions érigeront un mur de peur entre nations et voisins. Elles restreindront la joie du voyage, le flot du commerce et l'échange des idées, et le terrorisme, en bref, fera tourner, s'il n'est pas découragé, les vents de la liberté qui soufflent aujourd'hui »* d'un continent à l'autre.

Longuement développée dans la première partie du discours, cette idée de la liberté secouant, en cette fin de siècle, le monde pour dresser les peuples contre le communisme et en faveur des libertés politiques et d'entreprise, est l'un des principaux fondements théoriques de la politique étrangère de M. Reagan. C'est en son nom qu'est défendu l'interventionnisme de plus en plus vigoureusement prôné par la Maison Blanche dans toutes les régions où des régimes proches de l'URSS se heurtent à une résistance armée.

C'est également elle qui pousse Washington à mieux accepter depuis quelques mois les perspectives de renversement de dictatures pro-américaines dont l'effacement est considéré – dans une période où Moscou n'aurait plus l'initiative – comme moins dangereux qu'hier, et bénéfique surtout aux combats contre les gouvernements totalitaires.

Justifiant ainsi la bataille contre le terrorisme non seulement par la nécessité d'en débarrasser la planète mais aussi par une volonté de l'empêcher de contrarier une évolution historique qu'il salue et veut appuyer, M. Reagan tend en fait à vouloir mobiliser l'Europe et le Japon sur un soutien à une politique plus globale – la sienne. S'adressant mardi à l'Heritage Foundation, le centre d'études politiques auquel sont largement empruntées les propositions des courants les plus idéologiques du Parti républicain, M. Reagan avait, par exemple, directement lié les décisions militaires prises il y a dix jours contre la Libye et ses propositions quant à l'attitude à adopter face au Nicaragua sandiniste.

« J'espère, avait-il déclaré, *que tous les membres du Congrès réfléchiront au fait que les sandinistes ont entraîné, soutenu, dirigé et pourvu en refuge les terroristes. Ils sont, en ce sens, en train d'essayer de construire une Libye à notre porte, et ce sont « les contras », les combattants de la liberté, qui les en empêchent. »*

Bombarder Damas ou Téhéran si...

Cette analyse du terrorisme comme simple obstacle dressé, dans le cadre d'une subversion générale, contre le développement naturel de la liberté explique en bonne partie que les dirigeants américains paraissent ne pas comprendre que beaucoup d'Européens n'adhèrent pas à l'idée que des bombardiers puissent mettre un terme aux attentats.

A Washington, en revanche, le problème est considéré comme étant avant tout militaire, et l'ébullition que crée, du Proche-Orient à l'Afrique du Nord, l'affirmation d'une identité arabe sur fond de rejet de l'Etat israélien, est pour ainsi dire ignorée. Quand M. Reagan s'exclame, dans ce même discours de mercredi, que la bataille contre le terrorisme n'est pas *« un conflit entre les démocraties occidentales et le monde arabe »*, car les *« nations arabes elles-mêmes »* ont à souffrir de la *« minuscule minorité »* qui utilise la violence aveugle, on peut voir là beaucoup plus qu'une simple amabilité tactique : une conviction.

La Maison Blanche comme le département d'Etat ne cessent en tout cas de faire dire que malgré leurs protestations publiques les gouvernements arabes sont rarement opposés aux coups portés au colonel Kadhafi, et tout laisse à penser qu'on ne voit pas ou que l'on tient pour négligeables les raisons qui poussent à ce double langage. Aux dirigeants arabes modérés, M. Reagan voudrait cependant offrir une aide : un plan de soutien financier régional dont l'idée revient à M. Pérès et auquel il va demander à ses partenaires du sommet, a-t-il indiqué, mercredi aussi, dans d'autres déclarations, d'apporter leur contribution comme quote-part due à la paix et à la stabilité.

M. Reagan part vendredi pour le Japon qu'il gagnera en plusieurs étapes asiatiques. Il s'y rend satisfait de ce qu'il a entamé, convaincu qu'il a déjà beaucoup contribué à réveiller les Européens et qu'il faut maintenant les convaincre d'aller vers une fermeté plus grande encore, car il *« doit être répondu au terrorisme vigoureusement et collectivement »* puisqu'une *« réponse unilatérale ne suffit pas »*.

Sa détermination à cet égard est si entière qu'il s'est laissé entraîner à dire, mercredi devant un groupe de journalistes, que s'il avait *« suffisamment de preuves »* d'une implication de l'Iran ou de la Syrie dans un attentat terroriste, il *« devrait »* alors donner l'ordre de bombarder leurs capitales. L'entourage présidentiel a aussitôt fait savoir que M. Reagan avait involontairement omis de préciser qu'une telle décision ne serait prise – conformément à une politique constante – qu'en dernier recours, mais personne n'a en revanche atténué les propos tenus par M. Reagan sur la Libye. *« Nous avons prouvé la semaine dernière*, avait-il dit, *que personne ne peut tuer des Américains et s'en vanter. Personne. Nous ne voulons aucun mal au peuple libyen. Mais si son gouvernement continue sa campagne de terreur contre les Américains, nous agirons à nouveau. »*

BERNARD GUETTA.

● *Un démenti du Pentagone.* – Le département américain de la défense a catégoriquement démenti, mardi 22 avril, que cinq ou six avions américains aient été perdus lors du raid contre Tripoli et Benghazi la semaine dernière.

Un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères avait déclaré (*le Monde* du 23 avril) que Moscou avait la preuve que les Etats-Unis avaient perdu cinq ou six avions, et non pas un seul comme le prétend Washington. – *(Reuter.)*

A Paris

MANIFESTATION CONTRE LES « VA-T-EN-GUERRE DU PENTAGONE »

Huit cents personnes environ ont manifesté, mercredi 23 avril à Paris, contre « l'agression américaine » en Libye, à l'appel de deux organisations d'extrême gauche, Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire. Alors que des défilés de protestation ont déjà eu lieu dans plusieurs capitales européennes, il s'agissait du premier rassemblement en France contre le raid américain sur Tripoli et Benghazi. Les forces de police sont restées extrêmement discrètes pendant la manifestation qui a eu lieu de la place Clichy à la station de métro Barbès. Les manifestants, dont Arlette Laguiller (LO) et Alain Krivine (LCR), ont dénoncé les *« va-t-en-guerre du Pentagone »*, criant : *« Reagan, Thatcher, Mitterrand : bas les pattes devant la Libye ! »*

« Il était de notre honneur de relever le drapeau des anti-impérialistes français, malgré la capitulation des organisations ouvrières », a déclaré Alain Krivine à l'issue du défilé. Une intervenante de Lutte ouvrière a appelé, de son côté, à *« opposer la solidarité internationale de tous les travailleurs et opprimés à un terrorisme de grande puissance qui a fait beaucoup plus de victimes que le terrorisme individuel des plastiqueurs liés ou non à Kadhafi »*.

C. L.

COMMENT EXPLIQUER L'ATTITUDE FRANÇAISE AUX AMÉRICAINS ?

Deux ambassadeurs, deux styles...

De notre correspondant

Washington. – Ils représentent tous deux la France en territoire américain, mais c'est à peu près leur seul point commun. Le premier, M. de Margerie, ambassadeur aux Etats-Unis, est un diplomate de carrière, réunissant toutes les qualités – expérience, précision et culture – de la vieille école du Quai d'Orsay. Le second, M. de Kemoularia, représentant permanent auprès des Nations unies, a fait tout à la fois de la diplomatie, de la politique et une carrière bancaire, au cours d'une vie bouillonnante qui lui a fait connaître, du Golfe aux Pays-Bas et de l'Asie aux Etats-Unis, une bonne moitié des puissants de ce monde. L'un marche à petits pas, et l'autre semble avoir des ressorts à la place des pieds. L'un a une voix toujours égale, l'autre la jovialité spontanée, et leurs préférences respectives vont naturellement aux conversations en petits cercles pour le premier, aux grands auditoires pour le second.

On n'aura donc pas besoin d'ajouter que le premier vit très bien sans les journalistes, alors que le second en raffole, pour qu'il soit clair que ces deux hommes ne pouvaient réagir de la même manière à la vague d'indignation que la France a suscitée aux Etats-Unis en refusant d'ouvrir son espace aérien aux bombardiers envoyés sur la Libye.

Le réflexe naturel de M. de Margerie était de prendre le plus de recul possible avant l'action et de veiller à ne pas alimenter la polémique, alors que les passions étaient trop fortes, de n'intervenir que discrètement, comme le conseillaient d'ailleurs une grande firme de relations publiques consultée d'urgence et plusieurs personnalités américaines connues pour leur attachement à la France. Sur la brèche, mais invisible, M. de Margerie s'est personnellement entretenu avec de très nombreux responsables du Congrès, qu'il a su convaincre de ne pas laisser leurs collègues adopter une résolution contre la France. Ses démarches ont également contribué à quelque peu « arrondir » les déclaration officielles américaines.

Entre deux maux...

A New-York, M. de Kemoularia, lui, trépignait d'impatience devant ce jeu de coulisses : considérant que les hommes politiques, aux Etats-Unis, suivent l'opinion et non l'inverse, il était partisan d'accepter les demandes d'interviews télévisées dont lui-même et son collègue de Washington étaient assaillis.

Difficile de dire qui, des deux, avait raison, car il fallait choisir entre deux maux : enflammer le débat, ou sembler le fuir ; paraître se justifier, ou sembler n'avoir rien à répondre. L'un et l'autre ont, en conséquence, fait ce qu'ils voulaient faire. Le résultat a été celui que produisent habituellement les ordres et les contre-ordres. M. de Kemoularia ne s'est que timidement montré : le Quai d'Orsay lui avait rappelé qu'il n'était pas ambassadeur aux Etats-Unis, mais aux Nations unies. Et M. de Margerie, bousculé dans sa stratégie, a pu donner l'impression d'être trop réfléchi.

Tout cela a fait sourire dans les milieux politiques américains, et ne serait qu'anecdotique si le fond de l'affaire, au-delà des différences de tempérament, ne tenait largement à la « cohabitation ». M. de Kemoularia n'est en rien socialiste, mais il est personnellement lié à M. Mitterrand. M. de Margerie est un professionnel, très apprécié du président de la République, mais sans antennes particulières à l'Elysée socialiste.

Qu'on le veuille ou non, la nuance crée des distances. Elles peuvent devenir grandes quand aucun des deux ambassadeurs ne sait officiellement quelles ont été les raisons données aux Américains pour refuser le droit de survol ; quand ils en sont réduits à improviser – en public ou en privé – et qu'on peut imaginer qu'à la veille du sommet de Toyko, M. Mitterrand ne déteste pas l'idée qu'on le dépeigne dans la presse américaine comme plus ferme, contre le terrorisme, que le premier ministre.

On verra dimanche prochain M. de Margerie à la télévision américaine, et le *Washington Post* publie, ce jeudi matin, un long et intelligent article de lui. Dans des genres très différents, la France a deux excellents ambassadeurs en territoire américain. Il n'a manqué, en la circonstance, que d'arrêter la politique qu'ils auraient à appliquer.

B.G.

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE

Le premier ministre iranien demande à ses concitoyens de «se serrer la ceinture»

Les troupes iraniennes ont repoussé quatre offensives irakiennes mercredi 23 avril dans les montagnes du front nord de la guerre du Golfe, infligeant de lourdes pertes aux assaillants, indique un communiqué militaire à Téhéran.

Le communiqué circonscrit les offensives à la région de Sayyed-Khan, là où l'Irak affirme avoir repris quatorze sommets montagneux après une bataille de plus de six heures.

Téhéran ajoute que les offensives terrestres ont été accompagnées d'une intense activité aérienne irakienne au-dessus des villages kurdes situés au-delà de l'extrémité nord du front. Cinq villageois ont été blessés par des bombes irakiennes larguées aux alentours de Zivah, près de la frontière irano-irakienne, à 600 kilomètres à l'ouest de Téhéran, affirme l'Iran.

Par ailleurs, le premier ministre iranien Mir-Hossein Moussavi, s'adressant aux gouverneurs des vingt-quatre provinces du pays, les a exhortés à économiser afin que la chute du revenu pétrolier ne menace pas les achats d'armements.

« Le gouvernement et le consommateur devront se serrer la ceinture pour permettre l'accroissement de l'effort de guerre », a dit M. Moussavi. *« Tout comme les combattants iraniens, qui ont prouvé leur capacité à terminer la guerre par la victoire de l'Iran, la nation iranienne déjouera sur le front de l'économie le complot de la baisse des prix du pétrole »*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

La bataille pour Zhawar

Islamabad. – La résistance a subi de lourdes pertes au cours des combats pour le contrôle de Zhawar, sa principale base dans la province de Paktia, à la frontière du Pakistan. Environ trois mille soldats soviétiques et cinq mille militaires afghans, appuyés par des dizaines de chars et de nombreux avions et hélicoptères, ont attaqué pendant plus de trois semaines cette place forte qui serait pratiquement détruite. Mais le commandant Jalaluddin Haqqani, chef de la résistance dans le secteur, a démenti, mercredi 23 avril, la chute de la base entre les mains des communistes, ainsi que l'avait affirmé la veille l'agence Tass.

Simultanément, à Washington, un porte-parole du département d'Etat américain, a déclaré que les résistants *« semblaient tenir bon »*. Washington a confirmé que les combats s'étaient intensifiés ces trois dernières semaines le long de la frontière pakistanaise et que les pertes étaient élevées de part et d'autre.

A Zhawar, selon des sources proches de la résistance, les combats ont cessé et les troupes soviéto-afghanes se sont retirées. Le commandant Haqqani a fait état de cent vingt-cinq morts et deux cent vingt blessés parmi ses hommes et de deux cent quatre-vingts tués parmi les assaillants. – *(AFP, Reuter.)*

HONGKONG

Londres refuse la citoyenneté britannique à 11 500 personnes

Londres. – La Grande-Bretagne a rejeté les demandes de 11 500 Indiens et autres résidents non chinois de Hongkong désireux d'obtenir la citoyenneté britannique en 1997, au moment où la colonie passera sous souveraineté chinoise, a indiqué, mercredi 23 avril, à Londres, le ministre de l'intérieur, M. Douglas Hurd. Ces requêtes avaient été approuvées par le Conseil législatif de Hongkong. M. Hurd a néanmoins indiqué, dans une réponse écrite au Parlement, qu'elles n'étaient *« pas justifiées, pour le moment »*.

Le ministre a ajouté que le gouvernement britannique examinerait le statut de ces personnes après 1997 et qu'il tentera, à ce moment-là, de leur trouver *« un endroit où elles se sentiront chez elles »*. La citoyenneté britannique ne risque pas de renforcer la positon des membres de ces communautés à Hongkong, a-t-il ajouté. Londres a signé, en décembre 1984, avec Pékin un accord stipulant que les autorités chinoises recouvreront la souveraineté sur Hongkong en 1997. – *(AFP.)*

URSS

Andreï Sakharov coupable... d'auto-stop

Boston. – M. Andreï Sakharov a déclaré à son épouse, Mme Elena Bonner, au téléphone, mardi 22 avril, que les autorités ont menacé de lui retirer son permis de conduire parce qu'il avait transporté des gitans qui faisaient de l'auto-stop à Gorki. On lui a rappelé qu'il était interdit d'*« utiliser les moyens de transport privés pour obtenir des profits financiers illégaux »*, a indiqué son beau-fils Efrem Yankelevitch.

Selon sa famille, Andreï Sakharov, loin de monnayer ses services, offre souvent de transporter des gens parce que les voitures sont rares en URSS et parce qu'il se sent seul. *« Il n'y a personne autour de lui, à l'exception des agents du KGB, et personne ne peut l'approcher dans la rue parce qu'on est immédiatement intercepté par ces agents »*, a ajouté M. Yankelevitch. – *(AFP)*.

AFRIQUE

République sud-africaine

Une brèche dans l'apartheid ?

(Suite de la première page.)

La disparition de ce que les Noirs considéraient comme une atteinte à leur dignité humaine constitue un progrès indéniable. Dorénavant, tous les ressortissants sud-africains seront munis d'une pièce d'identité semblable. Le droit de citoyenneté sera reconnu à chacun, à l'exception cependant de ceux dont la nationalité relève des quatre homelands indépendants (Transkei, Ciskei, Venda, Bophuthatswana). Des négociations sont en cours avec les gouvernements de ces Etats fantoches non reconnus par la communauté internationale pour rétablir, sous une forme ou sous une autre, la citoyenneté sud-africaine.

Cependant, le Livre blanc précise que désormais les ressortissants de ces quatre bantoustans doivent satisfaire aux règles de l'immigration internationale du gouvernement sud-africain. Ce qui signifie qu'ils sont considérés comme des étrangers en Afrique du Sud.

Parmi l'éventail de lois dont le Livre blanc propose la suppression figurent celle imposant le couvre-feu qui interdit aux Noirs de se trouver dans les quartiers blancs, celle réglementant la possibilité de chercher du travail où l'on veut, celle imposant une période de dix ans pour obtenir le droit de résider ailleurs que dans un homeland. Ce qui doit constituer la charte d'une nouvelle politique d'urbanisation confirme également qu'il n'y aura plus de déplacements forcés de populations et suggère la modification de textes discriminatoires.

Où s'arrêtent les modifications ? Les grandes lignes sont tracées mais certains butoirs ne sont pas encore définis de façon précise. En revanche, le Group Areas Act, qui impose un habitat séparé suivant la couleur de la peau, reste en vigueur *« dans un but de protection des minorités »*, précise le Livre blanc. La ségrégation restera donc la règle en ce qui concerne le logement et l'éducation. Reste également à avoir comment sera canalisé l'afflux inévitable des populations noires vers les centres urbains.

Comme toujours, il faudra attendre pour savoir si un système de contrôle ne va pas se substituer à un autre. Il ressort du Livre blanc que les autorités locales seront désormais investies de pouvoirs importants en ce domaine. Il faudra également attendre pour savoir si des terres seront allouées en quantité suffisante pour permettre aux Noirs de s'installer là où ils le désirent. Malgré la disparition de l'*influx control*, tout nouvel arrivant devra justifier d'un logement sur un site autorisé pour pouvoir s'installer. *« Les gens ne peuvent être autorisés à s'installer n'importe où dans une ville »*, souligne le Livre blanc.

Pouvoirs de police renforcés

Un autre projet de loi a été déposé au Parlement le même jour. Il a pour objet de permettre au ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, de déclarer *« zones d'émeutes »* les régions en proie à la violence. Les forces de police disposent de pouvoirs identiques à ceux qu'elles détiennent sous le régime d'exception, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à celui-ci.

Le chef de l'Etat avait annoncé le 4 mars qu'il souhaitait que des dispositions soient prises pour *« fournir aux autorités les moyens nécessaires à la protection des vies et des biens »*. La modification du Public Safety Act va donc permettre d'utiliser la machine répressive de l'état d'urgence sans que celui-ci soit déclaré. Il avait été levé officiellement le 7 mars.

Par ailleurs, la violence a repris dans la township d'Alexandra, à proximité de Johannesburg. Les résidents font état de huit victimes, pour la plupart des militants anti-apartheid. Cinq maisons appartenant à des leaders d'associations civiques ont été incendiées. Ces nouveaux troubles surviennent deux mois après ceux de février qui avaient causé la mort, officieusement, de trente personnes. Au début de la semaine, un mouvement de boycottage général des magasins blancs a été lancé et semble assez bien suivi.

MICHEL BOLE-RICHARD.

ASIE

Inde

Deux sikhs lynchés au Pendjab

De notre correspondant

New-Delhi. — Deux jeunes sikhs, membres présumés d'une organisation extrémiste, ont été lynchés, mercredi 23 avril, par une foule d'hindous en colère, à Ranike, un paisible village du Pendjab à majorité hindoue, non loin de la frontière avec l'Haryana. Pris en flagrant délit de vol de statuettes dans un temple hindou, les jeunes gens ont blessé par balle le prêtre qui tentait de s'interposer. Après une course-poursuite de 3 kilomètres dans la campagne, les villageois ont capturé les deux voleurs. Peu après, la police locale a récupéré les deux hommes agonisants, qui ont expiré à l'hôpital.

Les déclarations du nouveau chef de la police du Pendjab, M. J.-F. Ribeiro, selon lesquelles « aucun cadeau » ne doit plus être fait aux fauteurs de troubles, ont été apparemment entendues. Personnage controversé, homme à poigne, connu pour avoir écrasé dans le sang le mouvement armé des naxalites (communistes révolutionnaires indiens) dans les années 70, M. Ribeiro, dans une opération de grand nettoyage de la police pendjabie, a ordonné, mercredi, le transfert de vingt-six officiers de haut rang.

De confession hindoue, alors que 80 % des policiers du Pendjab sont sikhs, M. Ribeiro a pris très au sérieux les informations selon lesquelles les forces de l'ordre sont infiltrées par les extrémistes. Depuis sa prise de fonctions, il y a un mois, un calme relatif et précaire paraît s'être établi dans les localités les plus chaudes de l'Etat. Une ou deux personnes meurent encore chaque jour au Pendjab sous les balles des terroristes ou de la police, mais aucune opération d'envergure ou de terreur aveugle n'a été entreprise par les séparatistes sikhs depuis quelques semaines.

PATRICE CLAUDE.

DIPLOMATIE

M. MITTERRAND RENCONTRE LE CHANCELIER KOHL A TRÈVES

M. François Mitterrand était attendu ce jeudi 24 avril, en fin de matinée, à Trèves, où il devait s'entretenir avec le chancelier Kohl. Ce dernier avait reçu, une semaine plus tôt, à Bonn, la visite de M. Jacques Chirac. Le chef de l'Etat devait regagner Paris dans l'après-midi.

Mercredi après-midi, M. Mitterrand avait donné audience, à l'Elysée, à M. Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière.

● *M. Barzel nommé coordonnateur des relations franco-allemandes.* — Ancien président chrétien-démocrate du Bundestag, M. Rainer Barzel a été nommé, mercredi 23 avril, coordonnateur pour les relations franco-allemandes, a annoncé le porte-parole du gouvernement de Bonn. Il l'avait déjà été en 1980. Le poste était vacant depuis la mort de Mme Helga Wex. Ancien ministre de l'intérieur et président du groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Barzel était devenu président du Parlement ouest-allemand avant de démissionner en 1984 en raison de son implication dans le scandale Flick. — *(AFP.)*

Recevant le nouveau délégué général du Québec

LE PRÉSIDENT FRANÇAIS CONFIRME SON INTENTION DE SE RENDRE AU CANADA

Le nouveau délégué général du Québec, M. Jean-Louis Roy, a été reçu, mercredi 23 avril, à l'Elysée, par M. Mitterrand, auquel il a remis une lettre d'accréditation du premier ministre québécois, M. Robert Bourassa (*le Monde* du 31 janvier) ; au cours de cette audience M. Mitterrand a *« confirmé qu'il se rendra en visite au Canada et au Québec »* à une date qui reste à fixer, a indiqué M. Roy. Il a précisé que cette visite — la première d'un chef d'Etat français depuis celle du général de Gaulle, en 1967 — comporterait *« une partie québécoise significative en raison des diverses proximités qui existent entre la France et le Québec sur les plans historique, culturel et économique »*.

L'invitation faite à M. Mitterrand avait été renouvelée au mois de février à Paris par le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, et par M. Bourassa, en marge du premier sommet francophone.

M. Roy devrait être reçu vers le 15 mai par M. Jacques Chirac. Il s'est entretenu, en fin de journée, avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, pour évoquer notamment la prochaine réunion de la commission franco-québécoise.

UNE « PREMIÈRE » EN ALLEMAGNE

Le jumelage de Sarrelouis (RFA) et d'Eisenhüttenstadt (RDA)

De notre correspondant

Bonn. — Un accord a été conclu mercredi 23 avril entre les maires de Sarrelouis et d'Eisenhüttenstadt en vue du premier jumelage entre deux villes ouest et est-allemandes. L'accord officiellement proclamé à l'automne après avoir été approuvé solennellement par les conseils municipaux des deux cités industrielles de la Sarre et du Brandebourg.

Construite par Vauban en 1681, et située à quelques kilomètres de la frontière franco-allemande, Sarrelouis est la ville natale du maréchal Ney, mais surtout celle du ministre-président social-démocrate de la Sarre, M. Oskar Lafontaine. Les négociations en vue du jumelage avaient été engagées après une rencontre à l'automne dernier, à Berlin-Est, entre M. Lafontaine et le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, originaire d'une autre petite ville sarroise de la région, Neunkirchen. Eisenhüttenstadt, créée sous le nom de Stalinstadt, autour d'un important complexe sidérurgique, est située non loin de la frontière avec la Pologne.

Ce jumelage n'est pas sans rapport avec l'origine sarroise de M. Honecker — dont personne n'ignore le souhait de revoir son pays natal à l'occasion d'une éventuelle visite en RFA, jusqu'ici toujours ajournée. Mais il n'en a pas moins valeur de symbole pour toute la RFA, qui y voit un signe de l'approfondissement des relations entre les deux Allemagnes. Au cours du congrès de l'Association des municipalités ouest-allemandes, le maire de Francfort-sur-le-Main, M. Wallmann (CDU), a exprimé l'espoir que de tels jumelages puissent se multiplier.

L'accord de mercredi, négocié à Eisenhüttenstadt par le maire de Sarrelouis, M. Manfred Heinrich (SPD), prévoit des échanges de groupes sportifs, culturels, de délégations de l'artisanat et des syndicats. Dès le mois de mai un groupe d'Eisenhüttenstadt viendra participer à la semaine culturelle de Sarrelouis qui lui rendra la pareille en septembre. Les échanges entre les deux villes, qui possèdent une longue tradition commune dans la sidérurgie, seront limités à des voyages de groupes. Les déplacements individuels ne sont pas prévus, les relations entre les deux villes devant rester dans le cadre général des relations interallemandes.

H. DE B.

Moscou réclame l'idée d'un « forum panasiatique »

Moscou. — L'URSS propose la tenue d'un forum des pays d'Asie ainsi qu'une réunion des Etats de l'océan Pacifique sur la sécurité, indique une déclaration du gouvernement soviétique publiée mercredi 23 avril par l'agence Tass.

La proposition de *« forum panasiatique »* reprend une idée lancée à la fin des années 60 par Leonid Brejnev et reformulée en mai dernier par M. Mikhaïl Gorbatchev. En revanche, note-t-on de source diplomatique, l'idée d'une réunion séparée des États de l'océan Pacifique sur la sécurité dans cette zone est nouvelle dans sa forme.

L'URSS, qui est *« une des puissances les plus importantes de l'Asie et de l'océan Pacifique »*, prend de cette façon *« pleinement en compte les intérêts des pays de la région Asie-Pacifique »*, souligne le texte diffusé par l'agence soviétique. Dans ce document, Moscou propose de *« créer les prémices pour la tenue d'un forum panasiatique sur la recherche en commun de solutions constructives »*, et se prononce en faveur d'une réduction des activités des flottes de guerre dans l'océan Pacifique, qui *« jouerait un rôle stabilisateur »*, ainsi que de la mise en place de zones dénucléarisées dans la région. La déclaration souligne, en outre, la nécessité d'entamer un *« large échange de vues entre tous les pays intéressés de cette partie du monde sur l'établissement d'une coopération »* économique, scientifique, technologique, commerciale et culturelle.

Par ailleurs, le document met en garde contre *« l'aggravation sérieuse de la tension dans la région »* qui pourrait résulter des tentatives des Etats-Unis et de leurs alliés de créer une *« Communauté de l'océan Pacifique »* pouvant être transformée dans le futur en *« un nouveau bloc militaire »*. — *(AFP).*

● *Deux sociétés françaises accusées de livraison de matériels américains à l'URSS.* — Environ 233 000 dollars de matériels électroniques qui allaient être livrés illégalement à l'Union soviétique après avoir transité par deux sociétés françaises ont été saisis le 23 avril à Burlingame (Californie), par le département fédéral du commerce. Les sociétés françaises, la Physique appliquée et une compagnie associée, les Accessoires scientifiques, s'étaient présentées comme désireuses d'acquérir ces matériels pour une utilisation en France, mais en réalité, elles avaient pour objectif de faire parvenir ces équipements en URSS, a affirmé le département du commerce qui estime que le matériel saisi est indispensable à la fabrication de semi-conducteurs. — *(AFP.)*

OCÉANIE

Australie

Détente... diplomatique

De notre correspondante

Sydney. — En 1986, l'image qu'on a du Français dans le Pacifique est une caricature : il est le nageur de combat qui coule un bateau pacifiste dans des eaux amies, le fauteur d'essais nucléaires de Mururoa, tout en demeurant, bien sûr... le « chaud lapin » de toujours.

La petite histoire qui réjouit les Australiens ces jours-ci, et qui vaut à la France de figurer une fois encore en première page du *Sydney Morning Herald*, vient illustrer le troisième volet de ce portrait-robot. D'autant que le « chaud lapin » surpris récemment, en plein jour, en flagrant délit sur une plage de Norfolk (territoire australien à mi-chemin entre le continent et la Nouvelle-Zélande) est un diplomate français de haut rang en poste en Australie.

Ce diplomate était allé honorer de sa visite ses compatriotes à bord du patrouilleur *la Dieppoise*, en escale à Norfolk ; mais délaissant vite ses fonctions officielles, il était allé se livrer sur la grande plage de l'île à des ébats remarqués et remarquables avec une compagne aussi dévêtue que plantureuse. Un habitant de l'île, gêné que ces débordements aient lieu au vu d'un groupe d'écoliers de passage sur la plage, appela la police.

Un sergent vint. Il convia les coupables à se rhabiller et à s'expliquer au poste. Le diplomate présenta des excuses et aucune plainte ne fut déposée. Au ministère des affaires étrangères australien, on déclara qu'il n'y aura *« pas de suite »*. A l'ambassade de France, on se borne à un : *« Sans commentaires. »*

Signalons toutefois que des Français avaient déjà, dans la petite île de Norfolk, brillé par leurs exploits : après l'attentat du *Rainbow Warrior*, l'équipage de l'*Ouvéa* avait défrayé la chronique locale en séduisant des beautés de l'île...

S. C.

AMÉRIQUES

LE GUATEMALA APRÈS TRENTE ANS DE DICTATURE MILITAIRE

Le difficile apprentissage de la démocratie

De notre envoyé spécial

Guatemala. — *« Il n'y a ni nourriture, ni argent, ni production, ni sécurité. »* Par sa concision et sa franchise, la formule fait mouche. Elle peut même sembler exagérée, mais elle frappe d'autant plus que c'est le président Vinicio Cerezo lui-même qui résume ainsi la situation au Guatemala, trois mois après son accession au pouvoir. Net vainqueur du second tour de l'élection présidentielle, c'est le 14 janvier qu'il a officiellement pris le relais des militaires, rentrés dans leurs casernes après une trentaine d'années quasi ininterrompues de gestion incohérente, de répression sanglante et d'incurie.

Le constat est sévère, mais il témoigne d'un degré certain de lucidité. Depuis qu'il s'est installé au palais national, le président démocrate-chrétien ne cesse inlassablement d'en appeler à la compréhension, à la coopération et à l'appui de tous les secteurs de la population. Ayant fait un inventaire à peu près complet de l'héritage que lui ont légué ses prédécesseurs, il répète que le passé appartient au passé, et qu'il convient désormais de se tourner vers l'avenir avec tous les Guatémaltèques. Mais déjà les illusions s'estompent, l'état de grâce s'effiloche et des voix commencent à s'élever pour demander des mesures concrètes au lieu des promesses qui tardent à se réaliser.

Pourtant chacun s'accorde à reconnaître que des signes de changement sont visibles. Ainsi, durant notre rencontre avec le chef de l'Etat, des centaines de manifestants, banderoles et pancartes en tête, réclamaient à cor et à cri sous sa fenêtre que soient retrouvés et châtiés les responsables des disparitions politiques des dernières années.

Lenteurs et indécisions

Apparemment imperturbable, M. Vinicio Cerezo explique que ce n'est pas son rôle d'*« être procureur ou juge : c'est à la justice d'agir si elle estime avoir suffisamment de preuves »*. *« Et encore,* précise-t-il, *comment, en tant que président, puis-je déférer des militaires qui m'ont remis le pouvoir, comme ils s'y étaient engagés, et proposer une amnistie aux guérilleros qui, eux aussi, ont posé des bombes et tué des gens ? J'ai promis de faire la paix, d'en finir avec la violence et la répression, d'établir une démocratie et de l'asseoir, de la renforcer. Je n'ai pas promis la vengeance. Avant tout il faut essayer d'établir des faits, et cela est du ressort d'une commission d'enquête indépendante, qui aura l'autorité légale d'interroger qui bon lui semble. Les informations ainsi recueillies seront transmises à la justice. »*

Débrayages et grèves ne sont plus brutalement réprimés comme du temps des militaires, même si des manifestants ont récemment été délogés sans ménagement des bâtiments municipaux qu'ils occupaient. Grâce à une laborieuse concertation — cela aussi est une nouveauté pour le Guatemala — une grève des transports publics a été évitée à la dernière minute. Mais, dans les campagnes, les conflits avec les propriétaires fonciers se poursuivent, et les paysans luttent pied à pied pour conserver leurs terres.

Prise dans les remous de la morosité ambiante, l'économie peine à redémarrer et le flou qui continue d'entourer le programme du gouvernement n'est pas de nature à encourager les milieux concernés à se montrer enthousiastes. Entre l'impatience populaire exprimée par les syndicats et les réticences des puissants milieux patronaux, la marge de manœuvre du président est singulièrement étroite. *« Nous cherchons,* dit-il, *à résoudre en peu de temps les graves problèmes accumulés au cours des vingt dernières années. »*

La corruption antérieure est encore dans toutes les mémoires ; les caisses de l'Etat sont vides, l'inflation s'est élevée à 24 % durant les trois premiers mois de l'année et le chômage demeure un fléau national. Autre problème majeur : les disparités sociales. A en croire le président Cerezo lui-même, *« 95 % de la population ne peuvent aujourd'hui satisfaire leurs besoins élémentaires et n'ont accès à aucun moyen d'éducation. C'est une honte pour le Guatemala d'avoir à l'heure actuelle 65 % d'analphabètes. La mortalité infantile est chez nous l'une des plus élevées du monde. Nous ne pouvons pas affirmer que le Guatemala a son rôle à jouer dans le contexte centraméricain pour promouvoir la démocratie, alors que chez nous quarante-six à cinquante personnes sur cent n'ont pas la possibilité de travailler, voire de se nourrir. Il ne leur reste qu'à voler pour subsister. »*

Nul ne semble contester la bonne foi et la bonne volonté du président. D'aucuns critiquent néanmoins la lenteur de ses décisions, voire ses indécisions. Son équipe gouvernementale ne s'est pas encore remise de se trouver au pouvoir, et devant la masse des questions à résoudre chacun tire à hue et à dia, se renvoie la balle et finit pas laisser la responsabilité des mesures impopulaires au chef de l'Etat. Or ce dernier ne peut pas tout prendre sur lui, ni s'offrir le luxe de se laisser parfois piéger.

> *« 95 % des habitants ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires... » Ce constat amère émane du président Cerezo lui-même...*

C'est un peu ce qui vient de se passer avec la reconnaissance inattendue de la République arabe sahraouie, proclamée le 10 avril à Guatemala. La décision a paru d'autant plus intempestive que le Maroc s'est toujours rangé du côté du Guatemala à l'ONU dès lors qu'il s'agissait d'essayer de sortir de l'imbroglio historique et juridique de Belize, territoire en prolongement du Peten, au nord-est du pays, que le Guatemala revendique comme sien et auquel la Grande-Bretagne, ancienne puissance colonisatrice, a octroyé l'indépendance. A ce sujet, M. Francisco Villagran de Leon, vice-ministre des affaires étrangères, nous a déclaré qu'à ses yeux *« c'est un geste de solidarité pour se rapprocher de l'Afrique et du tiers-monde »*, alors que M. Mario Quinonès, ministre des affaires étrangères, ne dissimulait pas son embarras. *« Je n'ai rien signé,* nous a-t-il indiqué, *j'ai été le premier surpris par ce communiqué, qu'il faut considérer comme nul et non avenu car aucune décision définitive n'a été prise. »*

Quelle langue parler ?

Ce n'est là qu'un exemple des contradictions qui affleurent dans l'entourage immédiat du président Cerezo. D'autres domaines se prêtent aussi à des interprétations divergentes. Ainsi, M. Eduardo Meyer, ministre de l'éducation et ancien recteur de l'université, qui s'était fait connaître par des prises de position courageuses en faveur de la défense des droits de l'homme, se penche aujourd'hui sur le dossier aussi brûlant que controversé des langues vernaculaires. Le gouvernement ne peut en effet continuer d'ignorer ou de marginaliser plus de 60 % des 7,5 millions d'habitants qui sont des Indiens, et dont la plupart ne savent même pas l'espagnol.

Le nouveau ministre envisage un vaste plan d'alphabétisation dans les quatre principales langues autochtones : quiché, cackchiquel, mam et kekchi, avant de passer au castillan. Il nous a confié qu'il est lui-même en train d'en apprendre une et qu'il la proposera peut-être comme langue officielle à côté de l'espagnol. Il est possible d'imaginer l'éventuelle réaction de l'autre partie de la population, descendante des conquérants et colons originaires du Vieux Continent, oligarchie et bourgeoisie créole — qu'on appelle ici *ladina*, — habituée depuis la conquête à tenir serrés les rênes du pouvoir.

M. Villagran de Leon s'est pratiquement refusé à ouvrir ce débat, en déclarant péremptoirement qu'on ne vendait pas de café en quiché sur le marché international, que nul indigène n'avait le droit de contester au *« ladino »* le droit à la terre du Guatemala, et que *« ces gens-là n'avaient qu'à s'intégrer à la civilisation et au progrès »*. Et c'est encore lui qui tentait de nous expliquer que, *« de tout temps, sans que je la défende, la violence a été un moyen de la culture politique au Guatemala »*.

La violence, justement, demeure une préoccupation majeure pour le gouvernement civil. *« En trois mois, il n'est pas possible de faire des miracles »*, nous a répété M. Vinicio Cerezo, et la violence continue d'être à la une de l'actualité guatémaltèque. Peut-être a-t-elle légèrement changé d'orientation, un peu moins sélective politiquement, et un peu plus liée à la délinquance. Il est vrai aussi qu'il a souvent été malaisé de faire une distinction claire et nette entre la violence politique et celle de droit commun au Guatemala. Toujours est-il que l'insécurité marque bon nombre de conversations, et que les journaux continuent de rapporter chaque jour un lot impressionnant de crimes, d'assassinats, de vols et de viols, d'enlèvements et de découvertes de cadavres criblés de balles ou de cimetières clandestins. Dans ce domaine aussi, le gouvernement démocrate-chrétien a encore beaucoup à faire s'il veut véritablement rétablir un minimum de confiance.

Affaiblie par ses querelles internes, la droite tente, elle, de resserrer les rangs après sa défaite électorale, tandis que la guérilla n'a pas l'intention de déposer les armes. Le ministre de l'intérieur ne se prive d'ailleurs pas d'accuser des groupes d'extrême droite et d'extrême gauche de chercher à déstabiliser l'ordre constitutionnel en tirant profit du mécontentement populaire alimenté par la hausse du coût de la vie.

Le paradoxe du gouvernement démocrate-chrétien est peut-être de recourir à une rhétorique de gauche pour mener une politique de droite. D'où la confusion perceptible dans l'opinion publique. Tel est du moins le sentiment du secrétaire général du Parti socialiste démocratique, M. Mario Solorzano, qui apprécie d'autant plus la fragile démocratie retrouvée qu'il avait passé six ans en exil du temps des militaires. S'il reconnaît à la démocratie chrétienne des velléités d'indépendance en politique extérieure, le dirigeant socialiste lui reproche ses hésitations et son manque de projet politique clair à l'intérieur. Le président Cerezo s'était donné cent vingt-six jours pour mettre en marche son expérience. Mais, sans attendre l'échéance du 20 mai, le Guatemala commence à donner des signes d'un malaise persistant.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Jean-Claude Charles revient chez lui à Haïti : les premières heures de démocratie vues par cet écrivain dans

L'AUTRE JOURNAL

EUROPE

Italie

DES FIDÈLES DE M. NATTA AUX POSTES-CLÉS DU PCI

(De notre correspondant.)

Rome. — Les nouvelles nominations au secrétariat et à la direction du PCI décidées à l'issue de la réunion du comité central du 23 avril confirment, dix jours après le dix-septième congrès du parti, le pouvoir désormais incontesté du secrétaire général, M. Alessandro Natta, et le succès de sa stratégie.

Le nouveau « ministre des affaires étrangères » du PCI est M. Giorgio Napolitano, traditionnel chef de file de l'aile « réformiste » du communisme à l'italienne, qui entre aussi au secrétariat du parti. Une promotion significative et importante, qui témoigne de la volonté du PCI de devenir toujours plus un parti « *de la gauche européenne* », en étroite collaboration avec les social-démocraties, comme l'avait annoncé M. Natta à l'occasion du congrès. M. Napolitano, qui était jusqu'à présent chef du groupe parlementaire, avait aussi été le premier grand dirigeant communiste italien à se rendre aux Etats-Unis, en 1978, pour une tournée de conférences dans diverses universités.

Une autre promotion importante est celle de M. Achille Occhetto, qui devient « coordonnateur » du secrétariat et fait figure de véritable dauphin d'Alessandro Natta.

La désignation du groupe dirigeant communiste a aussi été marquée par la mise sur la touche de certains vieux dirigeants. La plus significative est celle d'Armando Cossutta, considéré comme le leader des « pro-soviétiques » au sein du PCI. — *(Intérim.)*

Le souci de ménager Vienne explique la discrétion de Jérusalem dans l'affaire Waldheim

A Vienne, l'allocution télévisée du président autrichien Rudolf Kirchschläger (*le Monde* du 24 avril) a amené les amis politiques de M. Kurt Waldheim à estimer que l'« affaire est classée ». L'ancien secrétaire général de l'ONU a déclaré de son côté que la campagne engagée contre lui *« s'était écroulée »*. Les adversaires socialistes du candidat à la présidence de la République font valoir que *« la crédibilité de M. Waldheim en Autriche et à l'étranger est sérieusement ébranlée dans la mesure où lui seul est responsable d'avoir induit en erreur l'opinion sur ses activités dans l'armée allemande »*.

Le quotidien *Washington Post* indique, par ailleurs, dans son édition du 24 avril, que la commission de l'ONU sur les crimes de guerre avait conclu en 1948 qu'il existait des éléments de preuves suffisants pour poursuivre M. Waldheim pour l'assassinat de partisans yougoslaves.

D'autre part, le gouvernement israélien a demandé au secrétariat général de l'ONU de pouvoir consulter plusieurs centaines de dossiers de criminels de guerre conservés dans les archives de l'Organisation. — *(AFP, AP.)*

De notre correspondant

Jérusalem. — Tout en affirmant vouloir connaître *« toute la vérité »* sur le *« passé nazi »* de l'ancien secrétaire général de l'ONU, le gouvernement israélien a fait preuve jusqu'à présent d'une grande retenue dans l'affaire Waldheim. Alors que les médias, ici comme ailleurs, relatent jour après jour les épisodes de la controverse en cours, les dirigeants de l'Etat juif évitent délibérément d'y prendre une part active. D'ordinaire si prolixes, ils s'expriment peu et avec modération sur ce sujet, laissant le rôle d'accusateur au Congrès juif mondial (CJM), qui a lancé l'affaire et l'alimente périodiquement en versant de nouvelles pièces au dossier.

D'un commun accord, MM. Shimon Pérès, premier ministre, et Itzhak Shamir, ministre des affaires étrangères, ont adopté d'emblée un « profil bas » et donné à leurs diplomates des consignes de prudence. Tenu informé des découvertes du CJM avant qu'elles ne soient rendues publiques, le gouvernement ne s'est guère départi dans un premier temps de sa réserve. Seul le ministre de la justice a fait savoir, début avril, que M. Waldheim devait être déclaré *persona non grata* en Israël tant qu'il ne se serait pas expliqué sur son passé de manière convaincante.

Prié par le CJM de prendre connaissance du dossier Waldheim — qui dormait depuis quarante ans dans les archives de l'ONU, — Israël ne pouvait que donner suite à cette demande. Après avoir consulté ce dossier, le 9 avril, M. Benjamin Netanyahu, ambassadeur à l'ONU, déclarait simplement : *« L'affaire ne peut en rester là. Une enquête complète est indispensable. »* Les documents en question sont depuis deux semaines entre les mains des experts du ministère israélien de la justice et du département de la police chargé des enquêtes sur les crimes de guerre.

Les dirigeants israéliens n'ont pas pour autant haussé le ton. *« Gardons-nous de toute hystérie »*, déclarait M. Pérès dans une interview à la radio israélienne. Abordant ce sujet mardi 22 avril devant le Conseil de l'Europe, le premier ministre a repris presque mot pour mot le commentaire qu'il avait fait début avril à Washington. Se défendant de vouloir s'ingérer dans les affaires autrichiennes, il a relevé que *« M. Waldheim était obligé politiquement et moralement, dans son intérêt et dans celui de l'Autriche, de fournir certaines réponses très sérieuses à une série de questions sérieuses »*.

Un lieu de passage

Jérusalem, *a priori*, n'a aucune raison de ménager un homme dont le mandat de secrétaire général fut marqué par plusieurs événements aussi déplaisants pour Israël que le discours de M. Arafat à la tribune de l'ONU ou le vote par l'Assemblée générale de la résolution assimilant le sionisme au racisme. Mais le gouvernement a pris soin de ne pas s'en prendre à l'Etat autrichien. Israël tient, en effet, à préserver les bonnes relations qu'il entretient avec Vienne en dépit de graves divergences sur le règlement du conflit palestinien.

Chacun garde à l'esprit ici que l'Autriche sert de lieu de transit aux juifs autorisés à quitter l'URSS — de plus en plus rarement, il est vrai, — dans le cadre de la réunification des familles. L'émigration des juifs soviétiques *via* Vienne, même réduite au minimum, est un acquis trop important pour qu'on le compromette. En outre, les Israéliens avaient prévu le réflexe de chauvinisme que susciterait en Autriche l'affaire Waldheim, et ils se sont abstenus de l'exacerber par des déclarations passionnelles. Jérusalem a tout fait pour ne pas aggraver le malaise de la petite communauté juive autrichienne, inquiète d'un réveil de l'antisémitisme.

A cela s'ajoute un soupçon d'agacement envers le CJM, dont la campagne est parfois jugée en Israël un peu trop tonitruante. Il s'agit là d'un vieux débat. Israël ne trouve pas toujours opportunes les initiatives de la « Diaspora organisée » et n'est pas prêt à enfourcher avec autant d'ardeur tous ses chevaux de bataille. Des différences de stratégie opposent, par exemple, Jérusalem et le CJM à propos de l'émigration des juifs d'URSS et de l'attitude à adopter envers Moscou. Dans l'affaire Waldheim, Israël est certes solidaire du Congrès, mais on a un peu l'impression que ce dernier lui a forcé la main.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Pologne

L'OPPOSITION DEMANDE L'AUTORISATION DE MANIFESTER LE 1er MAI

Varsovie *(AFP)*. — Pour la première fois depuis 1981, l'opposition démocratique polonaise a déposé une demande officielle d'autorisation de manifestation pour le 1er mai à Varsovie. Cette demande a été déposée mardi à la mairie de Varsovie par un Comité d'organisation des cérémonies du 1er mai regroupant quinze personnes, parmi lesquelles MM. Janusz Onyszkiewicz, ancien porte-parole national de Solidarité ; Henryk Wujec, du KOR (Comité d'autodéfense sociale), ainsi que d'anciens responsables des syndicats autonomes et de branches dissous lors de l'établissement de l'état d'urgence.

Le comité a demandé à pouvoir organiser un rassemblement le 1er mai à midi, place de la Commune-de-Paris, à proximité de la paroisse du Père Popieluszko, puis un défilé devant durer une heure dans le quartier de Zoliborz, selon un itinéraire détaillé. Les signataires demandent en outre la *« protection »* des autorités contre d'*« éventuelles tentatives de troubler ces cérémonies »*. L'année dernière, une manifestation spontanée avait rassemblé, le 1er mai, plus de quinze mille partisans de Solidarité dans le quartier de Zoliborz. La direction clandestine de Solidarité (TKK) a appelé à manifester dans toute la Pologne le 1er mai.

Irlande du Nord

POUR ÉVITER D'ÊTRE DÉBORDÉS PAR LES ÉLÉMENTS PARAMILITAIRES

Les dirigeants des partis protestants durcissent leur opposition à Mme Thatcher

De notre correspondant

Londres. — Les leaders des partis unionistes tentent de reprendre l'initiative et de regagner, au sein de la communauté protestante, l'autorité perdue il y a maintenant près de deux mois. M. James Molyneaux et le pasteur Ian Paisley ont annoncé, le 23 avril, un « programme d'action » destiné à relancer leur campagne de désobéissance civile contre l'accord anglo-irlandais auquel Mme Thatcher entend rester fidèle.

En annonçant un relatif durcissement de leur attitude, ils souhaitent réduire l'influence des organisations extrémistes « loyalistes » qui les ont débordés en déclenchant l'émeute dans les bastions protestants d'Irlande du Nord au soir de la grève générale du 3 mars. Depuis, la violence — presque sans précédent dans le camp de la « majorité » (1) — n'a pas cessé puisqu'il ne se passe pas de nuit sans que la police soit victime d'attaques.

MM. Molyneaux et Paisley ont présenté un plan en douze points qui comprend notamment un appel à la grève des impôts locaux et un renforcement, aux niveaux municipal et régional, du boycottage de l'administration. Cela s'ajoute à la décision — déjà en vigueur — de refuser tout contact avec le secrétariat d'Etat pour l'Irlande du Nord. Depuis leur réélection en janvier, les députés unionistes ne se rendent plus à Westminster. D'autre part, le programme prévoit des « sanctions économiques » contre la République d'Irlande, c'est-à-dire le rejet par les consommateurs protestants des produits venant du « Sud », mais l'énoncé de cette disposition, dont l'application semble douteuse, reste assez vague.

Ces mesures, envisagées de longue date, ne comportent rien de vraiment nouveau et les éléments les plus durs des deux partis unionistes n'ont pas tardé à faire savoir qu'ils les jugeaient très insuffisantes. M. Molyneaux, qui est dans l'ensemble plus modéré que le pasteur Paisley, a déclaré qu'il s'agissait d'une « légère escalade ». Une telle appréciation ne peut qu'aggraver les dissensions entre les deux partis rivaux et mécontenter dirigeants et militants qui se sont récemment rapprochés des groupes paramilitaires fortement soupçonnés d'orchestrer l'agitation actuelle. On a, en outre, remarqué qu'il n'est pas question d'une nouvelle grève générale pour l'instant. Cette omission est sans doute due au veto de M. Molyneaux, de plus en plus inquiet de la radicalisation qui s'est produite surtout dans le parti de M. Paisley.

Ce programme va-t-il redonner aux « politiques » le pouvoir que leur ont manifestement confisqué ceux qu'ils nomment les *« hommes de violence »* ? A Belfast comme à Londres, on est pour le moins sceptique, d'autant que MM. Molyneaux et Paisley s'apprêtent à renouer le dialogue avec le gouvernement de Mme Thatcher pour des entretiens « préliminaires ». Mais le premier ministre, fort du soutien de la quasi-totalité du Parlement, n'entend pas revenir sur le principe de l'accord qui donne au gouvernement de Dublin un droit de consultation sur les affaires d'Irlande du Nord. Puisqu'ils ont toujours fait d'une « suspension » de l'accord un préalable à la reprise de la discussion, les leaders unionistes risquent, de nouveau, de donner à leurs partisans l'impression de céder et de se discréditer davantage au regard des ultras ou des dirigeants des mouvements paramilitaires.

Toutefois, dans l'entourage de Mme Thatcher, où l'on se préoccupe vivement de la détérioration de la situation dans la province et de la perspective d'un été très chaud lors des défilés traditionnels des loyalistes, on laisse entendre que l'on est disposé à donner une certaine satisfaction à MM. Molyneaux et Paisley afin de leur laisser une chance d'apaiser la tension. Sans le dire, le gouvernement pourrait ralentir le processus de consultation prévu par l'accord anglo-irlandais. Mais, ce faisant, Mme Thatcher prend également un risque, celui d'aggraver l'impatience qui se ressent actuellement à Dublin et dans les milieux nationalistes de la communauté catholique d'Ulster car, depuis novembre, l'accord n'a pas encore produit de résultats vraiment tangibles.

FRANCIS CORNU.

(1) Au début des troubles dans la communauté catholique au cours des années 1969-1970, les ultras protestants avaient violemment réagi mais, depuis lors, l'agitation sévissait surtout dans les quartiers nationalistes, sans parler du terrorisme de l'IRA.

politique

A « L'HEURE DE VÉRITÉ » SUR ANTENNE 2

M. Chirac affirme sa « totale responsabilité » dans la détermination et la conduite de l'action gouvernementale

M. Jacques Chirac, premier ministre, c'était un souvenir vieux de dix ans : celui d'une déclaration lapidaire, par laquelle, en août 1976, le président du RPR avait annoncé qu'il quittait l'hôtel Matignon faute d'avoir *« les moyens »* qu'il estimait *« nécessaires »* pour assumer la fonction de chef du gouvernement. Souvenir effacé d'un sourire, qui, le mercredi 23 avril, à « L'heure de vérité » d'Antenne 2, fermait un long chapitre d'histoire politique.

Le premier ministre a aujourd'hui, à la faveur d'une situation qu'il espère *« provisoire »* — on l'avait compris — *« la totalité des moyens »* nécessaires pour assumer *« la totalité de la responsabilité »* de l'action conduite par un gouvernement *« uni »*, *« solidaire »* et *« déterminé »*, qui, conformément à l'article 20 de la Constitution, *« détermine et conduit la politique de la nation »*. Plus que toute tentative de rectification d'image, la simplicité et l'évidence de cette situation ont fait apparaître, mercredi, un Jacques Chirac inébranlable, qui a semblé surprendre les journalistes appelés à le questionner.

Sans doute n'est-il pas facile d'interroger le chef d'un pouvoir tout juste installé, appuyé par une partie de l'opinion méfiante vis-à-vis des moyens d'information publics et qui s'apprête, justement, à transférer au privé la chaîne qui l'a invité.

Bien que M. Chirac l'ait à plusieurs reprises affirmée secondaire dans l'intérêt des téléspectateurs, la question de la privatisation de la télévision a été soulevée par deux de ses interlocuteurs sur trois, et on l'a sentie présente à l'esprit des différents participants à l'émission. Le premier ministre a souligné, à ce sujet, qu'il entend maintenir un secteur public qui doit faire *« référence »* — ce qui une manière de rendre hommage à la qualité des chaînes publiques — et il s'est prononcé, une fois encore, contre toute *« chasse à la sorcière »* parmi les journalistes.

Emploi et sécurité, telles sont les deux priorités dont le premier ministre s'est employé à montrer qu'elles sont mises en œuvre par le gouvernement. Refusant d'entrer dans le détail des mesures prises ou annoncées, M. Chirac a surtout voulu en expliquer l'orientation et en démontrer la cohérence. Il ne s'est pas interdit l'humour — à propos de la levée de l'anonymat sur l'or, qui intéresse beaucoup *« nos paysans »* et *« les chauffeurs de taxi »*, ou de l'amnistie pour les capitaux qui avaient fui à l'étranger : il ne s'agit pas de *« féliciter »* ceux qui les ont sortis, — mais il ne s'est guère soucié des questions précises qui lui étaient posées. Il estimait avoir mieux à faire.

Tout est en route, tout est *« dans les tuyaux »*, il n'y a pas lieu à de longs débats sur ce qu'il conviendrait de faire, et les résultats se feront sentir dès le début de l'année prochaine pour ce qui est de la sécurité. Voilà ce que M. Chirac avait à dire à tous ceux qui s'interrogent, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de sa majorité. Bref, qu'on le laisse agir, il sera temps de faire les comptes à l'automne.

PATRICK JARREAU.

M. Jacques Chirac a déclaré au sujet de l'opération américaine en Libye, de la position de la France et des relations avec les États-Unis : *« Il n'y a pas lieu d'imaginer qu'il puisse y avoir je ne sais quel malentendu entre nous. Simplement, nous avons une politique étrangère qui est indépendante et nous voulons pouvoir juger des conséquences des actions que nous menons (...). J'aurai l'occasion de rencontrer le président Reagan prochainement à Tokyo. Le gouvernement a décidé de faire en sorte que la coordination des actions des démocraties occidentales (...) en matière de lutte contre le terrorisme soit renforcée. Nous en discuterons à Tokyo, et je suis sûr que, sur ce point, nous trouverons un terrain d'entente sans difficulté. »*

Le premier ministre a précisé que la France avait mis en garde les autorités libyennes contre toute initiative la menaçant elle-même, en visant ses alliés du sud de l'Europe ou d'Afrique du Nord. Il a affirmé que la France *« est le seul pays »* où il n'y ait pas eu de manifestations contre le raid américain, ce qui prouve que sa *« solidarité »* et sa *« fiabilité dès que l'essentiel est en jeu »*, sont *« au-dessus de tout soupçon »*. Mais, a ajouté M. Chirac, la *« concertation doit être effective »* ; la France *« ne doit pas être mise au pied du mur sans avoir la possibilité de s'exprimer »*.

Interrogé sur la position du président de la République et sur celle de l'UDF, le premier ministre a déclaré : *« Sur le plan de la décision que j'ai prise, c'est vrai que le président de la République a eu la même réaction (...). J'essaie de prendre les décisions, en tant que chef du gouvernement, qui me paraissent les meilleures pour la France, en intégrant un certain nombre de données que j'ai de par ma fonction et qui ne sont pas obligatoirement connues par tous ceux qui, par ailleurs, portent un jugement que je respecte. »*

M. Chirac a refusé de répondre à une question sur ses déclarations et celles de M. François Mitterrand à l'envoyé de M. Reagan, le général Vernon Walters. *« Il va de soi,* a-t-il précisé d'autre part, *que tant qu'il y aura le moindre doute sur la participation de la Libye — hélas ! c'est le cas aujourd'hui — à des actes de terrorisme, il ne peut pas y avoir de coopération militaire entre la France et la Libye. »*

M. Chirac a souligné les *« deux priorités »* du gouvernement, c'est-à-dire, en premier lieu, *« une politique sociale dont l'objectif est, d'abord et avant tout, de réduire les inégalités et la première d'entre elles, qui est le chômage, avec, parallèlement, deux impératifs qui s'imposent au même titre et qui s'interpénètrent : la lutte contre l'inflation, laquelle met en cause le niveau de vie des gens, et le maintien de la protection sociale »*. La seconde priorité, a dit le premier ministre, *« consiste aussi à réduire une inégalité qui s'est développée au cours des derniers temps — cela ne date pas seulement de 1981 — c'est celle qui touche à cette liberté essentielle, la première de toutes, et qui tient à la sécurité des personnes et des biens »*.

Sécurité : des résultats positifs dès l'an prochain

Comme on lui demandait si le président de la République était intervenu, au conseil des ministres, pour souligner la nécessité de respecter les libertés et les droits de l'individu, le premier ministre a déclaré : *« S'il l'avait fait, il aurait eu raison mais, de toute façon, cela eût été inutile, car il va de soi que mon gouvernement n'a pas, un instant, l'intention de faire quoi que ce soit qui pourrait être contraire au droits de l'homme. »*

M. Chirac a précisé que la politique du gouvernement en matière de sécurité consiste, d'abord, à se donner *« davantage de moyens techniques et matériels »* ; ensuite, à *« utiliser la police de façon (...) plus efficace et en lui ayant rendu confiance »* ; enfin, à se *« doter des moyens juridiques qui (...) font défaut, actuellement, pour (...) lutter efficacement contre, à la fois, la criminalité, la délinquance, le développement de la drogue et, bien entendu, le terrorisme »*. Il a ajouté : *« Vous pouvez être sûr que la situation s'améliorera très sensiblement. (...) Vous aurez des résultats positifs, j'en suis persuadé, dès le début de l'année prochaine. »*

S'agissant de la première priorité, M. Chirac a déclaré : *« Nous n'avons qu'une seule préoccupation et qu'un seul objectif : c'est la réduction du chômage. (...) Cela veut dire créer des emplois. Créer des emplois, c'est où ? Dans les entreprises. Et créer des emplois dans les entreprises, cela veut dire qu'il faut les inciter à le faire. (...) Pour inciter les entreprises à le faire, il faut qu'elle y aient un minimum d'intérêt. (...) Il ne s'agit, pour nous, de faire des cadeaux aux uns ou je ne sais quelle politique de classe, comme on disait il y a quelques mois, mais simplement d'avoir une politique sociale cohérente, qui réponde aux vrais besoins du pays. »*

Le premier ministre a précisé : *« Si nous faisons rentrer des capitaux, ce n'est pas pour féliciter ceux qui les ont sortis, c'est parce que nous sommes réalistes et que nous avons besoin de capitaux, car ces capitaux vont s'investir et, s'investissant, ils vont créer de l'activité, de la richesse et, surtout, de l'emploi. Si nous sommes revenus sur l'anonymat sur l'or, c'est pour la même raison. J'ajoute que tous les Français sont favorables, les sondages le disent, à l'anonymat sur l'or, car ils ont tous une petite bourse avec quelques lingots d'or. (...) Il en va de même pour (...) l'impôt sur les grandes fortunes. Nous allons, dans le même esprit, et pour un montant équivalent, relever la barre en dessous de laquelle on ne paie plus d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire que nous allons faire un geste significatif en matière d'amélioration du revenu des plus défavorisés. »*

Une dévaluation « extraordinairement positive »

Le premier ministre a affirmé qu'aucune dévaluation, depuis 1945, n'avait été *« aussi extraordinairement positive »* que celle du 6 avril, qui a provoqué une *« rentrée massive de capitaux et de devises en France »*. Cela va permettre, a-t-il dit, de diminuer les taux d'intérêt et *« de rembourser, avant terme, une dette extérieure qui avait atteint des proportions, à l'évidence, trop grandes »*.

« La loi d'habilitation économique et sociale que nous avons demandée est une loi qui est limitée aux problèmes économiques, a dit M. Chirac, *car j'ai toujours dit que les problèmes sociaux (...), qui avaient fait l'objet de grands débats, devaient être traités au Parlement, et ils le seront. Mais il y avait urgence sur les problèmes économiques (...). Il s'agit de sujets qui ne méritent pas plus d'une semaine de débat au Parlement, ou alors c'est de l'obstruction parlementaire (...). Après tout ce qui a été dit depuis six mois, tout ce qui a permis d'informer l'opinion publique, nous pouvons maintenant aller rapidement. »*

Au sujet de la télévision, M. Chirac a déclaré qu' *« il y a intérêt, sans aucun doute, à avoir un secteur privatisé, mais qui n'exclut pas un secteur public de référence, qui restera, naturellement »*. Il a refusé de se prononcer sur le nombre de chaînes publiques qu'il faut privatiser dans l'immédiat — une ou deux ? — étant entendu que l' *« objectif »*, inscrit dans la plate-forme RPR-UDF, c'est deux. Le premier ministre a ajouté : *« Si nous voulons avoir une Commission nationale qui soit totalement indépendante et qui soit très puissante, et si nous voulons privatiser un certain nombre de chaînes, c'est précisément pour que chacun assume ses responsabilités et que l'Etat n'ait pas à porter de jugement ni,* a fortiori, *à prendre de décisions en ce qui concerne les journalistes. »*

M. Chirac a affirmé, à propos du transport des entreprises publiques au secteur privé, que *« personne ne pourra critiquer les modalités de la privatisation des entreprises en général, ni la volonté de l'Etat de défendre âprement ce qui est son intérêt ou ses intérêts dans les entreprises qui sont actuellement sa propriété et qu'il vendra »*. Il a indiqué que l' « état des lieux », annoncé pendant la campagne et réclamé par l'UDF, sera fait de la façon suivante : *« D'une part, sur le plan du gouvernement — et vous aurez notamment les premiers résultats dans les prochains jours, — d'autre part, nous nous sommes entendus avec le Parlement et avec la commission des finances pour que celle-ci soit chargée par son président de l'élaboration d'un bilan. (...) Enfin, j'ai demandé à chaque ministre, sous l'autorité d'une personnalité aussi incontestable que possible, de faire faire le bilan, dans son propre ministère, des actions passées. »*

Interrogé sur le taux d'intérêt des livrets de la Caisse d'épargne, le premier ministre a déclaré : *« Je voudrais rappeler que nous n'avons pas touché au taux du livret A. Certains ont évoqué l'idée que l'on pourrait, avec la baisse des taux — et je dois dire tout à fait naturellement — baisser aussi les taux du livret A. Mais cette décision n'a pas encore été prise. »*

Le premier ministre a continué : *« Je fais un appel solennel à tous les chefs d'entreprise, notamment des petites et moyennes entreprises (...) pour leur dire : « Vous pouvez avoir confiance, vous ne serez pas déçus, ni sanctionnés. Ce que nous voulons, c'est que vous investissiez votre argent, votre imagination, pour créer des emplois dont on a besoin. Et je fais un appel à tous les salariés pour qu'ils comprennent que notre ambition, notre seule ambition, c'est de réduire cette inégalité qui les frappe plus que toutes les autres. Alors il y a ceux naturellement qui ont un emploi et, notamment, ceux qui ont un emploi privilégié, et je pense, notamment, à nos compatriotes fonctionnaires, qui doivent bien comprendre que le problème, aujourd'hui, sur le plan social, ce n'est pas, pour chacun de ceux qui ont un travail d'améliorer leur situatuon ; c'est, d'abord et avant tout, de faire le geste global de solidarité qui permet de créer les moyens permettant de donner, à ceux qui n'ont pas d'emploi, l'emploi dont ils ont besoin. »*

Il a ajouté : *« Nous avons fait un réajustement monétaire qui était indispensable, qui a parfaitement réussi et qui était juste. Cela veut dire (...) que je n'ai aucune marge de sécurité, aucune marge de manœuvre. Ce qui signifie que nous devons être extraordinairement vigilants pour ce qui concerne la hausse des prix. Si nous avons le moindre dérapage dans ce domaine, nous aurons immédiatement une hausse des prix supérieure à celle de nos voisins et, donc, à nouveau, une perte de possibilité d'exporter et, donc, une perte de travail dans notre pays. »*

Au sujet de la protection sociale, M. Chirac a déclaré qu'il ne veut pas augmenter les cotisations — *« c'est la voie de la facilité »* —, mais *« faire des économies dans la gestion »*. Il a ajouté *« le bilan dont nous héritons en matière de protection sociale est très lourd. C'est le résultat d'une politique un peu de cigale et que nous devrons, nous, en assumer la responsabilité dans des conditions qui seront difficiles pour tout le monde, et je préfère qu'on le sache maintenant »*.

Une opération séduction

M. Jacques Chirac a réussi, le mercredi 23 avril, l'opération séduction qu'il voulait réaliser. Si l'on en croit le sondage instantané opéré par la SOFRES, le chef du parti vainqueur des élections du 16 mars a même nettement accentué son avantage : au terme d'un mois d'exercice, la cohabitation convient à l'opinion et les décisions du gouvernement lui inspirent confiance. Il est vrai que tout au long de son « heure de vérité », M. Chirac a recherché l'unanimisme et évité de choquer.

S'abritant derrière le formalisme de la Constitution, il a certes refusé de relever ou de révéler la moindre divergence avec le chef de l'Etat. Mais M. Chirac n'a pas parlé en premier ministre : il s'est comporté en chef de l'exécutif, responsable avec « son » gouvernement et « ses » ministres de l'ensemble de la politique mise en œuvre.

En affirmant qu'il prend en main l'avenir du pays, qu'il met en application la plate-forme de la nouvelle majorité, M. Chirac a permis à tout un chacun de mesurer que son ambition politique ne se limite pas à occuper, pendant un temps compté, l'hôtel Matignon. Le pari implicite qu'il a fait mercredi soir est que la réussite de l'action du gouvernement convaincra les Français de donner à son chef une destinée présidentielle, le moment venu, après la période *« provisoire »* actuelle.

M. Chirac a particulièrement insisté sur deux priorités, l'*« ordre social »* et la sécurité, dont il fait deux concepts généraux, autour desquels il articule la mise en forme de son programme. Pour la réalisation du nouvel ordre social, la création d'emplois est une condition fondamentale qui doit accompagner la lutte contre l'inflation et le maintien de la protection sociale, et qui justifie les facilités données aux investisseurs.

Le premier ministre a donc lancé un appel, qu'il a voulu solennel, à la fois aux commerçants pour qu'ils n'abusent pas de la libération des prix, à ceux qui ont un *« emploi privilégié »* pour qu'ils soient plus solidaires de ceux qui n'en ont plus, aux employeurs pour qu'ils embauchent, et, d'une façon générale, à l'*« effort de solidarité »* de tous, pour ne pas dire à l'union nationale.

Il n'a pas hésité à dramatiser la situation en confirmant qu'il n'a *« aucune marge de manœuvre pour l'inflation »* et que la situation de la Sécurité sociale est *« dramatique »*.

Tout en évitant de porter des jugements trop sévères et trop tranchés sur la gestion de la gauche, et prenant pour prétexte qu'il avait eu autre chose à faire qu'à en dresser le bilan, il a cédé à M. Giscard d'Estaing et à l'UDF : c'est la commission des finances de l'Assemblée nationale et son président, M. d'Ornano, fidèle de M. Giscard d'Estaing, qui seront chargés d'établir ce fameux « bilan ».

En ce qui concerne la sécurité, M. Chirac a pris l'engagment formel que des résultats tangibles seraient clairement sensibles dès le début de 1987. Il s'est aussi attaché à répondre à ceux qui lui reprochent la mise en œuvre d'une « idéologie sécuritaire », en demandant *« est-ce que j'ai la tête de quelqu'un qui porte atteinte aux droits de l'homme ? »*. En insistant sur le respect de ceux-ci et sur le rôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, le premier ministre a montré — sans le dire explicitement — qu'il avait intégré dans son comportement les remarques, critiques et mises en garde formulées le matin même par M. Mitterrand au conseil des ministres.

Bien qu'il ait présenté le catalogue abondant de ses réalisations et de ses intentions, baptisant « lois » ses projets, M. Chirac a, pour le détail des mesures, renvoyé les téléspectateurs à plus tard ou balayé les objections d'une simple boutade. Il est vrai que l'effet médiatique recherché par le premier ministre dans cette première prestation depuis sa nomination était de développer le sentiment de confiance en affirmant une volonté et en montrant qu'il possédait *« tous les moyens pour agir »*. Par là même, M. Chirac, plaçant haut la barre, se condamne à réussir ou court le risque de décevoir profondément.

ANDRÉ PASSERON.

POLITIQUE

LES DÉCLARATIONS DE M. CHIRAC A « L'HEURE DE VÉRITÉ »

Emploi : un discours volontariste

Si, comme on le prétend, les élections se gagnent ou se perdent sur le chômage, M. Jacques Chirac a tenté d'ouvrir, à la manière des alpinistes, une voie que personne n'avait explorée. Tandis que d'autres avant lui et y compris à l'occasion du même rendez-vous télévisé avaient soit éludé le sujet en promettant d'y répondre plus tard, soit offert du sang et des larmes sans toujours convaincre, voilà que le premier ministre de la cohabitation inaugure une variante inédite, en évoquant à tout propos le chômage ou l'emploi.

Volontariste, M. Chirac a affirmé sa conviction de l'emporter. Comme il l'avait déjà fait à l'Assemblée nationale, il a expliqué que la réduction du chômage passe par la création d'emplois. Si l'augmentation prévisible et les perspectives de croissance ne venaient introduire une bonne dose de scepticisme, qui ne serait saisi par l'énoncé d'une telle évidence ?

M. Chirac insiste sur l'impact psychologique des mesures qu'il propose. Dans un premier temps — et ce sera remarqué du côté du CNPF où M. Gattaz déclarait, il y a quelques jours *« l'emploi, c'est nous »*, — il développe ses arguments à l'intention des chefs d'entreprise. Rien ne sera épargné pour que les employeurs *« petits ou grands »* créent des emplois. Toutes les mesures déjà prises, même celles qui sont mal reçues par l'opinion (l'anonymat de l'or, le retour des capitaux expatriés, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes) n'auraient pas d'autre justification.

Il faut rétablir *« la confiance »* intérieure et extérieure et pouvoir déclarer aux patrons : *« Allez-y, vous ne serez pas déçus ni sanctionnés. »* Même l'autorisation administrative de licenciement, *« ce mythe »*, doit être sacrifiée. Peu importe que sa suppression ne soit pas techniquement justifiée, puisque *« ça change pour les employeurs »*. Ces protections pour les salariés, admet le premier ministre, étaient *« justifiées quand elles ont été prises, elles se sont retournées »* (sous-entendu, contre la création d'emplois).

Toutefois, c'est en s'adressant dans un deuxième temps à ceux qui disposent d'un emploi — « les privilégiés » — que M. Chirac entame la partie la plus hardie de son exposé. Sur ce terrain, que quelques organisations syndicales avait exploré, le chef de gouvernement en appelle à *« la solidarité »*, à l'effort de tous. Sans évoquer le partage du travail, il demande aux salariés de se montrer raisonnables pour permettre la réintégration des *« exclus de notre société qui sinon finiront par la déstabiliser »*.

Pas de chiffres, pas d'engagements, encore moins de promesses, et pourtant, M. Chirac fait confiance à la seule magie du verbe éloquent. Cela suffira-t-il pour convaincre les patrons d'embaucher et d'investir ?

ALAIN LEBAUBE.

Sécurité sociale : *une dramatisation... anticipée*

Quand on veut à la fois réduire les inégalités sociales, développer la solidarité et *« défendre avec énergie »* la protection sociale, la dramatisation n'est pas forcément bonne conseillère.

Anticipant sur la publication de l'« état des lieux » préparé par M. de La Genière — qui ne ferait apparaître aucune « catastrophe » pour le budget de l'Etat, — M. Jacques Chirac n'a pas hésité à parler de situation *« vraiment dramatique »* en annonçant que le déficit de la Sécurité sociale — régime général bien entendu — sera compris *« entre 20 et 25 milliards de francs »* en 1986 et *« de l'ordre de 40 milliards de francs »* en 1987. Des chiffres qui correspondent à ceux avancés par M. Séguin. Mme Dufoix elle-même, qui avait envisagé un temps de relever d'un point la cotisation vieillesse, s'attendait à 18 milliards de déficit en 1986, soit près du double du chiffre officiel de la commission des comptes.

Mais il est toujours risqué de jongler avec des chiffres en ne les resituant pas dans leur contexte. Il ne faut pas oublier par exemple que le seul régime général de sécurité sociale représente plus de 600 milliards de recettes et plus de 600 milliards de dépenses, l'écart entre les deux faisant apparaître un déficit — comme en 1981 et en 1982 — ou un excédent — comme en 1983, en 1984 et en 1985. Il suffit que le nombre de chômeurs augmente de cent mille pour que les ressources annuelles des régimes sociaux soient amputées d'environ 3,5 milliards de francs.

Enfin, il ne faut pas oublier quand, de surcroît, on s'adresse à l'ensemble des Français que ce régime général de sécurité sociale fait toujours office de *« vache à lait »* pour les autres régimes — notamment celui des agriculteurs. Au nom de la solidarité, près de 40 milliards ont été transférés en leur faveur en 1985... C'est aussi cela le problème de la Sécurité sociale.

Le premier ministre a recouru à une dramatisation qu'il avait évitée lors de son discours à l'Assemblée nationale, « oubliant » de préciser aux téléspectateurs que les réserves de trésorerie pour 1986 — qui ne sont pas le signe d'une gestion trop laxiste — permettront d'éponger le déficit. Au risque de se mettre en contradiction avec le ton alarmiste du début de son intervention sur ce sujet, il a montré que l'urgence n'était pas telle qu'il faille prendre des mesures... avant *« la fin de l'année »*. Une manière implicite de reconnaître que le problème se pose pour 1987.

Mais M. Chirac, qui n'a pas repris son idée de lancer une concertation avec les partenaires sociaux, est resté vague sur les remèdes. Il s'est seulement engagé à tout faire pour *« éviter que l'on n'augmente les cotisations »*. Il a plaidé pour des *« économies de gestion »*, tout en sachant qu'elles ne seront pas suffisantes. Il a surtout lancé un nouvel appel à la solidarité, suffisamment imprécis pour laisser la porte ouverte à toutes les hypothèses. A défaut de relèvement des cotisations, verra-t-on resurgir la contribution de 1 % sur les revenus, imposée pendant plus d'un an par les socialistes, ou une autre réforme ?

MICHEL NOBLECOURT.

Le premier ministre met en relief l'aspect social de sa politique

(Suite de la première page.)

Le premier ministre que la vague de droite a donné le 16 mars à la France devrait se méfier : il va finir par sombrer dans l'archaïsme de gauche.

Superbe tentative de rectification d'image : celui que les socialistes présentent comme l'archétype de la réaction, chef de chantier d'une Restauration, s'avance, flamberge au vent, sur le territoire occupé par ses adversaires. M. Chirac, fin manœuvrier, ne fait pas dans la dentelle : la télévision n'est pas là pour cela.

Il s'agissait de masquer le reste, tout ce qui *« n'est pas le problème »*, comme il dit. Et c'est réussi. On a oublié, pendant une heure et demie, la batterie des mesures inégalitaires passées au compte des profits et pertes du redressement économique. L'impôt sur les grandes fortunes, qui, dit-il, coûte cher et ne rapporte rien. La loi Quilliot, de protection des locataires, qui sera abrogée, mais dont on n'a pas parlé. La suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui, selon lui, ne sert à rien. On n'a pas oublié, en revanche, la Sécurité sociale, dont M. Chirac assure qu'il convient de la défendre, mais qui, hélas ! est dans une situation financière si lamentable qu'il faudra bien, un jour, que les Français consentent un effort. Sur ce point, le premier ministre engage apparemment une campagne de conditionnement de l'opinion — opération que les socialistes n'ont jamais su mener à bien sur d'autres sujets — qui devrait conduire, à terme, à une révision du système de protection sociale.

On a presque oublié aussi l'appareillage sécuritaire que le gouvernement a évoqué mercredi au conseil des ministres. Il est vrai que M. Chirac répond à un appel de l'opinion, qu'il n'a évidemment pas *« la tête d'un homme qui veut porter atteinte aux droits de l'homme »* et qu'il peut, dès lors, écraser d'un doigt des troupeaux de *« puces »* éventuelles des cartes d'identité infalsifiables. Là *« n'est pas le problème »*.

« Ayez confiance »

M. Chirac répond à une attente et prépare la prochaine échéance électorale. C'est normal. Il le fait sans fard. Il doit obtenir des résultats sur deux terrains essentiels à ses yeux : la sécurité et l'emploi. S'il réduit l'insécurité — ou plutôt le *« sentiment d'insécurité »* qu'éprouvent les Français à chacune des périodes où ils ont l'impression que le pouvoir est faible — et surtout le chômage, il aura effectué l'essentiel du parcours. Aux chefs d'entreprise, il dit : *« ayez confiance »*, aidez-moi, sinon je ne serai pas président. Aux commerçants, il dit : je vous fais confiance en libérant les prix, promettez-moi — pour la sauvegarde de l'emploi — de ne pas déraper sur l'inflation, sinon... je ne serais pas président. Et ainsi de suite, catégorie par catégorie.

L'adversaire est à sa main. En lui, M. François Mitterrand a trouvé, sans vraiment le chercher, un concurrent à sa taille. Et M. Chirac en a si bien pris la mesure que, pour l'instant, il le domine puiqu'il est le « patron » dans l'exercice réel des pouvoirs. Le premier ministre, ironie de la petite histoire, se comporte à la télévision comme M. Mitterrand dans les provinces : *« voyez mon ministre des finances »*, *« voyez M. Léotard »*, dit-il lorsqu'on l'interroge sur le subalterne.

M. Chirac entretient avec le président de la République des rapports de *« voracité »* — selon un mot qu'utilise, à cet effet, M. Mitterrand — et jusqu'à présent le chef de l'Etat en est la victime. Le premier ministre n'a, aux yeux de l'opinion en tout cas, que faire des mises en garde successives du président.

La dernière en date lui a été adressée au cours du conseil des ministres et, bien que fondée sur des principes généraux, elle était précise. Après les communications de MM. Pasqua (intérieur) et Chalandon (justice), M. Mitterrand a remarqué qu'il était juste de répondre aux aspirations des Français sur ce sujet, que ce débat dépasse les clivages politiques traditionnels et qu'il s'agit de les aborder au nom d'une conception générale de la société, du respect des libertés individuelles et de l'« état de droit ». Il convient, a-t-il dit, de se garder d'utiliser, au nom de la sécurité, des moyens qui mettraient en cause les libertés individuelles. M. Mitterrand a cité quatre exemples : la carte d'identité infalsifiable, la peine incompressible, dont il estime qu'elle peut être *« incompréhensible »* pour beaucoup, notamment les magistrats ; le droit d'association des étrangers, dont le refus pourrait être contradictoire avec le droit d'asile ; la ratification de l'accord de Dublin de 1979, qui — entre autres inconvénients — obligerait la France à juger sur son territoire des terroristes dont les gouvernements d'origine, par lâcheté, ne demanderaient pas l'extradition.

Sous réserve des décisions que prendra effectivement le gouvernement en matière de sécurité, le discours que tient M. Chirac sur tous les sujets n'est pas encore humiliant pour le président de la République, mais il est déjà accablant. Que pèsent quelques interventions au conseil des ministres — répercutées ou non par l'Elysée — en regard d'une prestation télévisée telle que celle, réussie, de M. Chirac à « L'heure de vérité » ?

JEAN-YVES LHOMEAU.

« Je décide, le président réagit »...

Si M. Chirac a paru un moment gêné au cours de sa prestation de mercredi soir, c'est bien lorsqu'il a été interrogé sur les divergences américano-françaises à propos du raid contre Tripoli et Benghazi. Le matin même, il avait déjà tenté d'aplanir la difficulté, en déclarant au *New York Times* : *« Je n'aime pas le malentendu entre la France et les Etats-Unis. Nous avons toujours soutenu la position américaine parce que nous appartenons à la même famille et que nous défendons les mêmes valeurs démocratiques. »*

Le soir, le premier ministre a été plus clair, parlant de la *« solidarité profonde du gouvernement français »* avec *« son allié américain »* et se faisant fort de dissiper le malentendu avec M. Reagan au sommet des Sept de Tokyo, au début du mois de mai. *« Je suis sûr que nous trouverons un terrain d'entente sans difficulté »*, a-t-il déclaré, omettant de rappeler qu'il n'arriverait à cette rencontre que douze heures après son début pour — protocole oblige ! — ne pas attendre dans la coulisse pendant le dîner d'ouverture, qui réunira les chefs de délégations, y compris donc M. Mitterrand. Le président de la République fut, il est vrai, étrangement absent des propos et des considérations de M. Chirac, y compris lorsque le premier ministre a parlé de politique étrangère.

Une phrase de M. Chirac a dû tout particulièrement être mal accueillie à l'Elysée, car elle constitue une sorte d'entorse aux principes de la cohabitation en matière de diplomatie : c'est lorsque le premier ministre a précisé que le président de la République avait eu *« la même réaction »* que son premier ministre *« sur la décision que j'ai prise »* d'interdire le survol du territoire français aux bombardiers américains chargés de frapper la Libye. Le premier ministre décide et le président de la République réagit : est-ce là la nouvelle définition de la cohabitation ? Ou ne s'agit-il que d'un lapsus tout de même révélateur ? L'affaire, en tout cas, est à suivre de près, car il serait étonnant que le chef de l'Etat ne cherche pas à réagir d'une manière ou d'une autre.

M. Chirac, d'autre part, a refusé d'épiloguer sur des informations en provenance des Etats-Unis et selon lesquelles M. Mitterrand se serait montré plus sensible que son premier ministre aux arguments déployés par M. Vernon Walters, l'envoyé spécial de M. Reagan, la veille du raid. Toujours selon les mêmes sources, le président de la République aurait évoqué, pour refuser le survol du territoire national, le flou artistique qui entourait alors la mission confiée aux appareils américains. De là à en conclure que M. Mitterrand aurait été prêt à donner le feu vert aux appareils américains, à condition qu'ils aient été explicitement chargés de tuer le colonel Kadhafi, il y a une marge. Et c'est cette marge qui a été franchie par certains commentateurs américains, aidés il faut le reconnaître par des propos pour le moins imprudents — et aussitôt démentis — de M. de Kemoularia, l'ambassadeur de France auprès des Nations unies.

Il n'en demeure pas moins que M. Chirac a été beaucoup plus net dans sa conversation avec M. Walters que le président de la République. Le premier ministre a peut être involontairement livré, mercredi soir, la clé de son comportement lorsqu'il a déclaré : *« Nous sommes, je dirais presque obsédés par l'affaire de nos otages »*. Cette affaire ainsi que l'offensive diplomatique en direction de l'Iran ont été plusieurs fois citées par des proches du premier ministre pour justifier le refus du survol de l'Hexagone. Mercredi soir, M. Chirac a préféré s'étendre sur une troisième raison : l'absence de toute concertation de la part des États-Unis dans la préparation du raid et le silence américain sur ses objectifs.

JACQUES AMALRIC.

LE REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

« Trois cents circonscriptions tranquilles »

M. Jacques Chirac a eu beau dire que le découpage des nouvelles circonscriptions ne serait pas un *« charcutage »*, l'UDF n'en continue pas moins à nourrir quelques craintes. Les promesses du premier ministre et de M. Charles Pasqua ne lui suffisent pas, elle veut des actes.

Concrètement, les députés giscardo-barristes ne veulent pas débattre du projet autorisant le gouvernement à dessiner une nouvelle carte électorale avant d'en connaître avec précision les contours. Chacun veut être à même d'apprécier le sort qui lui est réservé avant de se prononcer. Cette exigence va entraîner un retard dans la venue de ce texte devant l'Assemblée nationale. Même si sa discussion est toujours officiellement inscrite à l'ordre du jour du mardi 29 avril, il est déjà entendu qu'elle sera reportée d'au moins huit jours, et même plus, si elle ne peut intervenir avant celle du collectif, fixée au 13 mai.

Si chaque député est surtout intéressé par sa situation personnelle, la direction de l'UDF voit au-delà. M. Jean Lecanuet, le président de la confédération, a indiqué au ministre de l'intérieur qu'il ne saurait se contenter de garanties pour les députés sortants, mais que son mouvement comptait bien avoir sa part des sièges que la droite entend reprendre à la gauche. D'autant que, au cours du dîner de mardi soir avec le bureau du groupe UDF, M. Pasqua s'est vanté de pouvoir assurer à la majorité *« trois cents circonscriptions tranquilles »*.

Se sachant plus forte pour négocier au sommet qu'à la base, l'UDF veut privilégier les discussions nationales, notamment en revivifiant la commission Gaudin, alors que le RPR préférerait que les responsables départementaux s'arrangent entre eux. Les dirigeants nationaux de la confédération s'inquiètent de l'attitude possible de certains de ses élus, qui, pour assurer leur tranquillité immédiate, négligeraient de préserver les possibilités d'extension de leur mouvement.

L'UDF sait que M. Chirac a besoin d'elle tant pour soutenir son gouvernement que pour assurer son ambition présidentielle ; c'est une force dans la négociation. D'un autre côté, le vote du retour au scrutin majoritaire étant forcément assorti d'un engagement de la responsabilité du gouvernement, quel député de la majorité prendrait le risque de le censurer ? M. Pasqua le sait. Ce n'est pas le moindre de ses atouts.

C. F.-M. et Th. B.

Les réactions

● M. JEAN-JACK QUEYRANNE, porte-parole du Parti socialiste : *« M. Chirac est un homme pressé : pressé de rétablir les privilèges, pressé de satisfaire les puissances financières, pressé d'amnistier les fraudeurs et les spéculateurs. Pour aller plus vite, il est prêt à museler les droits du Parlement. Il veut appliquer son programme, même au risque d'une relance de l'inflation, d'une désorganisation de l'économie, d'une remise en cause des acquis sociaux. Ce sont les salariés, les producteurs, les revenus les plus modestes, qui en paieront le prix, tandis que la recherche, la modernisation, la culture, seront sacrifiées. C'est une politique contraire à l'intérêt de la France et de la majorité des Français. »*

● M. YVES GALLAND, secrétaire général du Parti radical : *« C'est un premier ministre compétent, mobilisateur et symbolisant parfaitement l'unité et l'efficacité du gouvernement et de la majorité qui est apparu aux Français. Le premier bilan des moyens mis en œuvre en un mois pour rétablir la confiance, restaurer l'esprit d'entreprise et gagner la bataille de l'emploi est impressionnant. Les précisions apportées en matière de politique étrangère montrent que la solidarité avec les Etats-Unis est désormais à l'abri de toute ambiguïté. »*

● M. JEAN-LOUIS DELECOURT, secrétaire général du Mouvement gaulliste populaire : *« Etienne Marcel en révolte contre l'Etat, M. Chirac a tenté avec énergie et quelquefois avec succès de camoufler sa politique en faveur de sa clientèle en la justifiant par de nobles préoccupations sociales. Si les électeurs de l'UDF et ceux de M. Le Pen peuvent être momentanément satisfaits de la prestation télévisée du premier ministre, c'est d'abord parce qu'il s'est définitivement détourné du message gaulliste. »*

SELON UN ANCIEN COMPAGNON DE M. LE PEN

« Le Front national n'est plus qu'une faction conservatrice, bigote, cocardière... »

Le rédacteur en chef de la revue *Militant* (extrême droite), M. Pierre Pauty, ancien membre fondateur du Front national, écrit notamment, dans le numéro d'avril de cette publication nationaliste, à propos des orientations du parti de M. Jean-Marie Le Pen : *« Le Front national n'est plus qu'une faction — conservatrice, bigote et cocardière — parmi d'autres factions politiciennes. Il est tout le contraire du grand mouvement d'unité française et de réconciliation européenne que nous aurions aimé qu'il devînt. Condamné par sa faute à prospecter prioritairement dans le milieu estimable mais minoritaire qui regroupe chaisières de Romorantin, demi-soldes de l'OAS, petits commerçants poujadistes en difficulté et derniers vestiges de la droite vichyssoise (celle qui avait vu dans la défaite l'occasion de faire renaître de ses cendres la France de Louis-Philippe et non point celle de construire une France nouvelle dans le cadre d'une Europe unie), le Front national risque fort de plafonner au score qui est présentement le sien et qui est déjà en recul d'un point par rapport à celui des européennes de 1984.*

» Nous disons que tout cela est fort dommage, car, qu'on le veuille ou non, le Front national est la seule organisation politique représentative qui aborde de façon correcte ces problèmes fondamentaux que sont l'immigration, l'insécurité et la famille. (...) De deux choses l'une : ou bien le Front national, pour des raisons qui nous échappent, s'obstine dans ses choix rétrogrades en matière d'économie, de social, d'enseignement, de fontion publique, d'Etat, etc., et il perd à jamais les chances qu'il pouvait avoir de rassembler les Français et, du même coup, aussi, hélas ! celles qu'il avait de mener à bon terme son juste combat pour la défense de l'identité française ; ou bien il se débarrasse de ses tristes oripeaux reagano-louis-philippards, revient à des conceptions raisonnables, c'est-à-dire acceptables par la majorité des Français, à l'exclusion, bien sûr, des sectaires de tous bords, en matière sociale, économique et éducative, et alors il peut devenir cette grande force de renouveau et de salut national que le pays, pour l'heure, attend encore. »

EN BREF

● *PCF : dissidence publique dans l'Indre.* — Trois responsables communistes de l'Indre ont tenu une conférence de presse, le mercredi 23 avril, à Châteauroux, pour manifester publiquement leur désaccord avec la direction du PCF. Il s'agit de MM. Alain Basquer, professeur, secrétaire de la section communiste du Blanc (sous-préfecture de l'Indre), maire adjoint de la ville, candidat du PCF aux dernières législatives ; Léandre Boizeau, professeur, ancien maire adjoint du Blanc, démissionnaire du PCF après le 25e congrès ; Jean Chatelut, maître de conférence à l'UER de médecine de l'université de Limoges, candidat suppléant du PCF aux législatives de 1978, maire de Saint-Benoît-du-Sault.

Les trois « dissidents » ont dit leur *« stupéfaction »* de voir le bureau politique de leur parti refuser *« toute analyse des causes du déclin »* et de l'*« incohérence »* de sa ligne depuis 1977 et la rupture du programme commun. Ils y voient une *« déviation tour à tour opportuniste et sectaire »* du PCF, qui a *« livré sur un plateau la moitié de son électorat à la social-démocratie »*. (Corresp.)

● *Une réforme de l'ENA envisagée.* — M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan, qui recevait, le mercredi 23 avril, une délégation de Force ouvrière comprenant notamment MM. Giauque, secrétaire général, et Pierre Pascal, président de l'union FO de la haute fonction publique, a annoncé qu'il préparait une réforme de l'Ecole nationale d'administration. Il a seulement précisé qu'une réduction d'une vingtaine de postes offert, au prochain concours d'entrée à l'ENA s'accompagnerait d'une revalorisation de la situation des attachés d'administration. Il s'est dit soucieux de *« revenir sur les pratiques de politisation de la haute fonction publique développées par le gouvernement précédent »* et de revoir le système des *« tours extérieurs »* pour l'accès aux grands corps d'Etat.



URE DE VÉRITÉ »

aspect social de sa politique

Je décide, le président réagit »...

BREF

LE DÉBAT SUR LES ORDONNANCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'UDF marque sa différence

Les députés ne devaient commencer que jeudi 24 avril, en fin d'après-midi, la discussion des articles du projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances, des mesures d'ordre économique et social. La journée de mercredi a été entièrement consacrée à une imposante série d'interventions dans la discussions générale (trente orateurs). M. Edouard Balladur devait leur répondre ce jeudi, et il restera encore à débattre du souhait des communistes (soutenus par les socialistes) de renvoyer le texte, pour un examen complémentaire, en commission.

Plus de cinq heures de discours permettent, bien entendu, de relever des différences d'éclairage entre les intervenants d'un même parti. Au RPR, par exemple, tout le monde est partisan de la libération des prix, mais M. Serge Charles, élu du Nord, la souhaite rapidement pour les garagistes mais redoute la déréglementation pour les transporteurs routiers. Alors que certains, comme M. Georges Tranchant (Hauts-de-Seine) ou M. Yvan Blot (Pas-de-Calais), ancien président du club de l'Horloge, insistent sur la responsabilité du chef d'entreprise, d'autres, comme M. Jean-Pierre Delalande (Val-d'Oise) ou M. Gérard Kuster (Doubs) mettent l'accent sur la « participation ».

L'UDF, elle aussi, a fait entendre sa différence. Si les barristes furent discrets dans leurs critiques – au moins publiquement – les giscardiens de stricte obédience, par la voix de M. Alain Lamassoure, ont rappelé les exigences de l'ancien président de la République en matière de libération des prix et d'élaboration des nouvelles règles de la concurrence ; ils sont même prêts à amender le projet de M. François Léotard sur la privatisation des chaînes de télévision, sujet qui les oppose à M. Chirac, plus circonspect en la matière.

Le débat sur ce projet est – normalement – loin d'être achevé. Quelques 430 amendements ont déjà été déposés. Si la discussion de chacun d'entre eux prend, comme cela est possible, dix minutes, il faudrait, pour en venir à bout, soixante-douze heures de discussion, soit six jours de séance.

A l'occasion du premier point de presse qu'il tiendra toutes les semaines avec les journalistes parlementaires, M. André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, a estimé que, jusqu'à maintenant, *« la discussion se déroule de façon tout à fait normale »*. Mais il a expliqué qu'une *« bonne semaine »* de discussion lui paraissait *« suffisante »* pour un projet d'habilitation car, *« ce n'est pas une loi ordinaire, la procédure d'amendement doit donc être plus limitée »*.

En renouvelant son autorisation d'engagement de responsabilité, le conseil des ministres de mercredi a rappelé que le gouvernement avait les moyens constitutionnels de mettre fin au débat. Pour l'instant il est officiellement prévu que l'Assemblée achève cette discussion vendredi soir. Mais l'ordre du jour pourrait être modifié, puisque le changement du mode de scrutin devrait être retardé, et que, à la demande du rapporteur général, la discussion du collectif a été retardée du 6 au 13 mai.

S'il y a engagement de la responsabilité du gouvernement la discussion de la motion de censure que déposeront les socialistes pourrait avoir lieu le mardi 29 avril.

L'Assemblée nationale continue, mercredi 23 avril, à débattre du projet de loi d'habilitation en matière économique et sociale. Après avoir rejeté, la veille, les motions de procédure, les députés participent à la discussion générale.

M. Marchais : colonisation

Premier orateur, M. Georges Marchais déclare que ce texte est *« antidémocratique dans sa forme et antipopulaire dans son contenu »*, car il *« prolonge et aggrave la politique d'austérité »*. Il contaste que le dispositif pour l'emploi des jeunes *« est dans la continuité de ceux de Raymond Barre et des gouvernements socialistes, qui n'ont pas endigué, au contraire, la montée du chômage et de la précarité pour les jeunes »*. Il craint qu'il n'entraîne une accélération des licenciements des adultes.

Le secrétaire général du PC accuse le gouvernement de ne pas *« inciter au développement d'investissements productifs »*. Il explique que, *« de l'avis même des banquiers suisses, l'amnistie permettra au mieux le retour de 20 milliards de francs, tandis que la suppression du contrôle des changes (...) va favoriser le départ de 60 milliards de francs »*. Il ajoute que *« la privatisation ne fera qu'accentuer notre retard industriel par rapport à nos principaux concurrents »*. Il critique la libéralisation des prix, qui va *« encourager les opérations de concentration, les ententes et les dominations des sociétés multinationales »*.

Détaillant les propositions de son parti, M. Marchais explique notamment que *« c'est par des emplois bien rémunérés que l'on assure l'essor nécessaire de débouchés intérieurs, de la production et les progrès de la productivité »*. Parlant du secteur public, il affirme que celui-ci a joué un rôle d'entraînement *« dans tout l'après-guerre »*, mais il affirme que les nationalisations effectuées en 1982 *« n'ont pas permis de redresser les industries nationales en déclin à cause des gestions privées »*. Pour lui, *« il est faux de prétendre que la faute en reviendrait au principe même des nationalisations. C'est au contraire parce que ces entreprises ont été gérées avec les mêmes conceptions que les entreprises privées, que les résultats sont négatifs »*. En conclusion, la privatisation *« est une colonisation du bien des Français par des puissances d'argent »*.

M. Le Pen : étatisme

M. Jean-Marie Le Pen commence par expliquer que, si ses amis ont voté la veille les motions de procédure déposées par les socialistes, il est évident que, sur le fond, leurs raisons sont *« généralement contradictoires »* avec celles de la gauche. Au gouvernement, il déclare : *« Vous commettez une lourde faute en imaginant qu'il existe une solution administrative, bureaucratique, étatique aux difficultés de la France. »* Il ajoute que le pays *« ne croit pas beaucoup plus dans le succès de vos entreprises que vos collaborateurs des ministères. On a parlé de Restauration : j'ai bien peur que ce ne soit les Cent Jours. »*

Le président du Front national déclare même : *« Si les socialistes sont bien responsables d'une partie de la situation économique du pays, ils seraient somme toute moins étatistes dans la bureaucratie et moins dirigistes que vous. »* Il en donne pour preuve que, de 1974 à 1981, le taux des prélèvements publics avait augmenté de sept points alors que depuis il n'a crû que de quatre points en cinq ans : *« Vous avez fait plus pour le socialisme que vos prédécesseurs. »* Aussi il ne croit pas le gouvernement *« en mesure de rompre avec le socialisme »*. Il lui reproche, en matière d'emploi, de ne pas avoir *« abordé ce problème-clé qu'est l'immigration »*. Il regrette aussi qu'il n'ait pas profité de la dénationalisation pour distribuer les actions des entreprises publiques aux Français. M. Le Pen conclut en déclarant : *« Il fallait parier sur la liberté ; vous n'avez pas osé. C'est pourquoi le peuple français ne vous a pas répondu. Il attendra donc quelques semaines, quelques mois peut-être, quelques années au plus. »*

M. Gaudin : M. Mitterrand signera

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, reproche aux socialistes de contester le recours à une loi d'habilitation alors qu'eux-mêmes ont utilisé cinq fois cette procédure dans la précédente législature. Puis il explique que le président de la République ne pourra pas refuser de signer les ordonnances *« dès lors que la loi d'habilitation respectera la Constitution, dès lors que les ordonnances seront conformes aux intérêts de la nation exprimés par sa majorité politique »*. Il ajoute : *« Si M. Mitterrand s'avisait de faire du classement vertical avec ne serait-ce qu'une seule des ordonnances, nous demanderions au gouvernement d'organiser un vote au Parlement qui nous permettrait d'aller la rechercher jusque dans la corbeille à papier du bureau présidentiel. M. Mitterrand n'est pas Louis XVI, il n'a pas le droit de veto. »*

Manifestant son accord avec la politique économique du gouvernement, le président du groupe UDF affirme que la nécessaire *« réactivation de l'économie »* risque de se heurter *« à la persistance des tensions inflationnistes »* qui peuvent être *« alimentées à la fois par la dévaluation, par la libération des prix, par un dérapage de la masse monétaire et, aussi, par de nécessaires réajustements des tarifs publics retardés »* par le précédent gouvernement. Il souhaite aussi que le budget de 1987 *« soit particulièrement audacieux en matière d'économies budgétaires et d'aides fiscales à l'épargne et à l'investissement »*.

M. Jean Auroux (PS-Loire) affirme que *« emploi et participation »* sont les *« deux alibis »* du gouvernement *« à une politique de régression sociale et d'abandon économique »*. Il conteste que *« tout patron d'entreprise privé soit, par nature, un dirigeant économique clairvoyant et responsable ne pouvant que réussir là où tout autre échouerait »*. Il rappelle que les socialistes ont *« réussi une œuvre historique : réconcilier les Français avec l'entreprise »*. Il ajoute qu'existent déjà dans le code du travail *« des possibilités de souplesse »* en matière d'emploi qui permettent aux entreprises d'être, *« à cet égard, aussi bien armées que celles de la plupart des pays développés »*.

L'ancien ministre du travail demande que soient *« examinées avec la même rigueur certaines rigidités patronales devant le dialogue social, devant la politique contractuelle, devant le respect du fait syndical représentatif... »*.

M. François Bachelot (FN, Seine-Saint-Denis) explique que, si le gouvernement a fait un bon diagnostic – *« l'entreprise est étouffée »*, – il a présenté de mauvais remèdes *« en ne supprimant pas les rigidités du contrat de travail, le monopole syndical et celui de la Sécurité sociale »*. Il demande *« la liberté de tous les prix, y compris ceux de la pharmacie »*. S'étonnant du délai que demande le gouvernement pour appliquer son programme, il s'exclame : *« On ne rompt pas avec le socialisme à tempérament. »* Il l'accuse d'avoir négocié la paix sociale *« avec les lobbies syndicaux en leur garantissant le maintien de leurs privilèges »*.

M. Jean-Pierre Soisson (UDF, Yonne) demande que l'apprentissage *« ne soit ni oublié ni marginalisé »*. Il demande que, en matière de flexibilité du temps de travail, des accords d'entreprise soient possibles en l'absence d'accord de branches. Il demande aussi que la baisse du prix du pétrole soit utilisée pour accorder des allégements fiscaux favorisant l'investissement productif.

M. André Billardon (PS, Saône-et-Loire) souligne que le gouvernement n'aura pas les moyens de s'opposer à la prise de contrôle des entreprises privatisées par des groupes étrangers, car, *« dans le cas d'une société à capital très dispersé, il suffit d'en contrôler une faible partie pour y détenir le pouvoir »*. Il rappelle aussi que les gouvernements socialistes n'ont pas *« négligé le secteur privé : en témoigne l'augmentation des crédits de politique industrielle, de recherche, que, suprême inconscience et incohérente, vous prévoyez de réduire »*.

M. Georges Tranchant (RPR, Hauts-de-Seine) justifie longuement la libération des prix en affirmant que leur contrôle *« tel qu'il a été mis en place en France s'est développé en appauvrissant notre appareil économique sans pour autant avoir réellement protégé le consommateur »*.

M. Strauss-Kahn : liberté

M. Dominique Strauss-Kahn (PS, Haute-Savoie) explique au contraire que, après l'abrogation des ordonnances de 1945, la France sera le seul grand pays industriel à ne plus disposer de moyens d'action sur les prix. *« En Allemagne fédérale,* dit-il, *25 % des prix sont contrôlés. »* Favorable à une *« libération progressive des prix »*, il explique que cela n'est pas incompatible avec une législation permettant d'intervenir, *« par exemple en cas de crise grave, sur un marché de matière premières »*. A la majorité, il déclare : *« Vous n'avez pas le monopole de la liberté économique. »*

M. Jean-Pierre Delalande (RPR, Val-d'Oise) explique que, en nationalisant des entreprises privées en 1945, la démarche du général de Gaulle *« ne répondait pas à la volonté marxiste d'étendre le secteur plublic pour restreindre l'étendue de l'économie de marché, mais à celle de reconstruire le pays après la guerre »*.

En revanche, M. Gérard Collomb (PS, Rhône) affirme que les projets du gouvernement manifestent la fin du consensus *« entre toutes les grandes forces politiques issues de la Résistance sur le programme du Conseil national de la Résistance »*. Défendant la participation, M. Delalande, demande que soit faites *« au salarié la place qui lui revient, c'est-à-dire qu'il soit reconnu dans l'entreprise en tant que tel et que sa présence au consel d'administration soit rendue possible sans la détention obligatoire d'une action »*.

M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques) regrette que la libération des prix du commerce et des services ne soit pas *« simultanée et générale »*, et simplement *« envisagée pour dans trois mois »*. Il souhaite que les ordonnances en préparation sur la concurrence *« reprennent l'essentiel du dispositif »* prévu dans la proposition de loi déposée par M. Valéry Giscard d'Estaing. Il explique aussi que *« la privatisation doit apparaître comme une conquête sociale, ou elle ne durera pas. Elle doit rendre les Français propriétaires du patrimoine économique de la France »*. Ainsi, il proposera que, lorsque sera privatisée une chaîne de télévision, soit offert aux téléspectateurs le choix *« de payer la redevance au profit de la chaîne qui restera publique ou d'acheter les actions de la chaîne qui sera privatisée.) »*

Th. B.

LES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Le procureur accusé

Petit à petit, l'Assemblée se fait à ses habits neufs. Les députés, un peu plus serrés qu'avant, s'entassent de nouveau dans l'hémicycle, tous les mercredis après-midi, pour la séance de questions d'actualité au gouvernement. Comme avant, l'atmosphère est chargée d'électricité.

L'orage gronde souvent, éclate parfois. Mais ce sont les socialistes qu'apostrophe, aujourd'hui, M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, comme le fit si souvent M. Louis Mermaz, du haut du « perchoir », à l'égard de la droite. Le président lance, excédé : *« Mes chers collègues, vous donnez de vous-mêmes et de l'Assemblée une fâcheuse image au pays ! »* Ou bien : *« Mes chers collègues, comment pouvez-vous vous laisser aller à de pareils débordements ? »* Ou encore, à la rescousse d'un jeune secrétaire d'Etat dont la voix se perd sous les huées, le maire de Bordeaux ajoute *in fine* : *« Et parlez bien dans le micro ! »*, ce que s'empresse de faire le néophyte, qui, du coup, réussit à conclure...

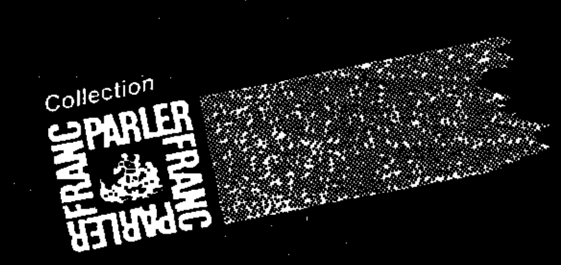
La majorité triomphe bruyamment, surveillée à l'extrême droite par les troupes impavides de M. Le Pen, qui se gardent habituellement de toute confusion d'applaudissements. Les socialistes, eux, ont commencé, mercredi 23 avril, à faire donner leurs anciens ministres pour dénoncer la mise à mal de l'héritage de la gauche.

Ah ! l'héritage... Les féroces empoignades auxquelles on s'est livré, après 1981, autour de l'évaluation de celui de la droite n'ont pas tardé à reprendre. M. Roland Carraz, député de la Côte-d'Or, ancien secrétaire d'Etat, *sera, ce mercredi,* la première victime expiatoire de l'exorcisme, par les nouveaux gouvernants, de ce qui n'est à leurs yeux que le mythe – exaspérant – de la *« bonne gestion »* socialiste.

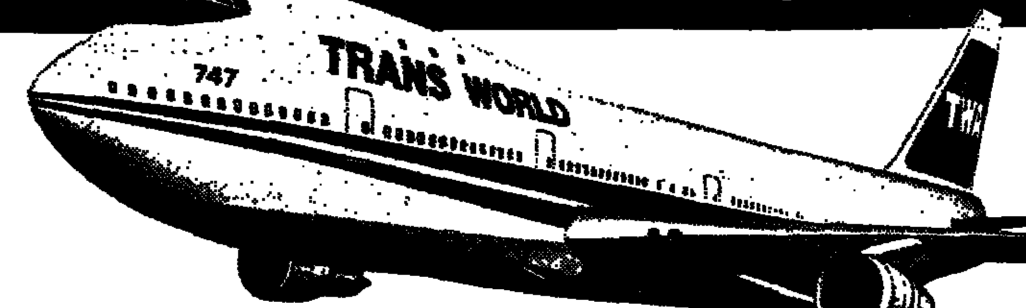
La question de M. Carraz porte sur l'interruption du *« programme d'urgence de lutte contre la précarité et la pauvreté mis en place en 1984 et reconduit en 1985 »*, interruption que M. Carraz met en parallèle avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la diminution de l'impôt sur les sociétés, le rétablissement de l'anonymat sur les transactions sur l'or, etc., avant d'accuser M. Philippe Séguin de devenir le *« ministre des affaires anti-sociales »*. Etait-ce cette présentation – *« démagogique »*, dira-t-il plus tard – qui attisa la colère de M. Séguin ? On vit, en tout cas, le ministre des affaires sociales et de l'emploi – dont la rondeur n'a rien de bonhomme – se lever, plus massif encore qu'à l'habitude, pour procéder à une exécution en règle du bilan socialiste en la matière.

Des socialistes qui ont agi *« en catastrophe, dans l'improvisation la plus totale »*, à coup de *« mesures ponctuelles et désordonnées »*, au point, dit M. Séguin, que les crédits n'ont même pas été dépensés, ou alors dans des conditions telles qu'il va *« diligenter une enquête de l'inspection générale des affaires sociales »*. Face aux socialistes un peu médusés, M. Séguin conclu en tonnant : *« C'est donc un faux procès qui nous est fait, par des procureurs eux-mêmes coupables. Ils s'en prennent à un accusé qui, lui, s'emploie à réparer les dégâts qu'ils ont eux-même causés ! »* La colère de M. Séguin sera, cet après-midi-là, saluée d'une bordée d'applaudissements à rendre jaloux tout un gouvernement...

J.-L. A.







POLITIQUE

Le mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du 23 avril, sur proposition du ministre de l'intérieur, a adopté le mouvement préfectoral suivant :

● **DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES OUTRE-MER : M. Claude Erignac.**

[Né le 15 décembre 1937 à Mende (Lozère), M. Erignac est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. En 1964, il est nommé chef de cabinet du préfet de l'Yonne, avant d'entrer (janvier 1966) au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la coopération. Puis il devient chef de cabinet, successivement, du préfet du Jura (janvier 1967), du ministre des transports (avril 1967), puis du ministre chargé des DOM-TOM (juin 1969), avant d'être nommé secrétaire général de la Martinique (janvier 1971). Nommé directeur de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement en juin 1973, il est détaché du ministère de l'intérieur en avril 1974, puis devient secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances en juillet 1974. Nommé sous-préfet d'Avesnes en août 1978. Il avait été nommé sous-préfet de Roanne (Loire) en août 1981 et en 1984 préfet du Gers.]

● **GERS : M. Jean-Jacques Pascal**

[Né le 25 mars 1943 à Limoges (Haute-Vienne), M. Jean-Jacques Pascal est sorti de l'Ecole nationale d'administration en mai 1969. D'abord affecté au ministère de l'intérieur, puis directeur du cabinet du préfet de la Lozère (1969-1972), secrétaire général du territoire de Belfort (1972-1974), chargé de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes (1974-1979), sous-préfet d'Arles (1979-1981), il fut nommé sous-préfet de Béthune en octobre 1981, puis directeur du personnel de la police nationale (en mai 1984), puis directeur du personnel et de la formation de la police (le 9 octobre 1985).]

● **FINISTÈRE : M. Bernard Grasset**

[M. Bernard Grasset, né le 23 décembre 1933 à La Rochelle (Charente-Maritime), a commencé sa carrière en qualité de chef de cabinet du préfet des Ardennes, en mai 1959. Appelé sous les drapeaux en juillet de la même année, il est nommé chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne en 1961, secrétaire général des Basses-Alpes en 1967, sous-préfet de Saint-Benoît l'année suivante, secrétaire général de la Réunion en 1972, secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône en 1974. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM du début avril à la fin mai 1974, il devient en juillet conseiller technique auprès du directeur central de la sécurité publique. Chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications en 1977 et en 1978 sous-préfet hors cadre, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion. Il fut nommé préfet des Hautes-Alpes le 31 décembre 1980, préfet de police du Rhône le 8 juillet 1981 et préfet de la Charente-Maritime en juillet 1984.]

● **CHARENTE-MARITIME : M. Michel Gillard.**

[Né le 4 septembre 1929 à Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime), M. Michel Gillard a été à sa sortie de l'ENA, en 1958, nommé attaché au cabinet du ministre-résident en Algérie. Puis il a occupé successivement les postes de sous-préfet de Florac (1960), secrétaire général de la SAOURA (Algérie, 1962), directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais (1963), sous-préfet de Calais (1967), adjoint au secrétaire général de la mission interministérielle pour l'environnement (1972), conseiller technique au cabinet du ministre chargé des réformes administratives (1973), puis sous-préfet de Montmorency (1974). M. Gillard a été nommé préfet de la Vendée le 4 janvier 1978, préfet du Cher le 8 juillet 1981 et préfet de la Haute-Savoie le 6 mars 1985.]

● **COTES-DU-NORD : M. Raymond Jaffrezou.**

[Né en 1928 à Glomel (Côtes-du-Nord), ancien élève de l'ENA, M. Jaffrezou est entré en 1961 dans le corps préfectoral. Il a été de 1968 à 1972 conseiller technique au cabinet de M. André Bord, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, et nommé ensuite secrétaire général du département du Bas-Rhin, puis préfet délégué pour la police à Marseille, en 1978. Il était devenu préfet de la Dordogne en octobre 1980 et préfet de la Vendée le 22 juin 1983.]

● **VENDÉE : M. Christian Tracou**

[Né en décembre 1928, à Toulon (Var), ancien élève de l'ENA, M. Christian Tracou a été successivement sous-préfet de Jonzac (Charente-Maritime), Brioude (Haute-Loire), Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). Il est nommé sous-préfet hors classe le 1er janvier 1974, puis secrétaire général du Haut-Rhin (1976), secrétaire général du Rhône (juillet 1980) et préfet des Deux-Sèvres en octobre 1982.]

● **DEUX-SÈVRES : M. Alain Jezequel**

[Né le 15 mars 1937 à Lézardrieux (Cotes-du-Nord), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jezequel, après avoir occupé divers postes de chef de cabinet de préfet puis de sous-préfet, a été secrétaire général de l'Aube (novembre 1974), sous-préfet d'Albertville (décembre 1975) ; secrétaire général des Pyrénées-Atlantiques (septembre 1979). Il avait été nommé sous-préfet hors classe le 1er décembre 1981 et était devenu en décembre 1982 commissaire adjoint de la République à Bayonne et en novembre 1985 préfet de police pour le département du Rhône.]

● **ALLIER : M. Alain Bidou**

[Né le 17 juin 1941 à Saint-Gratien (Val-d'Oise), M. Alain Bidou est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté à sa sortie de l'ENA, en 1968, au ministère des DOM-TOM, il devient chef de subdivision administrative à Koné (Nouvelle-Calédonie) en 1969, puis sous-préfet de Langres (janvier 1973), directeur du cabinet du haut commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas (août 1974), sous-préfet de Calais (août 1976) et enfin secrétaire général du Vaucluse en janvier 1979. Il a été nommé secrétaire général de la ville de Marseille en 1981, puis commissaire de la République pour le Jura le 3 octobre 1984, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur et de la décentralisation le 9 octobre 1985.]

● **GUYANE : M. Jacques Dewatre**

[Né le 5 juin 1936 à Limoges (Haute-Vienne), M. Jacques Dewatre, nommé directeur de la défense et de la sécurité civile, est un ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Officier de l'armée active depuis 1958, il devient en 1974 sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aude. Après des postes outre-mer, notamment en Polynésie française, il est en juin 1981 chef de cabinet de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Nommé secrétaire général de la préfecture des Yvelines en 1984, il devient, en mars 1985, préfet hors cadre, directeur du service central des CRS. En octobre 1985, il est nommé directeur de la défense et de la sécurité civiles.]

∴

– **M. Michel Levallois**, préfet en service détaché, directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer, est nommé préfet hors cadre.

– **M. Jacques Roynette**, préfet, commissaire de la République du département des Côtes-du-Nord, est nommé préfet hors cadre.

– **M Alfred Leroux**, préfet, commissaire de la République du département de l'Allier, est nommé préfet hors cadre.

– **M. Bernard Courtois**, préfet, commissaire de la République de la région Guyane, commissaire de la République du département de la Guyane, est nommé préfet hors cadre.

– **M. Xavier Gouyou-Beauchamps**, préfet en disponibilité pour convenances personnelles, est, sur sa demande, nommé préfet hors cadre.

– Il est mis fin aux fonctions de directeur central de la sécurité publique exercées par M. Gérard Deplace, préfet hors cadre.

– Il est mis fin aux fonctions de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques exercées par M. Bruno Genevois, maître des requêtes au Conseil d'Etat, appelé à d'autres fonctions.

– *Sur proposition du ministre de l'agriculture :*

– **M. Denis Badré**, ingénieur du génie rural, des eaux et forêts, est nommé directeur général de l'administration et du personnel.

[Né en 1943 à Pontarlier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur du génie rural, des eaux et forêts, M. Denis Badré a mené une carrière dans les cabinets ministériels de 1975 à 1981. D'abord chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat chargé du tourisme (M. Ducray), il sera soit chargé de mission, soit conseiller technique dans les cabinets de MM. Méhaignerie, Blanc et Fouchier, secrétaires d'Etat à l'agriculture. Depuis le 1er mai 1981 il était directeur de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts. Il remplace à la direction de l'administration et du personnel du ministère de l'agriculture, M. Guy Raffi, qui avait conservé ce poste tout en devenant directeur de cabinet de M. Nallet. M. Raffi a été nommé inspecteur général de l'agriculture. C'est la première direction du ministère de l'agriculture qui change de titulaire depuis l'arrivée de M. Guillaume.]

● *Promotions dans les armées.* – Au conseil des ministres du mercredi 23 avril, ont été promus : général de brigade, les colonels Jean Gloux (armée de terre) et Guy Bonpas (gendarmerie nationale) ; ingénieur général de l'armement de deuxième classe, les ingénieurs en chef Pierre Dumas et Jean-Claude Pélissolo.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 23 avril 1986. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant.

● **LETTRE RECTIFICATIVE AU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1986.** – Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et du ministre délégué chargé du budget, le conseil des ministres a adopté une lettre rectificative insérant trois nouveaux articles dans le projet de loi de finances rectificative pour 1986 soumis au dernier conseil des ministres.

Ces articles portent sur les sujets suivants :

– Le retour à l'anonymat sur l'or ;

– La modification du régime d'imposition des plus-values réalisées par des entreprises membres de fonds communs de placement ;

– La modification des règles de comptabilisation et de distribution des revenus dans les organismes de placement collectif (SICAV, fonds communs de placement).

En permettant une taxation des revenus obligataires dans les conditions de droit commun, les deux dernières mesures contribuent à rééquilibrer la fiscalité des obligations et celle des actions. Elles complètent sur ce point la réforme de la fiscalité de l'épargne déjà engagée dans le collectif budgétaire. Elles permettront également de faire reposer le marché obligataire sur des bases plus réalistes et sur une meilleure stabilité des placements.

● **LE RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE L'OCDE.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a rendu compte au conseil des ministres de la réunion du conseil de l'Organisation de coopération et de développement économique qui s'est tenue à Paris les 17 et 18 avril.

Le conseil de l'OCDE a constaté que la situation économique mondiale pouvait conduire à un certain optimisme, en raison des effets de la baisse du prix du pétrole et du succès des politiques de lutte contre l'inflation. Il a toutefois relevé que le niveau trop élevé du chômage, qui frappe notamment les jeunes, rendait nécessaire une reprise de la croissance.

Un accord général a pu être constaté sur la nécessité de réduire les interventions et les subventions de l'Etat, d'améliorer la flexibilité du marché du travail et de mettre en place des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes. Tous les gouvernements ont manifesté une volonté commune de favoriser une baisse concertée des taux d'intérêt, tout en constatant que celle-ci ne devait pas remettre en cause les politiques d'assainissement qui permettront seules d'assurer une croissance durable.

Les discussions qui se sont déroulées en matière commerciale ont abouti à un accord sur le principe de l'ouverture d'une conférence préparatoire à des négociations commerciales multilatérales.

● **LA SAUVEGARDE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS ET LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.** – Le gouvernement s'est fixé trois objectifs prioritaires : mieux utiliser les effectifs existants, renforcer les dispositions législatives et réglementaires nécessaires à l'action des services, lutter contre le terrorisme et le grand banditisme.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur ont présenté au conseil des ministres deux communications sur la sauvegarde de la sécurité des personnes et des biens et le renforcement de la lutte contre le terrorisme.

L'insécurité est aujourd'hui l'une des principales préoccupations des Français. Le rétablissement de la sécurité est une responsabilité fondamentale de l'Etat, qui exige que soient conduites sur l'ensemble du territoire de la République et avec détermination trois actions prioritaires.

1) La première consiste à mieux utiliser les effectifs de police et de gendarmerie existants, tout en augmentant les moyens de fonctionnement mis à leur disposition.

L'allègement des tâches de gestion et d'administration qui incombent actuellement aux fonctionnaires de la police nationale sera poursuivi.

La présence policière dans la capitale et dans les trois départements de la petite couronne sera renforcée et il sera procédé à la création de cinq cents emplois de gardien de la paix et de quatre cent vingt emplois d'inspecteur.

Enfin, quatre cents appelés du contingent, volontaires, effectueront en 1986 leur service national dans la police.

2) La deuxième priorité du gouvernement est de renforcer les dispositions législatives et réglementaires qui sont nécessaires à l'action des autorités de police et de gendarmerie.

– Les actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie seront poursuivies. De façon plus générale, la prévention des infractions suppose que les autorités de police puissent s'assurer, lorsque cela est nécessaire, de l'identité des personnes. Des projets de loi seront donc déposés devant le Parlement afin de permettre des contrôles d'identité visant à prévenir une atteinte à l'ordre public et d'autoriser la création d'une carte d'identité infalsifiable. Ce dernier projet sera soumis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

– L'efficacité de l'action de la police nationale et de la gendarmerie dépend aussi de la qualité des informations dont elles disposent. Le gouvernement a donc décidé de donner à la police scientifique les moyens qui lui font actuellement défaut et d'entreprendre l'automatisation des fichiers d'empreintes digitales déjà existants. La Commission nationale de l'informatique et des libertés sera également saisie de cette dernière mesure.

Dans le même temps, le gouvernement a décidé de rétablir les fiches d'hôtel.

3) Ces dispositions seraient cependant insuffisantes pour lutter contre le terrorisme et le grand banditisme. C'est la raison pour laquelle le Parlement sera prochainement saisi de plusieurs projets de loi.

– L'un aura pour objet, pour les infractions pénales concernant des agissements terroristes, de porter à quatre jours le délai de garde à vue, de faciliter sous le contrôle de l'autorité judiciaire les perquisitions et les visites domiciliaires et de confier les dossiers correspondants au tribunal de grande instance et à la cour d'appel de Paris.

– Un deuxième projet de loi prévoira la possibilité pour les juridictions criminelles de prononcer, en cas de condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, une mesure de sûreté qui pourra aller jusqu'à trente ans, étant observé que ces juridictions ont déjà cette faculté jusqu'à dix-huit ans. Cette disposition ne sera pas applicable aux mineurs.

La réduction de la durée de cette mesure de sûreté restera possible, par application de l'article 720-4 du code de procédure pénale, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel.

Il sera également proposé dans ce projet d'introduire dans le code pénal, comme c'est déjà le cas pour les crimes de fausse monnaie et d'association de malfaiteurs, une disposition permettant de tenir compte du repentir des criminels ou complices des actions de terrorisme lorsque, par leurs révélations, ils auront empêché ou interrompu une action criminelle.

– Un troisième projet de loi conférera à la commission de l'application des peines des pouvoirs en matière de réduction de peine, de permission de sortir et de libération conditionnelle avec, dans un certain nombre d'hypothèses, l'obligation de l'unanimité.

– Par ailleurs, un projet de loi destiné à faire échec au grand banditisme comportera plusieurs dispositions prévoyant en particulier une application plus stricte des peines applicables aux récidivistes et aux auteurs de crimes et délits contre les agents de la force publique.

– Le Parlement sera également saisi d'un projet de loi destiné à élargir les possibilités d'expulsion de ceux des étrangers dont la présence en France constitue une menace pour l'ordre public.

Enfin, les conditions d'indemnisation des victimes d'attentats terroristes seront revues. Il est important, en particulier, d'accélérer et de simplifier en leur faveur la procédure actuellement en vigueur pour l'ensemble des victimes d'infractions pénales.

La coopération internationale pour lutter contre le terrorisme sera renforcée, en particulier dans le cadre de l'Europe des Douze.

Le gouvernement fait de la lutte contre l'insécurité et le terrorisme une de ses priorités. Cette action déterminée sera naturellement conduite dans le strict respect de la Constitution, des libertés publiques et des engagements internationaux de la France.

● **ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.** – Le conseil des ministres a confirmé l'autorisation donnée au premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, sur le vote du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique ou social.

u conseil des ministres

NISTÉRIELS
JUDICATION

UN PAVILLON sis à VAUJOURS

APPARTEMENT A PARIS 5e

UN ENSEMBLE IMMOBILIER à us. INDUST.

UN IMMEUBLE à us. INDUST. à NANTES

UN TERRAIN à us. PARKING

société

LES PERQUISITIONS A « LIBÉRATION » ET A « VSD »

« Des opérations techniquement nécessaires », déclare le juge Bruguière

Les interpellations suivies du placement en garde à vue, mercredi 23 avril, de Gilles Millet, chef adjoint du service société au quotidien *Libération*, et, mardi 22 avril, de Marc Francelet, reporter à l'hebdomadaire *VSD*, à la suite de l'arrestation de Hamid Lallaoui et Jacques Darmon, le 16 avril, ont provoqué de nombreuses réactions *(lire ci-dessous)*. Le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière souhaite, selon toute vraisemblance, obtenir des informations sur Lallaoui et Darmon, impliqués dans le hold-up contre la Banque de France, à Niort, le 4 mars. Des photographies prises par la brigade antigang, ces derniers mois, établissent en effet que les deux hommes ont rencontré à plusieurs occasions les deux journalistes.

M. Bruguière, pour sa part, nous a déclaré que les deux gardes à vue avaient été *« rendues nécessaires par le dossier »* et qu'il n'a *« rien contre le journal* Libération *ni contre le journaliste Gilles Millet, cela va de soi »*. M. Bruguière ajoute : *« Ce sont des opérations techniquement nécessaires dans le cadre d'une enquête assez délicate, et pas du tout arbitraires. »*

Dans le cours de la commission rogatoire délivrée par M. Bruguière, un collaborateur de l'agence photographique Vu, Frantz Lefrançois, et une employée de *Libération* ont été interpellés et entendus pendant plusieurs heures.

Les deux journalistes interpellés sont des chasseurs de « scoop »

M. Jean-Louis Bruguière a du goût pour les raids. Juge d'instruction chargé tout particulièrement des dossiers concernant le terrorisme, il a ordonné, mardi 22 avril, l'interpellation de deux journalistes, si besoin est dans leurs rédactions.

M. Bruguière, depuis le 16 avril, a ouvert une information judiciaire contre Hamid Lallaoui et le docteur Jacques Darmon, arrêtés après l'attentat manqué contre M. Guy Brana, vice-président du CNPF. Depuis le 16 avril, M. Bruguière veut comprendre. La police a retrouvé chez Hamid Lallaoui et Jacques Darmon des armes, des explosifs, de l'argent provenant du hold-up commis contre la Banque de France, à Niort, le 4 mars. Du coup, le juge d'instruction aimerait tout savoir sur ces deux hommes-là, présentés hâtivement comme de possibles membres du groupe terroriste Action directe et définis par leurs amis comme des militants libertaires.

M. Bruguière — qui sait que plusieurs journalistes ont été en contact avec Hamid Lallaoui ces derniers mois — a délivré une commission rogatoire aux enquêteurs de la brigade criminelle. *« Prière*, a-t-il écrit, *de fouiller et d'intercepter toute personne susceptible de nous éclairer sur leur idéologie et leur stratégie de lutte et nous permettre d'identifier les coauteurs du hold-up de Niort. »*

Les policiers de la section antiterroriste (SAT) de la brigade criminelle se sont exécutés.

Très tôt dans la matinée du mercredi 23 avril, les enquêteurs — qui disposaient de quatre adresses où Gilles Millet, journaliste à *Libération*, pouvait se trouver — ont commencé leur tournée. Une tournée fiasco. Les hommes de la brigade criminelle, en désespoir de cause (?), se sont rendus au siège de *Libération*, vers 11 heures, pour y prier Gilles Millet de les suivre au 36 quai des Orfèvres.

A la police judiciaire, on indique que le journaliste figure, en compagnie de Hamid Lallaoui, sur plusieurs photographies prises récemment par la brigade antigang.

A trente-quatre ans, Gilles Millet est chef adjoint du service société de *Libération*. Mais il est surtout un excellent enquêteur, un chasseur de *scoops* qui a le don d'irriter juges et policiers. Ancien militant de la Gauche prolétarienne, journaliste très actif lors de la création de *Libération*, Gilles Millet, avec un côté Zorro, travaille en solitaire et rapporte régulièrement des papiers exclusifs. Ce fut le cas, notamment, les 3 et 4 janvier 1979, lorsque son journal publia un long entretien avec Jacques Mesrine, alors ennemi public numéro un recherché par toutes les polices de France.

Gilles Millet refusa alors de répondre sur commission rogatoire à la police judiciaire. Il refusa de révéler ses sources. La police en conçut du dépit et le directeur de la police judiciaire de l'époque, M. Jean Ducret, ne cacha pas son amertume : *« Nous avons contre nous, dans cette affaire, non pas seulement les malfaiteurs, mais aussi, parfois, cetains journalistes. »* Et Gilles Millet d'être inculpé *« d'apologie de crimes »*, jugé et condamné à 3 000 francs d'amende.

En plein été « terroriste », Gilles Millet publiait cette fois, le 17 août 1982, un entretien qu'il avait eu avec Jean-Marc Rouillan, l'un des fondateurs du groupe d'ultra-gauche Action directe. Quelques jours auparavant, Jean-Marc Rouillan avait été entendu et remis en liberté par la brigade criminelle. Sitôt l'interview publiée, M. Jean-Louis Bruguière convoqua — en vain — le militant extrémiste.

« Les tiroirs étaient vides »

Cette fois, la rédaction de *Libération* s'est opposée à la perquisition, mercredi en début d'après-midi, du bureau du journaliste. Mᵉ Henri Leclerc, avocat du quotidien, s'indigne de cette tentative de perquisition : *« Ce qui est scandaleux, c'est que des policiers sur ordre d'un juge viennent farfouiller dans les dossiers d'un journaliste. »*

La veille, mardi 22 avril, la brigade criminelle avait procédé à une première interpellation de journaliste. Marc Francelet, reporter à l'hebdomadaire *VSD*, était arrêté à son domicile vers 13 heures, alors qu'il revenait d'un reportage en Libye. Christian Lambert, directeur de la rédaction, raconte que les policiers sont ensuite venus au siège de *VSD* avec Marc Francelet, trente-neuf ans, pour perquisitionner son bureau : *« Les tiroirs étaient vides, ou quasiment. »*

Marc Francelet, lui aussi, figure en compagnie de Hamid Lallaoui sur des photographies prises par la brigade antigang au cours de longues filatures ces derniers temps. Engagé par *VSD* il y a près de deux mois, Francelet est d'abord un photographe qui réalisa plusieurs *scoops* pour *Paris-Match* en photographiant Johnny Hallyday passant devant le conseil de révision ou le général de Gaulle se promenant dans les jardins de l'Élysée. La direction de VSD précise que Marc Francelet enquêtait sur l'ultra-gauche.

Pour avoir vendu au marchand de tableaux Paul Pétridès plus d'une dizaine de toiles de maître volées chez le PDG de la société Banania, en 1972, Marc Francelet avait été condamné à trois ans d'emprisonnement en 1980. L'intérêt de la justice et de la police est cette fois d'une tout autre nature. Sa garde à vue a été prolongée de vingt-quatre heures et il semble que la brigade criminelle souhaite organiser une confrontation entre Gilles Millet et lui.

LAURENT GREILSAMER.

« Libé » dans sa coquille

Interpellation, perquisition dans les locaux : *Libération* a pu se croire revenu, mercredi, aux turbulences de ses débuts. A ceci près que le quotidien de Serge July n'apprécie que modérément d'être ainsi rappelé à ses *« vieux démons »*, selon les termes d'un journaliste. Quelques heures après l'interpellation de Gilles Millet, l'ambiance n'est ni aux éclats ni aux coups de cœur et encore moins aux assemblées générales. Fermés, quelques journalistes racontent les incidents du matin : comment la rédaction a éconduit, *« calmement mais fermement »*, les inspecteurs venus perquisitionner, après une vingtaine de minutes de fouille dans les papiers du spécialiste des affaires de terrorisme, mais avant qu'ils puissent emporter quoi que ce soit. Comment les policiers ont fait savoir qu'il y aurait peut-être une prochaine fois. Et puis tout est dit. L'émotion est réelle, mais cachée.

En début d'après-midi, Serge July, qui n'était pas là au moment de la perquisition, arrive. Furieux : l'AFP vient d'annoncer sur la foi d'une information obtenue au quotidien que deux journalistes avaient été interpellés, alors que seul Gilles Millet est concerné ; *« que personne ne parle en mon nom »*, tonne le directeur du journal avant de s'enfermer dans son bureau avec l'avocat Mᵉ Henri Leclerc.

« Pour faire de la confiture ? »

« S'opposer à la perquisition, c'était illégal. J'espère que Gilles ne va pas trinquer », s'inquiète une secrétaire de rédaction. Au premier étage, les journalistes du service économique et social, dont beaucoup n'ont pas connu le quotidien de la première génération — celle de Gilles Millet, arrivé à la fondation en 1973 — rédigent leurs papiers sans trop lever le nez. *« Tout le monde est à cran »*, constate un journaliste scientifique. De fait, on ne reconnaît plus la rédaction habituellement très ouverte ; elle est rentrée dans sa coquille. *Libération* n'est décidément plus *« Libé »*. Les confrères qui arrivent nombreux font antichambre au standard. *« Laissez-nous travailler »*, lance un rédacteur. Le même souci de ne pas être dérangé habite la direction ; le journal est en retard et le thème des pages « événement » oscille encore entre la mort de Mircea Eliade et le terrorisme.

« Une réaction ? Pour quoi faire ? De la confiture ?, se moque Serge July. En fait, la direction paraît mal à l'aise : comme si cette affaire qui la projette dans son passé d'extrême-gauche risquait de faire perdre au journal une partie de la « respectabilité » acquise depuis cinq ans auprès de l'establishment. Personne ne veut y voir, en tout cas, une quelconque offensive politique contre le quotidien. Et nul ne se risque, faute d'informations suffisantes, à se prononcer sur le fond de l'affaire. Les réactions se polarisent donc sur la perquisition.

« Ce métier n'a d'existence que par la volonté des journalistes de protéger leurs sources, estime Dominique Pouchin, le rédacteur en chef. *Toute perquisition est donc nulle et non avenue. »*

La société des rédacteurs, après avoir seulement protesté en début d'après-midi contre l'« intrusion policière » dans les locaux, publie un communiqué plus énergique dans la soirée. Se déclarant *« solidaire »* de Gilles Millet, elle s'inquiète d'une méthode *« qui revient à mettre en cause les principes du libre exercice de la profession de journaliste »*. Pour Jean-Paul Cruse, délégué CGT, *« un journaliste doit être entièrement libre de ses fréquentations. Les gens nous donnent des informations parce qu'ils nous font confiance. Il est insupportable que les flics puissent fouiller dans nos affaires »*. Annette Lévy-Willard, elle, ne s'étonne pas de la *« maladresse habituelle du juge Bruguière »*, un *« spécialiste de la chasse aux journalistes »*, qui lui a déjà *« infligé de nombreuses commissions rogatoires »*.

Libération retiendra finalement comme événement de ce 23 avril les *« projets sécuritaires du gouvernement »*. La perquisition fera l'objet d'une page entière, sur l'insistance d'une partie de la rédaction.

Dans la soirée, Serge July estime, à Antenne 2, que si un *« malin génie »* avait voulu *« saboter la journée de Jacques Chirac »*, il ne s'y serait pas pris autrement. Le malin génie n'est autre que le juge Bruguière.

CORINNE LESNES.

Zèle

Le procédé n'est pas courant. Il n'est pas banal, en effet, d'interpeller un journaliste au siège de son journal ni de perquisitionner dans les locaux pour fouiller les archives dudit journaliste. Non que la corporation soit au-dessus des lois, mais on ne peut nier le sens de l'opportunité politique des institutions policière et judiciaire. Aucun magistrat, aucun policier n'ignore l'impact symbolique — et évidemment médiatique — de telles opérations.

L'opposition d'hier, aujourd'hui majorité, ne s'était pas privée de le souligner, pour mieux accuser une gauche « liberticide », en janvier 1984, lors d'une information judiciaire contre *Paris-Match* pour un trafic de photos de l'identité du même nom. A l'époque, il y avait eu aussi perquisition et, mieux encore, incarcération du rédacteur en chef de l'hebdomadaire. M. Charles Pasqua, aujourd'hui ministre de l'intérieur, n'avait pas été le dernier à s'en émouvoir, proclamant son *« indignation »* et s'étonnant de *« la transgression d'un principe essentiel du droit français, selon lequel la détention provisoire d'un inculpé doit demeurer l'exception »*.

Le droit et sa pratique

Heureux rappel, quelque peu éclipsé aujourd'hui par de fortes paroles du même sur la nécessité de *« terroriser les terroristes »*. Vérité hier, erreur aujourd'hui ? Il faut donc tenter de comprendre comment on en est arrivé là. Là, c'est-à-dire à une opération menée avec un tel sens de l'urgence, voire de la précipitation, que l'on peut supposer que le sort de l'enquête — son efficacité comme sa rapidité — en dépendait. Le jeu en valait-il la chandelle, quitte à susciter dans une partie de l'opinion l'émoi pour les libertés — et celle de la presse en particulier — qu'utilisait hier la droite contre la gauche ?

La réponse appartient au juge d'instruction qui a lancé les commissions rogatoires nécessaires, et à lui seul. N'est-il pas seul maître des moyens nécessaires à la recherche de la vérité ? Certes, mais tout le monde sait au Palais de justice de Paris que, s'il est conduit à ordonner des interpellations quelque peu tumultueuses, en raison de la notoriété ou de la fonction de la personne en cause, un juge d'instruction peut gracieusement prévenir le parquet. *« Cela se fait »*, commente avec philosophie un haut magistrat. De même, recevant de telles missions, les policiers du quai des orfèvres ont la prudence d'alerter leur hiérarchie, qui, de son côté, en réfère au ministère de l'intérieur.

Que s'est-il passé dans le cas précis de *Libération* et de Gilles Millet ? La préhistoire de cette affaire a son importance, qui permet de savoir si le zèle judiciaire puis policier fut, en l'espèce, excessif. A l'origine, les filatures menées depuis plusieurs mois par la brigade de de recherche et d'intervention (BRI) autour d'Hamid Lallaoui, un ancien autonome à la lisière du banditisme et de la politique. Des photos sont prises, des contacts ont lieu en présence de discrets témoins. Parmi ceux que rencontre ainsi Lallaoui, certains de ses futurs coïnculpés mais aussi des journalistes, dont Gilles Millet. Sauf à avoir une étroite conception policière de l'affaire, on ne saurait en déduire que ces relations comprennent des délinquants ou des terroristes en puissance.

De fait, la police judiciaire parisienne, quand elle décidera d'arrêter Lallaoui et certains de ses amis lors de la rafle de la semaine dernière, se refusera à inscrire, parmi ces interpellations en flagrant délit, celle du journaliste. Ne suffit-il pas qu'il soit entendu, par la suite, sur convocation, en tant que témoin, par le juge chargé du dossier ? M. Jean-Louis Bruguière ne l'a pas voulu ainsi ; il a préféré une opération coup de poing, menée par la section antiterroriste (SAT) de la brigade criminelle.

Pour autant, aucun feu rouge ne s'est allumé : le parquet fut tenu dans l'ignorance, tandis que, place Beauvau, à une hiérarchie policière parisienne qui rendait normalement compte des instructions du juge, il fut répondu de les exécuter. Inattaquable en droit, sans doute. Mais, s'agissant d'une affaire aussi sensible, l'on sait bien que, d'ordinaire, la théorie n'exclut pas, en pratique, des choix — réticences ou lenteurs — d'opportunité politique.

Les terroristes et les autres

La suite de l'enquête dira si M. Bruguière a bien fait, d'un point de vue strictement professionnel. Mais ce que l'on sait du dossier qu'il instruit permet de pronostiquer que l'on en restera à l'audition du journaliste Millet comme... simple témoin. Aussi ne peut-on s'empêcher de penser que ce dérapage fait partie d'un air du temps récent, dont on ne saurait exclure les arrière-pensées politiques.

Connu pour son goût du silence, M. Bruguière s'est pourtant lancé, la semaine passée, dans une opération médiatique, en convoquant la presse pour critiquer l'un de ses collègues lyonnais et plaider la centralisation parisienne des affaires de terrorisme. Centralisation dont il se verrait bien... au centre. Promotion personnelle, par des moyens aussi musclés que le furent les propos de M. Jean-Louis Debré, son ancien confrère devenu député RPR de l'Eure, contre les avocats *« complices »* des terroristes ? Comment ne pas poser la question, même si elle est déplaisante ?

L'interrogation est d'autant plus légitime que ces ambitions connues s'accompagnent de convictions précises en matière de lutte antiterroriste. *« Il y a une dérive à l'italienne*, commente un magistrat parisien ; *cette image du petit juge solitaire et aux pleins pouvoirs, ayant sa propre clientèle policière, ignorant le parquet pourtant censé incarner les pouvoirs publics, et voulant à tout prix frapper très large, bien au-delà des terroristes eux-mêmes. »* Comment ne pas souligner quelques indices concordants ? Les interpellations et perquisitions ayant touché l'équipe de *Libération* devraient être suivies d'autres, contre des journalistes de télévision et de *Paris-Match*. Les listes de noms établies pour la rafle policière de la semaine passée avaient été directement et autoritairement transmises à la brigade criminelle par le cabinet du préfet de police, au lieu d'être élaborées, comme d'habitude, par une concertation des services opérationnels.

Police et politique

Philosophie sous-jacente : le terrorisme se cache derrière une « mouvance », aux ramifications multiples, dont le fil conducteur serait le passé commun des clandestins et des « autres », apparemment rangés dans leur vie privée et professionnelle. Il faudrait donc frapper dans le tas et la pêche suivra. Philosophie que défendit, en vain, dans le passé, la cellule antiterroriste des supergendarmes de l'Elysée. Philosophie pourtant démentie récemment par le beau succès policier de Lyon, où l'on découvre un groupe terroriste efficace parce que très restreint, sans relations sociales ni contacts avec l'extérieur.

Loin d'être une « bavure » isolée, l'affaire de *Libération* semble ainsi un dérapage volontaire qui pourrait en appeler d'autres. Comment ne pas, alors, penser que les déclarations nombreuses et triomphalistes de M. Pasqua — *« les policiers sont réapparus »*, *« l'ordre revient »*, *« l'insécurité change de camp »* — participent de cet air du temps propice aux emballements ? Les policiers en général, qui se veulent des techniciens, les spécialistes de la lutte antiterroriste en particulier, n'apprécient guère que l'on fasse de la politique sur leur succès. Ils savent combien ceux-ci doivent au hasard, à la chance et combien l'erreur, l'échec ne sont souvent pas loin. Les surenchères, les effets de manche les desservent qui, en promettant trop et trop vite, risquent de discréditer leur activité future. Le calme, la patience, conviennent à leur travail, bien plutôt que la passion.

EDWY PLENEL.

M. Serge July : « Les manichéismes de feu la loi sécurité et liberté »

Dans son éditorial du 24 avril, M. Serge July, directeur de *Libération*, écrit notamment :

« Cet excès de zèle, sans doute encouragé par quelques ultras de la nouvelle majorité, est symptomatique des dangers que peut entraîner une vision par trop unilatérale des problèmes de la sécurité. La faute du juge Bruguière est là pour le prouver : elle nous ramène aux manichéismes de feu la loi sécurité et liberté d'Alain Peyrefitte. Le simplisme, le refus de la réalité, ne suscitent pas la sécurité mais l'insécurité. Car il n'y a pas de sécurité possible dans une démocratie comme la nôtre qui ne soit d'abord fondée sur l'information, afin que chacun puisse se faire par lui-même une opinion s'appuyant sur des faits vérifiés (...). »

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Personne n'est au-dessus des lois

Dupont et Dupond n'ont rien vu, rien entendu. MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, respectivement ministre de l'intérieur et ministre délégué chargé de la sécurité, ne souhaitent pas commenter, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, l'opération de police dans les locaux de *Libération*. M. Pasqua : *« Je ne veux pas entraver la marche de la justice. »* M. Pandraud dirait même plus : *« Dans le cadre de plusieurs missions données à la police, il y a eu des perquisitions dans Paris. Mais la police est le bras séculier du juge et elle entend le rester. »* Et de fuir les micros bras dessus, bras dessous, vers les jardins. Quant à M. Albin Chalandon, garde des sceaux, il n'est *« pas au courant de ce que font les juges d'instruction de France »*.

Rien vu, rien entendu ? On ne la fait pas aux barristes, et surtout pas à M. Pascal Clément (UDF, Loire) : qui confond, pour la circonstance, procureur et juge d'instruction *« Vous voyez le procureur décider ça tout seul ? »* Même si les ministres plaident non coupable ? Clin d'œil : *« Ah ! si les ministres l'ont dit, je m'incline. »* Cela posé, pour M. Clément, *« personne n'est au-dessus des lois, pas plus les parlementaires que les journalistes »*.

On ne la fait pas non plus aux socialistes : sans se *« prononcer sur le fond »*, M. Claude Estier (PS, Paris) constate que *« cette intrusion dans les locaux d'un journal aurait été impensable du temps du gouvernement socialiste. On nous fera difficilement croire que les services du gouvernement n'étaient pas au courant »*. *« Pasqua avait prévenu qu'il allait terroriser les terroristes, il commence par terroriser les journaux »*, renchérit M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures et avocat de plusieurs organes de presse, dont *le Canard enchaîné*.

Autre gardien vigilant de la légalité, M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault) : *« Après tout, un juge dans une affaire opposant Le Pen à* Libération *a bien paru considérer que les journalistes n'étaient pas tenus à l'objectivité. Peut-être ceux de* Libération *en ont-ils déduit qu'ils pouvaient être aussi au-dessus des autres lois... »*

Coupable ou non, le gouvernement ? Faute de mieux, en tout cas, par ricochet : *« Le gouvernement n'est pas directement responsable »*, explique M. Jean-Pierre Worms (PS, Saône-et-Loire), *mais il a créé un climat dans lequel le juge Bruguière peut se dire « tout est permis, je fonce »*. Auteur d'un rappel au règlement en pleine séance, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) admet lui aussi que *« le gouvernement est complètement étranger à cette affaire. Mais des opérations de police dans les locaux d'un journal sont exceptionnelles et doivent le rester »*. Et de demander à M. Jacques Chaban-Delmas de s'assurer que *« les grands principes qui fondent la démocratie ne seront pas battus en brèche et que toute la lumière sera faite dans cette affaire »*. Le président de l'Assemblée nationale lui en donne volontiers acte en ajoutant, *« sous couvert du bureau de l'Assemblée nationale »*, que l'examen demandé, *« était des plus fondés quant aux principes »*.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

A « VSD »

lare le juge Bruguière

« Libé » dans sa coquille

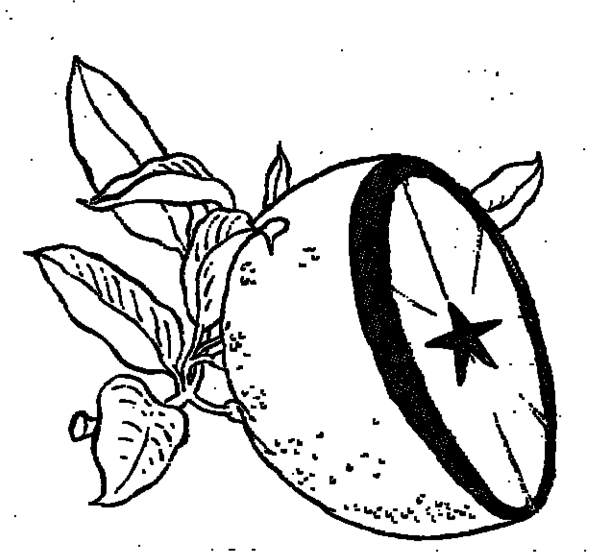
EMBLÉE NATIONALE

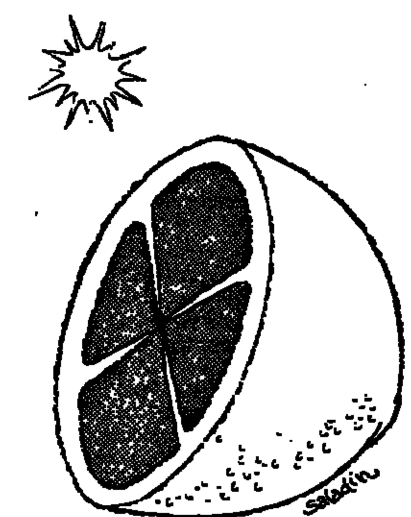
t au-dessus des lois.

18-19 - Lettres étrangères : une nouvelle génération d'écrivains est-allemands

Le Monde DES LIVRES

En Méditerranée, peu avant 1789, un fils de Choderlos de Laclos et des encyclopédistes se demande : Dieu est-il gentilhomme ?





SALADIN

Les oranges maltaises de Nicolas Saudray

« *VOUS voulez du roman, lisez de l'histoire !* », lança un jour Guizot, ce ministre du siècle passé qui fut aussi historien. Quand on referme un volume de Nicolas Saudray, on est tenté de renverser cette apostrophe : « *Vous voulez de l'histoire, lisez des romans de Saudray !* »

Dans deux de ses quatre précédents ouvrages (1), le jeune et mystérieux écrivain (Nicolas Saudray est le pseudonyme d'un grand commis de l'Etat ; la publicité du dernier en date de ses livres, *Dieu est-il gentilhomme ?* ne montre que la moitié de son visage...) avait travaillé à même la pâte historique en fusion, sur le visage ravagé du Proche-Orient.

Cette fois il a fouillé en profondeur dans la lave morte d'un Orient encore plus proche. *Dieu est-il gentilhomme ?* dont le titre exprime bien le scepticisme badin d'un dix-huitième siècle européen ignorant encore que les choses sérieuses vont commencer avec la Révolution française, se déroule en grande partie à Malte, cette île arabe enrobée de catholicisme et gouvernée alors par un mini-Versailles moins martial que poudré.

Rien n'est plus triste ou ridicule ou touchant, mais au fond c'est pareil, que ces grandes institutions survivant à leur mission mais tenant encore grâce à la paresse du monde, qu'on prend pour de la bienveillance. Au moment où, en France, Louis XV passe la main à son petit-fils Louis XVI (1774), l'ordre des Frères de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, rebaptisé ordre souverain de Malte à la suite de son repli dans la petite île en 1530, n'est plus au terme où il sacrifiait haut la tête deux cent soixante chevaliers et huit mille soldats pour empêcher les janissaires de Soliman II le Magnifique de s'emparer du caillou maltais (1565).

Conversations et arrière-pensées

Et l'ordre n'avait pas encore retrouvé sa vocation caritative première, consignée aujourd'hui dans ses statuts de 1961. La seule chose qui n'a jamais changé, c'est l'attrait des « grands » de ce monde pour l'ordre.

Sous le « passage à vide » de l'ordre à la fin du dix-huitième siècle, Saudray a découvert un foisonnement insoupçonné d'aventures et d'initiatives en fouillant dans les archives conservées à La Valette (où il a effectué trois séjours) et aussi à Marseille et à Paris, puisque les Français jouaient alors un rôle moteur dans cette organisation internationale ou plutôt pancatholique.

Car cette fin d'époque fut aussi un espace de paix relative où les chevaliers se donnaient encore la peine de capturer de temps en temps un vaisseau musulman corsaire (ou pirate, selon le point de vue) afin que Malte partageât avec Alger le honteux privilège de tenir marché d'esclaves, mais où la plupart des membres de l'ordre préféraient voyager, s'instruire ou... transgresser leur vœu de chasteté.

En dehors des conversations, des scènes intimes et des arrière-pensées que l'auteur a, d'une manière fort vraisemblable, reconstituées, tout le livre est fondé sur des faits historiques, petits ou grands, restitués avec une minutie qui n'oublie ni les oranges maltaises, ni le chien mignard du grand maître Rohan-Pouldu, ni les néfastes intrigues d'une sœur de Marie-Antoinette envoyée régner à Naples, ni celles, moins nuisibles, d'une dame valettoise aussi croyante que coquette.

Le personnage conducteur a des activités moins futiles : le chevalier Déodat de Dolomieu (1750-1801), Dauphinois de la trempe de ses « pays » Champollion ou Stendhal, ne néglige ni ses amours ni sa carrière, mais n'en fait pas toute sa vie. Il participe au grand mouvement scientifique du temps, et le Petit Larousse donne encore de nos jours un coup de chapeau à ses découvertes minéralogiques (l'anthracite notamment) tandis que les ruiniformes Dolomites, dans les Alpes italiennes, perpétueront longtemps son nom.

Bref, c'est la rencontre heureuse et « exotique » des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos avec les encyclopédistes de Diderot. C'est également un tableau incroyablement vivant, haletant d'action même, parfois, de la Méditerranée occidentale à la veille de 1789.

L'érudition de Saudray sait ne pas peser sur le lecteur tout en étant sans cesse présente (c'est énorme ce qu'on apprend dans ce livre). Et surtout son style, déjà très « levé » dans ses précédents romans, atteint ici au difficile équilibre entre la saveur et la sobriété. Impossible d'établir si Dieu est gentilhomme mais Nicolas Saudray, lui, après cette « liaison maltaise », est bien un gentilhomme des lettres françaises.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ **DIEU EST-IL GENTILHOMME ? de Nicolas Saudray, Seuil, 325 p., 85 F.**

(1) *Le Maître des fontaines*, Denoël, 1978, et *la Maison des prophètes*, Seuil, 1984 et « Points-Seuil » 1986. Saudray a écrit deux autres romans où l'histoire n'est pas en jeu : *Terres de vent, terres de songe*, Denoël, 1979 et *Mourir un jour de fête*, Denoël, 1981.

« Ce jeu insensé d'écrire... »

Aux confins de la littérature, l'œuvre « biographique » de Roger Laporte

IL peut se produire que l'auteur d'une fiction en vienne à vivre une relation ambiguë avec le personnage ou la situation qu'il est en train de mettre en scène. Son bureau, sa bibliothèque, ses archives, ne lui sont plus alors un abri. Entre les deux espaces, celui de l'atelier de création et celui du monde fictif en construction, la ligne de démarcation se fissure...

Dans une certaine mesure, *Une vie* de Roger Laporte peut se lire comme le constat d'une telle déchirure. Ce livre, qui rassemble les huit séquences publiées de 1963 à 1983, est placé sous le titre générique de *Biographie*. Ce n'est pas une fiction au sens habituel du terme. Ni un roman. Encore moins le récit de la vie de l'auteur. L'espace fictif créé par le livre tend à investir le monde réel pour en déloger le biographe. Classiquement, la biographie, en tant que genre littéraire, laisse à distance son objet afin de le mieux appréhender. Roger Laporte subvertit cette catégorie, opère un déplacement : l'objet n'est pas disséqué comme un corps mort, il est travaillé dans le vif, par l'écriture. Mais la vie – « *une certaine vie* » – et l'écriture ne sont pas un point de départ. Le commencement est introuvable ; il « *n'est pas tant une ligne à franchir qu'une période à traverser, un espace dans lequel il faut s'insinuer* ».

Une vie est inclassable dans le répertoire des genres connus. « *Impossible* » à « *raconter* », à « *condenser et sublimer en un « prière d'insérer » qui en donnerait l'intelligence* », ce livre est placé sous l'invocation d'une question unique, celle-là même posée il y a moins d'un siècle par Mallarmé : « *Sait-on ce que c'est qu'écrire ? Une ancienne et très vague mais jalouse pratique, dont gît le sens au mystère du cœur. Qui l'accomplit intégralement se retranche.* »

« *J'attends de l'ouvrage à écrire ce que l'on demande d'habitude à la vie* », confie Roger Laporte. Pour être une *Biographie*, le livre devra refléter cette relation ambiguë dont il a été question et résoudre de quelque façon la dualité entre « *vivre* » et « *écrire* ». Exigence proprement insensée qui conduit l'écrivain à devenir le « *scribe* » d'une expérience intérieure singulière dont aucune autorité ne vient garantir la validité. Mais qu'on ne s'y trompe pas : *Une vie* n'est en aucune façon le journal, le relevé de cette expérience. Loin de toute confidence ou anecdote, l'œuvre de Roger Laporte n'est pas la reproduction dans l'écriture d'un déjà vécu : « *L'histoire n'a pas encore eu lieu. Elle commence au moment d'écrire.* »

Quelle est cette « *vie inouïe à laquelle seul écrire permettrait d'accéder* » ?

PATRICK KECHICHIAN.

(Lire la suite page 17.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Course d'amour pendant le deuil, de Florence Delay

Beauté de la perte

FLORENCE DELAY aime les titres qui intriguent. Son second roman s'appelait *le Aïe-Aïe de la corne de brume*. *Course d'amour pendant le deuil*, cela paraît bien dire ce que ça veut dire : la mort d'un intellectuel rayonnant va effectivement provoquer chez ses disciples des bouffées de sentiments et de désirs. Mais cela, c'est l'anecdote. Comme à son habitude, Florence Delay dit bien autre chose et, cette fois-ci, avec un sens accompli de ce qui se cherche dans toute narration. On a compris que le voyage promis est d'abord d'une intelligence extrême.

Intelligence, et non cérébralité. On s'égarerait si on déduisait de comptes rendus forcément marqués par la subtilité du roman que celui-ci abuse des concepts. L'idée qui court tout au long est simple comme bonjour. Il s'agit moins des rapports abstraits de maître à fidèles que d'une expérience très charnelle sur laquelle Florence Delay s'est penchée comme critique, comme professeur et comme auteur – *Graal*, en collaboration avec Jacques Roubaud – le théâtre.

Seul de son espèce, à l'exception des concerts, l'art dramatique a pour caractéristique de se créer et de se consommer dans l'instant, sans autre survie que le souvenir des poignées de gens qui ont partagé cet hommage fugace à l'immémoriale envie de simulacre. Certains esprits d'exception font de leur vie même l'équivalent de ces fêtes sans trace ; apparemment, ils dominent, ils influencent, et pourtant rien ne reste de leur ascendant que la piété des survivants.

SEBASTIANO LAVIA fait partie de ces maîtres qui dilapident leurs connaissances et leur sagesse sans en rien attendre pour une œuvre ou une gloire personnelles. Socrate avait son Platon, Alain consignait lui-même ses leçons : Lavia, c'est à peine si on comprend quelle discipline fondait son autorité. On sait seulement qu'il parlait volontiers de Goethe et de l'art scénique. On dirait d'un conseiller en lectures, d'un maître à l'orientale, d'un thérapeute « censé savoir » aux yeux des proches, et fort de cette seule illusion.

Peut-être n'est-ce même qu'un de ces paresseux de génie qui laissent aux ladres la vanité de créer, et dont les palabres somptueusement hagards, poursuivis jusqu'à l'aube, donnent à la paresse sa dignité. Il maniait le paradoxe, signe, il le savait, d'esprits en panne. Sa mort a d'ailleurs été précédée d'une paralysie montante qui ne laissait subsister de son génie qu'un regard furibond.

Donc Lavia expire en Toscane, avec la magnificence de qui ne gardait rien pour soi, dans la beauté toute théâtrale de la perte. Restent ceux qu'a touchés sa « semence », comme il est écrit sur la tombe de Claudel. Faut-il les citer et les caractériser ? Il y a Ludovico, venu en trombe de l'île de Ponza, et trop tard pour recueillir un dernier signe.

Il y a, très important, le comédien asthmatique Ruggero Sani et sa cour, en qui s'incarne la crise du théâre contemporain. Après les centres dramatiques assistés par l'Etat et inféodés à quelques metteurs en scène tyranniques, que peut devenir l'antique besoin humain de se représenter ? Le temps est-il venu du retour aux sources, à l'absence de décors et de régie pimpante, à la pauvreté et au texte, selon Copeau ? C'est l'avis de Ruggero Sani, ancien élève de Grotowski et de Strehler, qui promène des sortes de récitals invendables dans les festivals de Provence et d'Italie, autour de Pétrarque, de Leopardi ou de Pontormo...

PARMI les femmes que Lavia laisse inconsolées, Mrs H. et Camille dominent. L'impression demeure que Florence Delay a mis beaucoup d'elle-même dans Camille, ce personnage d'enseignante à Censier, qui a renoncé à être comédienne et jongle avec les idées générales.

(Lire la suite page 15.)

LA VIE LITTÉRAIRE

Le Prix de la liberté 1986 à Bujor Nedelcovici et Gustaw Herling

Le Prix de la liberté 1986, qui honore chaque année un écrivain étranger dans le domaine de la défense des droits de l'homme et de la liberté d'expression, a été attribué conjointement au romancier roumain Bujor Nedelcovici pour son roman, inédit en Roumanie, *le Second Messager* (Albin Michel), et à l'écrivain polonais en exil Gustaw Herling pour *Un monde à part* (Denoël) (*le Monde* du 5 avril 1985).

Le jury du prix – placé sous le parrainage du Pen-Club français – est présidé par Eugène Ionesco, et réunit Georges-Emmanuel Clancier, Emmanuel Le Roy Ladurie, André Lwoff, Dimitri Stolypine et René Tavernier.

Une allégorie dans la lignée de Huxley et d'Orwell

Une île peuplée de pêcheurs et d'agriculteurs, ravagée par la guerre, occupée par la métropole, est confiée après de longues années de terreur à un habile gouverneur. Dans un premier temps, celui-ci fait en sorte que ses administrés vivent mieux tout en retrouvant une certaine dignité. Les pêcheurs réapprennent à pêcher, les agriculteurs à labourer et les intellectuels à enseigner, à écrire et à voyager. Parmi ces derniers, le professeur Daniel Raynal, romancier à succès, quitte provisoirement son île. Après quelques années, lassé d'une errance stérile à travers l'Occident désacralisé, conscient des pièges de la gloriole fabriquée par les médias à Paris et ailleurs, poussé par la nostalgie, l'écrivain regagne finalement le terroir.

Retour donc du fils prodigue. C'est la fête. Le voyageur retrouve sa maison, ses amis, ses amours. Une chaire lui est proposée, et la maison officielle d'édition accepte de lui publier un essai plutôt en marge de l'orthodoxie. Mais Raynal n'accepte pas de modifier le texte selon les « suggestions » de son éditeur et refuse d'aller s'incliner devant son « bon » gouverneur.

Raynal perd ses amis, ses amours, sa maison et ses illusions. Nous le retrouverons demandant son admission au sein de l'Institut d'éducation et d'orientation, où l'on remodèle les consciences encore prisonnières de quelques mythes éculés – le respect de soi-même et des autres, la conscience et la dignité – et où se fabriquent les hiérarchies des grandes termitières du futur.

Laissons le lecteur découvrir ce que Raynal, entraîné dans un impitoyable engrenage, deviendra au terme d'un récit haletant, fertile en retournements. Néanmoins, ces pages frémissantes de vie nous imposent beaucoup plus qu'une réflexion, encore une, sur la responsabilité morale et l'intellectuel dans nos temps menacés. Au-delà de la métamorphose à la Huxley, Orwell ou Platonov, c'est une vision riche, des couleurs vives et des odeurs de vieilles villes, de montagnes et de mer que nous restitue ce texte venu de Roumanie. – E. R.

★ LE SECOND MESSAGER, de Bujor Nedelcovici, traduit du roumain par Alain Paruit, Albin Michel, 395 p. 98 F.

● EN BREF

● Le jury du Prix Renaudot a élu l'écrivain et critique Jacques Brenner, soixante-quatre ans, en remplacement de Pierre Mazars.

● La Société des études romantiques organise les 2, 3 et 4 mai prochain, à l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, salle Dussane, un colloque international consacré à l'étude des socialismes français (1796-1866). Y prendront notamment la parole MM. M. Agulhon, S. Alexandrian, E. Poulat, J. Rancière, J. Viard, etc. (Pour tout renseignement, s'adresser au responsable du colloque : M. Michel Crouzet, 26, rue du Commandant-Mouchotte, 75014 Paris.)

Signalons aussi que, à côté de la prestigieuse revue *Romantisme*, la Société publie désormais un bulletin d'information semestriel, *Dix-neuvième siècle* (faculté des lettres, 29, bd Gergovia, 63037 Clermont-Ferrand ; correspondance : Nicole Mozet, 79, rue de la République, 92190 Meudon).

● L'Institut Alain, fondé en 1981 par la ville du Vésinet, légataire et administrateur de l'œuvre du philosophe Alain, organise un colloque sur le thème : « Alain lecteur des philosophes ». Cette manifestation se déroulera dans la salle des conférences de l'hôtel de ville du Vésinet, les 25, 26 et 27 avril.

● Le 6e Festival du livre en Bretagne aura lieu à Saint-Brieuc les 25, 26 et 27 avril.

● Le Syndicat de la critique parisienne annonce la création d'un prix littéraire destiné à récompenser une œuvre biographique éditée depuis moins de deux ans. La date de clôture est fixée au 30 avril. Pour tous renseignements, écrire, en joignant une enveloppe timbrée, à Michel Barry, secrétaire général du prix, 91, rue Jean-Bleuzen, 92170 Vanves.

● RECTIFICATIF. – Dans la notice qui accompagnait la publication de *Culture et tragédie*, texte de jeunesse de Roland Barthes, dans « le Monde des livres » du 4 avril, nous indiquions par erreur qu'André Passeron, dont nos lecteurs connaissent bien la signature, collaborait à la revue du COPAR, *les Cahiers de l'étudiant*. Il s'agissait en fait de René Passeron, directeur de recherche au CNRS et artiste peintre.

● La Bibliothèque municipale de Tours accueille, du 26 avril au 16 mai, une exposition du peintre Jean Trousselle autour du livre *Marie des brumes* (éd. La Découverte), l'une des œuvres majeures du poète grec Odysseus Elytis, prix Nobel de littérature en 1979.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

ROMANS

● Jules Vallès : *les Blouses*. Ce dernier roman de Vallès est le récit de la famine à Buzençais, en 1847, et de la révolte paysanne qui en fut la conséquence. Ce volume reprend les illustrations de la première édition. (Editions du Lérot, Tussot, 16140 Aigre, 187 p., 90 F.)

● Henri Béraud : *le Martyr de l'obèse*. Un savoureux récit à la santé des « gros », prix Goncourt 1922, par un journaliste de droite, collaborateur de *Gringoire*, condamné à mort à la Libération puis gracié. (Albin Michel, 186 p., 49 F.)

● Jean-Pierre Enard : *le Métro aérien*. Un couple désuni ; l'amitié de Pierre pour son fils Octave ; le milieu des plateaux de cinéma ; une nouvelle chronique du monde contemporain, par l'auteur du *Voyage des comédiens*. (Grasset, 218 p., 69 F.)

ECONOMIE

● Serge-Christophe Kolm : *Philosophie de l'économie*. S.-C. Kolm dresse l'acte de naissance d'une nouvelle discipline : la *« philosophie économique »*, destinée à *« construire une compréhension économique qui se comprenne enfin elle-même »*. (Seuil, 323 p., 110 F.)

HISTOIRE

● *Archives du génocide des Arméniens*. La réalité du génocide perpétré par le gouvernement « Jeune Turc » entre 1915 et 1917 est toujours niée par l'Etat turc actuel. La traduction française du recueil de documents diplomatiques, réunis par le pasteur Lepsius et publiés en Allemagne en 1919, constitue un argument supplémentaire accablant pour revendiquer, comme l'écrit Alfred Grosser dans sa préface, le *« droit à la mémoire »*. Traduit de l'allemand par Marie-France Letenoux. (Fayard, 306 p., 85 F.)

● M.-I. Finley : *la Sicile antique. Des origines à l'époque byzantine*. Grand spécialiste de l'Antiquité, professeur à Cambridge, l'historien américain Moses I. Finley propose dans ce livre, paru dans sa première édition à Londres en 1968, une interprétation personnelle, basée sur les découvertes archéologiques, de l'histoire sicilienne, jusqu'à l'invasion barbare. Traduit de l'anglais par Jeannie Carlier. (Macula, 6, rue Coëtlogon, 75006 Paris, 212 p., 130 F.)

POLITIQUE

● Claude Lefort : *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*. L'auteur de *l'Invention démocratique* a rassemblé dans ce volume un certain nombre d'études récentes. *« L'abandon de la fiction hégélienne ou marxiste de l'histoire »* ne doit pas conduire à une dévalorisation de la pensée politique ; *« Penser, repenser le politique »* en conservant une *« sensibilité à l'historique »*, telle est la tâche que s'est assignée C. Lefort. (Seuil, 332 p., 110 F.)

● Hélène Carrère d'Encausse : *Ni paix ni guerre*. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a jeté une lumière violente sur les visées impériales de Moscou. Mais, de l'Afrique à l'Extrême-Orient, la volonté de conquête de l'URSS avait pu s'appliquer, jusqu'à l'époque de la détente, grâce à la passivité de la communauté internationale. Ce *« monde sans paix ni guerre »* qui fut celui du *« triomphe »* de l'ère brejnévienne, fournit à l'auteur de *l'Empire éclaté* l'occasion de développer une nouvelle analyse de la stratégie soviétique. (Flammarion, 416 p., 89 F.)

MYTHOLOGIE

● Marcel Détienne : *Dionysos à ciel ouvert*. Variations savantes et poétiques sur le plus vivant des dieux grecs, Dionysos le bondissant, le violent. Une initiation sous la conduite du « mystagogue » Marcel Détienne. (Hachette, 122 p., 48 F.)

ESSAIS

● Anne Henry : *Proust*. Auteur de deux ouvrages sur Proust qui replaçaient ce dernier au carrefour des grands courants artistiques et intellectuels de la fin du dix-neuvième siècle, Anne Henry propose dans ce volume une introduction synthétique à l'œuvre proustienne. Dans la même collection, « Phares », un *Balzac* par Jean Paris. (Balland, respectivement 351 p. et 356 p. ; chaque volume, 89 F.)

● Algirdas Julien Greimas : *Sémantique structurale*. Paru voici vingt ans, le livre de Greimas inaugurait une méthode d'analyse sémantique du langage qui devait donner naissance à l'étude du système sémiotique des divers types de discours. (PUF, 262 p., 95 F.)

PHILOSOPHIE

● Hannah Arendt : *Rahel Varnhagen. La Vie d'une juive allemande à l'époque du romantisme*. Une biographie écrite en 1930 par une jeune philosophe fascinée par le destin d'une femme : palestinienne, Rahel réunit dans son salon berlinois tout ce qui compte de grands esprits. Traduit de l'allemand par Henri Plard. (Editions Tierce, 382 p., 135 F.)

Simultanément, les *Cahiers* du GRIF présentent un numéro consacré à Hannah Arendt, avec des articles de Mary McCarthy, Thomas Mann, Uwe Johnson, Hannah Arendt, ainsi qu'une correspondance avec Karl Jaspers. (Editions Tierce, 58 F.)

Elisabeth Young-Bruehl : *Hannah Arendt*. Une biographie qui mêle l'histoire de la pensée et la vie privée d'un des grands esprits philosophiques du vingtième siècle (1906-1975), Hanna Arendt, qui ne fut pas reconnue par le public avant l'âge de quarante-cinq ans, près de vingt ans après son départ de l'Allemagne nazie. Traduit de l'anglo-américain par Joël Roman et Etienne Tassin. (Anthropos, 716 p., 135 F.)

LETTRES ETRANGERES

● Luigi Pirandello : *le Mari de sa femme*. L'ascension d'une romancière que son succès conduit de sa Sardaigne natale vers Rome ; l'apothéose s'achève dans le scandale. Un roman inédit écrit par Pirandello en 1911. Traduit de l'italien par Monique Baccelli. (Balland, 334 p., 98 F.)

● Tourgueniev : *Romans et nouvelles*. Tome III. Avec *Histoire du lieutenant Iergounov, Un roi Lear des steppes, l'Infortunée, Terres vierges, Eaux printanières*, etc. S'achève la publication en trois volumes des œuvres du plus français des Russes. Edition établie et traduite par Françoise Flamant et Edith Scherrer. (Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 294 p., 330 F. Prix de lancement jusqu'au 31 mai : 290 F.)

● Czeslaw Milosz : *Histoire de la littérature polonaise, Milosz par Milosz*, entretiens avec Ewa Czanecka et Aleksander Fiut, et *Visions de la baie de San-Francisco*. Trois ouvrages importants où le Prix Nobel 1980 s'explique sur lui-même et sur la culture dont il est issu. (Fayard, 794 p., 350 F ; 340 p., 98 F ; 234 p., 89 F.)

● BANDES DESSINÉES

Les maîtres au rapport

Franquin, Guido Crepax, Vittorio Giardino, Enki Bilal...

« *QUARANTE ans de carrière, une dépression nerveuse, un infarctus et une opération à cœur ouvert* » : dans leur sécheresse implacable, ces quelques mots nous livrent le secret d'un silence. Après avoir confié *Modeste et Pompon* à l'Italien Dino Attanasio, laissé *Spirou et Fantasio* aux mains du Breton Jean-Claude Fournier et suspendu les dangereuses activités de *Gaston Lagaffe*, André Franquin a mis un terme aux *Idées noires*. Depuis trois ans, ce génie de la bande dessinée humoristique était inscrit aux abonnés absents. C'est dire si le volumineux livre d'entretiens avec Franquin que publie aujourd'hui Numa Sadoul arrive à point nommé. On y picore d'abord au hasard des titres et des illustrations, et l'on finit par s'immerger complètement dans cette interminable conversation où (presque) rien de ce qui concerne le grand homme n'est laissé de côté.

De tempérament inquiet et modeste, Franquin dévalorise constamment son travail. Rares sont les planches qui trouvent grâce à ses propres yeux. On ne peut évidemment qu'adhérer aux protestations d'enthousiasme de Sadoul, dont le livre a pour premier mérite de nous inviter à relire une nouvelle fois des albums sus par cœur. Par leur fantaisie, leur humour et leur exubérance, un *Spirou* ou un *Gaston* viennent à bout de toutes les déprimes. Celle de Franquin seule y résiste. Pour combien de temps encore ? *(Et Franquin créa la gaffe*, de Numa Sadoul, Distri BD-Schlirf Book, diff. Dargaud, 206 p., 200 F.)

∴

Deux autres « sommes » paraissent simultanément sur des dessinateurs italiens de premier plan. Mais le *Portrait fragmenté* de Guido Crepax et le *Glamour Book* de Vittorio Giardino sont avant tout des livres d'images, où le texte ne joue qu'un rôle supplétif. Le Crepax est un régal pour les yeux, chaque illustration se trouvant rehaussée par les vertus d'une maquette irréprochable. Ses adaptations déjà anciennes d'*Emmanuelle* et d'*Histoire d'O* semblent cause d'un malentendu persistant : elles ont certes attiré à l'auteur de *Valentina* les faveurs des érotomanes, mais elles ont surtout occulté ses autres titres de notoriété, ses qualités plastiques comme l'originalité de sa technique narrative. L'érotisme, chez Crepax, reste toujours éminemment cérébral ; ses constructions savantes et son trait chirurgical ne produisent qu'une émotion glacée. Composé de documents pour la plupart inédits et qui comptent parmi les plus beaux dessins de l'intéressé, ce *Portrait* doit se déchiffrer lentement ; il faut en tourner les pages comme autant de stations d'une dramaturgie silencieuse. Puis dévorer les trois premiers volumes de l'édition intégrale des *Valentina* entreprise par Futuropolis.

Le *Glamour Book* de Giardino souffre d'une réalisation plus sommaire. Tout s'y trouve pêle-mêle, le meilleur comme le plus médiocre. Mais il n'y a pas encore dix ans que cet ancien ingénieur fait de la bande dessinée, et son style n'est venu à maturité qu'avec *Rhapsodie hongroise* (1982). Ce sont les étapes précédant cette réussite qui sont ici montrées, et, à ce titre, l'ouvrage présente un intérêt historique certain. La période récente n'est présentée que par des réalisations mineures, auxquelles s'attarderont seulement les inconditionnels.

Les autres se procureront en priorité *la Porte d'Orient*, deuxième aventure de Max Fridman, cet espion français élégant et flegmatique à qui Giardino consacre désormais tout son talent. Sur fond de veillée d'armes (nous sommes à Istanbul en 1938), Fridman affronte cette fois des agents russes qui tentent de récupérer un fugitif porteur d'on ne sait trop quel secret. Giardino paraît s'être inspiré de la théorie du *MacGuffin* chère à Hitchcock : l'enjeu de son récit n'a guère d'importance, c'est un simple prétexte lui permettant d'organiser des rencontres. De la séduisante Magda Witnitz au mystérieux Besucov, tous les protagonistes ménageront bien des surprises à Fridman (et au lecteur) tout en restant absolument crédibles. Les décors sont remarquablement choisis et exploités, le graphisme est efficace et racé, les dialogues sont excellents : Giardino renouvelle la bande dessinée d'aventures classique en y injectant un surcroît de réalisme. (*Le Portrait fragmenté*, de Crepax, éd. Aedena, 120 p., 130 F ; du même auteur : *Valentina au débotté*, Futuropolis, 216 p., 142 F ; *Vittorio Giardino Glamour Book*, diff. Glénat, 198 p. ; *la Porte d'Orient*, de Giardino, Glénat, 64 p., 49,50 F.)



Dessin de Guido Crepax

∴

Six ans après *la Foire aux immortels*, Bilal donne un prolongement à son meilleur album. Mais si le couple vedette Horus-Nikopol réapparaît dans *la Femme piège*, il occupe ici les marges d'un récit centré sur une fascinante héroïne : Jill Bioskop, journaliste paumée vivant en 2025 et tirant de sa vie imaginaire (stimulée par la drogue) la matière d'improbables articles. Malgré une profusion de scènes spectaculaires et d'images splendides, cette *Femme piège* est un grand album raté. Bilal a voulu trop bien faire : son scénario accumule des ingrédients alléchants, mais la recette qui permettrait de les intégrer fait défaut, et la fin se révèle singulièrement décevante. La peau de l'héroïne s'impose seule à la mémoire, une peau blanche comme la première page d'un chef-d'œuvre encore à écrire. (*La Femme piège*, de Bilal, éd. Dargaud, 60 p.)

∴

Sur le thème « Penser la bande dessinée (d')aujourd'hui », *les Cahiers de la bande dessinée* organisent un colloque au Palais des beaux-arts de Bruxelles, les 24 et 25 mai. Le programme prévoit deux conférences, trois tables rondes et une série de projections commentées sur des dessinateurs contemporains tels que Mattotti, Barbie, Eberoni, Ceesepe ou Doury. Cette manifestation est ouverte à tous et débutera samedi 24 mai à 10 heures.

THIERRY GROENSTEEN.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Beauté de la perte

(Suite de la page 13.)

C'est du couple narratrice-Camille que partent les interrogations du roman. C'est quoi, cet amour pour le « maître » disparu ? En quoi diffère-t-il de l'amour pour un père poétique, un amant, Dieu ?

La réponse est à chercher dans le désir qu'a la narratrice, désir qu'elle qualifie avec justesse d'« extravagant », de dire ses sentiments à tout le monde en se les cachant à elle-même. Voilement-dévoilement : c'est le jeu du théâtre, c'est la manigance des visages, dont Florence Delay excelle à questionner les traits nus ou à détailler les artifices de maquillage. C'est, aussi bien, le déploiement des jardins autour d'on ne sait quel plan caché, ou des châles de cachemire autour du vide de leurs noyaux noirs. Là-dessus, tous les arts convergent : ils répondent au Mystère par des agencements.

Qu'en est-il de la « maîtrise », telle que l'a exercée Lavia ? C'est une course d'amour qui en donne l'aperçu, ou plutôt une cour d'amour, avec ses fuites à travers l'Europe, ses protocoles émus, ses audaces, ses continences.

TOUT se tient. Lavia mort, le mari de Camille, l'ophtalmologiste Abel, passionné de Nabokov, s'enfonce dans la psychanalyse et retourne habiter chez sa mère. Oedipe, spécialiste des yeux : c'est ce qui s'appelle un clin d'œil, non ? Il y en a d'autres, beaucoup d'autres, presque à chaque page. Le lecteur friand de réflexions et averti des recherches théâtrales depuis vingt ans aura des raisons supplémentaires d'apprécier ce livre. Mais le public plus ingénu y trouvera son compte d'émotions spécifiquement romanesques.

Deux sensations s'épaulent, en suivant cette *Course d'amour* : la crainte que l'essayiste surdouée n'écrase la romancière, ne cherche aux inventions de celle-ci trop de significations symboliques, ne nous prive du plaisir de les trouver par nous-mêmes ; et aussitôt le soulagement de voir l'artiste reprendre l'initiative, tenir en respect l'agrégée piaffante, renoncer à faire ses preuves aux yeux d'on ne sait quelle autorité, et fuir en avant dans ce qui ne s'explique pas, ni ne peut se dire.

FINALEMENT, les corps font taire les esprits. Le plaisir a raison de la raison. Comme le théâtre, il ne laisse pas de trace, et fait échec à la mémoire ; « c'est sa force », dit l'auteur.

Sur la beauté qu'il y a à se dilapider, sur une des grandes joies de la vie aujourd'hui saccagée par les effets de mode et de langage, je veux dire : les relations d'être unique à être unique, Florence Delay offre les textes les plus étincelants d'intelligence et de sens artistique.

Il va falloir compter avec ce talent né, dirait-on, d'un balancement obscur entre la timidité qui noue et un abandon intrépide.

★ **COURSE D'AMOUR PENDANT LE DEUIL, de Florence Delay, Gallimard, 250 p., 85 F.**

● ANNIVERSAIRE

Le cent cinquantenaire des éditions Calmann-Lévy

Une aventure de l'esprit inaugurée par un éditeur de quinze ans

EN août 1836, M. L. Simon adresse au ministère de l'intérieur une lettre dans laquelle il demande l'autorisation d'ouvrir un cabinet de lecture, 6, rue Marie-Stuart, l'ancienne rue Tire-Boudin, près des Halles :

« *Le sieur L. Simon a l'honneur de vous exposer très respectueusement qu'il est un père de famille peu favorisé par la fortune, ayant obtenu de la police la permission de se placer sur le boulevard où il vend en détail des pièces de théâtre et petits sujets, dans tous les prix. Mais sa santé se trouvant très souvent dérangée préfèrerais* (sic) *faire ce petit commerce en boutique qu'il a loué* (sic) *à cet effet, rue Marie-Stuart, nº 6. Désire* (sic) *qu'il plaise à votre excellence, Monseigneur, l'autoriser à y exercer sa vente, seule ressource qui lui reste pour procurer à ses enfants le plus nécessiteux besoin de l'existence aux offres qu'il fait de payer sa patente et autres charges au gouvernement auquel il est entièrement dévoué et de se conformer aux ordres de la police à laquelle il sera toujours respectueusement soumis.* »

« *Le sieur L. Simon* » s'appelle en réalité Simon Lévy, et il a voulu franciser son nom, peut-être aussi masquer son judaïsme, pour mieux faire aboutir sa requête. La boutique qu'il ouvre — au loyer de 1 000 F par an — a nécessité la mobilisation de toutes les ressources de la famille du colporteur. Ce qui va devenir la maison Calmann-Lévy, l'entreprise d'édition littéraire la plus prestigieuse du dix-neuvième siècle, vient de naître.

Naissance étrange en tous points. Simon Lévy, le patron en titre de ce cabinet de lecture où se louent bien davantage de livres qu'il ne s'en vend — les livres sont très chers, — n'est en fait qu'une sorte de prête-nom légal. Comme le souligne Jean-Yves Mollier dans l'excellente étude qu'il a consacrée à *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne* (1), Simon Lévy, débarqué d'Alsace dix ans plus tôt avec sa femme et ses cinq enfants pour trouver à Paris les moyens d'échapper à la misère, ne connaît que mal le français, qu'il parle difficilement et qu'il écrit peu.

« *Depuis la vente de bretelles, de portefeuilles, de journaux jusqu'à celle de livres, depuis l'entreprise de ciseaux, de cannes et parapluies à l'entrée des théâtres jusqu'à celle de location de lorgnettes et de travestissements, la famille Lévy a tout exercé avec l'âpreté la plus active* », écrit un rapport de police.

Mais le plus étonnant, c'est que l'âme de la librairie de M. Simon, l'animateur de l'affaire, celui qui connaît les livres, les choisit, conseille les clients, ce n'est ni le fils aîné de Simon, Alexandre, vingt et un ans, ni le second, Calmann, dix-huit ans, mais son plus jeune fils, Michel, qui vient d'avoir quinze ans, qui est fou de théâtre et qui abandonne le Conservatoire, où il a été admis l'année précédente.

Personnalité exceptionnelle, intelligence redoutable et travailleur infatigable, Michel Lévy fait très vite éclater le cadre de la petite librairie et, dès 1841, alors qu'il n'a pas encore vingt ans, son nom apparaît comme éditeur. Son premier livre est un « ballet fantastique en deux actes », *Giselle ou les Wilis*, dont l'un des auteurs est Théophile Gautier.

Quelques années encore et il inscrit à son catalogue Alexandre Dumas, un jeune poète qui signe Baudelaire-Dufays, puis Balzac, Lamartine, Adolphe Thiers et même Louis-Philippe, qu'il édite après que la Révolution de 1848 eut chassé de son trône le roi des Français.

En 1850, il installe l'entreprise Michel Lévy Frères au 2 *bis*, rue Vivienne, dans ces locaux que la Bibliothèque nationale vient d'acquérir et qui abriteront l'exposition organisée à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de Calmann-Lévy. En 1852, il obtient officiellement son brevet de libraire.

La Librairie nouvelle après son rachat par Michel Lévy en 1861.

« Madame Bovary » à 1 franc

Mais c'est de 1856 qu'il faut dater l'étonnante fortune éditoriale de Michel Lévy et la véritable révolution qu'il accomplit. Cette année-là, en effet, il publie le premier volume de la collection « Michel Lévy » : des gros volumes de 350 à 400 pages qu'il propose au public au prix unique de 1 franc - c'est-à-dire trois ou quatre fois moins cher que les prix courants. C'est un triomphe populaire foudroyant.

Tous les auteurs célèbres de l'époque désirent figurer dans la collection et toucher ainsi un vaste public : Stendhal, Mérimée, Nerval, Sand, Murger, Lamartine. Elargissant encore son cercle d'activité, Michel Lévy fait traduire les grands romans de Dickens. Puis édite Flaubert, Hugo, Tocqueville, Guizot. Les relations de Michel Lévy avec les auteurs sont si chaleureuses, le travail qu'il accomplit si satisfaisant, que la plupart des écrivains avec qui il traite lui confient l'exclusivité de leur production — ce qui ne se faisait jamais à l'époque, les auteurs préférant négocier séparément avec chacun des libraires-éditeurs. Dans ce domaine encore, Michel Lévy invente l'édition moderne.

De Pierre Loti à Claude Simon

En 1861, toujours attiré par le théâtre, Michel Lévy rachète la Librairie nouvelle et s'installe boulevard des Italiens, faisant de son entreprise le lieu de rencontre de toutes les gloires du spectacle. Puis c'est la rencontre avec Renan, la publication de *la Vie de Jésus* en 1863 et son foudroyant succès de scandale, et l'installation définitive de la maison d'édition dans un immeuble de la rue Auber, à quelques pas de l'Opéra, que Michel Lévy fait construire en 1871 et qui est encore aujourd'hui le siège des éditions Calmann-Lévy.

Quand Michel Lévy meurt en 1875 et que son frère aîné Calmann lui succède, l'entreprise des frères Lévy rassemble les plus grands noms de la littérature internationale de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

La suite ne peut se résumer que par des noms : ceux des écrivains qui porteront les couleurs de l'écurie Calmann-Lévy. Citons Anatole France et Pierre Loti, Villiers de L'Isle-Adam et Michelet, Marcel Proust, dont Georges Lévy, le fils de Calmann, publie le premier livre, *les Plaisirs et les Jours*, en 1896. Et puis Gorki, Pirandello, D. H. Lawrence, Blasco-Ibanez, Knut Hamsun et, plus près de nous, Raymond Aron, Yves Gibeau, Alfred Sauvy, Romain Gary, Hermann Hesse, Joseph Roth, Henry James, Patricia Highsmith, Claude Simon, dont Calmann-Lévy a publié les premiers romans, Arthur Koestler ou Léon Poliakov.

Depuis la mort de Michel Lévy, d'autres éditeurs de génie sont apparus qui ont compris leur époque, senti les nouveaux courants de la littérature. La vieille maison familiale de la rue Auber a su, elle aussi, s'adapter aux temps nouveaux, même si elle l'a fait parfois avec quelque retard : les traditions pèsent lourd dans une profession de plus en plus mobile. Pour la première fois de son histoire, il y a deux ans, Calmann-Lévy s'est choisi un patron, Jean-Etienne Cohen-Séat, qui n'appartient pas à la famille Lévy. Une manière de marquer la fin d'une époque.

PIERRE LEPAPE.

(1) Calmann-Lévy, 550 p., 149 F.

Des lettres inédites d'Ernest Renan

Ernest Renan a été l'un des auteurs fétiches de la maison Calmann-Lévy. Il raconte ainsi sa première rencontre avec son éditeur.

« L'homme voué aux travaux désintéressés est un mineur dans les affaires du monde; il faut qu'il ait un tuteur. Or notre monde est assez vaste pour que toute place à prendre soit prise; tout emploi crée en quelque sorte celui qui doit le remplir. Je n'avais jamais imaginé que le produit de ma pensée pût avoir une valeur vénale. Toujours j'avais songé à écrire, mais je ne croyais pas que cela pût rapporter un sou. Quel fut mon étonnement le jour où je vis entrer dans ma mansarde un homme à la physionomie intelligente et agréable qui me fit compliment sur quelques articles que j'avais publiés et m'offrit de les réunir en volumes ! Un papier timbré qu'il avait apporté stipulait des conditions qui me parurent étonnamment généreuses; si bien que, quand il me demanda si je voulais que tous les écrits que je ferais à l'avenir fussent compris dans le même contrat, je consentis. Il me vint un moment l'idée de faire quelques observations, mais la vue du timbre m'interdit : l'idée que cette belle feuille de papier serait perdue m'arrêta. Je fis bien de m'arrêter. M. Michel Lévy avait dû être créé par un décret spécial de la Providence pour être mon éditeur. Un littérateur qui se respecte doit n'écrire que dans un seul journal, dans une seule revue et n'avoir qu'un seul éditeur. M. Michel Lévy et moi n'eûmes ensemble que des rapports excellents. Plus tard, il me fit remarquer que le contrat qu'il m'avait présenté n'était pas assez avantageux pour moi, et il en substitua un autre plus large encore. Après cela, on me dit que je ne lui ai pas fait faire de mauvaises affaires. J'en suis enchanté. En tout cas, je peux dire que s'il y avait en moi quelque capital de production littéraire la justice voulait qu'il y eût sa large part; c'est bien lui qui l'avait découvert, je ne m'en étais jamais douté. »

Ernest Renan a quelque peu idéalisé l'histoire de sa première rencontre avec Michel Lévy; il reste que l'auteur de *la Vie de Jésus* — l'un des best-sellers de la fin du dix-neuvième siècle — a été le parfait exemple des relations étroites que Michel Lévy, et plus tard ses successeurs, parvenait à entretenir avec leurs auteurs. Les *Lettres inédites d'Ernest Renan à ses éditeurs*, que publient les Editions Calmann-Lévy à l'occasion de leur cent cinquantième anniversaire, sont passionnantes à plus d'un titre : bien que Renan ne s'y épanche guère — ses lettres ne dépassent que rarement une quinzaine de lignes, — elles révèlent un aspect peu connu du caractère de Renan : une attention méticuleuse, exigeante à tous les problèmes de l'édition. Renan se préoccupe des moindres détails, suggère, presse les imprimeurs, conseille des auteurs. Il brûle de l'envie de devenir éditeur.

Parmi ces lettres inédites, en voici deux, annotées par Jean-Yves Mollier. On y verra avec quelle vigueur Renan défend les intérêts de son éditeur.

Paris, 9 décembre [1879].

Mon cher ami,

Je n'ai pas de photographie de Taine, et je ne sais où l'on en pourrait trouver. Taine a horreur de la publicité en ce qui concerne son portrait. Je l'ai entendu dire qu'il avait repoussé toutes les instances des photographes, pour éviter de voir son portrait à une vitrine. La circonstance d'une réception à l'Académie est quelque chose de bien exceptionnel (1). *Ecrivez-lui ; dites-lui que je joins mes prières aux vôtres ; son adresse est : Menthon-Saint-Bernard, par Annecy, Haute-Savoie. Il sera, du reste, à Paris, dans les premiers jours de janvier.*

Votre ami bien dévoué.

∴

Paris, 29 mai 1880 (2).

Cher Monsieur (3),

M. Williams (4) *et M. Calmann Lévy ont en ce moment un désaccord que je crois que nous devons régler selon l'équité.*

Vous vous rappelez que, quand il fut question de la publication des conférences, je vous fis observer que, par suite du traité que j'ai avec M. Lévy, ce dernier a un droit sur la traduction de mes écrits, que M. Williams devait traiter avec lui pour le droit de traduction anglaise, mais que, comme il s'agissait d'une œuvre de prosélytisme et non d'une entreprise mercantile, j'engagerais M. Lévy à limiter beaucoup ses prétentions. C'est ce que je fis. M. Lévy me promit de ne demander à M. Williams qu'une somme peu considérable, moyennant laquelle le texte français ne serait publié que quand la traduction anglaise aurait paru.

M. Lévy (et je m'en réjouis) alla au-delà de ce que je lui avais demandé et de qu'il m'avait promis. Il accorda gratuitement à M. Williams le droit de traduction anglaise. Par un véritable excès de générosité, il ajouta la clause relative à la priorité de la publication de la traduction anglaise. Il n'était pas naturel que, faisant une concession purement gracieuse et gratuite, M. Lévy, par surcroît, s'imposât bénévolement une charge que rien ne compensait. Mais il pensait que tout se passait à l'amiable, sans aucune vue d'exploitation commerciale et il ne songea pas que cette clause serait un jour tournée contre lui.

Vous savez que, peu d'heures après mon arrivée à Londres, le 30 mars, je vous remis la copie de mes conférences que j'avais préparée d'avance pour votre traducteur. Cette copie fut sur le champ expédiée par vous à M. Beard ; plusieurs fois, vous et MM. les trustees *(5) m'exprimâtes l'intention que la publication se fît le plus tôt possible. Or, à l'heure présente, je n'ai encore reçu de M. Beard que les épreuves des deux premières lectures. Voilà un retard qui dépasse de beaucoup ce que nous avions supposé. M. Lévy, recevant des demandes de toutes parts, fit ses diligences. Il ne croyait pas que M. Williams tînt à une clause qui n'a au fond qu'une importance minime. Le texte français ne fera à la traduction anglaise qu'une très-faible concurrence. La traduction anglaise renferme des notes étendues et des parties que j'ai supprimées à la lecture. Le texte français ne renferme que ce que j'ai lu. C'est un tout petit volume. Mille fois d'ailleurs, vous m'avez dit et prouvé par vos actes que le but de la fondation Hibbert est la diffusion des saines idées et non le profit commercial. Avec pleine raison, vous n'avez vu aucun inconvénient à ce que les conférences parussent dans les journaux à mesure qu'elles étaient prononcées. M. Williams alors n'a pas dit un mot pour s'y opposer, et pourtant son prétendu droit était aussi violé par la publication du* Temps *que par celle que ferait M. Lévy. Le fait est que ni moi, ni M. Lévy, ni vous, messieurs, vous n'avez songé en toute cette affaire qu'à ce qui était notre but unique, le succès auprès du public sérieux. M. Lévy envisage la concession qu'il a faite comme un don gratuit qu'on ne peut tourner contre lui à titre onéreux. Un de ses commis, M. Wouters, ayant vu il y a quelques jours M. Williams, ce dernier lui a dit que la traduction paraîtrait vers le 4 juin ; je l'ai engagé à différer jusqu'à cette date. Mais aujourd'hui M. Williams a écrit à M. Lévy que la traduction paraîtrait quand bon lui semblerait, à une époque qu'il ne pouvait fixer. Il est difficile à M. Lévy d'accepter d'être victime à ce point du cadeau qu'il a cru faire à une œuvre désintéressée. Je l'ai engagé cependant à différer jusqu'au mardi 8 juin. Personnellement, je n'ai rien à voir dans la question, ayant l'habitude de rester toujours en dehors des questions commerciales de librairie ; mais, ayant déjà obtenu de M. Lévy un grand sacrifice, la cession gratuite du droit de traduction anglaise, je ne peux vraiment lui demander davantage.*

Terminez cela à l'amiable, cher M. Percy Lawford, tâchez que la traduction anglaise paraisse le plus tôt possible ; voilà de beaucoup la meilleure solution. S'il doit encore y avoir des retards, faites comprendre à M. Williams qu'il ne peut vouloir rendre trop onéreux à M. L. le cadeau généreux que celui-ci a fait à lui et aux trustees. *La saison de librairie finit chez nous vers la mi-juin ; on ne fait plus paraître un livre après cette date-là. Les conférences sont l'œuvre de votre excellente fondation ; leur succès est le vôtre ; il n'est pas possible que MM.* les trustees *veuillent nuire à ce succès. Nous n'avons eu en tout ceci qu'un seul but, le progrès de la vérité. Je suis sûr que ce principe nous dominera jusqu'au bout.*

Présentez mes meilleurs compliments à MM. les trustees ; *assurez-les du précieux souvenir que j'ai gardé de mes relations avec eux et croyez, cher M. Percy Lawford, à mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.*

(1) Taine allait être reçu à l'Académie française le 14 janvier 1880.

(2) A l'invitation des *Hibbert lectures*, il se rendit à Londres en mars-avril 1880 où il donna quatre conférences, plus une cinquième à l'Institution royale de la capitale britannique. Il se rendit également à Oxford, où il retrouva son vieil ami Max Müller (1823-1900), le philologue et mythologue le plus célèbre de l'époque. Par suite des difficultés qu'évoque la lettre, les *Conférences d'Angleterre* ne paraîtront qu'en juillet à Paris.

(3) Percy Lawford, universitaire qui dirigeait la fondation.

(4) L'éditeur.

(5) Le conseil d'administration.

● SCIENCES HUMAINES

L'œil du philosophe

Yvon Brès a tenté de faire une Critique des raisons psychanalytiques

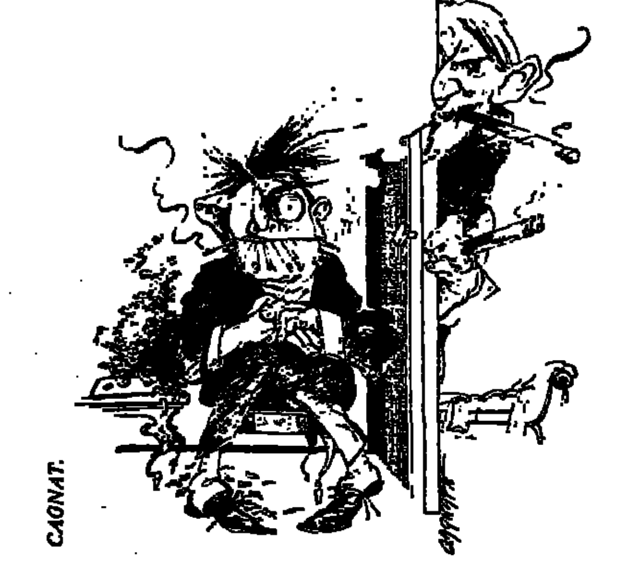
LA modestie, alliée à la hauteur de vues, est devenue une qualité si rare chez les essayistes, même universitaires, qu'on est presque éberlué de voir un auteur avouer, au seuil d'un livre, sa réticence à le publier car il ne s'agit que d'un recueil d'articles, et proclamer qu'il ne tient pas les promesses de son titre : *« les forces, et surtout le génie, lui ont manqué »* pour accomplir sur la psychanalyse la tâche critique indiquée par Kant à toute entreprise philosophique fondatrice.

Professeur de philosophie à Paris-VII, Yvon Brès, qui a consacré un livre à *la Psychologie de Platon* (PUF, 1968) et un autre à *Freud et la psychanalyse américaine : Karen Horney* (Vrin, 1970), pense que la psychanalyse ne saurait se soustraire à l'expérience critique qui consiste à examiner conceptuellement ses conditions de validité : une *Critique de la raison psychanalytique* s'impose. Elle a été amorcée successivement par Politzer, Sartre, Ricœur. Pourtant, du moment que l'entreprise critique ne peut être menée sur *une* raison psychanalytique, mais seulement sur *des* discours psychanalytiques qui ont des *« raisons »* diverses, il faut procéder à une *Critique des raisons psychanalytiques*, et c'est à quoi invite ce livre, avec une prudence dont on s'aperçoit rapidement qu'elle est salubre, parce qu'elle dénote simplement du sang-froid et de la rigueur intellectuelle, dans un domaine où d'ordinaire soufflent l'esprit de chapelle et la passion polémique déguisée en passion théorique.

Le prêtre-médecin

Première question : la psychanalyse est-elle une *praxis* (comme la médecine), vouée en tant que telle à rester une science positive qui échappe à tout examen critique autre que la vérification expérimentale de ses thèses empiriques ? Ou bien est-elle une idéologie, c'est-à-dire un ensemble plus ou moins cohérent d'idées et d'interprétations touchant le destin de l'homme dans le monde, comme l'est la religion ? La fonction archaïque de prêtre-médecin, assignée au psychanalyste par la demande sociale qui porte sur lui, indique suffisamment que le statut même de la psychanalyse est impur.

Deuxième question : y a-t-il une théorie psychanalytique de la connaissance qui élèverait la psychanalyse à la hauteur d'une philosophie comme en ont produit Platon, Descartes, Kant, Hegel, Marx, Husserl ? Chez Lacan seulement, et moyennant l'abandon de l'empirisme qui, chez Freud, arrimait la psychanalyse à la science, on trouverait une visée philosophique entraînant la psychanalyse du côté de Hegel et de Heidegger, évidemment étrangers à Freud.


CAGNAT.

Troisième question enfin : quel est le but de la psychanalyse ? Guérir ? Apporter, sinon le bonheur, du moins un certain confort existentiel ? Faire entrevoir la vérité par une expérience culturelle (la *Kulturarbeit* selon Freud) menée par un individu en quête d'identité, avec l'aide d'un professionnel ? Si la plupart des psychanalystes ne prétendent plus guérir ni même soigner les gens qui s'adressent à eux, la dépendance affective et l'intoxication intellectuelle ne deviennent-elles pas les risques sans bénéfices de la « cure » analytique ?

A ces questions, trop sommairement formulées ici, Yvon Brès apporte moins des réponses que la relance d'interrogations nouvelles. C'est pour ses nuances autant que pour ses discussions serrées que ce livre stimulant sera retenu par ceux que la psychanalyse ne laisse pas indifférents, aujourd'hui que son influence décroît sur les esprits aguerris, tandis qu'elle gagne peut-être chez les plus faibles.

MICHEL CONTAT.

★ CRITIQUE DES RAISONS PSYCHANALYTIQUES, d'Yvon Brès, PUF, coll. « Perspectives critiques », 270 p., 130 F.

● LITTÉRATURE

« Ce jeu insensé d'écrire... »

(Suite de la page 13.)

L'évidence ne tarde pas à s'imposer. Malgré les rares moments d'éblouissement, de bonheur, l'espace dans lequel conduit la *« passion malheureuse »* de l'auteur est désertique : *« Longue agonie »*, *« immense travail en pure perte... »*.

L'ensemble des textes réunis dans ce volume ne constitue pas un itinéraire clairement balisé, suivi jusqu'au mystérieux point central plusieurs fois évoqué, jusqu'à la *« jeunesse perpétuelle du point central »*. Il serait plus juste d'envisager les moments successifs d'*Une vie* comme des tentatives, toujours reprises, inachevables, pour approcher de ce centre absent, de cette *« chambre très intérieure »*, où résonnerait enfin le pur silence que la parole, l'écriture, auraient eu charge d'installer. Le jeu inlassable et obsédant des négations peut faire songer à la mise en pratique littéraire d'une théologie négative. Laporte d'ailleurs n'ignore pas ce domaine. Il avait naguère consacré une étude à Angelus Silesius (1), ce mystique allemand du dix-septième siècle auteur du *Pèlerin chérubinique*.

Une œuvre unique

Dans les années 70, l'œuvre biographique de Roger Laporte était perçue comme l'expression d'une recherche d'avant-garde. Le développement des sciences du langage, de la psychanalyse et des théories inspirées du marxisme entretenait un certain optimisme. Une partie des livres de Laporte publiés à cette époque – *Supplément* (1973) et *Fugue 3* (1976) principalement,– en raison des références explicites qu'ils contiennent, ont pu accréditer cette idée. Mais, à lire aujourd'hui *Une vie*, on mesure mieux ce qui sépare cette œuvre de la recherche théorique, d'un hypothétique *« traité d'écriture »*. Contraint, par la nature même de sa tentative, à récuser tous les modèles passés, Laporte s'inscrit plus dans l'*« écart »* que dans une modernité trop sûre d'elle-même; l'*« écart »*, c'est-à-dire une solitude, un retranchement radical.

Une vie n'est pas le recueil arbitrairement constitué de livres disparates. Ce rassemblement est celui d'une œuvre unique née de l'obstination douloureuse de son auteur et de l'attention d'un éditeur qui n'a pas renoncé à rester un lecteur. Cette persévérance appelle à la fois plus et autre chose qu'un effort : une amitié, une reconnaissance... *Moriendo*, la bouleversante dernière séquence du livre, se tient *« du côté de la plus grande souffrance »* dont l'acceptation ouvre sur *« une vérité humiliée au point d'être rendue à jamais méconnaissable »*.

P. Ko.

★ UNE VIE, de Roger Laporte, éd. POL, 614 p., 150 F.

(1) Préface à *l'Errant chérubinique*, traduction d'un choix de distiques d'Angelus Silesius, par Roger Munier, paru aux éditions Planète (1970). Le texte a été repris dans un recueil d'essais de Roger Laporte publié en 1975 chez Flammarion, sous le titre : *Quinze variations sur un thème biographique.*

Trois questions à Roger Laporte

« Vous reconnaissez-vous une dette à l'égard d'écrivains passés ou modernes ? Parler de filiation ou de proximité a-t-il un sens ?

– Oui, j'ai une immense dette envers de nombreux auteurs. J'ai écrit une vingtaine d'essais, non pour m'acquitter, mais pour dire ce que je dois à Blanchot, Char, Hölderlin, Kafka, Lévinas, Proust, etc. Ma dette s'étend aussi à des auteurs plus jeunes que moi : J. Derrida, Ph. Lacoue-Labarthe, Cl. Royet-Journoud. La proximité dans le travail, l'amitié, laissent intacte, voire augmentent la solitude de chacun, solitude qui existe dès l'origine. Aucun « artiste » ne descend en ligne directe de ses nombreux pères : nos ancêtres, nous devons les découvrir, voire les inventer.

– Les séquences qui composent votre livre ont été rédigées sur une période de vingt années. Conceviez-vous au départ, même confusément, un plan, une architecture ? Quels sentiments vous inspire le rassemblement de ces différents moments en un seul livre ?

– Je n'ai jamais entretenu de rêve mallarméen de l'œuvre « architecturale et préméditée ». J'ai écrit un livre, puis un autre livre, en écartant chaque fois avec violence les ouvrages précédents. Jamais je n'aurais eu l'idée de réunir en un seul volume mes huit livres ! On a dit – et c'est la vérité – que Paul Otchakovsky-Laurens est l'auteur d'*Une vie* : sans lui, jamais ce volume, dont il avait le projet depuis plusieurs années, n'aurait existé. J'ai longtemps penché pour une réponse négative ; j'ai demandé conseil à mes plus proches amis... et je leur ai fait confiance ! Devoir relire en peu de jours ces huit livres a été une rude épreuve (trop intime pour que j'en dise le moindre mot), mais j'ai découvert que le chemin aride, brisé et continu, qui m'avait conduit de *la Veille* à *Suite-Moriendo* – les seuls ouvrages auxquels je tienne – était de fait passé par là. Mon ami et traducteur, le poète américain Cid Corman, dit la vérité : *« The hard way is the one way. »* En fin de compte, et à ma surprise, j'ai été heureux de la publication d'*Une vie*.

– Le verbe « poursuivre », inscrit aux dernières pages de ce livre, semble ouvrir à la fois sur une crainte et sur un espoir. Qu'en est-il, aujourd'hui, le livre achevé ou du moins publié dans l'état qui est le sien, de cette « exigence sans borne » ?

– Jamais je n'aurais laissé publier mes livres en un seul volume, sous le titre, qui fut trouvé par Jacqueline Laporte, d'*Une vie*, si je n'avais eu la certitude que plus jamais je n'écrirais. Si « poursuivre » est une exigence sans mesure, comment puis-je ne plus écrire ? – rédiger quelques études, comme je le fais encore, ne relève pas de l'écriture, c'est-à-dire de la « biographie ». Je n'ai aucun goût pour le mystère, et pourtant, je ne répondrai pas à cette question. Je ne dois pas répéter – mal – ce qui est déjà écrit dans le post-scriptum de *Moriendo*. J'ai moi-même mis des mois à lire, à comprendre ce que j'avais écrit – ce qui s'était écrit, – à admettre que je n'irais pas plus loin : je ne peux donc en vouloir à ceux qui, par amitié, ne peuvent s'y résigner.»

Propos recueillis par
PATRICK KECHICHIAN.

• LETTRES ÉTRANGÈRES

Une nouvelle génération

La République démocratique allemande s'intéresse de plus en plus à la France. Et vice versa. Pourtant, si les relations culturelles sont récentes — depuis la reconnaissance de la RDA en 1973 et l'accord culturel en 1980 — même infimes, elles sont en expansion régulière : en témoigne l'existence du Centre culturel de la RDA qui s'est installé, sans qu'on y ait pris garde, boulevard Saint-Germain, à la place du Cercle de la Librairie, tandis qu'un centre français, seul centre occidental admis en RDA, s'implantait à Berlin-Est en 1984.

Côté littérature, on traduit davantage d'auteurs — officiels ou non — de l'Alle-

« LA *nouvelle littérature reflète une nouvelle conscience sociale, la conscience d'une jeunesse qui ne peut et ne veut plus être l'objet d'une civilisation dont elle a recueilli l'héritage* », écrit Elke Erb, dans son introduction à une anthologie de la *Nouvelle Littérature est-allemande* (1) qui vient de paraître en RFA. Avec Sascha Anderson, autre écrivain d'Allemagne de l'Est, Elke Erb a rassemblé les textes de vingt-neuf jeunes auteurs, qui tous, à l'exclusion d'Uwe Kolbe et de Lutz Rathenow (2), n'ont jamais été publiés dans leur pays.

Qui sont-ils ? Des écrivains « underground » ? Ce serait trop facile. Quelques traits de leur biographie, tels qu'ils se décrivent : « *Exclu de l'université après des dissensions et à sa propre demande... depuis asocial ; 1974-1977 assistant-metteur en scène au Berliner Ensemble... 1980 jardinier au cimetière Saint-Georges à Berlin ; organisateur d'un cercle littéraire à Iéna ; exclu de l'université en 1977... ; chauffeur à l'usine Zeiss... ; depuis 1980 écrivain indépendant ; jusqu'en 1980 ingénieur... depuis 1980 écrivain indépendant.* » Pourquoi ont-ils renoncé à tout pour se consacrer aux « belles-lettres » ? Pourquoi ont-ils refusé une « carrière » en empruntant le parcours officiel que la société est-allemande pouvait leur offrir ? Réussir à vivre plutôt que réussir est devenu leur enjeu, la littérature leur moyen. « *Ils écrivent pour vivre* » (Elke Erb), pour pouvoir enfin trouver leur propre identité. « *Je m'octroie le droit de choisir. « Je » est le plus important* » (Volker Palma). Un « *je* » conscient, mais aussi vulnérable, un « *je* » qui dame le pion à l'idéologie existante. « *Je veux des textes qui ont à voir avec moi* » (Michael Bozenhard).

Ecrire comme acte

Une littérature nouvelle dans son contenu mais aussi parce qu'elle provient de la première génération d'écrivains nés en RDA, qui a grandi dans le « socialisme réel ». Leurs expériences, leurs rêves, leurs peurs, leur langage et leurs thèmes littéraires ont leurs racines dans ce pays, le leur. Ce sont des « *Hineingeboren* » — ayant été projetés dans, faisant corps avec, étant à l'intérieur de (la société est-allemande) — comme a pu les définir, par ce terme si exact et si équivoque, Uwe Kolbe. Si pour quelques-uns les pressions trop fortes les contraignent à quitter ce pays, la plupart d'entre eux veulent rester mais affirment avec Lutz Rathenow : « *Nous sommes systématiquement isolés* » ; un isolement dans leur propre pays. Mais « *ils ne capitulent pas. Ils écrivent, peignent, composent, ils produisent une nouvelle pensée responsable, une nouvelle littérature, une nouvelle forme d'art* » (Elke Erb.). Leur maturité provient de leur volonté de se soustraire aux normes officielles. Leur démarche n'est pas un repli sur soi ; au contraire, ils veulent trouver leur place dans le présent et non pas vivre « *tournés vers le futur* », encore moins le « *no future* ». Interdits de publication, ils organisent des lectures privées dans des appartements et au sein de l'Eglise évangélique, qui leur ouvre ses portes et leur offre, s'ils le faut, un emploi comme à d'autres « exclus » du système (pacifistes, asociaux, homosexuels). C'est là qu'on les retrouve, dans des cercles de discussion et les rassemblements du mouvement pacifiste indépendant.

Des dissidents ? Ils refusent cette étiquette ; la contestation idéologique ou directement politique, comme celle de Robert Havemann ou de Wolf Biermann, n'est plus leur préoccupation première. « *Ecris tes mots sur les murs et ils feront une loi qui interdira les murs* » (Sacha Anderson). Ils se situent sur le terrain quotidien. Qu'on le veuille ou non, ils sont là. « *Schreiben als Aktion* » — écrire comme acte. C'est la conscience de toute une génération et non plus le fruit de quelques-uns, leurs aînés qu'ils respectent d'ailleurs.

(1) « *Berührung ist nur eine Randerscheinung — Neue Literatur aus der DDR* ». Herausgegenben von Sascha Anderson und Elke Erb. Verlag Kiepenheuer & Witsch, Cologne 1985.

(2) Son premier livre, paru en RFA, est traduit en français aux Editions du Seuil : *Le pire est déjà prévu.*

La force des souvenirs

Quatre superbes nouvelles de Christa Wolf

PEU à peu, nous faisons mieux connaissance avec Christa Wolf, l'un des plus grands écrivains de langue allemande d'aujourd'hui. Agée de cinquante-sept ans, elle a été le témoin de toute l'existence de son pays et, à travers son œuvre et ses engagements, elle en a toujours courageusement rendu compte : née à l'Est, dans une région aujourd'hui polonaise, elle avait quinze ans — et l'expérience de toutes les épreuves de la guerre — quand a été fondée la République démocratique allemande ; elle avait plus de trente ans quand fut érigé le mur et qu'elle choisit de rester à l'Est, comme elle l'expliqua dans son premier roman, *le Ciel partagé* (EFR, 1964) ; quarante ans quand elle fit scandale avec *Christa T.* son second roman (paru au Seuil en 1972), parce qu'elle racontait d'une façon trop « pessimiste » la vaine révolte des gens de sa génération contre la sclérose d'un socialisme inapte à changer la vie ; cinquante ans quand elle se vit décerner le prix Georg Büchner 1980, la plus importante distinction littéraire de RFA, décernée pour la première fois à un écrivain de RDA. Et, depuis qu'elle a publié *Cassandra*, en 1983, en RFA, en 1984 en RDA (version française : Alinéa, 1985), elle ne cesse d'être invitée dans les universités et les clubs de jeunes pour répondre à leurs questions sur le libre arbitre.

Où est l'ennemi ?

Communiste militante — elle fut un temps suppléante au comité central du parti, — mais signataire, en 1977, de la pétition en faveur de Wolf Biermann, qui lui valut un blâme sévère, Christa Wolf tente avant tout, à travers ses œuvres, de « *permettre aux hommes de faire connaissance avec eux-mêmes* », de ne pas occulter le passé au nom d'une utopie, et affirme qu'il est urgent de répondre aux questions des jeunes générations volontairement maintenues dans l'ignorance. C'est pourquoi, depuis quelques années, elle a tenté de recenser ses souvenirs du nazisme, et de ce qui a suivi.

Le petit livre qui vient de paraître aux éditions Alinéa, sous le titre *Changement d'optique*, procède de cet état d'esprit : ce sont quatre nouvelles, assez courtes, écrites dans les années 60, presque toutes sur commande, pour rendre compte de son expérience. Des fragments d'autobiographie qui n'ont rien de patriotique ou d'édifiant : une promenade onirique sur Unter den Linden au temps où l'on pouvait aller librement à Berlin-Ouest, ou bien une journée de paix comme les autres, avec ses fillettes et son mari Gerhard à Halle, en Saxe, où elle travaille pour une maison d'édition (*Mardi 27 septembre*, 1960, et *Après-midi de juin*). Mais c'est *Changement d'optique* qui donne le ton : fin du cauchemar, c'est l'histoire de la fin de la guerre (« *Dites comment vous avez vécu la Libération* ») : les convois de réfugiés sur les routes bombardées par les Américains et la famille de Christa, alors âgée de quinze ans, qui, avec des milliers d'autres, se rue vers l'Ouest pour échapper aux « *sauvages Asiates* » et rejoindre les « *libérateurs* » américains.

Où est l'ennemi, s'interroge alors la fillette, qui s'est cachée dans la forêt et qui va « changer d'optique », soudain, sans trop savoir ce qui la guide. « *Je n'avais pas envie d'être libérée*, écrit-elle. *J'étais couchée sous mon arbre. Tout était calme. J'étais perdue et je songeais que je me souviendrais des branches de l'arbre se détachant sur ce superbe ciel de mai. Puis arriva mon grand gaillard de sergent, il montait la côte, son service fini, avec, à chaque bras, une jeune Allemande qui piaillait. Tous trois prirent la direction des villas et j'eus enfin une raison de me détourner un peu pour pleurer un bon coup.* »

Tout est dit sans grands mots et sans théories. C'est superbe. Nous attendons avec impatience *Kindheitmuster* (Echantillon d'enfance), où Christa Wolf retrouve l'Histoire et son histoire quand, en 1971, elle se rendit, avec sa famille, sur les lieux de son enfance.

NICOLE ZAND.

★ **CHANGEMENT D'OPTIQUE, de Christa Wolf, traduit de l'allemand par Yasmin Hoffmann, Maryvonne Litaize et Marie-Ange Roy, Alinéa, 124 p., 62 F.**

PUBLICATIONS RÉCENTES DE JEUNES ROMANCIERS

Thorsten Becker, l'ami occidental

Berlin — Est/Ouest ...Voilà à l'évidence une déchirure qui excite la plume des écrivains de RFA. Il y a quelques années déjà, Peter Schneider en nous contant l'histoire du *Sauteur de mur* avait souligné les contrastes des deux villes siamoises.

Berlin — Est/Ouest — est également le lieu où se déroule le récit de Thorsten Becker *Die Bürgschaft* (La caution). Empruntant à la ballade de Schiller le titre et la morale de l'histoire, Becker raconte une amitié fidèle et si exemplaire que — comme chez Schiller — elle attendrit le cœur du tyran !

Le narrateur, un écrivain ouest-allemand qui a vécu longtemps à Berlin-Ouest, publie en guise d'illustration dans un de ses livres, sans y avoir été ni convié ni autorisé, un dessin — érotique — de son ami Schlitzer, un peintre, citoyen de RDA. L'apprenant, ce dernier s'affole, il craint que cet incident ne nuise à ses projets. Il attend, en effet, un visa pour l'Autriche, où il doit réaliser une scénographie : il décide d'aller tout raconter à la police. Lorsque le narrateur, un peu plus tard, rend visite à Schlitzer pour lui rendre son dessin et lui remettre ses droits d'auteur, il est arrêté à la frontière par la Stasi, la police secrète. Immédiatement, le marché lui est mis en main : Schlitzer aura l'autorisation d'aller travailler en Autriche, et, lui, l'ami occidental, il sera l'« hôte » de la RDA jusqu'au retour de Schlitzer.

Le sujet, inhabituel, la vivacité de l'écriture, piquent la curiosité et l'intérêt du lecteur, et pourtant le livre ne convainc pas. Becker n'échappe pas aux clichés : trop de misérabilisme dans les descriptions de Berlin-Est, les personnages manquent de complexité, et le passage à l'Ouest d'un officier de la Stasi ne nous est pas non plus épargné !

Toutefois, il est intéressant de souligner que la jeune génération — Becker n'a que vingt-huit ans — semble renoncer à l'exploration du passé et, au-delà, à la recherche de son identité pour une confrontation allemande-allemande.

NICOLE BARY.

★ **DIE BURGSCHAFT, de Thorsten Becker, Amman Verlag, Zurich 1985.**

Christoph Hein, le témoin

Publié simultanément dans les deux Allemagnes, *Horns Ende* (la fin de Horn), le nouveau roman de l'écrivain est-allemand Christoph Hein (1) n'a été que confidentiellement diffusé en RDA.

Histoire d'une petite ville et d'un homme apparemment sans histoires, *Horns Ende*, qui reprend sur le mode majeur les thèmes traités en mineur dans *l'Ami étranger*, est à la fois une enquête sur le suicide d'un certain Horn, directeur du Musée d'histoire locale de Bad-Guldenberg, quelque part en Saxe, et un chassé-croisé de cinq voix (parmi elles, le maire qui, dans les années 50, fit exclure Horn du parti pour déviationnisme bourgeois, et une simple d'esprit dont la mère fut liquidée par les nazis au nom de la pureté raciale) qui se mêlent sans jamais se rencontrer.

C'est aussi une interrogation sur l'histoire de la République démocratique replacée dans une continuité historique officiellement niée. Ecrit dans une langue d'une limpidité classique, *Horns Ende*, dont la traduction est annoncée chez Alinéa, confirme l'importance de Christoph Hein, témoin sans concession de la société est-allemande.

J.-L. DE RAMBURES.

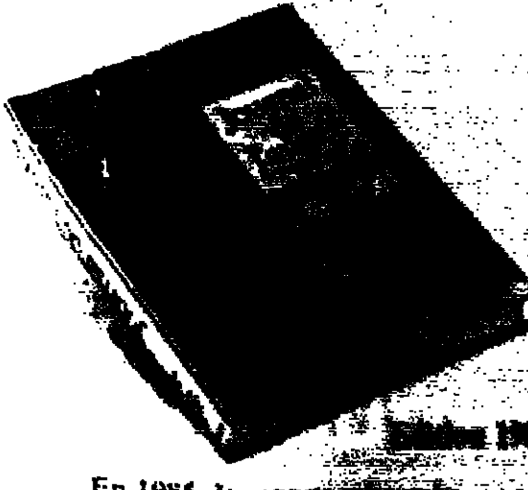
★ **HORNS ENDE de Christoph Hein, chez Luchterhand (RFA) et à Aufbau Verlag (RDA).**

(1) A propos de Christoph Hein, voir *le Monde* du 12 décembre 1984 et du 3 janvier 1986.

d'écrivains est-



Christa Wolf



nouvelle génération d'écrivains est-allemands

magne de l'Est, et, après Anna Seghers, Hermann Kant et Stefan Hermlin, après Christa Wolf, on commence à faire connaissance avec ceux qui sont nés avec la RDA, et qui n'ont connu qu'elle, tels Volker Braun, Christoph Hein, Lutz Rathenow, Günter Kunert, etc. Une jeune génération dont nous ignorons presque tout.

Représentant de la génération précédente, un autre écrivain, dont ne sont traduits en français que les romans antérieurs à 1952 (!) et qui est interdit de publication dans son pays, Stefan Heym, vient de passer par Paris.

« La vie, c'est pouvoir toujours créer quelque chose de nouveau, c'est mettre en scène la passion » (Leonhard Lorek) ; la vie, c'est la violence, la rage, l'exacerbation des émotions, davantage que l'amour, étrangement absent de leurs textes souvent noirs. Ils écrivent la plupart du temps des histoires courtes, telle celle de Rüdiger Rosenthal : *« Freins à disques – Dimanche / sept heures moins dix / l'heure du marchand de sable / un enfant est resté / sur la chaussée, son tricycle à côté / donné la voiture à réparer. »* Style dépouillé, sensibilité à fleur de peau, agressivité souvent à peine déguisée. *« Un couteau entre les dents je salue les gens / troublés ils me regardent fixement. C'est ainsi que j'aime les hommes »* (Lutz Rathenow). L'explosion des sentiments, le déchaînement des mots traduisent la nécessité de l'écriture, le désir irrépressible de dire : *« Crie contre le mur, écris-le sur le mur, passe à travers le mur »* (Bert Papenfuss-Gorek). Omniprésence du Mur, bien sûr, mais pas seulement ; plutôt un cri contre les murs, les frontières, les obstacles à la libre expression. Ils veulent communiquer, échanger. C'est *« le mur de la bonne conscience hypocrite, du mensonge, du désaveu, de la répression (...), le mur-prison de l'arrogance, le mur de verre de la non-réalité, le mur-illusion du désespoir que nous devons dépasser »* (Elke Erb). C'est *« l'isolement »* de Lutz Rathenow, et dans son cas les interdictions maintes fois réitérées d'accepter les invitations à participer à des colloques à l'étranger sur la littérature, sous le prétexte qu'il ne représente pas dignement la RDA et que la publication de quelques nouvelles ne justifie pas une activité littéraire valable.

Le quotidien c'est la survie

La vie se résume au présent des actes. L'action n'est pas au conditionnel mais à l'indicatif. *« Restons au quotidien. Le quotidien, c'est la vie. Non (...). Le quotidien, c'est la survie »* (Leonhard Lorek). L'écriture « objective » est adaptée à la réalité existentielle : on fait l'amour comme on fait son travail, se repose, se saoule... Même la solitude n'est pas une privation ; on l'assume, on l'exacerbe. *« Des relations florissantes et rien derrière / (...) une concrétion de choses impénétrables et saugrenues vacille dans la lumière blême et pèse plus que la conscience / mais à l'intérieur ou au-delà de l'image, rien à quoi se raccrocher : sous le soleil toujours la pénombre rouge ardente d'avant le petit matin du lendemain, et rien toujours rien jusqu'à l'horizon »* (Thomas Günther).

Un clin d'œil sincère à Brecht : *« Celui qui dit oui, celui qui dit non, court toujours le risque d'être celui qui se renie / ou que ses convictions paralysent / qui parle trop fort dans les cafés / ou qui ne pose jamais de questions / (...) En fait / que tu n'écartes pas de ton chemin les dangers / ou que tu arrives à tordre les choses en leur contraire ! / Tu continues toujours à courir un risque : / mourant ou bien allant de l'avant »* (Thomas Günther). Mais aujourd'hui il n'y a plus de « bonne solution » toute faite.

Leur nouvelle maturité sociale a aussi fait franchir à ces auteurs les limites conventionnelles du langage. Ce matériau codifié, appauvri, trahi (*« le mensonge collectif du langage dominant »*, Uwe Kolbe) qu'est la langue de bois, ils vont s'en saisir. Chacun se redécouvre, en réinventant un langage incluant s'il le faut, ô sacrilège, des mots d'origine anglo-saxonne parce qu'il a grandi dans la musique disco, rock et punk. Alors on s'écarte du bon usage, on abandonne majuscules et règles grammaticales. De pâles remakes « avant-gardistes », « à la manière de » ? Des courants les influencent – le dadaïsme, l'école de Vienne, par exemple.

Cette redécouverte de l'écriture sera l'un des motifs avancés par la maison d'édition de Berlin-Est l'Aufbau Verlag pour refuser de publier ces écrivains et décider ainsi que la jeune littérature est-allemande doit demeurer ignorée dans le pays dont elle est pourtant l'authentique produit.

« Je suis un écrivain / j'en ai maintenant la certitude / je suis un écrivain qui n'est pas publié / je suis un écrivain qui n'a jamais compté avec cette possibilité. / Je suis un écrivain qui tranquillement a réussi / à commencer son œuvre et à achever sa vie » (Jan Faktor). Ecrire est leur première exigence, écrire à tout prix, mais jusqu'à quand seront-ils tenus dans l'ombre ?

LAURE SIAUD.

SIMONE JAWORSKI

Christa Wolf

Le Centre culturel français sur Unter den Linden

SUR Unter den Linden, presque au coin de la Friedrichstrasse, à peu près à mi-chemin entre le porte de Brandebourg et l'université Humboldt, le Centre culturel français est la plus belle adresse de Berlin-Est. C'est aussi le seul centre culturel occidental de la ville qui, en deux ans, est devenu un lieu de plus en plus vivant, de plus en plus fréquenté, tant par les responsables culturels de la République démocratique allemande que par les simples curieux. L'unique fenêtre, ouverte à tous, sur la France et le monde occidental.

Peut-on imaginer, en effet, qu'on peut consulter là, chaque jour, toute la presse française ? *Le Monde, le Figaro, le Quotidien, Libération, le Matin, l'Humanité,* ainsi que les hebdomadaires et les revues... Tous ces journaux que les *vopos* saisissent à tous les coups quand vous passez entre les deux Berlins ! Ou qui sont parfois amputés dans les collections offertes dans les bibliothèques des instituts... Le Centre culturel français a ses habitués, qui viennent régulièrement lire la presse dans la salle de lecture, accessible sans inscription. A noter que le quotidien le plus lu est, paraît-il, l'édition bilingue des *Dernières Nouvelles d'Alsace*...

Inauguré en janvier 1984 par M. Claude Cheysson, alors ministre des relations extérieures, le Centre culturel comporte, outre la salle de lecture, une bibliothèque et une discothèque de prêt, des salles de cours, une téléthèque et une salle de spectacle de deux cent trente-six places (terminée en 1985, elle a été ouverte en juin lors du voyage de M. Laurent Fabius, qu'accompagnaient notamment MM. Régis Debray, Faivre d'Arcier, Michel Tournier).

Le directeur, Dominique Paillarse, arrivé depuis septembre dernier, se trouve donc confronté au succès ; on avait craint, au début, la « réserve » des citoyens est-allemands, et on arrive à peine à satisfaire les demandes d'inscription pour les activités du centre, ainsi que pour les cours de français (600 inscrits et d'imposantes listes d'attente). Si les films présentés paraissent souvent trop vieux à des Berlinois qui peuvent voir la télévision ouest-allemande et parfois TF 1, les expositions, les spectacles et les conférences sont très courus, et l'on doit souvent installer des caméras vidéo pour ceux qui ne peuvent pas entrer.

Il a fallu parfois présenter les spectacles plusieurs fois, faire quatre séances pour Cora Vaucaire, deux pour *les Amoureux de Molière*, de Christian Rist, ou refuser du monde pour Michel Hermon et Alfred Grosser ; on attend Léo Ferré en juin. Côté expositions, 1 500 albums ont été vendus pendant celle qui était consacrée à Doisneau (Photo-Poche/Delpire). On s'est pressé en février à la présentation intitulée « Rumeurs d'images », d'autant plus que le groupe Bazooka avait fait le voyage de Berlin...

Issu de l'accord culturel entre la France et la RDA, le Centre culturel français a surtout pour politique de se placer dans le cadre des relations culturelles bilatérales et de ne pas s'isoler sur Unter den Linden. C'est un lieu de contacts. D'abord avec les éditeurs est-allemands : Michel Tournier est venu pour la sortie chez Aufbau Verlag de son troisième livre édité en RDA, *Jeanne et Gilles* ; Dominique Fernandez va venir parler de son Goncourt, *Dans la main de l'ange*, qui paraît ces jours-ci chez Volk und Welt. Ensuite avec les musées et les écoles des beaux-arts : les dessins du fonds du Centre Pompidou ont été exposés à Berlin puis à Erfurt ; une exposition des étudiants des beaux-arts de Dresde vient de s'ouvrir à l'Ecole des beaux-arts de Paris (elle fait suite à une exposition des étudiants parisiens qui avait eu lieu à Berlin et à Dresde).

Avec l'université enfin, les relations culturelles vont se multiplier : un accord a été signé en décembre entre la BN et la Bibliothèque d'Etat de RDA, un autre entre le CNRS et l'Académie des sciences, un troisième pour des échanges sportifs ; un groupe de vingt élèves de Mulhouse est venu en février passer deux semaines à Berlin, et un groupe d'élèves de Berlin est attendu à Mulhouse en... 1987 ; on prévoit également des échanges d'étudiants et d'artistes, avec des bourses de six mois, à partir de 1987. Rares occasions de voyager – surtout en bibliothèque – pour des gens qui mettent leurs espoirs dans la culture comme moyen de sauter les murs...

N. Z.

Becker, l'ami occidental

Christoph Hein, le témoin

culture

CINÉMA

« L'ILE DES AMOURS », de Paulo Rocha

Voyage intérieur

Les années 60, l'apparition des nouvelles vagues. Le Portugal, la plus ancienne dictature en existence, donne à son tour signe de vie. Il y a bien eu, à la fin du muet, et, épisodiquement, au parlant, Manoel de Oliveira, mais il fait déjà figure d'ancêtre. Coup sur coup, un certain Paulo Rocha, homonyme d'un autre Rocha, Glauber, qu'on vient de découvrir presque en même temps au Brésil, lance ses messages : d'abord *les Vertes Années* (1964), sujet contemporain sur la jeunesse, puis *Changer de vie* (1966), sur une communauté de pêcheurs, qui n'est pas sans affinités avec *Pour la suite du monde* de Brault et Perrault, un peu antérieur, sauf que nous ne quittons jamais le terrain de la fiction.

Brusquement le silence, quatorze ans d'effacement complet du cinéaste, jusqu'à ce qu'il émerge à nouveau avec un troisième, très long film de près de trois heures, achevé en 1981 et projeté au Festival de Cannes en compétition l'année suivante : *l'Ile des amours*. Ouvrage hors du commun, jalon, repère dans l'histoire du cinéma lusitanien et mondial, que Manoel de Oliveira considère comme le plus beau film portugais.

L'homme, Paulo Rocha, vous l'avez certainement remarqué si vous avez vu *le Soulier de satin* de De Oliveira justement, avec ce préambule en portugais où un prédicateur fou harangue ses ouailles, pour leur rappeler une histoire écrite par les Portugais. Paulo Rocha est ce prophète de vérité. Et, nous explique-t-il aujourd'hui sans esprit de revanche, comme s'il affirmait une simple réalité d'évidence : *« Mes compatriotes, à partir du XVe siècle, vont partout. Au début du XVIe siècle le Portugal comptait trois millions d'habitants. Ils n'étaient plus qu'un million et demi cent ans plus tard. Ils étaient morts sur les chemins du monde. » L'Ile des amours*, raconte un pan de cette aventure ininterrompue, poursuivie jusqu'en plein XXe siècle, un écrivain inconnu en France, Wenceslau de Moraes.

Trois plans d'histoire s'entremêlent, trois destins se conjuguent, trois personnages se superposent : Moraes, l'officer de marine écrivain, quitte son pays en 1887, à l'âge de trente-sept ans, pour n'y plus remettre les pieds ; Luiz Camoens, l'auteur des *Lusiades* (1572), chante la découverte de la route des Indes par Vasco de Gama ; Paulo Rocha, à trente-deux ans, abandonne tout pour, lui aussi, partir à la



Paulo Rocha

découverte de sa propre route des Indes. Un jour, il rencontre (au figuré, bien sûr) Moraes : *« Et j'ai été kidnappé par lui. Je n'ai plus senti le passage des années. Je me suis plongé dans les textes de l'écrivain, j'ai visité les lieux où il a vécu, j'ai discuté avec les gens qui l'avaient connu. J'ai assemblé un matériau immense. Il fallait y introduire un ordre. C'était écrasant comme responsabilité. J'avais très peur. Mais tout s'est mis en place, les choses superficielles, les plus floues, ont disparu. On ne copie rien. »*

L'Ile des amours est d'abord un voyage intérieur, celui du héros du film, Moraes, aussi celui de Paulo Rocha, avec, à l'arrière-plan, le destin d'un pays écrasé par son histoire, par son rêve brisé.

Neuf chants

En 1891 Moraes s'installe à Macao, commande la garnison de la ville. Il épouse une Chinoise dont il a deux enfants. En 1912, il gagne le Japon et exerce les fonctions de consul à Kobe. Il a abandonné son épouse de Macao, vit la passion absolue avec deux Japonaises, O-Yoné d'abord, puis quand elle est morte, Ko-Haru sa nièce, qui à son tour meurt. Installé à Tokushima, la ville natale des deux femmes, il finira presque comme un vagabond, perdu dans le culte des disparus, habitant un pays mythique où tout se rejoint et renaît.

En contre point, au Portugal, sa sœur, une ancienne maîtresse, et son mari, peintre, sont les témoins lointains de cette existence dissipée à tout vent. Moraes et sa sœur ne cesseront pas de s'écrire deux fois par semaine pendant cinquante ans. La légende de Moraes grandit.

Pour structurer son récit, Paulo Rocha introduit une dimension symbolique étrangère à toute biographie : l'ancienne amante de Moraes, beauté lusitanienne à la Ava Garner, suit tout le film, réapparaît à plusieurs reprises. Telle la Vénus du récit de Camoens, elle guide les pas du voyageur. Le récit lui-même est découpé en neuf chants de longueur variable, dont les titres sont empruntés au plus ancien poète connu de la littérature chinoise, Chou-Youan.

Paulo Rocha voit dans Wenceslau de Moraes un personnage à la Gauguin ou à la Rimbaud, qui fuit notre civilisation industrielle : *« Quelque chose s'est cassé dans nos vieux pays. Il part découvrir une autre culture. Les gens l'intéressent plus qu'en Europe. S'il est dépourvu de conscience politique, il possède un extraordinaire don de communication, et révèle dans ses écrits un grand sens visuel, cinématographique avant la lettre. »*

L'audace de l'entreprise de Rocha, c'est de prétendre traverser les apparences, de recréer un parcours, une quête, quête littéraire certes, mais plus encore philosophique, métaphysique. Le cinéma n'est plus seulement illustration, reproduction mécanique de simulacres, il épouse en quelque sorte l'autre monde que l'artiste s'est inventé. Le spectateur refait, avec le metteur en scène, le trajet du héros : un héros dont l'aventure intérieure prend d'autant plus de relief qu'elle se dessine sur la toile de fond historique d'un Portugal parti un jour à la conquête du monde, à travers la présence insistante d'un passé glorieux et étouffant. *L'Ile des amours*, se partage comme une initiation.

LOUIS MARCORELLES.

Otto Preminger et ses femmes-mystères

« Je n'oublierai jamais le dimanche qui suivit la mort de Laura. » Cette phrase, dite par Clifton Webb dans le rôle d'un chroniqueur mondain, d'un dandy new-yorkais penché sur ses souvenirs, a tout déclenché. Elle résonne toujours comme une formule magique. C'était, la première fois, en 1946. La France découvrait *Laura* (tourné deux ans auparavant), son réalisateur Otto Preminger, sa vedette féminine Gene Tierney qui n'était pourtant pas une débutante, mais, à cause de la guerre, les productions d'Hollywood depuis 1939 arrivaient dans le désordre. *Laura*, affaire criminelle, d'après un roman de Vera Caspary. *Laura*, film d'une obsession passionnelle. Une femme est morte ; des témoignages donnés sur elle intriguent le policier chargé de l'enquête ; mais Laura est bien vivante : c'est Gene Tierney. De la musique de David Raskin, on fit une chanson avec des paroles françaises interprétée par Jean Sablon. Ainsi commença, pour nous, la saga Preminger.

Otto Ludwig Preminger, mort mercredi à New-York, naît le 5 décembre 1906 à Vienne dans une famille aisée. Attiré par le théâtre, il y débute comme acteur, puis devient assistant et disciple de Max Reinhardt. En 1931, il réalise un film, *Die grosse Liebe*, qu'il choisira, plus tard, d'oublier. La prise du pouvoir en Allemagne par Hitler, les dangers du nazisme le poussent à émigrer aux Etats-Unis. Il travaille de nouveau au théâtre, il est acteur au cinéma, il débute comme réalisateur à Hollywood en 1936, mais juge sans intérêt ce qui précède *Laura*, dont il a été producteur et réalisateur, *« Je considère que c'est le premier film où je me suis exprimé. »*

« Laura »

Laura se rattache au courant du film noir dont John Huston a donné le coup d'envoi, en 1941, avec *le Faucon maltais*. Mais l'aspect purement policier s'estompe derrière la psychologie des profondeurs, l'atmosphère suggestive des éclairages. Freud est passé par-là. Le côté décadent du personnage de Waldo Lydeker et le mystère de Laura portent l'empreinte viennoise. Certains critiques français railleront, par la suite, la « mode » de la psychanalyse qui s'empare du cinéma américain, sans la rattacher aux origines européennes. En 1945-1946, c'est *Scandale à la cour* et *Quadrille d'amour*, des comédies à costumes, influencées par Lubitsch, dont Preminger termine, en 1948, *la Dame au manteau d'hermine*. *Ambre* (1947) est une incursion dans le grand spectacle historique avec une héroïne façon Scarlett O'Hara. Mais le vrai style de Preminger c'est celui du film noir freudien : *Crime passionnel* (1945), *le Mystérieux docteur Korvo* (1949), *Mark Dixon détective* (1950), *la Treizième Lettre* (1950), « remake » du *Corbeau* de Clouzot, qui ne sera pas distribué en France, *Un si doux visage* (1952). C'est l'époque des femmes-mystères. La fascination s'exerce à partir d'un même type féminin, plus « fruit vert » dans *La Lune était bleue* (1953), adaptation (avec Maggie McNamara et William Holden) d'une pièce de théâtre, qui effarouche la censure.

Mais Preminger est devenu un des réalisateurs les plus importants d'Hollywood. Il est le premier à bien utiliser le cinémascope et à changer l'image de Marilyn Monroe avec *Rivière sans retour* (1954). Il fait flamboyer Dorothy Dandridge, la « Vénus noire » de *Carmen Jones* (1954), comédie musicale inspirée de la *Carmen* de Bizet, jugée sacrilège en France, où on ne la verra pas de sitôt. Il traite avec une incontestable puissance dramatique de « grands sujets » : la discipline militaire (*Condamné au silence*, 1955), la drogue (*l'Homme au bras d'or*, 1955).

« Bonjour tristesse »

Et puis, le mystère féminin resurgit avec la découverte d'une jeune actrice, Jean Seberg, qui, après avoir été Jeanne d'Arc dans *Sainte Jeanne* (1957), d'après la pièce de Bernard Shaw, devient, dans *Bonjour, tristesse* (1958), l'adolescente amorale du roman de Françoise Sagan. Symbole d'une génération ou figure d'amour et d'érotisme remodelée par le tempérament viennois de Preminger ? On penche, aujourd'hui, pour la deuxième hypothèse. Le visage de Jean Seberg pourrait s'encadrer dans les émaux, les dorures, les bijoux des toiles de Klimt. Ce n'était pas évident à l'époque. On se bagarrait sur « l'américanisation » du roman. Truffaut défendait Preminger, qui était l'idole des cinéphiles du Club Mac-Mahon.

Pourtant, après *Bonjour, tristesse*, l'inspiration change. Preminger filme l'opéra noir de Gershwin, *Porgy and Bess*, où reparaît Dorothy Dandridge, passe au scalpel le problème psychologique et moral du viol dans *Autopsie d'un meurtre* (1959) et se lance dans les grandes productions à sujets historiques et politiques contemporains : *Exodus* (1960) sur la naissance de l'Etat d'Israël ; *Tempête à Washington* (1962) sur les séquelles du maccarthysme ; *le Cardinal* (1963), cheminement d'un prêtre confronté au Ku-Klux-Klan, au nazisme, à l'antisémitisme ; *Première victoire* (1951), sur la marine américaine contre la flotte japonaise après Pearl-Harbor. En 1965, *Bunny Lake a disparu* renoue, curieusement, avec le film noir (psychanalytique). Carol Lynley ne faisant pas le poids, le mystère se déplace vers l'acteur Keir Dullea.

Preminger atteint la soixantaine. Ce n'est pas un âge avancé mais son cinéma s'empâte – conséquence, peut-être, du déclin d'Hollywood – dans des sujets sociaux, satiriques, tirés de best-sellers ou obéissant à certaines modes : *Que vienne la nuit* (1967), *Skidoo* (1968), *Dis-moi que tu m'aimes, Junie Moon* (1970), *Des amis comme les miens* (1971), *Rosebud* (1974). On ne connaît pas *The Human Factor*, réalisé en 1979, mais on doute que le film apporte du nouveau. Et la dernière période, décevante, n'enlève rien à l'essentiel : parmi les Viennois qui ont enrichi de leur force créatrice le cinéma américain, qui ont changé son histoire, Otto Preminger occupe l'une des toutes premières places. On revient à *Laura*, et la ronde recommence.

JACQUES SICLIER.

LETTRES

Mircea Eliade, un poète du sacré

(Suite de la première page.)

« Chaque exilé est un Ulysse en route vers l'Ithaque. Toute existence réelle reproduit l'Odyssée, le chemin vers l'Ithaque, vers le centre. L'exilé doit être capable de pénétrer le sens caché de ses errances et de les comprendre comme autant d'épreuves initiatiques qui le ramènent vers le centre. Chacun va vers sa maison avec ses propres jambes, avec ses propres maux », écrit Eliade dans son Journal. Quelle est donc l'Ithaque de notre étonnant voyageur ?

Il est né en 1907 à Bucarest, ville de chaleurs excessives et d'hivers rigoureux, dans cette Roumanie secouée par des révoltes paysannes, qui garde encore sur les cartes la forme d'un croissant imparfait. Après la première guerre mondiale, le pays s'arrondit. Pour la première fois depuis le retrait des légions romaines, au troisième siècle, les Roumains de Transylvanie, de Bessarabie, de Boukovine et de l'ancien royaume danubien, vivent ensemble dans un seul et même Etat, qui connaîtra pendant vingt années un essor intellectuel jamais retrouvé depuis.

Le mythe de l'éternel retour

A quatorze ans, Eliade publie son premier article, « Comment j'ai découvert la pierre philosophale ». A dix-sept ans, il rédige un récit destiné à rester inédit *le Roman d'un adolescent myope*. Il part vivre à Rome pour travailler sa thèse sur Marcile Ficin et Gionardo Bruno, puis se laisse séduire par l'insondable Asie. En Inde, il étudie la philosophie du yoga avec le professeur Dasgupta et tombe éperdument amoureux de sa fille, Maytrei Devi. Elle lui inspire son premier récit important *la Nuit bengali*, qu'il publie, avec *Minuit à Serampore*, dès son retour à Bucarest. Ces textes lui apporteront la notoriété. Et sa thèse sur les techniques du yoga lui vaudra une chaire à l'université de Bucarest.

Mais les nuages qui s'amoncellent au-dessus des Carpates sont porteurs de sinistres présages. Entre l'Allemagne nazie et la Russie de Staline, le royaume prospère de Carol II est pris en tenaille. Déjà, sous l'apparence du discours généreux de jeunes étudiants nationalistes, pointe le pressentiment des horreurs à venir, meurtres, incendies et pogroms. Entre juin et août 1940, la Roumanie est dépecée entre l'URSS et la Hongrie, mais Eliade est déjà loin. Attaché culturel à l'ambassade de Londres, il quittera ce poste pour un autre semblable, au Portugal cette fois-ci. Après la fin de la guerre, nous le retrouvons à Paris. Jusqu'en 1957, avant d'être nommé professeur d'histoire des religions à Chicago, il vivra la bohème féconde entre Montparnasse et le quartier Latin avec tous ceux qui, depuis, sont restés ses amis, Dumézil, Ionesco, Cioran, Corbin, les époux Ierunca et Constantin Tacou, qui deviendra l'un de ses éditeurs. C'est alors qu'Eliade rencontre son épouse, Christinel, et qu'il rédige *Forêt interdite*, sans doute son plus beau roman, qui illustre si bien le mythe fascinant de l'éternel retour.



PANCHO.

Nous devons à cette époque héroïque l'élaboration d'une œuvre de penseur, d'ethnologue et d'historien, qui se trouve à la source d'une création romanesque troublante et difficile à classer, œuvre couronnée par la monumentale *Histoire des croyances et des idées religieuses*, qui couvre une période allant de l'âge de la pierre jusqu'au déchirement de la réforme et de la contre-réforme.

Eliade reste l'écrivain qui ouvre le chemin vers la connaissance d'un homme plus riche, plus complet que celui victime de conceptions sociales désacralisées. Peu avant sa mort, nous évoquions ensemble Kronstadt, un bourg plurinational de Transylvanie, le monde d'hier disparu à jamais. *« Tout ce que je sais à l'instant,* disait Eliade, *c'est que ce monde-là nous le retrouverons seulement sur le pont d'un bateau paradisiaque, lumineux, qui, heureusement, nous attend chacun au large du même rivage, caché par les mêmes dunes. »*

EDGAR REICHMANN.

Son œuvre

ESSAIS

Techniques du yoga, Gallimard 1948 ; *Traité d'histoire des religions*, Payot 1949 ; *le Mythe de l'éternel retour*, Gallimard 1949 ; *le Chamanisme et les techniques archaïques de l'extase*, Payot 1951 ; *Images et symboles*, Gallimard 1952 ; *le Yoga : immortalité et liberté*, Payot 1954 ; *Forgerons et alchimistes*, Flammarion 1956 ; *Mythe, rêves et mystères*, Gallimard 1957 ; *Naissances mystiques, essai sur quelques types d'initiations*, Gallimard 1959 ; *Méphistophélès et l'Androgyne*, Gallimard 1962 ; *Aspects du mythe*, Gallimard 1963 ; *Patanjali et le yoga*, Seuil 1962 ; *le Sacré et le Profane*, Gallimard, 1965 ; *De Zalmoxis à Gengis Khan*, Payot 1970 ; *la Nostalgie des origines*, Gallimard 1970 ; *Religions australiennes*, Payot 1972 ; *Occultisme, sorcellerie et modes culturelles*, Gallimard 1978 ; *Histoires des croyances et des idées religieuses* (volume I : *De l'âge de pierre au mystère d'Eleusis ;* – volume II : *De Gautama à Bouddha au triomphe du christianisme ;* – volume III : *De Mahomet à l'âge des réformes)*, Payot 1976-1983.

ROMANS

la Nuit bengali, Gallimard 1950 ; *Forêt interdite*, Gallimard 1955 ; *Minuit à Serampore*, Stock 1956 ; *Fragments d'un journal* (I), Gallimard 1973 ; *le Vieil Homme et l'Officier*, Gallimard 1977 ; *Mademoisell Christina*, L'Herne 1978 ; *le Serpent*, L'Herne 1978 ; *Mémoires* (I) *1907-1937*, Gallimard 1980 ; *Uniformes de général* (nouvelles), Gallimard 1981 ; *Fragments d'un journal-1982*, Gallimard 1981 ; *le Temps d'un centenaire* suivi de *Dayan*, Gallimard 1981 ; *les Dix-Neuf Roses*, Gallimard 1982 ; *les Trois Grâces* (nouvelles), Gallimard 1984 ; *A l'ombre d'une fleur de lys* (nouvelles), Gallimard 1985 ; *Noces au paradis*, L'Herne 1981 (réédité dans « L'imaginaire », Gallimard 1986).

DÉCÈS DE L'AUTEUR DRAMATIQUE SOVIÉTIQUE ALEXEI ARBOUZOV

Alexei Arbouzov, l'auteur dramatique le plus joué en URSS depuis 1930, qui vient de mourir à Moscou à l'âge de soixante-dix-sept ans, était un habitué des scènes étrangères et avait été joué aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale (nos dernières éditions du 24 avril).

Arbouzov était l'auteur d'une trentaine de pièces qui ont fait les beaux jours de la scène soviétique. Ainsi *Mon pauvre Marat* (1965) a été joué près de deux mille fois dans tous les théâtres de l'URSS.

Il avait fait ses débuts à la scène dès l'âge de quatorze ans au Théâtre Marinsky à Leningrad. En 1930, il écrit sa première pièce, *Classes*, qui fut son plus bel échec, disait-il, et fait de la mise en scène. En 1939, il crée le Studio-Théâtre de Moscou avec le metteur en scène Valentin Plioutchek, le cousin moscovite de Peter Brook.

Depuis, toutes ses pièces ont été des succès et sont devenues des classiques de la comédie en URSS, notamment, *la Petite Maison dans les faubourgs* (1943), *Cela s'est passé à Irkoutsk* (1959), *la Douzième Heure* (1960) et *le Bateau pour Lipaïa* (1975).

Il avait vu deux de ses pièces montées à Paris ces dernières années, toutes deux interprétées avec un grand succès par l'actrice française Edwige Feuillère, *le Bateau pour Lipaïa* en 1975, et *la Dernière Nuit de l'été* en 1982.



THÉATRE

« LES AMOUREUX DE MOLIÈRE », à l'Athénée

A l'écoute d'un message secret

Ce sont deux heures d'une rare intelligence et d'une rare beauté, un vrai enchantement des sens et de l'esprit, que nous donnent, au Théâtre de l'Athénée, jusqu'au dimanche 27 avril, les comédiens conduits par Christian Rist au cours de la soirée appelée *les Amoureux de Molière*.

Le ciel est ces jours-ci d'un noirâtre accablant, et ce qui se passe dans le monde est maladroit, obtus, barbare. Aimeriez-vous changer d'air, entendre quelque chose d'humain, vous sentir touchés par une voix tonique, inventive, fraternelle, et par des images d'une splendeur incandescente ? Aimeriez-vous rire aussi ? Allez voir ce spectacle. Quant aux comédiens futurs, aux étudiants des cours et des conservatoires, il leur faut assister à çà, ils vont y trouver leur bien.

Dans les pièces de Molière, les scènes d'amour sont traitées, d'habitude, un petit peu en parentes pauvres. Parce que chaque pièce, *le Tartuffe, l'Avare, le Malade imaginaire*, s'oriente d'abord sur un propos particulier, défini, la religion, la médecine, la puissance paternelle, ou autre.

C'est pourquoi les scènes d'amour, qui la plupart du temps mettent en jeu des jeunes gens, sont tenues pour secondaires, et sont jouées à la va-vite, comme des parenthèses, d'une façon presque mécanique, presque parodique.

Le coup d'Etat de Christian Rist est de détacher treize de ces scènes, et de les faire jouer avec un soin, une franchise, une chaleur, un allant de vie, une délicatesse, un plaisir, un charme, infinis.

Et c'est une révélation. Il apparaît que ces scènes d'amour sont, du point de vue de la saisie des passions, l'œuvre d'un génie, très actuel. Il apparaît aussi que ces scènes portent en même temps sur beaucoup d'autres choses que les conflits amoureux. Comme si, dans ces seules scènes, Molière s'était senti en position de toucher, d'exprimer, certaines choses qui le hantaient, sur quoi il faisait silence le reste du temps, par exemple la présence des mères dans les maisons.

Cantate de lumières

Il en résulte que l'enchaînement, d'ailleurs très aisé et comme naturel, de ces scènes sensibles, mystérieuses, graves, malicieuses forme, sur la scène de l'Athénée, une pièce presque plus fascinante que l'une de ses grandes pièces. Molière s'y montre plus proche de nous, plus « en danger » et plus grand.

Cette émotion, ce bonheur exceptionnel de théâtre ne sont là que parce que ce spectacle, dans toutes ses composantes, est une perfection.

Les costumes du temps, simples, quotidiens, mais d'un dessin et d'une teinte sublimes, évoluent dans un espace nu mais admirablement construit. Il y a une paroi courbe, comme un mur mince un peu arrondi qui part du fond à droite et qui vient vers nous, et qui cesse, vers le centre de la scène, qui cesse comme s'il était inachevé. Une cassure irrégulière, comme un papier déchiré.

Au fond, à gauche, ce pourrait être l'extérieur, l'air du dehors. L'espace si simplement partagé permet des zones d'ombre, et même de nuit noire, tandis que d'autres zones sont doucement ou violemment illuminées. Les couleurs de la lumière sont à tomber de beauté, bleu de beau fixe, rougeurs orangées ou verts transparents comme seul le ciel sait en prendre au coucher ou au point du jour, ou dans des après-midis d'automne après une pluie de déluge.

Dans cette véritable cantate de lumières et de couleurs (on dirait du Bach transmué en substance visible), les silhouettes habillées des comédiens, frappées de plein fouet par le soleil, ou qui se fondent dans des demi-jours, ou qui carrément se profilent en découpures d'ombres sur fond clair, passent de la présence accusée à l'absence feutrée, avec tous les intermédiaires.

Le jeu, les voix, sont simples et sincères. Ni trop lentes ni trop vives. Les paroles écrites par Molière ne sont pas seulement comprises et exprimées dans leurs moindres nuances, elles sont comme partagées intimement jusque dans leurs échappées secrètes.

Cet accord parfait des choses géniales que dit Molière, de la tenue des comédiens, de leurs voix, des structures et métamorphoses de l'espace scénique, est l'œuvre d'un atelier de théâtre qu'anime Christian Rist, le Studio classique. Il a été créé en 1983. Des acteurs professionnels y perfectionnent *« le rapport de l'acteur et du texte »* et *« l'interprétation de l'ancien répertoire français »*.

Le décor et les costumes des *Amoureux de Molière* sont de Rudy Sabounghi. Les lumières, de Didier Gord. La conception et la mise en scène de Christian Rist. Les comédiens sont Sylvie Ballul, Marc-Henri Boisse, Laurence Crombé, René Hernandez, Christophe Galland, Sylvie Granotier, Tonie Marshall, Jacques Pazeran, Hervé Petit, Christian Rist.

Les amoureux de Molière et du théâtre, et les comédiens présents ou futurs, ont jusqu'au 27 avril, répétons-le, pour aller s'enchanter et s'enrichir de cette merveilleuse soirée.

MICHEL COURNOT.

★ Athénée, 20 h 30.

COMMUNICATION

M. FRANÇOIS LÉOTARD DEVANT LES PUBLICITAIRES

La privatisation dans l'audiovisuel doit se faire « sans brutalité »

La prudence est devenue son *leitmotiv*. Après un tour d'horizon d'un mois, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a nuancé ses accents libéraux en matière de privatisation de l'audiovisuel pour se plier au principe de réalité. Ainsi, s'il a rappelé, lors du débat organisé le 23 avril par l'Union des annonceurs (UDA), *« que la plate-forme de l'opposition qui prévoyait la privatisation de deux chaînes de télévision restait un point de départ »* et s'il a souhaité *« que la majorité d'aujourd'hui soit la plus proche possible de l'opposition d'hier »*, c'était pour préciser aussitôt qu'il *« fallait agir sans brutalité »*.

La privatisation immédiate de deux chaînes de télévision produirait en effet un *« court-circuit »* des ressources publicitaires et un déséquilibre du marché. M. Léotard avancera donc à pas comptés : le processus de privatisation sera progressif, et ne concernera d'abord qu'une chaîne – vraisemblablement Antenne 2, puis une seconde (plus hypothétique), FR 3. Aucun calendrier n'a été précisé. Mais, selon différents observateurs, le processus de privatisation pourrait occuper plusieurs mois, voire plusieurs années.

M. Léotard précise qu'il est guidé, en matière d'économie de l'audiovisuel, par *« le principe de progressivité »* : il n'est pas question de réserver immédiatement les ressources publicitaires au seul secteur privé télévisuel, tandis que le secteur public bénéficierait simplement de la redevance. Le passage en douceur d'un système à l'autre devrait se faire par un « assèchement » graduel des ressources publicitaires des chaînes du secteur public.

Mais prudence ne veut pas dire qu'on met son drapeau libéral dans sa poche. Ainsi, en ce qui concerne le volume de publicité télévisée, M. Léotard a prêché pour une *« auto-régulation »* de la profession (annonceurs, agences et chaînes) : *« Chaque fois qu'on pourra jouer le contrat plutôt que la réglementation, vous trouverez en moi un ministre heureux. »* Premier exemple de cette *« autodiscipline »* : les négociations actuellement menées entre l'UDA, l'Association des agences conseils en publicité (AACP) et les chaînes privées (Canal Plus, la « 5 » et TV6), qui limiteraient la publicité à l'écran à neuf minutes par heure, sur le modèle des seuils prévus par la Communauté européenne.

Toutefois, interrogé sur les interruptions des programmes – et notamment des films – par des spots, le ministre de la culture et de la communication a indiqué qu'*« il faudrait une réglementation stricte permettant d'éviter les abus »*. L'idéologie libérale a ses limites.

Retour à la prudence pour le contenu de la future loi sur la communication. M. Léotard a rappelé qu'elle serait fondée sur trois principes : cohérence *(« ne pas jouer un média contre un autre »)*, transparence *(« tout doit être mis sur la table »)* et concurrence *(« garantie du pluralisme »)*.

En rappelant que l'investissement publicitaire de la France mettait celle-ci au dix-septième rang mondial et qu'il pouvait donc largement progresser, en décernant un vibrant satisfecit à la création publicitaire française, en indiquant qu'il fallait tenir compte dans la future loi de la nécessaire protection des ressources de la presse écrite et *« surtout de la presse quotidienne régionale »*, M. Léotard a sans doute amadoué l'ensemble des invités de l'UDA et rassuré certains des ses interlocuteurs. Une attitude de conciliation souhaitée depuis plusieurs semaines à Matignon.

YVES-MARIE LABÉ.

● *Manifestation du Livre CGT sur les Champs-Elysées.* – Plusieurs milliers de « macules » (couvertures de journaux servant aux essais d'impression) des magazines *Modes et travaux*, *Intimité* et *Nous deux* ont été dispersés sur les Champs-Elysées, à Paris, le 23 avril en fin de matinée. Le Livre CGT tente ainsi d'attirer l'attention sur les difficultés de l'imprimerie François et de l'imprimerie de Maisons-Alfort (IMA). Le syndic désigné après le dépôt de bilan de l'IMA, en janvier, devrait remettre ses conclusion le 28 avril. Le Livre CGT visait par cette opération les Editions mondiales, propriétaires de ces magazines, accusées de confier *« des travaux rémunérateurs à l'imprimerie de Blois »* au détriment de l'IMA.

Le groupe Havas renoue avec les bénéfices

M. Rousselet a officiellement démissionné

M. André Rousselet a présenté sa démission de PDG du groupe Havas, au cours de la réunion du conseil d'administration, mercredi 23 avril (*le Monde* du 23 avril). Il reste membre de ce conseil, tandis que M. Pierre Dauzier, directeur général du groupe, appelé à lui succéder, y entre en remplacement de M. Jean Marin (ancien « patron » de l'Agence France-Presse de 1954 à 1975), démissionnaire.

Le « règne » de M. André Rousselet à la tête du groupe Havas aura été notamment marqué par le lancement de la chaîne payante Canal Plus, qui devrait atteindre prochainement un million d'abonnés constituant un succès qui a surpris beaucoup d'observateurs. L'ambition de M. Rousselet est de conserver la présidence de la quatrième chaîne, qui n'est plus contrôlée par l'Etat à la suite des restructurations de son capital.

Mais le groupe de communication a atteint aussi pendant cette période (presque quatre ans) une taille qui le place dans les tout premiers en Europe. L'année 1985 a été d'autre part celle du retour aux bénéfices, en résultats non consolidés.

La société a annoncé en effet un résultat positif de 120,2 millions de francs en 1985 contre une perte de 2,5 millions l'année précédente. Le conseil d'administration a proposé la reprise de la distribution d'un dividende de 13 F par action et par certificat d'investissement. En 1984, cette distribution avait été suspendue pour la première fois dans l'histoire de l'agence.

Le déficit de 1984 s'expliquait par les provisions importantes liées aux pertes attendues de Canal Plus. La chaîne de télévision (dont Havas détient 25 % du capital) devrait encore enregistrer un déficit de 500 millions de francs environ qui pèsera sur le résultat consolidé du groupe. Mais on s'attend pour cette année à une amélioration avec l'accroissement du nombre des abonnés. Pour cette raison, mais aussi avec la perspective de la dénationalisation, le titre Havas à la Bourse de Paris est tiré vers le haut : il a atteint 1 750 F le 23 avril alors qu'il avait touché son plancher l'an passé à 555 F.

[Né le 1er octobre 1922 à Nancy, M. André Rousselet est licencié en droit et ancien élève de l'école libre des sciences politiques. Sous-préfet de 1946 à 1953, il devient chef de cabinet du ministre de l'intérieur, M. François Mitterrand, en 1954, puis le suit à la justice. En 1958, il demande à être mis en disponibilité de la préfectorale, alors que M. Mitterrand refuse de cautionner le régime gaulliste. Après s'être occupé des relations extérieures chez Simca, il devient PDG de la compagnie parisienne de taxis G7, de 1962 à 1967, puis depuis 1972. Gérant de la Galerie de France, il est directeur de cabinet du président de la République de mai 1981 à juin 1982. Il devient à cette date PDG du groupe Havas (contrôlé par l'Etat) et, en janvier 1984, président de Canal Plus. M. André Rousselet a été député FGDS de la Haute-Garonne en 1967 et 1968.]

PHOTO

HENK TAS A LA GALERIE 666

Délires néerlandais

On connaissait Henk Tas par la présentation de son travail lors d'une précédente exposition de groupe de la jeune photographie néerlandaise qui, si elle pouvait déconcerter les esprits logiques, avait toutes les raisons de plaire et d'enchanter.

Moins d'un an après, on retrouve parfaitement affinée la dose de délire et d'insoumission qui fait que la vision que Henk Tas retire d'objets aussi simples qu'une chaussure en or ou un poisson rouge en celluloïd plonge dans un abîme de douceur et d'émerveillement qui est celui de l'enfance.

Où ailleurs que dans l'imaginaire pourraient prendre forme ces images fabriquées, faciles à déchiffrer, bourrées d'humour et de drôlerie, qui culbutent les échelles et les plans, acidulent les couleurs, tronquent les perspectives pour mieux dire la primauté de l'illusion, transporter le regardeur dans un royaume inventé, dont l'iconographie faussement naïve et rigolote sent bon le fromage de Gouda, les coups de soleil et les bains de mer ?

Cette imagerie vient du Nord : joyeuse, électrique, débridée, surréalisante et kitsch, célébrant le ridicule et le danger qu'on court à rire de l'art, ces chromos fluorescents content des épopées coloniales, des cavalcades épiques et savoureuses, des aventures exubérantes échappées de Spielberg. Dans un univers fantaisiste, où les carottes lorgnent ironiquement deux figurines perchées sur des cimes de carton-pâte, les montagnes font la grimace, des cornes de vache et un serpent s'attaquent à un cadre orné de coloris insoutenables, une héroïne blonde se noie dans une tasse de chocolat, deux pygmées suivent leur ombre en marchant sur le dos d'une tortue. Pas de doute. Nous sommes au paradis parodique des rêves iconoclastes et des souvenirs inconscients.

Sous prétexte de dépaysement, on aurait tort de déconsidérer l'originalité excentrique de Henk Tas.

Portant le titre des mélopées de Nat King Cole, ses compositions photographiques aux parfums d'arc-en-ciel expriment autant ses sentiments qu'ils ne célèbrent par l'irrespect sa mémoire et sa culture. Zigzagantes et défoncées, par l'un des plus sûrs représentants de l'Ecole de Rotterdam, avec Rommert Boomstra, Ruurt Van Der Noor et Erica Uhlenbeck, tous liés à la revue-galerie *Perspectief*, dirigée par Baas Vroege.

PATRICK ROEGIERS.

★ Henk Tas, Studio 666, 6, rue Maître-Albert, 75005 Paris, jusqu'au 10 mai.

NOTES

CINÉMA

« Neuf semaines et demie », d'Adrien Lyne

Elizabeth (Kim Basinger) est une jeune divorcée qui travaille dans une galerie de peinture moderne, à New-York. Lorsqu'elle rencontre John (Mickey Rourke), un ténébreux et séduisant agent de change de Wall Street, c'est le coup de foudre sexuel immédiat. Vous pouvez vous caler dans un fauteuil, il n'y a rien à comprendre. Ils vont s'aimer très fort, dans tous les endroits, toutes les positions, les yeux bandés ou à quatre pattes devant le frigo (un des caprices de John, qui est tout de même assez sadique et biscornu), et cela pendant neuf semaines et demie. Soit. Le dialogue vaut celui de *la Guerre du feu* et l'intrigue est inconsistante. Mais l'image est soignée, la bande-son enchaîne les tubes comme sur TV6, Mickey Rourke a un sourire triste et ambigu qui rappelle Gérard Philipe ou le jeune Mitchum. Et surtout Kim Basinger en belle amoureuse-esclave, avec son air d'avoir toujours une nuit blanche et bousculée derrière elle, est absolument ravageuse. Une seule énigme : comment John s'y prend-il pour ne *jamais* quitter son pantalon quand il fait l'amour ?

M. B.

JAZZ

Lockwood : Violin Summit au Festival du Mans

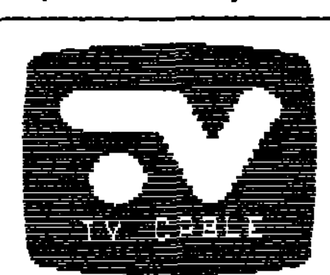
« Ecrire pour cinq violons, comme je l'ai fait pour le Festival du Mans, ce n'est pas évident. Il faut distinguer les voix et penser qu'il y a toujours une voix qui se balade on ne sait pas trop où. » Sa voix à lui, Didier Lockwood, trente ans, violoniste à succès, est mesurée, calme, posée. Rien à voir avec cette frénésie qui l'habite en scène, cette passion du jeu de la dépense qu'il ne retient pas et dont il n'écrête rien, ni les effets superbes ni les facilités. Mais le personnage, par son emportement, son élégance, son maintien en scène et une culture très singulière, séduit. Il est en train, c'est son projet, de renoncer au jazz-rock tout en en retenant l'énergie et le goût du spectacle. Il veut élargir son public, reculer les frontières, sans rien sacrifier de la musique.

Il prétend avec tranquillité pouvoir y arriver : *« J'aime les jeux, j'aime jouer au poker, j'aime cette excitation et le recul que ça donne par rapport au fric : s'apercevoir que ce n'est pas important, qu'on peut jouer avec ça aussi. Mais c'est un jeu dangereux... »*

A la sortie de l'enfance, il a écouté Jimi Hendrix, Albert Ayler, John Coltrane ou Franck Zappa le plus naturellement du monde. C'était ce qu'on écoutait chez lui, à Calais, dans une famille d'instituteurs et de musiciens. Le jazz ? *« Ça m'a aidé à me poser ; ma rencontre avec Stéphane Grappelli a été décisive : ça m'a aidé à prendre plus de distance, à apprendre à choisir la note, à moins remplir, à mieux écouter le silence... »*

FRANCIS MARMANDE.

■ **LE PRIX PRITZKER D'ARCHITECTURE A GOTTFRIED BOEHM. – Le prix d'architecture décerné chaque année par la Fondation Hyatt et qui porte le nom de son créateur, Jay A. Pritzker, a été décerné pour 1986 à l'Allemand Gottfried Boehm (RFA). Le prix Pritzker, qui est accompagné de 100 000 dollars, est pour l'architecture l'équivalent du Nobel. Si quatre Américains l'ont obtenu depuis sa création en 1979, c'est la deuxième année consécutive qu'il est attribué à un Allemand (Hans Hollein en 1985). Gottfried Boehm, âgé de soixante-six ans, a construit en Allemagne l'essentiel d'une œuvre tout à la fois expressionniste et éclectique.**



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ELECTRE, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30.
PERSEPHONE, Petit Odéon (43-25-70-32), 21 h 30.
OPÉRAPHORISME, Plaisance (43-20-00-06), 20 h 30.
FEMME, Fontaine (48-74-74-40), 21 heures.
QUAI OUEST, Nanterre, Amandiers (47-29-80-00), 20 h30.

Les salles subventionnées

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 20 h 30 : Electre.
ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : Question de géographie.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : les Baigneuses de Californie ; 21 h 30 : Persephone, de Y. Ritsos.
TEP (43-64-80-80), 19 h : Portrait de famille.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats/rencontres : 18 h 30 : la peinture de Klimt, par C.-M. Nebehay ; 18 h 30 : Littérature anglaise venue d'ailleurs, avec J. Guiloineau ; 20 h 30 : Freud et Vienne ; Séminaire : Philosophie et histoire : 21 h : les philosophes de l'histoire et après ? ; Cinéma-vidéo : Tlj., 13 h, 16 h, 19 h : vidéo-information et vidéo-musique ; Salle Garance (programmation détaillée au 42-78-37-29) : Tlj. 14 h 30 : Vienne et le cinéma, 1811-1938 ; 17 h 30 : le cinéma italien, 1905-1945 ; 20 h 30 : le cinéma yougoslave ; Concerts/spectacles : 20 h 30 : concert « Après Schoenberg » (Nono, Donatoni, Schoenberg, Eisler).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Saison Rossini : 20 h 30 : petite messe solennelle.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Groupe Emile Dubois ; 18 h 30 : H. Alexiou (Grèce).
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 45 : Capriccio.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Miss Tootlie-Pootlie. II : 21 h : Contre Mary.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : la Dupe.
ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23) 21 h : le Sexe faible.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.
ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), Salle L.-Jouvet, 20 h 30 : les Amoureux de Molière. Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Fragments lunaires.
BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : Deuxième Coupe du monde d'improvisation.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.
BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil, (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; Epée de Bois (48-08-39-74), 20 h 45 : Paradoxe sur le comédien.
CENTRE CULTUREL WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16), 21 h : la Légende des siècles.
CINQUANTE THEATRE (43-55-33-88), 21 h : La femme qui frappe.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Galerie, 20 h 30 : Antoine et Cléopâtre ; Resserre, 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre, 20 h 30 : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Revions dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 22 h : Interviouve.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : les Bonnes ; 22 h 15 : les Voisins.
DIX HEURES (46-06-07-48), 18 h : Sentiments cruels ; 20 h 30 : la Femme assise ; 22 h : l'Homme de parenthèse.
DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47), 21 h : l'Avion dans la tête.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESPACE CARDIN (42-66-17-61), 20 h 30 : Class Enemy.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : la Stratégie des papillons.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 21 h : les Fantaisistes.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Histoires québécoises ; 21 h : Il était une fois... un cheval magique.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : Femme.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Tant que vivray ; 21 h : Gaston H.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 21 h : la Loggia.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 19 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise ; II. 19 h : Pardon M. Prévert ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky ; Petite salle : 21 h 30 : Si on veut aller par là.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Haute surveillance ; 22 h : Savage Love.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit. — Petite salle, 21 h : Marx et Coca-cola.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.
NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Elles nous parlaient d'amour.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier ; 18 h 30 : Compagnie.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 22 h 30 : Just Married.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 19 h 30 : Ma'Dea. II. 21 h 15 : la Poule d'en face.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : 20 h 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie ; 22 h 15, 18 h : Théâtre de chambre de J. Tardieu. II : 20 h 30 : les Chaises.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverire.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.
THEATRE DE PARIS (48-74-10-75), 20 h 30 : Femme, si je vous disais.
THEATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Les tribulations de Pierre, Paul, Gédéon Preux, huissier de justice.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.
THEATRE DU PRINCIPE (48-07-19-15), 19 h : Sombre printemps.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 20 h 30 : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. — II. 20 h 30 : Hommage à Beckett.
THEATRE 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Paris/Deauville.
THEATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Agatha ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'âge d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : les Jeux de la nuit ; 23 h : William corps et âme.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CITHEA (43-57-99-26), 22 h 15 : les Spéléologues.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 22 h : Nashredoin et histoires de thé.
GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Poste auto-psy.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h 15 : la Baignoire qui venait du froid.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30 : B. Rollin.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : le rat dans la contrebasse.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo Mio.
DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : la Fugue de Bac.
LES HAUTS DE BELLEVILLE, MJC (43-64-68-13), 20 h 30 : les Malheurs de Zouzou.
LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), 20 h 30 : G. Elbaz.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : L. Lesin.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : Louis Chedid.
PALAIS DES GLACES (43-73-48-78), 22 h 30 : Speedy Banana.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Claude Maurane.
TH. DU JARDIN (47-47-77-86) 20 h 30 : J. Douai, W. Fukada.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 24 avril

La danse

(voir salles subventionnées)
ESPACE MARAIS (47-71-10-19), 21 h : Danza Teatro de Argentina.
AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h : Compagnie Suzan Marshall.
THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14), 20 h : Trahison Women.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : N. Magaloff (Chopin).
Eglise des Billettes, 20 h 30 : D. Russel (guitare) (Weiss, Davies, Granados).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Y. Baschmet (piano) (Haendel, Beethoven, Stravinsky).
Eglise de la Madeleine, 21 h : Orchestre Lamoureux, dir. : R. Martignoni (Haydn).
Gaveau, 20 h 30 : C. Helffer (piano) (Rameau, Brahms, Debussy, Xenakis).
Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : P. Boulez, Chœur de l'Orchestre (Ravel, Stravinsky).
Salle A.-Marchal, 20 h 45 : Quatuor Parisii (Mozart, Haydn, Brahms).
Table Verte, 22 h : F. Soarez (piano) (Chopin, Albeniz, Schubert, Scarlatti).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : K. Werneck.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Jean-Luc Parodi Quartet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 23 h : La Manigua.
CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25), 20 h 30 : Xalam.
CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30 : Casoar.
FLAMINGO (43-54-30-48), 20 h 30 : Marie Ange Martin.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Triste sire.
MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : R. Urtreger, R. Galeazzi.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : J. Lacroix.
MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS (47-23-61-27), 20 h 30 : Elton Dean Quintet.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Compagnie Lubat.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : C. Luter.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Lee Konitz.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : L. Stewart, M. Taylor.
PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Soirée Fresh Dance.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Veuve joyeuse.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : M. Saury Music.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : A. Ceccarelli, R. Persi, J.-M. Jafet.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30 : la Femme assise.
BAGNOLET, Atem (43-64-77-18), 21 h : Conversations.
BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 20 h 30 : Othello.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : Lady Day.
CERGY-PONTOISE, Théâtre (40-38-11-99), 21 h : la Baie de Naples.
CHAMPIGNY, TBM (48-80-90-90), 21 h : Tango viennois.
CHATENAY-MALABRY, Ecole centrale (46-60-32-91), 21 h : Cachemire XBT.
CHATILLON, CC (46-57-22-11), 21 h : A l'heure où les mouches parlent à voix basse.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre (46-81-44-15), 21 h : Mademoiselle Else.
CLICHY, ARC (42-70-03-18), 21 h : la Nuit des morts de rire.
GENNEVILLIERS, Salle H.-Colin (47-93-26-30), 20 h 30 : Aden-Arabie.
IVRY, Théâtre (46-72-37-43), 20 h : Hamlet.
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-11), 20 h 30 : Quai Ouest.
NOGENT-SUR-MARNE, MJC (48-73-37-67), 21 h : Bobby Rangell Quartet.
SAINT-CYR, Théâtre (30-58-45-75), 21 h : Danse en Yvelines.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-17-17), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
SAINT-OUEN, Château (42-54-65-79), 20 h 30 : Ensemble instrumental Audonia, Y. Egorov.
SURESNES, Théâtre J. Vilar (47-72-38-80), 21 h : Charlelie Couture.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (39-50-13-42), 21 h : Théâtre comique du Moyen Age.
VINCENNES, Théâtre D. Sorano (43-74-81-16), 20 h 30 : Anne Boleyn. Château (43-65-63-63) ; 20 h 30 : Au bout du couloir.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
Vingt-cinq ans de la Semaine de la critique : 19 h, Charles mort ou vif, d'A. Tanner ; 21 h, l'Heure des brasiers, de F. Solanas.

BEAUBOURG (42-78-35-57)
17 h, Rétrospective Warner Bros : Amphitryon, de R. Schunzel (v.o.) ; 19 h, Hommage à U. Laugier.

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
AMADEUS (A., v.o.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82) ; Grand-Pavois, 15e (43-80-30-11).
L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
L'ARAIGNÉE DE SATIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
A STRANGE LOVE AFFAIR (Holl., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Olympic-Marylin, 14e (45-43-99-41).
L'ATELIER (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
ATOMIC CYBORG (It., v.o.) : Le City Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).
LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Espace Gaité, 14e (43-27-95-94).
BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
BIRDY (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (42-96-62-56).
BRAZIL (Brit., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
CHEREAU, L'ENVERS DU THÉATRE (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
CONSTANCE (Néo-zéland.), (v.o.) : Studio 43 (Hsp), 9e (47-70-63-40).
CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).
DELTA FORCE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).
DREAM LOVER (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'ELU (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
ENEMY (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
LES ENFANTS DU VENT (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
EXIT EXIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Olympic Entrepôt, 14e (43-27-52-37).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
JACQUES ET NOVEMBRE (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-85).
LE JUSTICIER DE NEW-YORK (A., v.f.) (**) : Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-47).
LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
MACARONI (It. v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MAINE OCÉAN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
MAXIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-07-49-70) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).
LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
NATTY GANN (A., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65), h.sp.
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
PARIS MINUIT (Fr.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
RE-ANIMATOR (A., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
REMO (A., v.f.) : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).
ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
SANS ISSUE (A., v.f.) (*) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-71).
SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
SIGNÉ RENART (Suisse) : 14-Juillet Odéon (H. sp.), 6e (43-25-59-83).
SILVERADO (A., v.f.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33).
LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.
SUBWAY (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SWEET DREAMS (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
VAUDEVILLE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
ZONE ROUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).
Z.0.0. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

Les festivals

5 FILMS POUR LE PRIX D'UN — VIVE LA REPRISE (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (47-83-64-26), 14 h : 4 Garçons dans le vent ; 15 h 45 : La Grande Escroquerie du rock'n roll ; 17 h 35 : New-York 42e Rue ; 19 h 15 : la Femme tatouée ; 20 h 40 : Scarface (Hawks) ; 22 h 20 : Creepshow.
CHRONIQUES AMÉRICAINES (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), Comme un torrent.
CARTE BLANCHE A J.-C. GALLOTTA (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), Racing Bull.
GODARD (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 17 h 20 : le Mépris ; 19 h 20 : Sauve qui peut la vie.
KAZAN (v.o.), Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27), Viva Zapata.
KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), 18 h : Ran.
OPÉRAS RUSSES (v.o.), Vendôme, 2e (47-42-97-52), Don Juan ou le convive de Pierre.
PROMOTION DU CINEMA (v.o.) Studio 28, 18e (46-06-36-07), Dream lover.
ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 19 h : la Marquise d'O.
TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 21 h : Andreï Roublev ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENIR D'EMILIE, film allemand de Helma Sanders. Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
BERLIN AFFAIR (*), film de Liliana Cavani, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
BLACK MIC MAC, film français de Thomas Gilou. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
DOUBLEPATTE ET PATACHON, film Danois de Lau Lauritzen. Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07).
L'ILE DES AMOURS, film portugais-japonais de Paulo Rocha, v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
SUIVEZ MON REGARD, Film français de Jean Curtelin. Forum 1er (42-97-53-74) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (47-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
TENUE DE SOIRÉE (*), film français de Bertrand Blier. Gaumont Halles, 1e (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, (2 salles), 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 24 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Questions à domicile.
Emission de P.-L. Seguillon, A. Sinclair et A. Tarta.
M. Charles Hernu, ancien ministre de la défense, maire de Villeurbanne et député socialiste du Rhône, reçoit les journalistes de l'émission.
21 h 50 Feuilleton : l'Australienne.
De P. Amenta, d'après le roman de N. Cato, avec S. Thornston, J. Waters, Don Barker...
22 h 55 Journal.
23 h 10 C'est à lire.
23 h 25 Prix vidéo Jean d'Arcy.
23 h 35 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Le Petit Monde de Don Camillo.
Film franco-italien de Julien Duvivier (1951), avec Fernandel, G. Cervi, Sylvie, F. Interlenghi (N.).
22 h 20 Magazine : Actions.
Magazine économique présenté par F.-H. de Virieu et Gérard Morin.
Donnant-donnant : l'accord d'entreprise du mois ; titres en jeu ; parlons d'argent : des conseils pour négocier le remboursement de ses dettes ; coups de pouce... à une entreprise bretonne.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Frenzy.
Film américain d'A. Hitchcock (1972), avec J. Finch, B. Foster, B. Leigh-Hunt, A. Massey.
A Londres, un maniaque sexuel étrangle des femmes. Un innocent est soupçonné, puis arrêté à sa place. Une bonne dose d'humour anglais dans un cocktail de meurtres.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Bloc-notes, de François Mauriac, 1961-1962.
23 h 5 Itinéraires autrichiens.
Série de trois émissions.
N° 1 : Vienne, les murs de l'Empire.
23 h 40 Prélude à la nuit.

FR 3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Reprise : Thalassa ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, interviews ; 18 h 30, Quoi de neuf ? (la danse, le sport et l'eau) ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, L'homme au képi noir.

CANAL PLUS

20 h 30, Le futur est femme, film de M. Ferreri ; 22 h 25, Histoires d'outre-tombe, film de F. Francis ; 23 h 55, Chicanos, chasseur de têtes, film de J. Freedmann ; 1 h 45, Gentleman des antipodes ; 23 h 20, série : chips.

LA « 5 »

20 h 30 Pentathlon (et à 0 h 20).
22 h 20 Mode, etc. (et à 2 h 10).
23 h 20 h 20 Série : Chips.

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « les Ombres », de F. Fuhmann, traduit de l'allemand par A. Martinot. Avec D. Ivernel, B. Balp, B. Devoldere... 21 h 30 Hommage à Pia Colombo. 22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; histoires de famille.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel), « l'Heure espagnole », de Ravel, « le Rossignol », de Stravinski, par les Chœurs et l'Orchestre de Paris, dir. Pierre Boulez, chef des chœurs A. Oldham, sol. P. Bryn-Julson, E. Laurence.
23 h 00 Les soirées de France-Musique.

Vendredi 25 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Variétés : Carnaval.
Emission de P. Sébastien et J. Marouani.
21 h 45 Multifoot.
23 h 35 Journal.
23 h 50 Télévision sans frontière.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Médecins de nuit.
Nouvelle série de douze épisodes, réal. F.-J. Gottlieb. Avec R. Kirschstein, C. Allégret...
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
22 h 50 Journal.
23 h 00 Ciné-club : Madame porte la culotte.
Film américain de G. Cukor (1949), avec S. Tracy, K. Hepburn, J. Holliday, T. Ewell (v.o., sous-titrée. N.).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : Histoires singulières.
Réal. A. Cooke, scénario J. Lasky Jr et Pat Silver.
21 h 40 Vendredi : Face à la trois.
Magazine d'André Campana.
M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation chargé du budget, répondra aux questions des journalistes.
22 h 40 Journal.
23 h 00 Bleu outre-mer : les Indiens de Guadeloupe.
Reportage de Gérard César.
23.55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 15, Jeu : Starquizz ; 21 h, l'Homme de Berlin, film de C. Reed ; 22 h 50, Embryo, film de R. Nelson ; 0 h 30, Histoire d'outre-tombe, film de F. Francis ; 2 h 5, Paris, Texas, film de W. Wenders ; 4 h 25, les Tueurs de l'éclipse, film d'E. Hunt ; 5 h 50, Gentleman des antipodes.

LA « 5 »

20 h 30 Cherchez la femme.
22 h 25 Grand Prix, magazine auto-moto (et à 2 h 25).

TV 6

14 h 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : la politique de la terreur, avec A. Hamon, G. Kiejman, J. Vergès, M. Wieviorka, A. Besançon.
21 h 30 Black and blue : la mémoire d'Al Levitt.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; histoires de famille.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 13 oct. à Sarrebruck) : « Roméo et Juliette », ouverture de Tchaïkovski, « Concerto n° 1 de Prokofiev », « Rhapsodie sur un thème de Paganini », de Rachmaninov, « Bacchus et Ariane », de Roussel, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. J. Fournet, sol. M. Pletnjow, piano.
22 h 30 Les soirées de France-Musique.

VU

Histoire courte

Il s'en est fallu de peu. Après l'émission ingénieuse de Pascale Breugnot « Que deviendront-ils ? », où la télévision tient lieu d'album de famille à des gosses qu'elle suivra pendant dix ans (*le Monde* du 23 avril), la tentation était grande — puisqu'il restait vingt minutes avant le dernier journal — de vagabonder à travers les chaînes. Le magazine « Performances » était déjà commencé sur la « une », ainsi qu'un film mexicain — en V.O., bravo ! — sur la « trois ». Alors, on revient sur la « deux » pour tomber — c'est le cas de le dire — sur *Pan pan t'es mort.*

Et on n'a pas regretté. C'est l'histoire, évoquée en pointillé, d'un couple de petits truands qui ratent leur hold-up. Ils laissent un mort, le caissier, sur le carrelage et leurs rêves d'évasion sur un lit d'hôpital. Ils se voyaient sur un voilier, dans un remake de *Jules et Jim* (ils ont une copine), ils finiront à la morgue, victimes de leur propre mesquinerie.

Ce court métrage d'un jeune couple de réalisateurs, Thadé et Ariel Piasecki, est un modèle du genre. L'histoire éclatée, suggérée par petites touches, est suffisamment cohérente pour retenir l'attention, suffisamment allusive — comme un arbre avec plusieurs ramifications possibles — pour permettre au spectateur de donner libre cours à son imagination. Un jeu tragique et mortel, interprété par des acteurs de talent, dont Evgeniusz Priwiezencew, très connu dans sa Pologne natale, qui a un rôle dans le nouveau Polanski, *Pirates.*

Genre en pleine expansion, le court métrage n'a jamais attiré autant d'amateurs. Les festivals se multiplient — à Orléans, à Grenoble, à Albi. Celui de Clermont-Ferrand prend de l'ampleur (quinze mille visiteurs en février), et celui de Brest ouvre ses portes le 25 avril. Alors que les salles de cinéma boudent de plus en plus les courts métrages — il est beaucoup plus rentable de remplir une demi-heure avec des séquences de publicité ! — la télévision leur réserve un accueil mitigé: Elle y voit plutôt des bouche-trous pour ses grilles que des œuvres de création à promouvoir. Quant à la privatisation...

Réaliser un court métrage constitue un véritable parcours du combattant. Il faut trouver l'argent, une équipe de valeur qui accepte de travailler dans des conditions précaires et des débouchés. *Pan pan t'es mort* a eu de la veine. Il n'a coûté « que » 150 000 F (dont les deux tiers avancés par le Centre national de la cinématographie). Il a été sélectionné par six festivals, depuis deux ans, avant d'être acheté par Antenne 2 en février 1985. Il a été diffusé... un an et demi plus tard.

ALAIN WOODROW.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 25 AVRIL

— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, député apparenté PS du Val-de-Marne, ancien président du MRG, ancien secrétaire d'Etat, est invité à l'émission « Contact » sur Sud-Radio à 19 h 15.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 24 avril 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 17 avril 1986 abrogeant l'arrêté du 3 septembre 1974 modifié portant création d'un CAP Habillement, fabrications industrielles, et l'arrêté du 15 février 1971 modifié instituant un CAP Ouvrière de bonneterie comportant deux options.

● Du 17 avril 1986 complétant la liste de spécialités du diplôme d'ingénieur de l'université de Paris-XI.

● Du 11 avril 1986 modifiant l'arrêté du 3 mars 1986 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à plein temps ou à temps partiel dans les établissements hospitaliers publics.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

VENDREDI 25 AVRIL

« Versailles : la rue de Satory, la rue du Maréchal-Joffre et les glacières royales », 14 h 30, 24, quai de la Chancellerie.

« L'Opéra et son sous-sol », 14 heures, devant l'entrée (Ch. Merle).

« Le Musée de la mode », 15 heures, 109, rue de Rivoli (M. Ch. Lasnier).

« Les nouvelles salles du Musée des arts décoratifs: l'art nouveau et l'art déco », 15 heures, hall, 107, rue de Rivoli (D. Bouchard).

« Musée Picasso », 11 heures, 5, rue de Thorigny (M. Pohyer).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Salons du château de Saint-Ouen », 15 heures, métro Mairie-de-Saint-Ouen (C.-A. Messer).

« De Saint-Séverin à Saint-Julien-le-Pauvre. François Villon et la vie des étudiants au Moyen Age », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Des chapelles féeriquement décorées autour de la rue Mouffetard », 14 h 45, métro Monge (M. Banassat).

« Le Père-Lachaise : cinquante femmes célèbres vous racontent leur histoire », 15 heures, entrée principale.

« Exposition Rasa, les neuf visages de l'art indien » (Paris et son histoire).

« Jardins du vieux Vaugirard », 14 h 30, métro Vaugirard (Paris pittoresque et insolite).

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 15 heures, métro Cité (Approche de l'art).

« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (G. Botteau).

« L'île de la Cité inconnue », 15 heures, métro Cité, sortie Marché aux fleurs (M. Ragueneau).

CONFÉRENCES

VENDREDI 25 AVRIL

Foyer des lycéennes, 10, rue du Docteur-Blanche, 75016 Paris, 18 h 15 : « Génétique et liberté » (Pr A. Jacquard).

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Psychopathologie du pouvoir » (Dr Ph. Courtpayen).

Salons Jean-Goujon, 8, rue Jean-Goujon, de 13 heures à 15 heures, déjeuner-débat : « La situation du travail dans le monde », avec M. Francis Blanchard (directeur général du BIT à Genève) ; inscriptions : CEFRI Alerte.

47, rue du Borrégo, 75020 Paris. Tél. : 43-64-00-61.

5, rue Saint-Blaise, 18 h 30 : « La religion aztèque » (conférence-projection).

11 *bis*, rue Kepler, 20 h 15 : « Théosophie et science moderne ».

BREF

COURS

ÉCRIT DANS LE CIEL. — L'Association française d'astronomie organise à partir du 6 mai et jusqu'au 24 juin des cours d'astronomie tous les mardis de 20 heures à 22 heures pour les adultes n'ayant que peu ou pas de notions d'astronomie. Ces cours auront lieu à l'observatoire du parc Montsouris. Les participants étudieront la lumière, le ciel à l'œil nu, la Terre et ses mouvements, le Soleil et les planètes, l'évolution des étoiles, et les grandes découvertes de l'astrophysique contemporaine. Une initiation à l'observation du ciel en région parisienne est prévue.

★ **Renseignements et inscriptions Association française d'astronomie de 14 heures à 17 heures. Tél. : 45-89-81-44.**

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
1	81	tous signes	F. 200
	4 421	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
2	262	tous signes	400
	6 712	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	7 972	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	5 722	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	7 882	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	8 102	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	07 122	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	10 222	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	18 242	balance	50 000
		autres signes	5 000
3	223	tous signes	400
	8 123	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	03 883	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	07 383	lion	50 000
		autres signes	5 000
4	84	tous signes	200
	2 714	balance	10 000
		autres signes	1 000
	09 734	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	17 784	verseau	50 000
		autres signes	5 000
5	055	tous signes	400
	265	tous signes	400
	305	tous signes	400
	7 125	lion	12 000
		autres signes	1 200
	18 435	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNEES
5	20 325	sagittaire	F. 50 000
		autres signes	5 000
6	6 376	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	9 066	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	3 516	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	9 776	balance	12 000
		autres signes	1 200
7	87	tous signes	200
	0 507	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	1 847	lion	10 000
		autres signes	1 000
	4 627	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	6 647	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	2 517	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	02 787	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
8	15 888	taureau	50 000
		autres signes	5 000
9	979	tous signes	400
	1 279	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	8 509	cancer	12 000
		autres signes	1 200
0	0 370	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	3 520	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	0 170	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	7 150	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	03 280	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	03 680	sagittaire	4 000 000
		autres signes	125 000

TOUS LES BILLETS NE BENIFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : CANCER TAUREAU BALANCE GAGNENT 100,00 F

LOTO N° 17 TIRAGE DU MERCREDI 23 AVRIL 1986

12 14 17 25 32 46 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 30

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 30 AVRIL ET SAMEDI 3 MAI 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 35e
TIRAGE DU MERCREDI 23 AVRIL 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro 171905 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille 071905, 271905, 371905, 471905, 571905, 671905, 771905 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux: Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
101905	170905	171005	171915	171900	15 000,00 F
111905	172905	171105	171925	171901	
121905	173905	171205	171935	171902	
131905	174905	171305	171945	171903	
141905	175905	171405	171955	171904	
151905	176905	171505	171965	171906	
161905	177905	171605	171975	171907	
181905	178905	171705	171985	171908	
191905	179905	171805	171995	171909	

Tous les billets se terminant par		gagnent
1905		5 000,00 F
905		1 000,00 F
05		200,00 F
5		100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 23 AVRIL 1986 36e

ANNONCES CLASSEES

OFFRES D'EMPLOIS

Entreprise nationalisée

recrute pour son
CENTRE DE RECHERCHES EN PROCHE BANLIEUE PARISIENNE

UN INGÉNIEUR PHYSICIEN ou PHYSICO-CHIMISTE

(DÉBUTANT OU PREMIÈRE EXPÉRIENCE).
Il sera chargé d'études en laboratoire et sur le terrain, faisant appel à la chimie analytique, aux méthodes statistiques.
Anglais parlé indispensable.

Envoyer c.v. + photo sous nº 7 216 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

LE DINERS CLUB DE FRANCE
recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

- H./F.
- Dix ans d'expérience prof. dont plusieurs années dans une Direction Financière et comptable.
- Bonne maîtrise de l'anglais.
- Sachant s'organiser et ayant une attitude discrète.
- Maîtrise des machines à traitement de textes-sténo.
- Orthographe excellente.

Env. c.v. + photo + prét. à : Diners Club de France, serv. du pers., tour Berkeley Cedex 19, 92081 Paris-la Défense.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTRO ÉTOILE recherche JEUNE DIPLOMÉ(E) titulaire du DECS (min.) 3 ans d'expérience anglais lu, parlé, écrit pour poste à responsabilités incluant la direction du service comptabilité (12 personnes), utilisant l'outil informatique. Libre très rapidement. Ecrire avec c.v. + photo + prétentions sous nº 7 215 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, r. de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Importante Société Transit Nord-Ouest Paris recherche

TECHNICO-COMMERCIAL HAUT NIVEAU

Pour négociation et études connaissances approfondies Afrique de l'Ouest. Adresser C.V. et prétentions ss nº M 7.144 BLEU 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transmettra.

Labo d'études T.V. informatique cherche TECHNICIEN SUPÉRIEUR EXPÉRIMENTÉ AVSTE - 42-87-01-81.

GTTT recherche INGÉNIEUR A. & M., INSA ou équivalent. Il participera en prise directe avec le ccial au développ. département automatisme, mécanique, informat. et sera chargé de la conception des études et de la réalisation. Merci d'envoyer c.v. au 26, pass. du Génie, Paris-12ᵉ.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

BMW 318 i

Bleu ciel, 110 000 km, jantes alliage, année 81, alarme, parfait état. Prix 34 000 F. Tél. 64-33-24-44 après 19 h.

L'immobilier

appartements ventes

5ᵉ arrdt

VAL-DE-GRACE, duplex, 100 m² environ, état impeccable, bel immeuble du 17ᵉ. 1.680.000 F Téléphone : 45-35-14-40.

LUXEMBOURG. 3 P., 85 m², charme, soleil, calme, verdure. 1.850.000 F Téléphone : 43-26-73-14.

6ᵉ arrdt

ODEON, ravissant 2/3 pièces grand charme. 770.000 F Téléphone : 48-44-98-07.

7ᵉ arrdt

LA TOUR-MAUBOURG IDÉAL PLACEMENT ravissant petit studio Kitchen., douche, impeccable GARBI 45-67-22-88.

AVENUE BOSQUET

Proximité Seine, élégant 150 m², balc., soleil, parf. état FRANK ARTHUR - 45-62-01-69.

R.C.I. vous informe de ses programmes en rénovation dans imm. pierre de t., gd standing, appts bourgeois de qualité et prof. libérale autorisée
BD ST-GERMAIN 5ᵉ
Rénovation de très grande qualité, APPTS 250 m² divisible, 2ᵉ et 4ᵉ libres
AUTRES APPARTEMENTS Occupés récupérables
BD SAINT-GERMAIN (7ᵉ)
Appt 155 m² occ. récupérable appts 225 m², 2ᵉ et 4ᵉ libres 3ᵉ et 5ᵉ occupés. Loi Quilliot

R.C.I. 47-58-12-21.

8ᵉ arrdt

FG SAINT-HONORÉ

3 P., occupé, 69 m², cft, 4ᵉ ét., imm. anc. 50.000 F/an + ch. 1.150.000 F. 47-05-53-68.

11ᵉ arrdt

BOULEVARD RICHARD-LENOIR 32 m², magnifique studio + BALCON, IMM. RÉCENT STANDING. 8ᵉ ÉT. SOLEIL GARBI 45-67-22-88.

Mᵒ PARMENTIER, imm. récent liv., 3 chbres, bains, 2 w.-c., parking. 46-34-13-18.

UNIQUE, studio tt cft, 28 m² + jard. 100 m². 1ᵉʳ ét. imm. stand. 74. Possibilité box Px 330.000 F. 45-85-41-20.

13ᵉ arrdt

Bd AUGUSTE-BLANQUI, imm. pierre de t., 7ᵉ, asc., studio à rénover. Tél. 46-34-13-18.

Près Place JEANNE-D'ARC bel imm. 3 pces, entrée, cuis., tt cft, chf. cent. 3ᵉ ét. sur rue. Px intéressant. 46-34-13-18.

EGLISE JEANNE-D'ARC 40 m², 2ᵉ étage, imm. ravalé Px 348.000 F. 45-89-49-34.

15ᵉ arrdt

VOLONTAIRES VAUGIRARD p. de t., agréable 4 P., confort, 2 petits sanitaires, balcon, chf. centr. indiv. gaz, interphone 1.520.000 F. 45-77-96-85.

BEAU 65 m², soleil, vue dégagée, séj. dble, 1 chbre, imm. récent DE STAND. - 42-22-65-30.

16ᵉ arrdt

16ᵉ part. vd ds imm. gd stand., studio 30 m². 625.000 F justifié. Tél. bur. 45-35-28-16, dom. 46-26-09-79.

PORTE D'AUTEUIL

Près CHAMP DE COURSES stand., gd 2 P., tt cft. 4ᵉ ét. 1.150.000 F. MOCLER 45-67-20-10.

17ᵉ arrdt

8, RUE DU PRINTEMPS Luxueux appt 100 m² env. + terrasse, cave, park. 1.950.000. S/pl., 14 h/19 h ou 47-42-08-00.

18ᵉ arrdt

17 m² à rénover .. 75 000 F
petit studio cft ... 86 000 F
2 pièces confort .. 192 000 F
3 pièces confort .. 329 000 F
4 p. cft p. d. t. ... 690 000 F
Immo Marcadet 42-52-01-82.

78-Yvelines

Appt stand. à vendre à Parly 2 11, av. de Villard, résidence Orangerie 5 Pces, 104 m² + 6 m², 2 s. de bns en marbre, cave, park Sud-Ouest. 2ᵉ ét. Pour tous rens. s'adr. Etude de Mᵉ DEMORTREUX not. 67, bd St-Germain, Paris-5ᵉ Téléphone : 46-34-21-07.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY - VICTOR-HUGO 2 PIÈCES, 60 m²

immeuble standing, cave 1.200.000 F. Sur place, samedi, 15 h à 18 h. 42, boulevard Victor-Hugo.

94 Val-de-Marne

Pr. Métro St-Mandé-Tourelles deux pces, entrée, cuis. à rénover. Px intéres. 46-34-13-18.

locations non meublées offres

Paris

Part. beau 4/5 pièces soleil, standing, 16ᵉ Sud 6.800 F + ch. 45-24-29-54.

locations non meublées demandes

Paris

Pour certains dirigeants et employés en cours mutation, importante société française produits chimiques rech. appts toutes catégories, studios, villas, Paris et environs Merci 45-04-04-45 heures bureaux.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. (1) 48-89-89-66 - 42-83-57-02.

locations meublées offres

Paris

STUDIOS + PARKING 2-3 pers., 1.200 F semaine appts 2 P., 2.100 F semaine

PRIX DÉGRESSIF

au mois. Mᵒ Le Parc-St-Maur GANDOLFI. 48-83-23-42.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

immeubles

J.M. CLEMENT ach. cpt tous IMM. dans Paris. 111, av. V.-Hugo (75116). 45-53-60-36.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services. 43-55-17-50.

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS St-Honoré. Tél. 42-86-84-91. Paris-12ᵉ. Tél. 43-40-68-50. Loc. bureaux, Paris-Banlieue.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. Paris, préfère 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 48-73-20-67 même le soir.

ARCHITECTE ch. hôtel part. ou appt à partir de 500 m², gd stand., Neuilly ou Paris XVIᵉ pour clientèle étrangère MAHALLAWI. 46-02-87-75.

maisons de campagne

A VENDRE 15 km de SAUMUR (49)., A 3 H. PARIS Maison de campagne à rénover 2 pièces habitables, salle de bains, w.-c., grenier aménageable, 2 hangars, remise, ancienne écurie, cave, cour, jardin Superficie totale : 2.096 m² Prix : 300.000 F Tél. : 47-70-05-82 (domicile après 18 h.).

A vendre maison de campagne, 10 minutes futur TGV Vendôme, 4 chbres, grand séjour, fuel, sanitaires, cuisine. 9.000 m² 54-72-00-93, après 17 h.

propriétés

64 BIARRITZ

TRÈS BELLE DEMEURE « ANGLO NORMANDE XIXᵉ » R.-de-ch. : 280 m², grand hall, voûtes. Récept. : 100 m², grandes chambres, bains DÉCORATION SOMPTUEUSE Terrasse vitrée, jard. 1.200 m² paysagé + STUDIO indép. Prox. Centre, plages, golf Px 1.650.000 F. (expertisée 1.750.000 F). 60-14-33-68 (Bur.) ou 60-11-22-32.

150 KM SUD PARIS PROPRIÉTÉ EN U

5 P. cuis., bains, w.-c., chf. centr., gdes dépendances sur 3.800 m². Px : 500.000 F.

CRÉDIT 100 %

(16) 86-74-08-12, h. bureau ou (16) 86-74-02-71, apr. 20 h.

PALETTE, 3 km Aix-en-Provence Maison provençale, 90 m² + dépend. + cabanon 12 m² sur terrain 3.600 m² ent. clôturé. 700.000 F. 42-28-99-11.

LE VÉSINET, CENTRE 3' RER, villa anc., réception Sud, 80 m², 7 chbres, terr. 1.400 m². Prix 3.400.000 F. HENRY COGE SA. 46-02-57-27.

viagers

ETUDE LODEL

Viagers. 35, bd Voltaire 75001 PARIS. 43-55-61-58.

F. CRUZ - 42-66-19-00

8, RUE LA BOÉTIE-8ᵉ Conseil 48 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

98.000 cpt + 1.500 par mois, studio loué 1.400 par mois, revenus pour acquéreur. Mᵒ Trinité - Cruz 42-66-19-00.

L'IMMOBILIER dans Le Monde du Lundi au Vendredi 45-55-91-82

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 24 avril à 0 heure et le vendredi 25 avril à minuit.

Persistance d'un minimum des îles Britanniques au golfe de Gascogne engendrant de l'instabilité sur l'ouest du pays tandis que l'air chaud remontant à l'est donne lieu à des précipitations plus durables.

Vendredi : le temps sera couvert avec des précipitations, le matin, des Pyrénées au Massif Central et sur la moitié est, la Corse bénéficiant encore d'éclaircies, l'après-midi sur la moitié est, puis des Vosges et de l'Alsace aux régions s'étendant à l'est du Rhône et à la Corse. Les pluies seront alors localement abondantes et orageuses. La neige tombera au-dessus de 1 500 à 1 600 mètres seulement.

Ailleurs, le temps sera nuageux avec des éclaircies. Celles-ci seront plus larges le matin en Bretagne. Des averses se produiront, plus nombreuses et parfois orageuses l'après-midi.

Le vent de secteur sud sera modéré en général mais il présentera des rafales sous orages.

Les températures minimales resteront positives. Quant aux maximales, elles fluctueront fortement d'un site au site voisin, en fonction de l'importance des éclaircies. Elles se situeront au voisinage de 15 à 17 degrés en Méditerranée, de 16 à 18 degrés dans le Sud-Ouest, de 11 à 13 degrés dans le Nord-Ouest et le Nord-Est, de 12 à 18 degrés ailleurs.

Evolution générale : le minimum d'altitude des îles Britanniques et du proche Atlantique continuera de diriger sur notre pays un flux perturbé de sud-ouest à sud cyclonique s'évacuant vers l'est.

Sur l'ouest du pays, temps instable, instabilité s'atténuant par l'ouest avec l'arrivée d'une nouvelle perturbation.

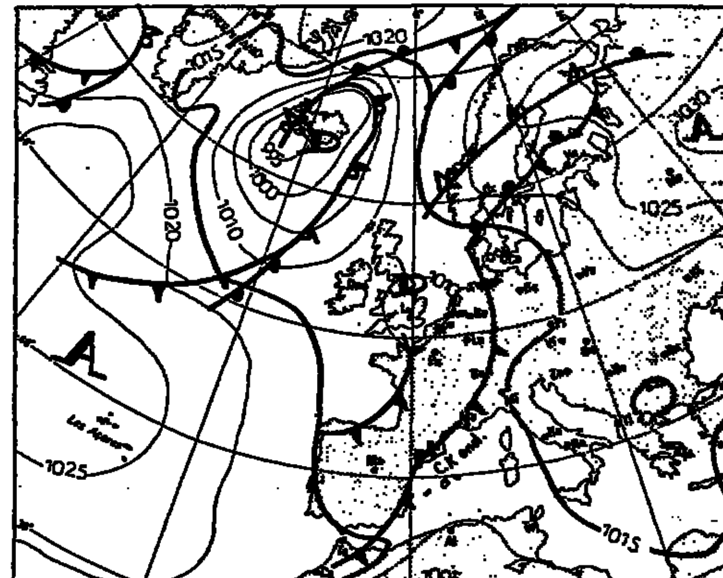
Prévision pour samedi 26 avril : des régions méditerranéennes aux Alpes, Jura, Alsace, le temps couvert et pluvieux persistera. Sur les autres régions des averses se produiront encore avec cependant de belles éclaircies en cours de journée sur l'ouest du pays.

Les températures minimales seront de 5 à 10 degrés du nord au sud. Les températures maximales seront de 15 à 20 degrés, du nord au sud.

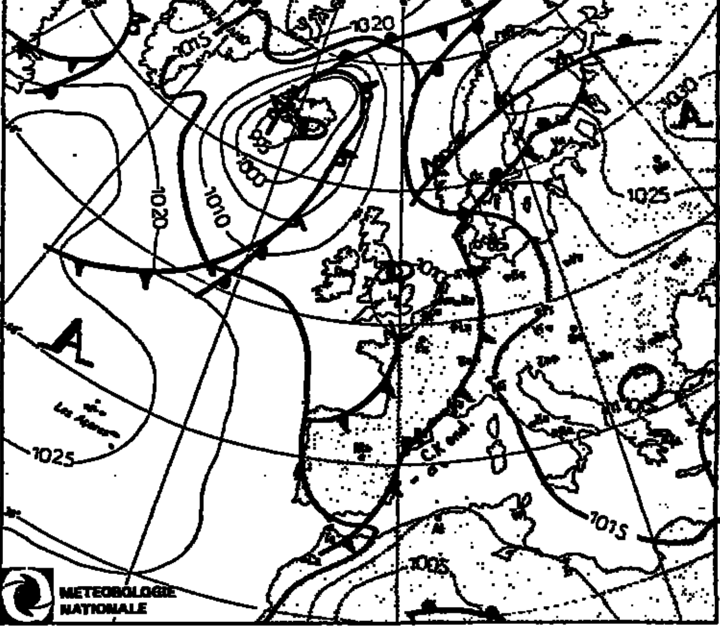
Prévision pour dimanche 27 avril : des averses gagneront la Méditerranée et l'Est de la France. Elles seront moins nombreuses sur l'Ouest, laissant place à de belles éclaircies le matin. Cependant, en cours de journée, le ciel se couvrira sur les régions de l'Ouest.

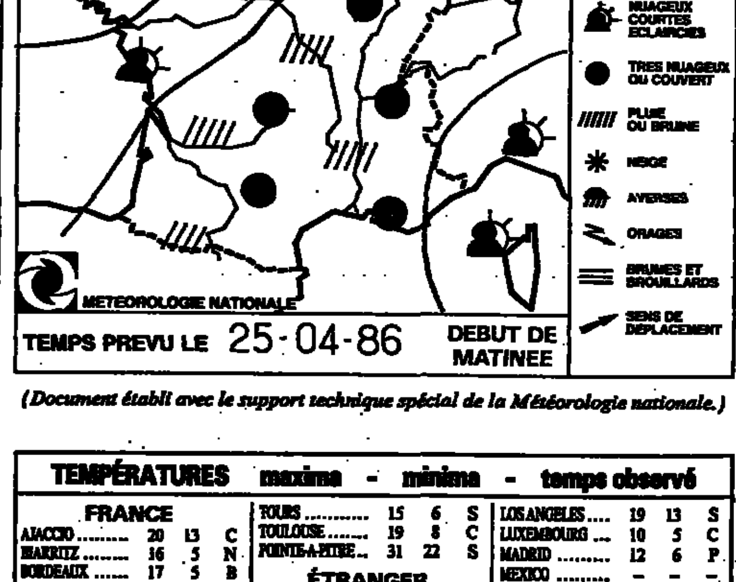
Températures mini en baisse de 1 à 2 degrés, et températures maxi sans grand changement.

SITUATION LE 24 AVRIL 1986 A 0 h GMT



PRÉVISIONS POUR LE 26 AVRIL A 0 h GMT





(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

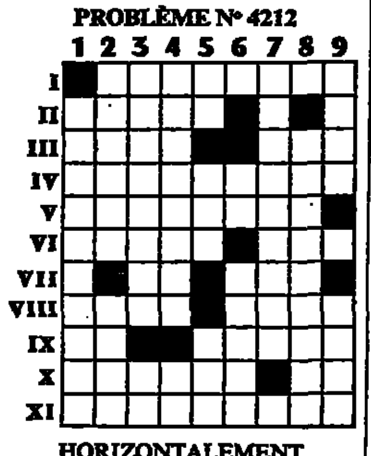
	maxima	minima	temps observé
FRANCE			
AJACCIO	20	13	C
BIARRITZ	16	5	N
BORDEAUX	17	5	B
BOURGES	17	6	A
BREST	12	5	A
CAEN	13	5	S
CHERBOURG	11	4	B
CLERMONT-FERR.	15	6	C
DIJON	13	7	P
GRENOBLE St-M-H	16	7	N
GRENOBLE St-Geo	14	8	P
LILLE	16	7	P
LYON	10	8	C
MARSEILLE-MAR.	19	13	N
NANCY	12	7	P
NANTES	15	5	S
NICE	15	13	P
PARIS-MONTS.	17	8	N
PARIS-ORLY	17	8	P
PAU	16	4	N
PERPIGNAN	23	10	C
RENNES	13	5	B
STRASBOURG	11	7	P
TOURS	15	6	S
TOULOUSE	19	8	C
POINTE-A-PITRE	31	22	S
ÉTRANGER			
ALGER	22	9	N
AMSTERDAM	14	5	N
ATHÈNES	20	10	S
BANGKOK	34	25	A
BARCELONE	18	8	C
BELGRADE	24	8	S
BERLIN	12	7	O
BRUXELLES	15	8	C
LE CAIRE	27	20	S
CANARIES	—	—	—
COPENHAGUE	8	3	B
DAKAR	24	19	S
DJERBA	23	16	N
GENÈVE	8	5	P
HONGKONG	22	21	P
ISTANBUL	20	7	S
JÉRUSALEM	20	7	S
LISBONNE	16	9	A
LONDRES	11	7	P
LOS ANGELES	19	13	S
LUXEMBOURG	10	5	C
MADRID	12	6	P
MEXICO	—	—	—
MILAN	16	12	P
MONTRÉAL	14	−3	S
MOSCOU	12	6	S
NAIROBI	23	17	C
NEW-DELHI	41	26	N
NEW-YORK	17	2	P
OSLO	9	−1	B
PALMA-DE-MAL.	19	10	N
PÉKIN	13	9	S
RIO-DE-JANEIRO	27	24	S
ROME	21	8	S
SINGAPOUR	31	26	A
STOCKHOLM	12	4	P
SYDNEY	27	12	S
TOKYO	23	14	N
TUNIS	24	13	S
VARSOVIE	22	9	N
VENISE	16	13	C
VIENNE	24	10	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige



MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4212



HORIZONTALEMENT

I. Charme destructeur. — II. Elément d'une paire. — III. Habitude de fidèle ou fidèle habitude. Façon de s'exprimer. — IV. Diminutions des besoins. — V. On s'y fait rouler en se laissant endormir. — VI. Houlette marine ou bâton divin. Est donc passé. — VII. Chasse les « taupes » au pays du Lion. Eclat passé. — VIII. Une expression qui ne tient parfois qu'à un mot. Se dit d'un être unique. — IX. Personnel. Salé ou poivré. — X. Relatif au dos. Préposition. — XI. Permet des retraits de liquide à tout moment.

VERTICALEMENT

1. La meilleure manière de marcher. — 2. Un bon point. Terres. — 3. Refroidir ou réchauffer, c'est selon. En service. — 4. Est donc capable de flotter comme un bouchon. On y a les pions à l'œil. — 5. Préposition. Se rapportent au tiercé, mais dans le désordre. Plus il dessert et plus il arrange. — 6. Participe passé. Coupe donc le son. — 7. Traiter le feu par le feu. — 8. Dans leur métier, l'exactitude est reine. — 9. Peuvent se voir avec de la barbe ou avec des cheveux. Frustre.

Solution du problème nº 4211

Horizontalement

I. Pourboire. — II. Etreintes. — III. Nain. Ain. — IV. Igné. Gnon. — V. Tee. Brème. — VI. Es. Derme. — VII. Cm. Ae. — VIII. Carabinés. — IX. Isolent. — X. Etc. Anéto. — XI. Risques.

Verticalement

1. Pénitencier. — 2. Otages. Asti. — 3. Urine. Crocs. — 4. Rêne. Mal. — 5. Bi. B.D. Beau. — 6. Onagre. Inné. — 7. Itinérantes. — 8. Renommée. — 9. Es. Née. Spot.

GUY BROUTY.

ÉDUCATION

M. Monory veut lancer un plan de 100 000 places dans les lycées

Répondant à une question de M. Jean-Pierre Chevènement, mercredi 23 avril à l'Assemblée nationale, M. René Monory a indiqué qu'il allait réunir *« dans les prochains jours »* les présidents de conseils régionaux afin d'examiner avec eux le lancement d'un programme de 100 000 places dans les lycées. Il a confirmé qu'il allait entreprendre des consultations pour relancer la réforme des lycées. *« Je ne veux pas laisser croire à l'opinion que les lycées doivent rester en l'état »*, a-t-il déclaré.

Il a précisé d'autre part, répondant à M. Jean-Claude Martinez (FN), que les nouveaux textes sur l'enseignement supérieur *« devraient être déposés en juin ». « Quant à ceux qui n'ont pas appliqué l'ancienne loi, ils auraient tort à présent de se précipiter sachant qu'il y en aura une autre »*, a-t-il ajouté, faisant allusion aux établissements universitaires qui n'avaient pas adapté leurs statuts à la loi Savary.

Les « inquiétudes » du SNES

M. Roland Carraz, ancien secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, condamne, dans un communiqué, l'abrogation de la réforme des lycées et accuse M. Monory de *« casser l'outil destiné à permettre à un grand nombre de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat. »*

Le syndicat national des enseignements du second degré (SNES) fait part de ses *« inquiétudes »* à l'annonce de la décision de M. Monory. Tout en rappelant ses critiques à l'égard de la réforme Chevènement, il craint que la décision de l'actuel ministre ne *« mette en cause la diversification et l'unité du second cycle, conditions pour accueillir davantage d'élèves dans des seconds cycles de qualité »*. Sans prendre position sur le fond, la Fédération de l'éducation nationale et la Fédération des conseils de parents d'élèves regrettent l'absence de concertation avec laquelle a été prise cette décision.

En revanche, le syndicat national des lycées et collèges (SNALC) et la Société des agrégés approuvent l'abandon de la réforme. Le SNALC rappelle qu'il était opposé à la part faite aux mathématiques et notamment à sa quasi-disparition dans les séries littéraires.

D'autre part le syndicat national des collèges (SNC) s'est prononcé, lors de son congrès qui se tient à Juan-les-Pins, contre la désectorisation annoncée par M. Monory. *« Nous sommes pour le brassage des populations grâce au collège unifié »*, a déclaré M. André Zilber, secrétaire général de ce syndicat.

L'UNEF-ID se « détrotskise »...

« Camarades, soyons réalistes. » Telle pourrait être, en raccourci, la nouvelle ligne des dirigeants et militants de l'UNEF-ID (indépendante et démocratique) qui viennent de démissionner du Parti communiste internationaliste, de tendance trotskiste (*le Monde* du 18 avril).

Cette scission va couper le PCI de sa base étudiante traditionnelle. Parmi les démissionnaires – ou les exclus – figurent en effet l'actuel président de l'UNEF, Philippe Darriulat, ses deux prédécesseurs, Marc Rozenblat et Jean-Christophe Cambadélis, et dix membres du bureau national. A quoi s'ajoutent les responsables des principales sections départementales qui étaient contrôlées par le PCI (Paris, Lyon, Grenoble, Dijon, Lille, Nice, Amiens, Poitiers notamment) ; seules les sections de Nantes, Tours, Metz, Besançon et Saint-Etienne n'ont, semble-t-il, pas fait sécession.

La perte de contrôle du principal syndicat étudiant français (35 000 membres affichés et 35 % des voix aux dernières élections du début de l'année) risque de poser quelques problèmes au petit parti trotskiste. Pour l'UNEF-ID en revanche, l'affranchissement de cette pesante tutelle peut être l'occasion de se dégager de débats idéologiques suicidaires : postuler, comme le fait le PCI, que « Mitterrand = Chirac » et que par conséquent, dans le domaine universitaire, la loi Savary et la proposition de loi qui vient d'être déposée par des députés de la majorité c'est « bonnet blanc et blanc bonnet » conduisait tout droit à l'impasse.

Philippe Darriulat convient d'ailleurs volontiers que *« gauche et droite ce n'est pas la même chose »* et énumère quelques-uns des aspects inacceptables des projets d'abrogation de la loi Savary

Pour lui, l'objectif est donc clair : élargir l'assise de l'UNEF, *« l'ouvrir à de nouveaux courants sans exclusive et de façon pragmatique et construire dans le milieu étudiant une force syndicale réellement indépendante »*. Les démissionnaires du PCI vont se regrouper au sein d'un nouveau mouvement, « Convergences socialistes ».

ESPACE

● *La NASA est mal gérée, selon le « New York Times ».* – L'Agence spatiale américaine (NASA) a gaspillé, en une quinzaine d'années, environ 3 500 millions de dollars en raison d'erreurs de gestion répétées et en dépit de nombreuses mises en garde, affirme le *New York Times* citant des documents officiels obtenus en vertu de la loi sur la liberté de l'information.

Selon le *New-York Times*, ces erreurs *« ont sévèrement affecté le programme spatial américain, et il est impossible de les dissocier des problèmes de sécurité, qui ont culminé avec l'explosion de Challenger* (le 28 janvier dernier) *et la mort de ses sept astronautes ».* – *(AFP.)*

DÉFENSE

LA LUFTWAFFE S'INSTALLE EN FRANCE

Pour la première fois, une escadre de la Luftwaffe stationnera pendant près de neuf semaines d'affilées sur une base de l'armée de l'air française, le temps que ses propres pistes en Allemagne fédérale soient réaménagées. Cette escadre compte normalement trente-huit avions, mais seuls vingt d'entre eux sont en France, ce qui représente le transfert de trois cent cinquante pilotes et mécaniciens de la Luftwaffe.

Equipée de puissants biréacteurs Phantom F-4, spécialisés dans la reconnaissance aérienne, la 51e escadre de l'armée de l'air ouest-allemande, basée à Bremgarten, séjourne depuis le 14 avril à Colmar-Mayerheim (Haut-Rhin), où l'armée de l'air française entrepose des Mirage-III et des Mirage-V. Elle y restera jusqu'au 13 juin. Pendant ce temps, la piste et les infrastructures de Bremgarten subiront une importante réfection.

Si les Phantom ouest-allemands bénéficieront de tout l'appui technique et opérationnel de la base de Colmar, ils continueront d'aller s'entraîner au-dessus de l'Allemagne fédérale.

C'est la première fois que toute une escadre de la Luftwaffe est ainsi autorisée à stationner en France, dans de telles conditions, pour aussi longtemps mais des jumelages entre les deux aviations existent déjà, ainsi que des exercices communs.

ENVIRONNEMENT

Le casse-tête des saumures alsaciennes

Les saumures résultant de la production de potasse par les mines alsaciennes continuent d'empoisonner tout le monde. D'abord les cultivateurs hollandais qui se plaignent de les retrouver, via le Rhin, dans leur eau d'arrosage. Ensuite les autorités françaises dont les arrêtés autorisant les déversements dans le fleuve viennent d'être cassés par le Conseil d'Etat, confirmant une première décision du tribunal administratif de Strasbourg datant de 1981.

Les Néerlandais furieux

Il a donc fallu accorder aux mines de potasse d'Alsace de nouvelles autorisations en septembre 1985. Conséquences les Néerlandais qui croyaient avoir gagné sur le plan légal sont furieux car, sur le terrain, rien n'a changé. Par les conduites des mines de potasse d'Alsace, les 7 millions de tonnes de saumures continuent à couler chaque année dans le Rhin.

Les Alsaciens, eux non plus, ne sont pas satisfaits. Certes, l'exploitation de la potasse marche à plein rendement, mais après dix ans d'atermoiements, la France a finalement accepté de réduire ses rejets de sel et d'en injecter une partie dans le sous-sol de Mulhouse. Colère des populations et des élus locaux qui s'opposent formellement – et ils l'ont fait physiquement – à ce que l'on pollue leurs eaux souterraines. Or la convention internationale ratifiée par le Parlement l'an dernier est formelle : à partir de la fin de 1986, la France devra garder une part de ses rejets.

Pour tenter de mettre tout le monde d'accord, on a commis quatre experts internationaux. Leur rapport doit être remis dans quelques jours au nouveau ministre de l'environnement, M. Alain Carignon. En termes mesurés, les « sages » indiquent que si le site de Chalampé où l'on avait tenté un forage d'essai ne convient pas, celui de Reiningue, toujours dans le Haut-Rhin, serait plus favorable.

M. Carignon devrait faire prochainement des propositions au gouvernement. Suggérera-t-il de procéder à des injections expérimentales en ce nouveau lieu ? Il faudra auparavant qu'il persuade les élus alsaciens qu'il n'y pas de risque et que la France, enfin, doit honorer sa signature.

M.-A. R.

LE CARNET DU Monde

Décès

– Mme Laillaut de Wacquant, née Geneviève Chartier,
et ses enfants,
M. et Mme Pierre Chartier,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Jacqueline Chartier,
M. et Mme Bernard Chartier
et leurs enfants,
Le colonel et Mme Jean Chartier
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du retour à la maison du Père de

Mme Robert CHARTIER,
née Paulette Bernier,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

décédée à Paris, le 19 avril 1986.

La cérémonie religieuse et l'inhumation au cimetière de Bréviandes (Aube) ont eu lieu le 22 avril, dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

51 *bis*, rue de Mouzaïa,
75019 Paris.

– M. et Mme Sparer Frédérique,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Léon Niderman,
ses enfants,
M. et Mme Fernand Niderman,
ses enfants,
Ses neveux, ses nièces, ses amis et ses proches,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sonia FERRIER-KERR,

survenu le 19 avril 1986, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

L'incinération aura lieu le vendredi 25 avril, à 15 h 45, au columbarium du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Niderman,
14, rue Emile-Dequen,
94300 Vincennes.

– Mme Simonne Miller,
M. et Mme Jean Voyatzakis
et leurs enfants,
M. et Mme Lionel Miller
et leurs enfants,
Les familles Maire et Sack,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Charles-Henri MILLER,

survenu le 21 avril 1986, à l'âge de soixante-treize ans, des suites d'une longue maladie.

L'inhumation aura lieu le 28 avril, à 10 h 45, au cimetière de Bagneux.

– Le lieutenant-colonel (E.R.) A. H. Pucheu,
M. et Mme Joël Varaigne,
Yves et Christian Varaigne,
Et leurs familles,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme A. H. PUCHEU,
née Jeanne Lacoste,

survenu le 30 mars 1986 à Marseille, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le 4 avril, à Périgueux.

Des dons peuvent être adressés à la Fondation Bergonie, 180, rue de Saint-Genès, 33000 Bordeaux.

23, rue Lamartine,
24000 Périgueux.
24, avenue de la Serane,
13008 Marseille.

– La famille et les amis de

M. Paul RANCHON,

ingénieur des Arts et Manufactures,
ancien résistant,
croix de guerre 1939-1945,

ont la douleur de faire part de son rappel à Dieu, le 8 avril 1986, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris, et annoncée dans ce journal.

M. et Mme François Ranchon,
2, avenue des Sycomores,
« Le Monastère »,
92410 Ville-d'Avray.

Mlle Marie-France Ranchon,
3, rue Florence-Blumenthal,
75016 Paris.

– Mme veuve Sigaut,
sa mère,
M. et Mme Alain Cornevaux,
Mlle Marion Sigaut,
M. et Mme Gilbert Porcherot,
ses enfants,
M. Jean Bousquet,
son beau-père,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Jean SIGAUT.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 28 avril 1986, à 13 h 45, en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

L'inhumation se fera à Méry-sur-Marne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

74, rue du Rocher,
75008 Paris.

– Le Conseil national des commissaires aux comptes,
Le Conseil régional des commissaires aux comptes de Paris,
Le Conseil régional d'Ile-de-France des experts-compables et des comptables agréés,

ont la tristesse de faire part du décès accidentel du

président Jean SIGAUT,

docteur en droit,
commissaire aux comptes,
expert-comptable diplômé CPA,
expert près la Cour de cassation,
arbitre-expert
près le tribunal de commerce de Paris,
président d'honneur
de la Compagnie nationale
des commissaires aux comptes,
président honoraire
de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris,
ancien président du Conseil régional
de l'ordre des experts-comptables
et des comptables agréés
d'Ile-de-France,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 28 avril 1986, à 13 h 45, en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

L'inhumation se fera à Méry-sur-Marne.

Remerciements

– M. et Mme Pierre Guidoni
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Marjolin
et leurs enfants,
remercient tous ceux qui ont manifesté leur amitié, tant par leur pensée que par les marques d'affection et de sympathie, à l'occasion du décès de

Robert MARJOLIN.

36 *bis*, rue de Dunkerque,
75009 Paris.
139, rue de Longchamp,
75116 Paris.

Anniversaires

– Il y a deux ans,

Jean FALCONNIER

quittait les siens.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

01350 Culoz.

Avis de messes

– A l'occasion du cent vingt-troisième anniversaire du combat de Camerone, une messe solennelle sera célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides, le mercredi 30 avril 1986, à 10 h 30, à la mémoire des légionnaires morts pour la France. Cette messe sera suivie d'un dépôt de gerbe sous la plaque commémorative du combat de Camerone.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-I, vendredi 25 avril, à 9 h 30, salle 308, M. Denis Rolland : « Le Mexique et la France en crise (1939-1942). »

économie

REPÈRES

Dollar : plus ferme à 6,98 F

Le dollar s'est raffermi, jeudi 24 avril, tant à Tokyo que sur les places européennes, à la suite des interventions conjuguées de la Banque du Japon et de la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED). Il a valu 168,50 yens, contre 166,50 yens, 2,1880 DM, contre 2,18 DM et 6,98 F, contre 6,95 F. Ces interventions avaient pour objet de freiner la baisse de la devise américaine, jugée dangereuse au Japon comme à New-York, où le président de la FED, M. Volcker, se préoccupe des conséquences dangereuses qu'elle peut avoir pour les marchés financiers américains, en raison des ventes d'obligations en dollars effectuées par les investisseurs nippons.

Energie : baisse de 38 % de la facture française

La facture énergétique a diminué de 38 % au premier trimestre par rapport à la même période de l'an passé, grâce à la baisse des cours du dollar et du prix du pétrole, selon les statistiques publiées par l'Observatoire de l'énergie. Le prix d'achat moyen d'une tonne de pétrole brut ne s'élevait plus, en mars 1986, qu'à 1 058 F (avec un dollar à 6,96 F), soit environ la moitié de son coût de mars 1985 : 2 090 F (avec un dollar à 10,11 F). La facture énergétique s'est élevée, au premier trimestre, à 33,6 milliards de francs, et à 160 milliards de francs de mars 1985 à mars 1986.

Téléphone : la France dépasse les Etats-Unis

Avec 41,6 lignes téléphoniques principales pour 100 habitants à la fin de 1985, la France rejoint la RFA (42 lignes pour 100 habitants) et dépasse les Etats-Unis (41). Ce taux d'équipement est supérieur à celui du Japon (39), de la Grande-Bretagne (38) et du Benelux (37). Au 31 mars 1986, le parc de lignes téléphoniques s'élevait en France à 23,3 millions, contre 23 millions à la fin 1985 et 7 millions en 1975, date du début de l'effort de rattrapage. En 1955, la France comptait 2 millions de lignes principales.

FINANCES

LA PRIVATISATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

La possibilité de « dégeler » une profession

La privatisation des trois grandes sociétés nationales d'assurances, l'UAP, les AGF et le GAN (le cas des mutuelles du Mans, nationalisées par accident en 1945, étant réservé), si elle était menée à son terme par la nouvelle majorité, devrait en principe soulever relativement peu de difficultés. Ces sociétés ont gardé le caractère commercial, sont assujetties aux mêmes règles et aux mêmes contrôles techniques que les sociétés privées et ne bénéficient pas de la garantie de l'Etat.

Surtout, elles sont considérées comme relativement prospères, satisfont sans peine aux exigences concernant les marges réglementaires de solvabilité et ne connaissent pas les problèmes de fonds propres et d'endettement qui affectent un grand nombre de banques, dont le crédit pourrait être ébranlé par la perte de la garantie de la puissance publique.

En outre, la diffusion des actions de ces sociétés dans le public, amorcée en 1973 en faveur de leurs salariés, a déjà eu pour effet de mettre sur le marché boursier *13,5 %* du capital de l'UAP, 23,75 % de celui des AGF et 12,98 % de celui du GAN. Enfin, il est exact, comme le soulignent les partisans de la privatisation, que l'argument de la puissance financière (*« le mur de l'argent »*) qui avait justifié, aux yeux des législateurs de 1945, la nationalisation, a perdu sa principale raison d'être depuis que les assureurs ont cessé d'être les principaux gestionnaires de l'épargne collective, notamment au niveau de l'assurance-vie et de la capitalisation. Ajoutons que bien peu de chose sépare désormais les sociétés nationalisées des sociétés privées : leur comportement est le même et, selon le président de la fédération professionnelle, M. Lallement, *« la privatisation ne changera pas grand-chose »*.

La taille des « privées »

En revanche, à moyen et à long terme, une telle opération fera « bouger » un secteur qui est resté passablement figé dans ses structures depuis la Libération, mis à part les concentrations de 1968 dans le secteur public qui, de trente sociétés en firent quatre. A cette occasion, les têtes pensantes de la nouvelle majorité soulignent le handicap dont, à leur avis, souffrent les sociétés nationales qui, de longue date, se sont vu interdire toute initiative susceptible de modifier les frontières entre le secteur public et le secteur privé, cela afin d'éviter l'accusation de procéder à des nationalisations ou à des dénationalisations « rampantes ».

Pendant ce temps, se sont constitués des groupes privés qui, par fusion ou rapprochements successifs, voire par batailles boursières, atteignent désormais une taille qui approche celle des nationalisés. Si, comme il est pratiquement acquis, le groupe AXA prend le contrôle de la Providence SA, il s'inscrira au troisième rang français avec 17 milliards de francs environ de chiffre d'affaires, derrière UAP (une trentaine de milliards), les AGF (une vingtaine) et devant le GAN (un peu plus de 16 milliards), qui tout de même devance assez largement le groupe Victoire (Abeille et Paix), contrôlé majoritairement par des intérêts privés, avec toutefois une participation de 34 % de la Financière de Suez.

Enfin, est-il avancé, les sociétés du secteur privé disposent d'une marge de manœuvre très supérieure à celle de leurs concurrents nationaux qui, *« barrés »* en France, comme on l'a vu, se sont heurtés et se heurtent toujours à de sérieux obstacles sur les marchés anglo-saxons, notamment celui d'Amérique du Nord (la moitié de l'assurance mondiale), les Etats-Unis et, dans une certaine mesure, le Canada, étant opposés par principe aux prises de participation effectuées par des sociétés sous contrôle d'un Etat étranger. Cela toutefois, n'a pas empêché les sociétés nationales françaises de constituer un réseau très dense à l'étranger, notamment le GAN, avec l'acquisition du groupe britannique Minster.

Il est toutefois une donnée qui aujourd'hui pèse de plus en plus lourd sur le marché français de l'assurance et qui, aux yeux de beaucoup, justifierait une refonte des structures de la profession : le choc de la concurrence internationale, inévitable, ne s'est pas encore fait vraiment sentir dans notre pays, et cette concurrence, dont l'importance est généralement sous-estimée, va s'aviver avec l'ouverture des frontières, notamment au sein de la CEE, avec la liberté d'établissement.

Or, comme le soulignait en novembre dernier M. Bernard Attali, président du GAN, cette concurrence internationale est d'autant plus dangereuse qu'elle est désormais restreinte aux plus forts, et qu'au surplus elle est jeune. Aux Etats-Unis, en dix ans, le nombre des compagnies a triplé et, dans le monde en général, les trois quarts des compagnies ont été fondées il y a moins de vingt-cinq ans.

Au neuvième rang européen

En outre, faisait remarquer M. Attali, ladite concurrence est surpuissante sur le plan financier, notamment grâce à l'accumulation de capitaux provenant de l'assurance-vie. Ainsi, les actifs d'une des premières compagnies américaines, la Metropolitan Life, représentent une fois et demie les placements de l'ensemble de l'assurance française, et cette compagnie « croquerait » en moins de deux une société européenne de bonne grandeur. Ces derniers mois, M. Claude Bébéar, président du groupe AXA, dans la bataille qu'il livrait à M. Pagezy, PDG de la Compagnie du Midi, pour le contrôle de la Providence SA, tirait lui aussi la sonnette d'alarme en rappelant que la première société française, l'UAP, n'occupait que le neuvième rang européen derrière l'Alliance de Munich, la National Nederlanden des Pays-Bas, la Zurich et la Swiss Re, le groupe italien Generali et les britanniques Commercial Union et Royal, les AGF ne figurant qu'au quatorzième rang, devancées par quatre groupes d'outre-Manche et un troisième suisse. Il estimait que, dans un avenir proche, seuls pourraient résister soit des groupes très puissants capables d'étaler leurs frais généraux, soit de petites compagnies axées sur des créneaux bien particuliers et très profitables.

La privatisation permettrait donc, en « dégelant » les structures actuelles, d'édifier ces groupes très puissants. A cette occasion, deux conceptions s'affrontent : dans un rapport intitulé « Un programme pour la libéralisation de l'assurance » rédigé en février dernier, trois hauts fonctionnaires, MM. Pierre de Vogué et Bernard Balaresque, anciens directeurs des assurances au ministère des finances, et Pierre Esteva, ancien président de l'UAP, voudraient éviter *« les prises de contrôle abusives »* et les *« positions dominantes »* en limitant à 3 % ou 5 % du capital, pendant une période déterminée, toutes prises de participation, ou en exigeant, au-delà de cette limite, une répartition équilibrée entre les plus forts actionnaires. En outre, le total des participations étrangères ne devrait pas dépasser 20 %. Telle n'est pas l'opinion de plusieurs groupes privés pour qui il est indispensable que les actionnaires puissants soient *« responsables »* de la gestion et puissent influer sur la nomination des dirigeants, comme le préconisait M. Pierre Moussa, ancien président de Paribas, dans un article paru dans nos colonnes, le 4 février 1986.

Ainsi, il est de notoriété publique que le groupe Victoire, de MM. Chareyre et Francès, s'intéresse de très près au GAN, dont ils viennent de recruter le directeur général, M. Arvis, et qu'ils viennent de lever 1,6 milliard de francs en Bourse à cet effet. Si les AGF étaient mises sur le marché, M. Pagezy, président du Midi et du groupe d'assurances AGP, pourrait réunir les 7 à 8 milliards de francs en disponible et en « papier » pour y prendre une participation significative (33 %).

Quant à l'UAP, un schéma serait en cours d'élaboration, sous la houlette de Lazard Frères, avec la participation de plusieurs groupes, dont l'italien Generali, avec, dit-on, un autre « montage » possible associant le groupe AXA de M. Bébéar et son allié Paribas. Le problème est que les compagnies d'assurances valent cher : de 20 à 25 milliards de francs ou davantage pour l'UAP, de 15 à 17 milliards de francs pour les AGF, et de 8 à 10 milliards de francs pour le GAN. Suivant des évaluations marchandes, la Bourse, sur un petit nombre de têtes il est vrai, les évalue, respectivement, à 23 milliards de francs, 18 milliards de francs et 11 milliards de francs. Si des groupes financiers veulent s'y intéresser, il leur faudra payer en « papier » pour une grande partie : bien des manœuvres financières en perspective.

FRANÇOIS RENARD.

Or : un libéralisme en trompe l'œil

« Désormais, les achats et ventes d'or pourront être anonymes ». Cette simple phrase, contenue dans les *« mesures complémentaires »* au collectif budgétaire 1986 a d'abord semé la joie chez les détenteurs de bas de laine et de « lessiveuses » (pour reprendre une expression de M. Pierre Bérégovoy), qui conservent, paraît-il, quelque 4 600 tonnes de métal fin, faisant de la France le deuxième thésauriseur mondial derrière l'Inde. Ainsi, le 17 avril, le marché s'emballait sur le napoléon, cette pièce-symbole de 20 F que l'on appelle aussi le « jaunet ». Ce jour-là, sa cotation était suspendue à la Bourse de Paris avec un cours de 592 F contre 538 F la veille, soit une augmentation de 10 %.

Les jours suivants, le napoléon avait encore une belle prestance, mais, le 22 avril, il chutait brutalement de 599 F à 554 F pour se stabiliser à 555 F le lendemain.

Entre-temps, il semble bien que les clients du marché de l'or aient relu avec un peu plus d'attention un document officiel ainsi rédigé : *« Depuis octobre 1981, l'anonymat des transactions sur l'or a été supprimé. Il en résultait l'obligation pour les intermédiaires de noter sur un registre l'identité des acheteurs et vendeurs d'or non monnayé et d'or en barre ou en lingot. Cette mesure contraignante est abrogée. »* En clair, en l'état actuel des dispositions nouvelles (dont la date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue), seule est levée cette *« mesure contraignante »*, à savoir la mention de de l'état civil de l'acheteur ou du vendeur sur un *« registre de police »*, selon le terme employé par les professionnels eux-mêmes.

Quant au reste, rien n'est changé pour l'instant, et « le reste », ce n'est rien moins que :

— l'obligation de payer par chèque tout achat supérieur à 10 000 F ;

— l'obligation de recevoir un chèque pour toute vente effectuée auprès d'un intermédiaire du commerce de l'or et dépassant 1 000 F ;

— l'article 95 de la loi du 30 décembre 1981, à caractère fiscal, qui prévoit l'inopposabilité de l'anonymat pour les cessions d'actif, une disposition qui inclut l'or depuis la levée de l'anonymat le 1er octobre 1981 par le ministre du budget de l'époque, M. Laurent Fabius ;

— l'article 215 (contributions directes) du code général des impôts qui incorpore également, depuis ces mêmes *« mesures Fabius »*, l'or et les pièces de métal fin parmi les produits dont le détenteur doit pouvoir justifier l'achat à l'occasion d'une éventuelle enquête douanière ;

— la taxe de 7 % applicable aux ventes d'or et de métaux précieux ; le montant de cette taxe a été relevé régulièrement depuis son instauration en 1977.

Achats sporadiques

Il ne s'agit donc pas, pour l'heure, d'un retour à la situation antérieure lorsque la loi du 2 février 1948 avait, selon J.-C. George, *« restauré les Français dans leur droit d'acheter et de vendre de l'or librement, d'en détenir et de le transporter sur le territoire français ; elle a marqué la réouverture du marché officiel fermé pendant la guerre (1). »*

Au palais Brongniart, où se tient chaque jour ouvrable le marché de l'or (à 12 h 30), la réaction de la clientèle ne s'est pas fait attendre. Contrairement à la semaine précédente, marquée par une forte demande des banques pour le compte de leurs clients de province, le flot s'est tari en quelques jours, et l'on ne constate plus que quelques achats sporadiques qui ne laissent guère présager le *« dégel »* du marché escompté par certains.

« Les gens se bornent à acheter un ou deux napoléons pour rester dans la limite des 1 000 francs au-delà desquels ils devraient payer par chèque », explique Mme Josette Rassion, président du Crédit de la Bourse, l'une des principales officines spécialisées de la place avec la Compagnie parisienne de réescompte, l'incontestable numéro un.

« A l'avenir, nous ne serons plus pourvoyeurs de moyens de contrôle pour le fisc à travers le livre de police, c'est tout, et si le dispositif actuel n'est pas modifié au plan légal, ce sera à peine une demi-mesure », assure-t-elle. *« Au même titre que l'amnistie douanière. Elle vise les capitaux placés à l'étranger et que certains résidents français voudraient rapatrier, mais en échange d'une taxe égale à 10 % du montant, un pourcentage qui, il est vrai, a été largement compensé par des dévaluations. Mais pour cela, il faudra passer par un intermédiaire financier ou une banque, qui va naturellement enregistrer la transaction pour payer la taxe et, là aussi, l'anonymat ne sera respecté... que dans la limite d'un éventuel contrôle. »*

SERGE MARTI.

(1) *L'Or*, par Jean-Claude George. Editions Jean-Claude Lattès.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Framatome va fermer un atelier au Creusot

PAGNIES D'ASSURANCES
eler » une profession
Au neuvième rang européen
ralisme en trompe l'œil

AFFAIRES

LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Caisse des dépôts défend les sociétés d'économie mixte

Les dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations ont réfuté, le lundi 21 avril, les allégations des sociétés privées gestionnaires de services publics locaux (1) qui estiment que les régies municipales ou les sociétés d'économie mixte (SEM) leur font souvent une concurrence déloyale.

Depuis 1983, la Caisse des dépôts, à la demande des élus, a participé à la création de trente-huit sociétés d'économie mixte en souscrivant une part toujours minoritaire du capital (5 à 20 %). La plupart de ces SEM concernent la gestion des ports de plaisance, les services informatiques ou le câble...

Selon la Caisse des dépôts, *« les SEM locales et les sociétés privées sont soumises à des régimes identiques pour l'ensemble des impôts et taxes auxquels sont ordinairement assujetties les sociétés commerciales. Quant aux modes de financement des investissements, il apparaît que ceux-ci dépendent moins du statut du gestionnaire du service que de la nature du contrat qui la lie avec la collectivité »*.

Ainsi, une entreprise privée peut très bien bénéficier de financements privilégiés (emprunts auprès de la Caisse des dépôts) lorsque l'investissement est réalisé dans le cadre d'une concession et lorsque la collectivité locale accorde sa garantie d'emprunt. Quant à la différence qui peut apparaître entre des régies, des SEM et des sociétés privées à propos des charges sociales, elle ne dépasse jamais 10 % selon la Caisse. L'UNSPIC réplique : *« La régie, lorsqu'elle est en déficit – pour autant que les pertes puissent clairement apparaître – est équilibrée par les transferts financiers de la collectivité. En revanche, la société privée, en déficit, disparaît. La SEM, si elle est déficitaire, est également renflouée par la collectivité, en règle générale. »*

Le débat sur les modes de gestion des services publics municipaux – que certains intègrent aujourd'hui au thème de la privatisation – vient de connaître une application très concrète à Grenoble. En effet, la régie municipale du gaz et de l'électricité de la ville est devenue, le 22 avril, une société d'économie mixte (SEM) dans laquelle la ville reste majoritaire avec 72,5 % des parts. Les principaux autres actionnaires sont la Lyonnaise des eaux par le biais de sa filiale Ufiner (21,5 %) et EDF (4,7 %). M. Pierre Gascon, premier adjoint au maire de Grenoble, est devenu président du conseil d'administration.

La ville de Grenoble, dont le maire est M. Alain Carignon (RPR), ministre délégué chargé de l'environnement, exploitait directement la distribution de gaz depuis 1867 et celle de l'électricité depuis 1903. La transformation en régie municipale a eu lieu en 1945. Selon M. Gascon, le statut de SEM convient mieux à une gestion moderne et plus souple permettant notamment le placement des disponibilités financières impossible jusque là.

Le commissaire de la République, les élus socialistes, la CGT et la CFDT, ainsi que quatorze membres du personnel avaient porté l'affaire devant le tribunal administratif, qui a rejeté, le 5 février dernier, les requêtes et jugé légale la délibération du conseil municipal créant la SEM. Le préfet de l'Isère a renoncé à faire appel devant le Conseil d'Etat.

F. Gr.

(1) Ces sociétés sont regroupées au sein de l'UNSPIC (Union nationale des services publics industriels et commerciaux), 18, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.

La Bundesbank met en garde les milieux d'affaires à propos des nouveaux instruments financiers

La Bundesbank met en garde les instituts financiers, dans son rapport mensuel d'avril, contre les dangers potentiels des nouveaux instruments financiers comme les « Note Issuance Facilities » (NIF) et les « Revolving Underwriting Facilities » (RUF), largement utilisés depuis quelques années sur les marchés internationaux des capitaux. Selon la Bundesbank, *« un déplacement du flux des capitaux vers ces nouveaux instruments pourrait provoquer à terme des concentrations de risques sur les marchés qui, en cas de crise, montreraient leur caractère instable »*. Si pour l'instant, poursuit la Bundesbank, l'émission des NIF et des RUF ainsi que leur placement paraît se dérouler sans heurt, un engorgement prochain du marché reste à craindre.

Les NIF et les RUF (ou back-up facilities) font partie des « euro-notes » (ou eurobillets), et représentent des intermédiaires entre emprunts obligataires et crédits, tout en étant assortis d'un taux d'intérêt inférieur à ces derniers. Pour les entreprises recherchant les moyens de financement et n'ayant pas une notoriété suffisante pour émettre des euro-obligations, ces instruments sont très intéressants. Les grandes banques qui les émettent leur trouvent un charme particulier parce qu'ils ne sont pas inscrits dans leurs bilans. Ils n'entrent pas non plus dans le calcul du ratio fonds propres/encours des crédits, limité en RFA à une proportion maximale de 1 sur 18. Selon la Bundesbank, une étude est en cours à l'Office ouest-allemand de surveillance du crédit, afin d'inscrire dans l'avenir au moins un certain pourcentage de ces eurobillets sous le poste fonds propres des instituts financiers. – (*AFP*.)

ENTREPRISES

Framatome va fermer un atelier au Creusot

Suite à la rationalisation de ses usines, le constructeur nucléaire Framatome va fermer, à l'horizon de la fin 1987, un atelier du Creusot qui compte 400 personnes et transférer ses productions à Chalon-sur-Saône. La direction envisage une mutation de 100 à 150 salariés, le reste devant bénéficier des procédures de départ anticipé de la sidérurgie ou du retour des immigrés. L'autre atelier Framatome-Energie du Creusot compte 1 700 personnes. La CFDT estime que 150 à 180 emplois y sont menacés.

Pechiney : résultats en hausse mais inquiétude sur l'aluminium

Les résultats du groupe Pechiney, approuvés le lundi 21 avril, font apparaître pour 1985 un bénéfice net consolidé en parts du groupe de 732 millions de francs contre un bénéfice de 546 millions de francs en 1984. Les provisions pour charge hors exploitation diminuent de plus de moitié (708 millions contre 1 535 millions en 1984). Cette évolution des résultats recouvre une forte diminution des bénéfices du secteur aluminium, affecté par la baisse des cours de ce métal, et une nouvelle progression dans le secteur métallurgie fine et matériaux nouveaux.

Exxon propose des retraites anticipées à 40 000 salariés

Malgré une hausse de 29 % de ses profits au premier trimestre (1,7 milliard de dollars), le groupe pétrolier Exxon, inquiet de l'évolution des marchés, a proposé à 40 000 de ses employés américains un départ anticipé moyennant compensation. Exxon compte 146 000 salariés dans le monde.

Volkswagen pourra acquérir jusqu'à 11 % d'Olivetti

En plus des 5 % du capital d'Olivetti qu'il devrait acquérir en cédant sa filiale Triumph Adler, (*le Monde* du 24 avril), le groupe automobile ouest-allemand Volkswagen bénéficie d'une option de 6 % du capital du leader italien de la bureautique et de l'informatique. Le vice-président de Volkswagen devrait ainsi entrer au conseil de surveillance d'Olivetti.

● **MM. Roger Martin et Claude Heurteux chargés de mission.** – Le gouvernement vient de confier à M. Roger Martin, ancien président de la Compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson une mission de réflexion et de proposition à propos du système – très complexe – des aides publiques à l'industrie. Le gouvernement attend de M. Martin des avis concrets sur les mesures susceptibles d'être intégrées dans la loi de finances de 1987. D'autre part, M. Claude Heurteux, PDG de la société financière Auguste-Thouard (conseil en immobilier d'entreprises et en implantations industrielles), a été chargé de réfléchir à la création de « zones d'entreprises », où pourraient être accordés des allégements fiscaux aux entreprises qui créeront des emplois.

● **Progression de la production industrielle en février.** – L'indice général de la production industrielle (hors bâtiment et travaux publics) a progressé en février. En données corrigées des variations saisonnières, il s'établit à 133 (base 100 en 1970), contre 131 en janvier. En moyenne mobile sur trois mois, l'indice passe de 133 pour novembre-décembre-janvier, à 132 pour décembre-janvier-février.

AGRICULTURE

LA NÉGOCIATION DE LUXEMBOURG

La Commission propose une faible réduction des montants compensatoires

De notre envoyé spécial

Luxembourg. – Nouveau sujet d'irritation pour M. François Guillaume dans la négociation agricole en cours, la Commission européenne a proposé, le mercredi 23 avril, que les montants compensatoires monétaires (MCM) appliqués par la France depuis le réalignement d'Ootmarsum, qui sont de 6 %, soient réduits de 2 % pour les produits animaux et de 1 % pour les produits végétaux, ce qui permettrait de relever les prix officiels français dans les mêmes proportions mais laisserait subsister des MCM encore importants. Ceux-ci jouent comme des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation ; ils gênent par conséquent les producteurs et les négociants français.

Cependant, s'agissant des porcs, des œufs et de la volaille, produits particulièrement sensibles, la proposition de la Commission permettrait, semble-t-il (elle n'est pas claire), de ne plus appliquer de MCM. M. Guillaume réclame pour sa part une réduction des MCM de 4 % pour les produits animaux et de 2 % pour les produits végétaux. Pourquoi la Commission compte-t-elle ainsi chichement le droit pour la France de répercuter la récente dévaluation du franc sur les prix agricoles ? La principale raison serait d'éviter qu'il y ait une trop grande différence de traitement entre la France, qui peut ainsi jouer sur l'ajustement monétaire pour relever les prix, et les pays qui n'ont pas dévalué et auxquels la même possibilité n'est pas offerte.

« Nous préférerions ne pas conclure plutôt que d'obtenir un démantèlement des MCM trop faible », a commenté M. Guillaume. Les ministres de l'agriculture des Douze, après avoir travaillé encore une fois tard dans la nuit, entament, ce jeudi, leur quatrième journée de réunion. Le nouveau projet de compromis présenté jeudi par M. Geritt Braks, le ministre néerlandais, ne plaisait ni aux Allemands, qui le trouvaient *« catastrophique et scandaleux »*, ni aux Français.

PHILIPPE LEMAITRE.

● **Manifestation pour un relèvement des prix du lait.** – Des producteurs membres de la FDSEA du Finistère ont détruit, le mercredi 23 avril, plusieurs centaines de litres de lait à l'Intermarché de Morlaix. Ils estimaient que cette grande surface, en proposant le litre de lait UHT demi-écrémé à 2,40 F, bradait leurs produits. Lors d'une autre opération, à l'Intermarché de Rosporden, la direction du magasin a accepté de porter le prix du lait à 2,60 F. Pour la FDSEA, c'est un minimum en deçà duquel les prix proposés aux consommateurs *« pèsent inévitablement sur les prix à la production »*. Lors de sa récente assemblée générale, la Fédération nationale des producteurs de lait avait envisagé ce type d'actions syndicales.

SPINETTA MARENGO.

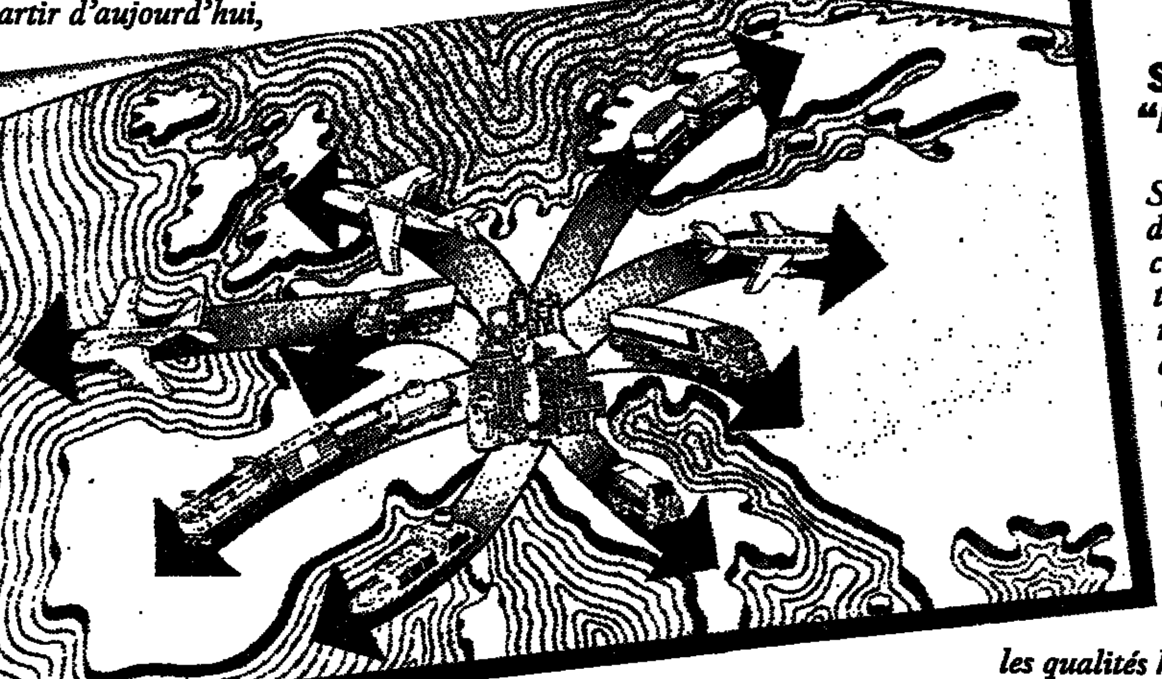
INTRODUCING THE FLUOROPOLYMER VALLEY.

MONTEFLUOS MISE 500 MILLIONS DE FRANCS SUR LE FUTUR DU FLUOR.

La chimie du fluor a désormais son adresse: Spinetta Marengo, à une heure d'auto de Milan. C'est là que nous avons construit l'installation destinée à satisfaire les demandes du monde entier, en provenance de secteurs en rapide croissance, tant au point de vue quantité qu'au point de vue technologique, comme l'électronique, le nucléaire, l'automobile, l'aérospatiale et les télécommunications.

Ce sont ces demandes qui nous ont convaincus de construire Spinetta Marengo, avec un effort financier dépassant 500 millions de francs, en utilisant à plein le patrimoine d'hommes et le savoir faire qui ont fait de Montefluos un leader de la chimie du fluor dans le monde.

Fomblin, Tecnoflon, Algoflon: à partir d'aujourd'hui, les produits Montefluos les plus prestigieux verront le jour à Spinetta Marengo, dans une installation de dimensions imposantes, avec des technologies avancées propres à Montefluos, avec une extrême flexibilité unie à une complète intégration verticale des procédés de fabrication, du mineral aux produits finis.



ALGOFLON: UNE TECHNOLOGIE NOUVELLE-UNE GAMME DIVERSIFIÉE.

Utilisant de toutes nouvelles technologies et avec une capacité de production initiale de plus de 4.000 tonnes par an, une nouvelle unité Algoflon entre en exercice pour produire, à côté des variétés déjà bien connues, de nouvelles variétés de PTFE (comme par exemple les poudres coagulées Algoflon DFC pour la production de câbles et de tubes, les dispersions acqueuses et les poudres granulaires chargées) et de fluorplastomères thermotraitables. Les nouvelles variétés d'Algoflon permettront en particulier aux transformateurs d'améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits finis, tout en réduisant leurs coûts de fabrication.

TECNOFLON: LA PLUS GRANDE INSTALLATION EUROPÉENNE DE FLUORÉLASTOMÈRES, DÉJÀ PRÊTE POUR LE MARCHÉ MONDIAL.

Tecnoflon: un fluorélastomère déjà renommé et promis à un avenir encore plus brillant. Pour faire face aux demandes du marché mondial, la nouvelle installation de Spinetta Marengo, d'une capacité initiale de 2.000 tonnes par an, est susceptible d'être agrandie par la suite.

Cette installation comprend toutes les phases de la production, de la polymérisation à la finition, avec une grande versatilité de production. A côté des polymères déjà affirmés, de nouvelles variétés seront produites, en particulier celles à vulcanisation péroxidique, dans une vaste gamme de viscosité.

FOMBLIN. LE JOYAU DE LA RECHERCHE MONTEFLUOS, PRODUIT SUR MESURE À SPINETTA MARENGO.

Fomblin: un fluide perfluoruré (perfluoropolyéther) aux caractéristiques exceptionnelles en mesure de résoudre des problèmes de production aux niveaux technologiques les plus élevés dans des secteurs tels que l'industrie électronique, nucléaire et aérospatiale.

Un produit "projeté" selon les exigences spécifiques des différentes utilisations. Un produit déjà tellement connu que partout désormais on le considère d'habitude comme le synonime de perfluoropolyéther.

Grâce à cette nouvelle installation, Montefluos pourra satisfaire la demande en continuelle hausse - aussi bien en volume qu'en différentes qualités - des produits Fomblin, justement en raison de sa flexibilité.

Spinetta Marengo, en même temps que les autres installations (comme celle récemment installée a Chiba-Tokyo) fournira Fomblin aux usagers du monde entier.

LA RECHERCHE MONTEFLUOS: 400 SPÉCIALISTES ET UN "APPROACH" UNIQUE.

A la réalisation de Spinetta Marengo dans le domaine de la production correspond l'effort de Montefluos dans celui de la recherche. Montefluos a créé une équipe formidable de 400 spécialistes au plus haut niveau, dotés de tous les plus modernes et perfectionnés systèmes d'analyse, de polymérisation et de simulation des conditions réelles d'emploi.

Mais ce sont surtout les qualités humaines qui ont fait apprécier partout ces techniciens, toujours prêts à affronter n'importe quel problème du client, pour trouver ensemble le procedé de fabrication le plus avantageux.

Nous avons donné ici seulement quelques exemples, les plus évidents, de la révolution dans le domaine des produits fluorés que représente Spinetta Marengo. Encore une fois, un succès de Montefluos, du dynamisme, de l'engagement, du savoir faire, des hommes Montefluos.

Spinetta Marengo, Alexandrie, Italie: le centre européen le plus grand et le plus avancé dans le domaine de la chimie du fluor, au service de l'industrie du monde entier.

Spinetta Marengo: la Fluoropolymer Valley.

MONTEDISON GROUP

MONTEFLUOS

ITALY
MONTEFLUOS S.p.A.
Via Principe Eugenio 1/5
20155 Milano (Italy) - Telephone: (02) 63331 - Cables MONTEFLUOS MI
Telex: 310679 MONTED I PER MONTEFLUOS

FRANCE
MONTEDISON FRANCE S.A.
Tour Franklin - Quartier Boieldieu
PUTEAUX (Hauts de Seine)
Cedex 11 - 92081 PARIS - La Defense
Tel. 4778116 - Telex MONTED 620232
Cable MONTEFRANCE PUTEAUX Paris

UNITED KINGDOM
MONTEDISON (U.K.) LTD
7/8 Lygon Place - Ebury Street
LONDON SW1WOIR - Tel. 7303405
Telex 918743 MONTEDISON
Cable MONTEDISON London SW1

WEST GERMANY
MONTEDISON (DEUTSCHLAND) G.m.b.H.
Postfach 5626 - Frankfurter Strasse 33-35-D-6236 ESCHBORN BEI FRANKFURT
Tel. 492.0 - Telex MCH 4-18305
Cable MONTEDISON Frankfurt

JAPAN
NIPPON MONTEDISON KK
Montedison Bldg. 1-3-2
Aobadai Meguro-Ku-TOKYO 153
Tel. 4620551
Telex GABBRO J 02 423651
Cable GABBRO-NIP Tokyo

UNITED STATES
MONTEDISON USA INC.
1114 Avenue of the Americas - NEW YORK N.Y. 10036 - Tel. (212) 7640260
Telex 223447-66312 MONTEDISON
Cable MONTEDISON N.Y.

NOUS TRAVAILLONS POUR VOUS. NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS.

SOCIAL

DES PROPOSITIONS D'ENTREPRISE ET PROGRÈS

Le salaire personnalisé devrait permettre de « récompenser les individus les plus performants »

Entreprise et Progrès s'efforce maintenant d'encourager le développement de l'individualisation des rémunérations pour les salariés, en mettant l'accent sur la rémunération du succès pour les cadres dirigeants.

Présentée au cours d'une conférence de presse, le lundi 21 avril, la notion de salaire personnalisé pourrait être considérée comme *« l'art d'optimiser la répartition de la masse salariale »*. Elle constituerait *« une révolution culturelle »* selon le groupe de travail qui, au sein de l'association patronale présidée par M. Francis Gautier (vice-président du groupe BSN), a réfléchi sur ce sujet. Cela est rendu possible, soulignent les auteurs du rapport, par la tendance à la désinflation qui limite les dépenses dues au maintien du pouvoir d'achat et rend plus valorisantes les augmentations obtenues au mérite.

Dans la pratique, une partie du salaire, variable, pourrait rétribuer *« la contribution individuelle à la performance collective »*, une autre partie demeurant fixe et garantie. Ainsi, les progressions de rémunérations ne seraient pas seulement liées au temps passé dans l'entreprise, à l'ancienneté ou à la formation initiale. L'employeur utiliserait ce moyen pour *« repérer et récompenser les individus les plus performants »* ou découvrir *« les sources de performances »*. L'entreprise gagnerait en efficacité et, espère-t-on, verrait émerger de nouveaux comportements.

Encore faut-il, pour que ce changement s'opère, que certaines conditions soient remplies. Non seulement les postes concernés et les objectifs fixés doivent être connus et acceptés, tant par la hiérarchie que par les salariés, mais la méthode suppose *« une large décentralisation des responsabilités, des jugements et des décisions »*. L'individualisation des salaires devrait entraîner *« une révision de l'organisation des relations internes de l'entreprise »* et s'accompagner d'une décentralisation des pouvoirs.

Cela obligerait à améliorer la communication et à promouvoir l'autonomie, l'entreprise modernisant ses rapports et son fonctionnement. Dans ce système, *« la direction devient un arbitre ; elle ne peut plus être omnisciente et régler chaque cas particulier »*.

Au demeurant, note le groupe de travail, une telle évolution prendra du temps, devra être introduite avec précaution et nécessitera des efforts particuliers. Notamment, il faudra former les membres de la hiérarchie pour que, si possible dès la maîtrise, ils sachent porter un jugement, décider et, surtout, le faire connaître à l'intéressé. Des entretiens d'*« évaluation »* et de fixation des objectifs devront être régulièrement organisés, le danger étant de laisser place à l'arbitraire ou à la subjectivité.

Ces propositions, qui interviennent dans une période où un nombre croissant d'entreprises sont tentées par la formule d'individualisation des salaires, ont été bien reçues dans les milieux patronaux. On y a aussitôt vu le signe avant-coureur de changements possibles.

A. Le.

La CSMF demande une « réhabilitation de l'acte médical »

« Nous constatons une meilleure convergence entre les intentions affichées par la nouvelle majorité et les besoins de la profession médicale. Mais les médecins ne lui feront pas de cadeaux », a déclaré en substance, au cours d'une conférence de presse le mercredi 23 avril, le docteur Jacques Beaupère, président de la Confédération des syndicats médicaux français. La CSMF demande que s'esquisse dès cette année une politique de *« réhabilitation de l'acte médical »* pour les praticiens conventionnés, de remise en place dans la hiérarchie des services, indépendamment de la revalorisation annuelle des tarifs.

La CSMF réclame d'autre part que les techniques nouvelles et les tâches diverses des médecins soient reconnues dans la nomenclature des tarifs médicaux. Abandonnant le boycottage qu'elle avait lancé au début de l'année et ses préventions contre la présence de l'administration dans la commission ministérielle chargée de préparer cette nomenclature, elle voudrait voir celle-ci réorganisée et relancée.

Enfin, la CSMF souhaite que les cotisations sociales des médecins conventionnés autorisés à recourir aux honoraires libres soient moins pénalisantes qu'aujourd'hui. Selon les résultats obtenus dans les divers domaines — tarifs, nomenclature et fiscalité, — les médecins seront ou non incités à se tourner vers le secteur conventionnel à honoraires libres, lors du premier bilan de la convention de 1985 avec les caisses d'assurance-maladie, en décembre prochain.

FOUGÈRES (ILLE-ET-VILAINE) PERD 488 EMPLOIS

(De notre correspondant)

Rennes. — Le tribunal de commerce de Rennes a prononcé, le mardi 22 avril, la liquidation judiciaire de l'Internationale cotonnière (confection d'imperméables), qui emploie quatre cents personnes dans ses deux usines de Dol-de-Bretagne (soixante-dix salariés) et de Fougères (trois cent trente salariés), en Ille-de-Vilaine.

Quatre dirigeants de cette entreprise ont été écroués à Paris, en novembre 1985, pour abus de biens sociaux, et aucun projet de reprise n'a pu aboutir depuis le dépôt du bilan intervenu le 23 janvier. Le tribunal a autorisé, pour une durée de trois mois, la poursuite de l'activité de l'Internationale cotonnière, qui dispose encore d'un bon carnet de commandes, mais pas de la trésorerie nécessaire à l'achat des matières premières.

Toujours à Fougères, qui, voici une dizaine d'années, avait perdu plusieurs centaines d'emplois en raison de la crise de la chaussure, les cent cinquante-huit salariés de la société Tuvomon (abattage de volailles) ont été licenciés le 18 avril par l'administrateur provisoire, nommé il y a un mois par le tribunal de commerce de Rennes. L'abattoir avait cessé toute activité depuis le début du mois de février.

C. T.

● **Le conflit entre les pilotes et Air Afrique (suite).** — Le Syndicat national des pilotes de lignes français (SNPL) s'est déclaré, le mercredi 23 avril, *« scandalisé par l'intervention politique »* du gouvernement de M. Jacques Chirac dans le conflit qui oppose cinquante-six pilotes et mécaniciens à la compagnie Air Afrique (*le Monde* du 24 avril). Leur avocat, Mᵉ Florence Lyon-Caen, a indiqué que le syndicat avait pris connaissance avec *« stupéfaction »* du décret paru le 16 avril au *Journal officiel*, *« écartant tout recours en opposabilité dans le cadre de la convention judiciaire franco-ivoirienne de 1961 »*. Mᵉ Lyon-Caen, qui a estimé que *« cette intervention était une gifle donnée à l'autorité judiciaire »*, s'est inquiétée *« du précédent que cela ouvre pour les ressortissants français établis en Côte-d'Ivoire, non seulement en cas de conflit du travail mais aussi en cas de divorce, par exemple »*. Un recours en Conseil d'État va être déposé pour obtenir l'annulation du décret.

RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'article sur les stratégies de la CGT, de la CFDT, de la CFTC et de la CGC, face au gouvernement, dans *le Monde* du 24 avril. Dans l'avertissement lancé par M. Jean Bornard, président de la CFTC, il fallait lire : *« Il ne faudrait pas que le patronat* [et non le pouvoir] *se décharge d'un certain nombre de dossiers sur le gouvernement. »*

ÉNERGIE

LA NORVÈGE N'EXCLUT PAS DE COOPÉRER AVEC L'OPEP

La Norvège pourrait envisager de participer à la défense des prix du pétrole si l'OPEP parvient à un accord ferme permettant de contrôler sa production, a déclaré le ministre norvégien au quotidien de langue anglaise *International Herald Tribune* de ce jeudi 24 avril. Sans préciser quelles pourraient être les mesures envisagées par la Norvège, M. Kristiansen a assuré qu'il *« n'exclut pas la possibilité d'aider* [l'OPEP] *d'une certaine façon, lorsque le cadre* [d'un accord] *sera posé »*.

Pour l'heure, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole semble toutefois loin d'un accord concret. De retour à Koweït, après la conférence de l'OPEP à Genève, le ministre koweïtien du pétrole a déclaré : *« Nous sommes sur la bonne voie, bien que nous soyons encore loin de l'attribution de quotas* [de production] *individuels justes et rationnels »*, pays par pays.

La baisse des prix du brut commence néanmoins à porter ses fruits. Ainsi, les groupes Shell et Exxon viennent d'annoncer la mise en veilleuse d'un projet d'exploitation d'un ensemble de petits gisements pétroliers en mer du Nord, à Gannet, d'un montant prévu de 2,5 milliards de livres (26,5 milliards de francs).

Cet investissement ne peut plus se justifier, compte tenu de la grande incertitude qui plane sur les prix du pétrole, ont expliqué les compagnies en annonçant cette décision.

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **Italie : inflation de 0,30 % en avril.** — La hausse de l'indice des prix a été limitée à 0,30 % en Italie, annonce l'Institut national des statistiques. Un apaisement constant — l'inflation est retombée de 0,70 % en février à 0,40 % en mars — dû essentiellement aux retombées de la baisse du dollar et de la chute des cours du pétrole. Désormais, les experts italiens s'attendent à une hausse des prix inférieure cette année à 7 %, un niveau malgré tout nettement supérieur à celui des principaux partenaires de Rome, RFA en tête.

● **Koweït : doublement du déficit budgétaire.** — En dépit de 400 millions de dinars de coupes, le déficit budgétaire du Koweït atteindra en 1986-1987 1,3 milliard de dinars (4,5 milliards de dollars), soit le double du déficit enregistré en 1985-1986. Selon les éléments chiffrés, rendus publics le mercredi 23 avril, les revenus tirés essentiellement des exportations du pétrole tomberont de 3,16 milliards de dinars durant l'année budgétaire passée (sur la base d'un baril à 27 dollars) à 1,92 milliard cette année (sur la base d'un baril à 15 dollars). Les dépenses représenteront 3,37 milliards de dinars, en baisse de 392 millions, après déduction de 10 % des revenus traditionnellement consacrés à un fonds d'investissement spécial. Sur cette enveloppe, 42 % seront consacrés à la défense et aux besoins de sécurité.

ÉTRANGER

Le Mexique annonce un nouveau tour de vis budgétaire

« Réajustement des dépenses courantes », report des programmes d'investissement jugés non prioritaires, le gouvernement mexicain a franchi un nouveau pas dans la voie d'une austérité imposée par la chute des cours du pétrole : les dépenses prévues au budget seront réduites de 1 milliard de dollars. Cette décision, annoncée, le mercredi 23 avril, par le ministre mexicain des finances, M. Carlos Salinas de Gortari, s'accompagne d'un appel à la réunion d'une conférence extraordinaire des pays membres de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) sur les problèmes de la dette extérieure, des échanges commerciaux et des possibilités d'intensifier le commerce régional.

Un appel apparemment bien reçu par les membres de la CEPAL actuellement réunis à Mexico. Mais qui laisse entières les difficultés accumulées par le Mexique. Les plus optimistes estiment à 8 milliards de dollars le manque à gagner, au cours des trois derniers mois, dû à la plongée des cours du pétrole qui compte pour 75 % dans les recettes extérieures du pays et pour la moitié dans ses rentrées fiscales. Réduction des importations et réduction des dépenses budgétaires ne sauraient suffire pour remédier à une telle situation. Mexico a déjà fait quelques tentatives d'ajustement de sa politique économique en annonçant un plan de privatisation permettant de limiter les déficits d'un secteur public tentaculaire, en étant plus souple en matière d'investissements étrangers ou en libéralisant quelque peu le commerce extérieur. Mais les partenaires et créanciers de Mexico restent l'œil rivé sur certains indices inquiétants : l'inflation, qui tourne toujours autour de 60 % en rythme annuel, et un déficit budgétaire qui, en dépit des nouvelles économies qui viennent d'être annoncées, a peu de chances de tomber très en deçà de 10 % du produit national brut alors que l'objectif défini avec le Fonds monétaire international était de 4,5 % pour 1986.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9670	6,9720	+ 25	+ 40	+ 45	+ 75	+ 80	+ 180
$ can.	5,0213	5,0267	– 98	– 76	– 187	– 155	– 551	– 459
Yen (100)	4,1470	4,1537	+ 97	+ 113	+ 173	+ 201	+ 482	+ 561
DM	3,1900	3,1938	+ 73	+ 87	+ 148	+ 170	+ 409	+ 471
Florin	2,8264	2,8295	+ 45	+ 53	+ 91	+ 107	+ 241	+ 291
F.B. (100)	15,6421	15,6604	– 207	– 121	– 337	– 183	– 486	– 53
F.S.	3,8144	3,8192	+ 97	+ 116	+ 203	+ 231	+ 559	+ 637
L (1 000)	4,6485	4,6550	– 284	– 244	– 537	– 473	– 1318	– 1197
£	10,7292	10,7439	– 310	– 259	– 579	– 513	– 1425	– 1191

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 13/16	6 15/16	6 11/16	6 13/16
DM	4 3/4	5	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16
Florin	5 5/8	5 7/8	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16
F.B. (100)	9	10	8 5/16	8 11/16	8 1/16	8 7/16	7 3/8	7 3/4
F.S.	0 1/2	1 1	4 3/16	4 5/16	4 1/16	4 3/16	4	4 1/8
L (1 000)	13	20	12 3/4	14 1/4	12 5/8	13 5/8	12 3/8	12 7/8
£	11	11 5/8	10 3/4	10 7/8	10 1/2	10 5/8	9 13/16	9 15/16
F. franç.	7 3/4	8 1/4	7 1/2	8	7 1/2	8	7 1/4	7 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

LIQUIDATION D'UN EMPIRE OUEST-ALLEMAND

L'héritier du groupe Flick aspire à une vie tranquille

De notre correspondant

Bonn. — La liquidation de l'ex-groupe Flick, vendu le 17 décembre dernier à la Deutsche Bank par le fils du fondateur, Friedrich-Karl Flick, entre dans sa dernière phase. Les actions de la société Feldmühle-Nobel AG, au sein de laquelle ont été regroupés les avoirs industriels du groupe, doivent être à leur tour disséminées dans le public. Sept millions d'actions, représentant chacune un capital nominal de 50 deutschemarks, seront émises par un consortium de banques ouest-allemandes et étrangères à partir du jeudi 24 avril, au prix de 285 deutschemarks l'unité, représentant un montant total de près de 2 milliards de deutschemarks. Dix actions seront distribuées à chacun des 42 600 employés de Feldmühle-Nobel.

Les autres avoirs du groupe, qui consistaient en 10 % des actions de Daimler-Benz et 26 % du groupe américain Grace and Co de New-York, ainsi qu'une participation indirecte de 51 % dans le groupe d'assurance ouest-allemand Gerling, restée entre les mains personnelles de M. Flick, avaient déjà été vendus pour la somme de 5,4 milliards de deutschemarks. Les 3,4 millions d'actions Daimler-Benz, d'une valeur de 3,8 milliards de deutschemarks, avaient été réparties dans le public, Grace et Gerling ayant, pour leur part, utilisé leur droit de préemption.

La nouvelle société Feldmühle-Nobel AG, dont le capital nominal a été fixé à 350 millions de deutschemarks, regroupe les trois entreprises industrielles de l'ex-groupe Flick : Dynamit Nobel (chimie-pétrochimie-explosifs) : les papeteries Feldmühle, et enfin, Bruderus (métallurgie, équipements divers).

Le montant exact de ce que rapportera la vente du groupe pour Friedrich-Karl Flick et pour la Deutsche Bank n'a pas été révélé. Des 5,4 milliards de deutschemarks réalisés au cours de la première partie de la transaction, il est resté, après déduction des sommes dues au fisc, un montant total de 2,752 milliards de deutschemarks sur lesquels la Deutsche Bank s'est remboursée d'une large part du prix de vente convenu à l'origine avec M. Flick. On avait parlé, à l'époque, d'un prix de vente brut de 5 milliards de deutschemarks. Les 2 milliards de deutschemarks net attendus de la vente des actions de Feldmühle-Nobel permettront à la banque de remplir ses dernières obligations envers son client et même, a-t-on indiqué à Düsseldorf, de lui verser une *« prime »*, compte tenu des bons résultats de l'opération, qui ont dépassé les prévisions de départ.

Cette opération trace une croix définitive sur un empire à la réputation douteuse qui n'aura pas résisté à la mort de son fondateur, Friedrich Flick, en 1972. Condamné à sept ans de prison par le tribunal de Nuremberg après la guerre, ce dernier avait été l'un des principaux fournisseurs d'armements de l'Allemagne hitlérienne et avait fait un large usage des travailleurs forcés que lui fournissaient les nazis. Les « générosités » du groupe envers les partis politiques, érigées depuis des décennies en véritable méthode, en ont fait le symbole du plus grand scandale politico-financier de l'après-guerre en RFA, celui du financement des partis politiques.

Un scandale qui a conduit l'ancien chargé d'affaires du groupe, M. von Brauchitsch et les deux anciens ministres libéraux de l'économie, Otto Graf Lambsdorff et Hans Friedrichs, devant les tribunaux où ils sont actuellement jugés pour corruption à la suite d'un dégrèvement fiscal accordé au groupe Flick après la vente de 29 % des actions Daimler-Benz en 1975. Lassé de se trouver constamment mêlé à ces affaires sans y être directement impliqué, Karl-Friedrich Flick, qui n'a jamais montré un goût exagéré pour les *« bottes »* de son père, retrouve une vie privée à laquelle il aspirait.

HENRI DE BRESSON.

AU JAPON

Les syndicats ont le dos au mur

De notre correspondant

Tokyo. — Le « sommet du travail », qui réunit chaque année, à la veille de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement des nations industrialisées, les dirigeants des principales organisations syndicales (non communistes) de ces sept pays, a, du 21 au 23 avril, mis l'accent sur la nécessité de réduire le chômage. Ils appellent les gouvernements à stimuler la demande intérieure et à réduire la durée du travail afin de remédier à la crise de l'emploi et faire face aux évolutions technologiques. M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, dénonçant des politiques qui font du chômage un *« amortisseur des crises et des mutations »*, a demandé aux syndicats de se dégager d'une position trop souvent uniquement défensive.

Comme c'est traditionnellement le cas lors de ces sommets, la situation économique et sociale du pays hôte, cette année le Japon, a été l'une des questions évoquées par les syndicalistes. Malgré des différences dans les priorités et les préoccupations reflétant les particularités de la situation de chaque pays, une convergence entre Japonais et Occidentaux s'est dessinée sur la nécessité pour Tokyo de stimuler sa demande intérieure afin d'améliorer les conditions de vie de la population et de remédier aux problèmes de l'excédent commercial nippon.

Les syndicalistes étrangers ont été frappés, cette fois, par la plus grande réceptivité de leurs collègues japonais à leurs demandes d'harmonisation des conditions de travail entre les pays industrialisés. Les différences entre le Japon et ses partenaires sont en effet criantes, notamment en matière de durée du travail : au Japon, celle-ci est supérieure de 20 % à 30 % à ce qu'elle est dans les pays occidentaux (2 152 heures de travail annuel au Japon contre 1 657 heures en France, soit une différence qui représente près de deux mois de travail en plus pour quarante heures par semaine).

Alors que, par le passé, les Japonais avaient tendance à insister sur les spécificités de leur marché de l'emploi et de leur organisation syndicale, ils souhaitent aujourd'hui que les syndicats des autres pays industrialisés appuyent leurs revendications, notamment en matière de réduction des horaires de travail. Cette attitude des syndicats japonais est symptomatique de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Ils semblent de plus en plus conscients de leur relative impuissance à faire fléchir un patronat qui, depuis la crise pétrolière de 1973, a toujours réussi à imposer ses conditions, ainsi que de la nécessité à la fois de modifier leur stratégie et de restructurer leur organisation.

Echec de l'offensive de printemps

La dernière offensive de printemps *(shunto)*, campagne annuelle de revendication salariale, qui s'achève cette semaine, a démontré les limites d'une stratégie de lutte qui a été efficace jusqu'au milieu des années 70. Mais, depuis une dizaine d'années, les syndicats ont avancé des demandes en matière de hausse salariale qui n'ont jamais été satisfaites : le seuil limite d'augmentation fixé par le patronat au début de la campagne de revendication n'a pratiquement jamais été dépassé. En matière de réduction de la durée du travail, les syndicats n'ont rien pu obtenir non plus.

Cette année, la forte appréciation du yen et la perspective de contraction des bénéfices des entreprises ont créé un climat peu favorable à la revendication militante, et l'offensive de printemps a tourné court. Les syndicats demandaient des augmentations de l'ordre de 7 %. L'association des employeurs *(Nikkeiren)* avait fixé la limite des augmentations à 4 % ou 5 %. Alors que les négociations syndicats-patronat touchent à leur fin, les hausses de salaires obtenues par l'ensemble du secteur privé s'établissent pour les principales branches entre 4,6 % et 5,5 %.

Dans les années 60 et 70, le syndicat leader de l'offensive de printemps qui obtenait des augmentations de salaires en fonction desquelles seraient fixées celles des autres branches était celui des métallurgistes (IMFJC). Il est clairement apparu cette année que ce syndicat avait perdu l'initiative. La crise de la sidérurgie et la crainte du chômage dans la construction navale ont paralysé les syndicats de ces branches : pour la première fois en quatorze ans, deux syndicats de chantiers navals, ceux d'Hitachi et de Mitsui, n'ont pas demandé d'augmentation de salaires.

Au cours de la période de haute croissance (de la fin des années 50 à 1974), le Japon a connu une situation de quasi-plein emploi, permettant aux syndicats de faire prévaloir une unification des hausses de salaires dans les principaux secteurs quels que soient les résultats obtenus par les entreprises. Avec la crise pétrolière de 1973, la situation a changé : le patronat chercha à récupérer une souplesse dans la fixation des salaires et imposa un cadre de négociation dont les paramètres étaient l'inflation et la productivité. Ces dernières années, la contraction du marché de l'emploi (officiellement, le taux de chômage est faible, 2,8 %, mais le système de calcul, différent de celui du Bureau international du travail, ne compte pas comme chômeur un individu ayant travaillé plus d'une heure au cours de la quatrième semaine du mois) et les limites du système de syndicat-maison, conjuguées à la fermeté du patronat, ont placé les syndicats le dos au mur.

Cherchant à limiter les pertes d'emploi et acceptant par conséquent de faibles augmentations de salaires, les syndicats ont contribué au renforcement de la compétitivité des entreprises nippones sans toutefois que les salariés en recueillent les fruits. Selon le Centre de productivité du travail, si l'on prend un indice 100 pour 1980, la productivité est passée de 66,2 en 1975 à 122 en novembre 1985, alors que, d'après les statistiques du ministère du travail entre 1980 et 1985, le salaire réel moyen a augmenté de 7,7 %.

Au cours d'un récent entretien à la télévision, M. Seigo Yamada, secrétaire général du nouveau Conseil des syndicats du secteur privé *(Zenminrokyo)*, affirmait que les salariés âgés de trente-cinq à quarante ans auraient besoin d'au moins 100 000 yens supplémentaires par mois pour consommer davantage. *« Je me demande vraiment où sont passés les 50 milliards de dollars du surplus commercial accumulé l'année dernière par le Japon. Alors que les bénéfices des entreprises ont augmenté, le revenu des salariés est resté quasiment stagnant une fois déduit l'inflation »*, écrivait pour sa part dans un récent éditorial le quotidien *Asahi*.

En dépit d'une relative prospérité de l'économie nationale, les syndicats japonais se trouvent dans l'incapacité d'obtenir des augmentations de salaires, recommandées par exemple par le récent rapport Maekawa comme étant un élément de relance de la demande intérieure. Les syndicats japonais, qui, au cours des dernières décennies, ont vu leurs effectifs se réduire (à la fin des années 40, 50 % des salariés étaient syndiqués ; 29 % aujourd'hui), se trouvent devant la nécessité de s'adapter aux modifications structurelles de l'économie (notamment au développement du secteur tertiaire, où le taux de syndicalisation est bas, et du travail à temps partiel). La faiblesse actuelle des syndicats contribue indirectement aux frictions commerciales entre le Japon et ses partenaires, souligne pour sa part le professeur Makoto Ito.

PHILIPPE PONS.

t le dos au mur

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOTS CROISÉS DU NOUVEL OBSERVATEUR



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 avril

Bien orienté

Au lendemain d'une nouvelle liquidation gagnante, le marché s'est de nouveau montré bien orienté mercredi. La séance du matin s'était déroulée sur une note calme, pour enregistrer finalement une avance modeste de 0,22 %. On notait la faible participation des étrangers, tandis que le recul sensible observé la veille à Wall Street incitait plutôt à l'attente. Après un démarrage difficile, la première séance officielle du terme boursier a cependant confirmé très nettement la hausse esquissée le matin. A la clôture, l'indicateur instantané s'établissait à + 2,2 %.

Alors que L'Oréal et Peugeot régressaient quelque peu, les titres participatifs bancaires apparaissaient bien disposés. Les perspectives des privatisations expliquent en grande partie ce mouvement. Parmi les titres en vue, on notait encore Dassault, Colas, Midi et Locindus. L'emprunt 4,5 % 1973 s'est aussi inscrit en hausse, malgré le recul de 8 % intervenu la veille sur le napoléon. Il est vrai que cet emprunt avait peu réagi à la hausse du napoléon enregistrée la semaine dernière.

Sur le marché obligataire, l'humeur était plutôt morose. L'augmentation du loyer de l'argent au jour le jour, de 7 3/4% à 8%, a freiné les élans. Certains observaient que ce mouvement allait à l'encontre d'une remise en bon ordre des taux, entre le court terme et le long terme. A l'étage supérieur, l'activité sur le MATIF était des plus calme.

En hausse de 18 % à la séance du matin, l'action Valéo a confirmé en séance officielle ses bonnes dispositions.

[NDLR : en raison d'une nouvelle panne informatique, l'ordinateur de la Bourse a confondu les cours précédents (séance du 22 avril) avec ceux de l'avant-veille. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ces erreurs indépendantes de notre volonté.]

NEW-YORK

Irrégulier

Wall Street a évolué mercredi sur une note irrégulière, dans un marché encore très actif. Des pertes initiales, provoquées par des prises de bénéfices, avaient fait chuter l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles de plus de 20 points à la mi-séance. Mais un regain de la demande, en dernière heure, lui a permis de rattraper une bonne partie de son retard, limitant ainsi la baisse à 1,37 point (1 829,61). 150,035 millions de titres ont été échangés. Les baisses ont largement prévalu puisqu'on notait 1 044 valeurs en repli, contre 613 en hausse. 372 titres sont restés inchangés.

Autour du Big Board, les investisseurs étaient plutôt enclins à prendre leurs bénéfices, en raison de la nouvelle hausse des taux d'intérêt hors banque, motivée par la faiblesse du dollar. D'aucuns craignent qu'une glissade prononcée du billet vert n'incite la Réserve fédérale à adopter une politique plus restrictive de crédit. Selon les analystes, un dollar faible pourrait, de surcroît, ralentir la demande étrangère pour les bons du Trésor américain. Une hypothèse qui contribuerait, là encore, à une remontée des taux d'intérêt.

Parmi les valeurs les plus traitées, on notait Manville Corp. (4,362 millions de titres échangés), Chase Manhattan, Black and Decker, Financial Corp. et Travelers Corp (plus de 2 millions de titres négociés).

VALEURS	Cours du 22 avril	Cours du 23 avril
Alcoa	40 1/8	40 5/8
A.T.T.	24 3/4	25
Boeing	58 1/8	58 1/8
Chase Manhattan Bank	48 1/2	48 1/8
Du Pont de Nemours	78 7/8	79 3/8
Eastman Kodak	60 1/4	60 1/8
Exxon	57 1/4	57 5/8
Ford	84 1/2	83 3/4
General Electric	78 5/8	78 7/8
General Motors	81	81 7/8
Goodyear	31 7/8	31 5/8
I.B.M.	152 3/4	155
I.T.T.	46 7/8	46 7/8
Mobil Oil	29 1/4	29 5/8
Pfizer	63 1/4	62 5/8
Schlumberger	30	30
Texaco	32 1/4	32 3/4
U.A.L. Inc.	63 1/8	62
Union Carbide	23 1/4	23 1/2
U.S. Steel	20 1/4	20 3/8
Westinghouse	55 3/4	54 5/8
Xerox Corp.	59 1/4	58 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

HOECHST, BASF, BAYER, MAJORENT LEURS DIVIDENDES. – Comme escompté, les trois géants de la chimie allemande ont décidé de majorer leurs dividendes de 1 DM pour 1985. Identiques les années précédentes, ces derniers passent donc de 9 DM à 10 DM.

Simultanément, ces trois groupes ont publié leurs bénéfices nets pour l'exercice écoulé. Le résultat est de 1,47 milliard de deutschemarks pour Hoechst (+ 8,9 %), de 997,5 millions pour BASF (+ 11,4 %), de 1,44 milliard pour Bayer (+ 22,3 %). Notons que Hoechst va majorer son capital de 160 millions de deutschemarks (1 nouvelle à 270 DM pour 20). Cette opération rapportera 864 millions de deutschemarks au groupe.

CFAO : BÉNÉFICE NET EN HAUSSE. – Le bénéfice net consolidé de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale en 1985 s'est inscrit en progression de 49,7 %. Si l'on tient compte de la neutralisation d'une importante plus-value exceptionnelle, le bénéfice net conserve un gain de 24,2 %. Le dividende global est porté de 49,50 F à 54 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	22 avril
Valeurs françaises	146,6
Valeurs étrangères	111,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	22 avril	23 avril
Indice général	385,1	391

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 24 avril .... 8 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 avril	24 avril
1 dollar (en yens)	167,85	166,75

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 686
5 %	67 80	1 123
3 % amort. 45-54	....	2 186
Emp. 7 % 1973	7515	..
Emp. 8,80 % 77	120 12	8 101
9,80 % 78/93	106 60	7 679
8,80 % 78/86	100 80	3 207
10,80 % 79/94	109 70	6 865
13,25 % 80/90	111 90	11 798
13,80 % 80/87	108 50	7 184
13,80 % 81/89	114 60	3 743
16,75 % 81/87	111 70	10 371
16,20 % 82/90	126 20	4 483
16 % juin 82	127 20	13 984
E.D.F. 7,8 % 61	154 50	3 779
E.D.F. 14,5 % 80-92	116 50	11 798
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	104 50	3 339
CNB Paribas	108 80	3 339
CNB Suez	109	3 339
CNI janv. 82	104 25	3 339
CRH 10,90% déc.85	119 50	3 091

BOURSE DE PARIS – Comptant – 23 AVRIL

Actions au comptant

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV 23/4

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 034	6 954	6 680	7 280
ECU	6 841	6 843	....	....
Allemagne (100 DM)	318 930	319 100	308	328
Belgique (100 F)	15 601	15 626	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	282 570	282 560	272	292
Danemark (100 krd)	86 340	86 320	82	90
Norvège (100 k)	100 180	99 990	96 500	102
Grande-Bretagne (£ 1)	10 637	10 624	10 300	11
Grèce (100 drachmes)	5 046	5 066	4 750	5 600
Italie (1 000 lires)	4 650	4 652	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	380 400	381 150	369 500	388 500
Suède (100 krs)	98 890	98 690	95	100 500
Autriche (100 sch)	45 450	45 490	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 017	5 014	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 776	4 766	4 500	5 400
Canada ($ can. 1)	5 077	5	4 750	5 200
Japon (100 yens)	4 103	4 161	4	4 180

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/4
Or fin (kilo en barre)	77750	78150
Or fin (en lingot)	78000	78200
Pièce française (20 fr)	599	555
Pièce française (10 fr)	465	.....
Pièce suisse (20 fr)	553	550
Pièce latine (20 fr)	490	487
Souverain	622	616
Pièce de 20 dollars	3155	3075
Pièce de 10 dollars	1600	1600
Pièce de 5 dollars	1040	.....
Pièce de 50 pesos	3135	3105
Pièce de 10 florins	512	510
Or Londres	342 45	347 25
Or Zurich	343	346
Or Hongkong	343 36	347 25
Argent Londres	5 21	5 12

Le Monde

EN ORGANISANT 10 000 POINTS DE RENCONTRE

Le PS lance une campagne d'adhésions

MM. Michel Pezet, membre du secrétariat national du PS chargé de la communication, et Jean-Jack Queyranne, porte-parole, ont présenté à la presse, jeudi 24 avril, la campagne d'adhésions que le PS organise dans les prochains jours.

Un slogan en lettres multicolores : « *La force de la gauche, c'est toi. Rejoins le PS.* » Une adresse : celle de la fédération départementale socialiste. Le tout, sous format carte-réponse prête à être affranchie, agrémenté d'un petit mot de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS.

Pour sa première campagne post-électorale, le PS avait le choix entre la dénonciation de la politique du gouvernement, qui aurait relayé l'action des parlementaires, et une campagne d'adhésions. C'est la seconde qui a été retenue, afin d'accompagner un mouvement spontané qui, affirme M. Pezet, existe déjà, et de ne pas laisser « *dans la nature* » les membres des comités de soutien aux listes socialistes mis sur pied avant le 16 mars.

Les socialistes, souligne M. Pezet, partent de « *l'idée que la situation politique n'est pas figée* ». La conjoncture idéale, en quelque sorte, pour inciter des sympathisants « *conscients qu'il faut un grand parti de gauche* » à s'engager plus avant dans l'action politique. La direction du PS, au demeurant, espère qu'un afflux de sang nouveau va « *titiller les sections* » et en bousculer le confort parfois somnolent. Tout le pari, dit M. Pezet, est que les secrétaires de section penseront plus à « *gagner qu'à résister* ».

Dix mille points de rencontre — au moins un par commune, et dans les grandes villes, un par arrondissement ou quartier — seront organisés dans le cadre de cette campagne qui doit véritablement, pendant trois jours, quadriller le territoire national. Vendredi, les entreprises, les universités, les lycées. Samedi et dimanche, les marchés.

Cette campagne devrait se prolonger, appuyée sur les « fêtes de la Rose », dont la saison va commencer, avant que les socialistes ne définissent, pour la rentrée de septembre, « *un autre style de communication politique* » afin de rester présents sur ce terrain.

Dans l'immédiat, M. Gérard Le Gall, l'un des experts électoraux du PS, s'emploie à définir le profil type des nouveaux adhérents du PS. Un Parti socialiste qui, curieusement, dans son matériel de campagne, décrit son fonctionnement interne sans jamais mentionner que le PS est organisé en courants...

J.-L. A.

Le parti de M. Fabius...

Le mercredi n'est pas seulement le jour des enfants, du conseil des ministres, et des questions d'actualité à l'Assemblée nationale. C'est aussi, semble-t-il, le jour qu'affectionnent les socialistes pour refaire le monde autour d'un cassoulet ou d'une tasse de café.

Ce mercredi 23 avril, M. Laurent Fabius reçoit, pour le petit déjeuner, dans ses bureaux du 42, boulevard Raspail. On compte exactement vingt convives, dont l'ancien premier ministre. Il y a des fidèles, comme M. Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis, et d'autres, qui ne le sont pas, ou pas encore, comme M. Jean-Pierre Destrade, député des Pyrénées-Atlantiques, ou M. Louis Mexandeau, ancien ministre, député du Calvados. Mme Georgina Dufoix, député du Gard, ancien ministre aussi, n'a pas pu venir.

Depuis le 16 mars, M. Fabius a ainsi reçu quelques soixante-dix députés socialistes. La discrétion est de rigueur. Il ne s'agit pas de donner l'impression d'une camorra, d'un sous-courant ou d'une faction. Mercredi, après un bref exposé de M. Fabius, on a parlé, entre autres choses, selon l'un des participants, de l'évolution sociologique de l'électorat et de... l'élection présidentielle.

Certains de ceux qui ont reçu le baptême de ces petits déjeuners se voient ensuite, s'ils acceptent, confier la responsabilité de l'animation d'un discret groupe de travail et de contacts, autour d'un thème précis.

...et le groupe de MM. Nallet et Delebarre

Mercredi soir, au dîner, ils ne sont que sept. Mais la prochaine fois, ils seront douze. Au départ, ils étaient trois. Cette fois, M. Fabius n'est pas dans le coup. Il y a les trois « fondateurs » : MM. Michel Delebarre, ancien ministre du travail, député du Nord, Henri Nallet, député de l'Yonne, ancien ministre de l'agriculture et Jean-yves Le Drian, député du Morbihan.

Les invités sont Mme Georgina Dufoix — déjà citée... — M. André Labarrère, député des Pyrénées-Atlantiques — décidément à l'honneur aujourd'hui — et ancien ministre des relations avec le parlement, Jean-Michel Boucheron, éputé de Charente et Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon. M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, ancien ministre et membre du CERES devait être invité. Il n'a finalement pas été convié. La prochaine fois, on compte sur M. Henri Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat, député des Landes et M. Raymond Forni, ancien député du Territoire de Belfort, membre de la Haute autorité de l'audiovisuel.

Là encore, la discrétion est de rigueur. Pour le moment, il n'est pas question d'expression publique et concertée. S'il s'agit bien de participer à la rénovation du PS, on attend de voir comment se présente la convention nationale du mois de juin, dont c'est aussi l'objet.

J.-L. A.

Bourse du matin

EN HAUSSE

La séance du matin à la Bourse de Paris a été placée sous le signe de la hausse. Parmi les valeurs en verve, on notait L'Air liquide, Alsthom, Havas. Cette dernière a été dopée par l'annonce d'un retour au bénéfice de l'Agence en 1985, et par la reprise de distribution de bénéfices. Le titre Havas profite de surcroît du climat de « privatisation » qui règne Rue Vivienne. Valeo s'est, en revanche, inscrit en baisse, corrigeant sa forte poussée de la veille.

A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance de 0,78 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 24 AVRIL

Indicateur de séance (%) : + 0 76

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	451	460	461
Agence Havas	1750	1770	1800
Air Liquide (L')	830	870	865
Alsthom	495	498	510
Bancaire (Cie)	1220	1233	1230
Bongrain	2030	2040	2040
Bouygues	1218	1250	1250
B.S.N.	3905	3900	3900
Carrefour	3470	3470	3490
Chargeurs S.A.	1270	1270	1270
Club Méditerranée	570	570	570
Dumez	1438	1435	1435
El.f-Aquitaine	352 40	355	354
Essilor	2615	2610	2610
Lafarge-Coppée	1544	1555	1540
L. Vuitton S.A.	1205	1215	1225
Michelin	3400	3390	3420
Midi (Cie)	6510	6570	6550
Moët-Hennessy	2460	2450	2450
Navig. Mixtes	1145	1150	1145
Oréal (L')	3500	3475	3475
Pernod-Ricard	1139	1150	1155
Peugeot S.A.	1090	1070	1090
Sanofi	749	768	768
Source Perrier	733	738	740
Télémécanique	3480	3480	3480
Thomson-C.S.F.	1245	1255	1245
Total-C.F.P.	382	386	386
T.R.T.	2800	2750	2700
Valéo	655	632	640

POUR LA PREMIERE FOIS AU MONDE

Une grossesse est obtenue à partir d'ovules congelés

Pour la première fois au monde, une femme est enceinte de deux embryons obtenus par fécondation *in vitro* après congélation des ovules. Ce résultat spectaculaire a été réussi à l'université Flinders d'Adélaïde (Australie) et est détaillé dans le dernier numéro de l'hebdomadaire médical *The Lancet* (daté 19 avril), sous la signature de MChristophe Chen.

On sait, depuis longtemps déjà, congeler et décongeler des spermatozoïdes. On sait aussi, depuis peu, conserver par congélation des embryons humains qui peuvent être ensuite implantés dans l'utérus maternel. C'est la première fois en revanche qu'une équipe médicale ose utiliser cette technique sur un ovule humain qui a été ensuite fécondé et avec lequel une grossesse a été obtenue.

La « première » d'Adélaïde était attendue après l'annonce «*le Monde* du 21 décembre 1985) de l'obtention d'une fécondation *in vitro* à partir d'un ovule congelé. Elle soulève une série de graves questions éthique.

Il faut en effet savoir que les caractéristiques de l'ovule sont très différentes de celles des spermatozoïdes ou de l'embryon. L'utilisation des techniques de congélation — décongélation ne sont donc pas ici sans risques sur l'intégrité du atrimoine génétique de l'individu. L'ovule a une structure différente de celle du spermatozoïde et est beaucoup plus sensible que le dernier aux manipulations qu'impliquent les techniques de congélation.

Deux des meilleurs spécialistes internationaux de ces questions, MM. Jean-Paul Renard (Institut national de la recherche agronomique, Institut Pasteur de Paris) et Jacques Testart (hôpital Antoine Béclère, Clamart) sont très réservés sur la tentative australienne et en soulignent les risques. De son côté, un chercheur britannique, le professeur D.G. Whittingham (Cambridge), spécialiste de ces travaux sur l'animal, vient récemment de mettre en garde le corps médical contre l'utilisation d'une telle technique sur l'ovule humain.

« *Pour notre part*, nous a déclaré le professeur Testart, *nous avons choisi une voie différente. Nous avons ainsi trois grossesses en cours après congélation de la cellule au stade qui suit la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde, mais avant que les deux patrimoines génétiques, masculin et féminin, aient fusionné* ».

J.-Y. N.

L'INTERNATIONAL BOARD DEMANDE L'ANNULATION DE LA TOURNÉE PIRATE DES RUGBYMEN NÉO-ZÉLANDAIS EN AFRIQUE DU SUD

« *La fédération de rugby sud-africaine (SARB) a reconnu être responsable de la tournée rebelle* [néo-zélandaise] *sur son territoire. L'International Board la désapprouve et a demandé à la SARB d'effectuer les démarches nécessaires pour l'arrêter* », a indiqué un communiqué du comité de l'International Board, réuni à Londres le 23 avril.

Cette réaction mettra-t-elle un terme à la tournée pirate qui a débuté le même jour par une rencontre entre les juniors Springboks et les Néo-Zélandais ? « *Nous espérons que l'Afrique du Sud en prendra note* », a déclaré M. Ces Blazey, le président néo-zélandais du Board. « *Nous avons déjà demandé aux dirigeants de la fédération du Transvaal d'arrêter cette tournée, mais ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient le faire au stade où ils en étaient* », a remarqué pour sa part le président de la fédération sud-africaine, M. Danie Craven, qui craint une scission sur des bases professionnelles.

Informé de ces réactions, M. Ian Kirkpatrick, le manager de la sélection néo-zélandaise, a indiqué que les invitations avaient été faites à titre individuel par la fédération du Transvaal et que la tournée se poursuivrait malgré la demande d'annulation.

● *Mort du malade français au cœur artificiel.* — Le malade qui avait reçu le 10 avril dernier une prothèse cardiaque de type Jarvik-7 dans le service du professeur Christian Cabrol (hôpital de la Pitié-Salpêtrière) est mort le mercredi 23 avril. Depuis 1982, treize prothèses de ce type ont été implantées dans le monde. Neuf malades ont survécu.

Le numéro du « Monde » daté 24 avril 1986 a été tiré à 504 455 exemplaires

Dans le sud du Liban

DEUX CENTS PALESTINIENS ARRÊTÉS DEPUIS QUINZE JOURS PAR AMAL

Beyrouth, (*AFP*). — Deux cents Palestiniens ont été arrêtés en quinze jours par le Mouvement chiite amal dans la région de Tyr (20 km de la frontière libano-israélienne) et un autre tué par des hommes masqués, a affirmé mercredi 23 avril à Saïda un responsable du Front de salut national palestinien (FSNP, coalition pro-syrienne hostile au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat).

Selon ce responsable, sur les deux cents Palestiniens arrêtés, cinquante-six sont toujours détenus.

D'autre part, un Palestinien, membre du Front de libération de la Palestine (FLP, pro-syrien, de M. Talaat Yacoub), Khaled Sirriyé, a été tué mercredi dans un quartier proche des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, au sud de Beyrouth.

Un porte-parole du Front du salut national palestinien a accusé de ce crime des « nervis » du Mouvement chiite amal.

Dans un communiqué publié en soirée, le bureau militaire d'Amal « *dénonce* » cet assassinat « *commis par les mains des parties lésées par l'accord conclu entre notre mouvement et le FSNP sous le parrainage des observateurs syriens* » et « *promet de poursuivre les auteurs de ce crime et de les punir* ».

Sur le vif

Télé : je fais le ménage

Vous avez vu ? On va peut-être pouvoir s'offrir une chaîne de télé. N'exagérons pas : un bout d'Antenne 2, un maillon. On sera copropriétaires. Ça coûtera quand même assez cher, 2 500 balles, l'action. Mais bon, ce serait dommage de se refuser le droit d'aller fourrer son nez dans leurs affaires. J'en ai marre d'être traitée comme une bonne par les actionnaires du *Monde*. A mon tour de donner des ordres.

Et pour commencer, avis aux présentateurs des journaux télévisés. Prière d'effacer ce sourire mutin, ou crispé, emprunté à la speakerine ou à l'hôtesse de l'air annonçant aux passagers que le troisième moteur vient de prendre feu. Gardez votre sérieux et arrêtez de me faire du gringue, ça m'horripile. A propos, le journal de 20 heures, je le supprime. On n'en a aucun besoin. Il y en a déjà un sur la chaîne à côté. Je le remplace par *Sexy Follies*. Ça va être la chute libre, pour TF 1, dans les indices. Elle va se ramasser, la concurrence !

Avant que j'oublie : j'ai raté le docu en trois parties sur les dessous de la télé. Il paraît que c'était pas trop mal pour une fois. Faut me rediffuser ça lundi, mardi et mercredi prochains à 18 heures. Non, plutôt 18 h 30. Avec tous ces bouchons, je risque d'être en retard. Ah ! Et puis la rediffusion d'« Apostrophes » le lundi matin, ça ne m'arrange pas. Je ne suis jamais là. Je travaille, moi ! Je préfère le samedi. Quand je rentre de faire mes courses.

Autre chose : « L'heure de vérité », Chirac, Mauroy, Giscard, Juppé... La politique, ras le bol ! Il n'y a aucune raison de laisser Patrick Sabatier rafler les vraies vedettes de l'actualité, les Miou Miou, les Rika, les Régine, les Johnny. On les lui pique. Ça lui fera les pieds.

Pendant que j'y pense, Jojo, il est garçon de bureau rue des Italiens, un très beau gosse, veut faire de la télé. Va falloir vous pousser pour lui laisser de la place. Et pas n'importe laquelle. Celle de Patrick Poivre d'Arvor, le dimanche à midi.

Un dernier truc : les magazines d'information. Quelle idée de les programmer à 22 heures ou même à 22 h 30. C'est beaucoup trop tôt. Repoussez-moi ça tout à fait en fin de grille, dans un coin où ça se voit encore moins. Si les gens veulent être informés, ils n'ont qu'à lire mes papiers.

CLAUDE SARRAUTE.

La lutte contre le terrorisme

SAISIE DE RADIO-MOUVANCE

Une cinquantaine de policiers sont intervenus, jeudi 24 avril vers 6 heures, dans les studios de Radio-Mouvance, dans le dix-huitième arrondissement de Paris, pour en saisir le matériel sur commission rogatoire de M. Jean Zamponi, juge d'instruction à Paris.

Radio pirate n'ayant jamais demandé d'autorisation officielle et émettant malgré tout au-delà de 104 MHz, la station dirigée par M. Roland Fornari a déjà fait l'objet de saisies, la dernière remontant au mois de juillet 1985.

Proche des mouvements d'extrême gauche, Radio-Mouvance a toujours été une radio dissidente sur la bande FM, favorable, disait-elle, à « *tous les combats antiracistes, anti-fascistes, anti-impérialistes* », donnant la parole aux mouvements de libération du tiers-monde, animant divers collectifs (Georges Faisans, Frédéric Oriach), défendant des actions terroristes et la cause palestinienne.



M. SERGE DASSAULT REPREND L'« EMPIRE » HÉRITÉ DE SON PÈRE

M. Serge Dassault, le fils du constructeur d'avions disparu la semaine dernière, a confirmé, mercredi 23 avril à TF-1, qu'il devenait « *le patron de l'empire Dassault* ». « *L'héritier est ma mère,* a-t-il indiqué, *et elle a la majorité de la Société centrale d'études Marcel Dassault, avec comme autres actionnaires mon frère Claude et moi-même. Nous sommes une famille et nous le restons. Ma mère m'a donné tous les pouvoirs pour les activités industrielles. Il n'y a donc pas de problèmes de succession.* »

La Société centrale d'études Marcel Dassault (SCEDM) est la holding que détient la famille du constructeur d'avions et qui contrôle le groupe aéronautique Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation (avec l'Etat) et les sociétés annexes ou filiales.

A propos du groupe aéronautique, M. Serge Dassault a précisé que M. Benno-Claude Vallières, actuel président-directeur général, sera maintenu dans ses fonctions jusqu'au 8 octobre prochain (*le Monde* du 23 avril) et il a ajouté : « *Nous verrons après cette date* », en refusant de spéculer sur l'avenir.

« *Notre famille,* a encore affirmé M. Serge Dassault, *a toujours l'intention de reprendre la majorité dans le capital du groupe aéronautique et dans ses instances de décision* ». Il a annoncé qu'il renouerait le dialogue avec le ministre chargé de la privatisation afin d'aboutir « *le plus rapidement possible* » en rachetant, sans doute, une part des 20 % du capital détenus par l'Etat « *du temps de MM. Giscard d'Estaing et Barre* », en 1979.

A B C D E F G